SENATE

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

NATIONAL FINANCE

Chair:
The Honourable PERCY MOCKLER

Tuesday, May 1, 2018
Wednesday, May 2, 2018
Thursday, May 3, 2018

Issue No. 65

First, second, third, fourth and fifth meetings:

Subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures

WITNESSES:
(*See back cover*)

SÉNAT

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent

FINANCES NATIONALES

Président :
L'honorable PERCY MOCKLER

Le mardi 1er mai 2018
Le mercredi 2 mai 2018
Le jeudi 3 mai 2018

Fascicule n° 65

Première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième réunions :

Teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en oeuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54005-54006-54014-54019-54032

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Percy Mockler, *Chair*

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair*

The Honourable André Pratte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Black (*Alberta*)
Campbell
Cools
Day
* Day
(or Mercer)
Eaton
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Marshall
Moncion
Neufeld
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Marwah (*May 3, 2018*).

The Honourable Senator Marwah replaced the Honourable Senator Campbell (*May 2, 2018*).

The Honourable Senator Pratte replaced the Honourable Senator Massicotte (*May 2, 2018*).

The Honourable Senator Massicotte replaced the Honourable Senator Pratte (*May 1, 2018*).

The Honourable Senator Pratte replaced the Honourable Senator Massicotte (*May 1, 2018*).

The Honourable Senator Massicotte replaced the Honourable Senator Pratte (*April 30, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Percy Mockler

Vice-présidente : L'honorable Mobina S.B. Jaffer

Vice-président : L'honorable André Pratte

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk
Black (*Alberta*)
Campbell
Cools
Day
* Day
(ou Mercer)
Eaton
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Marshall
Moncion
Neufeld
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Marwah (*le 3 mai 2018*).

L'honorable sénateur Marwah a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 2 mai 2018*).

L'honorable sénateur Pratte a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 2 mai 2018*).

L'honorable sénateur Massicotte a remplacé l'honorable sénateur Pratte (*le 1er mai 2018*).

L'honorable sénateur Pratte a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 1er mai 2018*).

L'honorable sénateur Massicotte a remplacé l'honorable sénateur Pratte (*le 30 avril 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, April 24, 2018:

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Cools:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, introduced in the House of Commons on March 27, 2018, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-74 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-74 in advance of it coming before the Senate:

(*a*) the Special Senate Committee on the Arctic: those elements contained in Division 9 of Part 6;

(*b*) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6;

(*c*) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Division 8 of Part 6;

(*d*) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Divisions 15 and 20 of Part 6;

(*e*) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Part 4;

(*f*) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Part 5; and

(*g*) the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry: those elements contained in Part 5, insofar as that Part relates to farming;

2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 24 avril 2018 :

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Cools,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 27 mars 2018, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-74 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-74 avant qu'il soit présenté au Sénat :

a) le Comité sénatorial spécial de l'Arctique : les éléments de la section 9 de la partie 6;

b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6;

c) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments de la section 8 de la partie 6;

d) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments des sections 15 et 20 de la partie 6;

e) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments de la partie 4;

f) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments de la partie 5;

g) le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts : les éléments de la partie 5, dans la mesure où cette partie concerne l'agriculture;

2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 submit their final reports to the Senate no later than May 31, 2018;

4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-74.

The question being put on the motion, it was adopted.

3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mai 2018;

4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-74.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Richard Denis

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 1, 2018
(155)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:45 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Cools, Eaton, Jaffer, Marshall, Mitchell, Mockler, Moncion and Pratte (9).

In attendance: Sylvain Fleury and Alex Smith, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee began consideration of the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Maude Lavoie, Director, Business Income Tax Division;

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

Mr. McGowan made a statement and, together with Ms. Lavoie and Mr. Leblanc, answered questions.

At 11:25 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 1er mai 2018
(155)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 45, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Cools, Eaton, Jaffer, Marshall, Mitchell, Mockler, Moncion et Pratte (9).

Également présents : Sylvain Fleury et Alex Smith, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité entreprend son examen de la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Maude Lavoie, directrice, Division de l'impôt des entreprises;

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

M. McGowan fait une déclaration et, avec Mme Lavoie et M. Leblanc, répond aux questions.

À 11 h 25, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière par intérim du comité,

Joëlle Nadeau

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, May 1, 2018
(156)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:35 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Cools, Eaton, Marshall, Massicotte, Mockler and Moncion (7).

OTTAWA, le mardi 1er mai 2018
(156)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 35, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Cools, Eaton, Marshall, Massicotte, Mockler et Moncion (7).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its consideration of the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Gervais Coulombe, Director, Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Pierre Mercille, Director General (Legislation), Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Shane Baddeley, Policy Analyst, Sales Tax Division, Tax Policy Branch.

Mr. Coulombe made a statement and, together with Mr. Mercille and Mr. Baddeley, answered questions.

At 2:59 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Gervais Coulombe, directeur, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, directeur général (Législation), Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Shane Baddeley, analyste de politique, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt.

M. Coulombe fait une déclaration et, avec MM. Mercille et Baddeley, répond aux questions.

À 14 h 59, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2018
(157)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:44 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Cools, Jaffer, Mockler, Moncion and Pratte (6).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its consideration of the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2018
(157)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 44, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Cools, Jaffer, Mockler, Moncion et Pratte (6).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Sonya Read, Senior Director, Digital Policy.

Department of Finance Canada:

Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency, Financial Sector Policy Branch.

The chair made a statement.

The committee observed a moment of silence in memory of Gord Brown, MP for Leeds—Grenville—Thousand Islands and Rideau Lakes, who passed away earlier today.

At 1:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2018
(158)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Cools, Eaton, Marshall, Marwah, Mitchell, Mockler, Moncion and Pratte (9).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its study on the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

MNP LLP:

Jennifer Kim Drever, Partner, Tax.

As an individual:

Peter Weissman, Partner, Cadesky Tax.

BDO Canada LLP:

Rachel Gervais, Partner, GTA Group Tax Service Line Reader.

Ms. Drever, Mr. Weissman and Ms. Gervais each made a statement and answered questions.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Sonya Read, directrice principale, Politique numérique.

Ministère des Finances Canada :

Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, Direction de la politique du secteur financier.

Le président fait une déclaration.

Le comité observe une minute de silence à la mémoire de Gord Brown, député de Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, décédé plus tôt aujourd'hui.

À 13 h 48, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2018
(158)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Cools, Eaton, Marshall, Marwah, Mitchell, Mockler, Moncion et Pratte (9).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

MNP s.r.l. :

Jennifer Kim Drever, associée, Fiscalité.

À titre personnel :

Peter Weissman, associé, Cadesky Tax.

BDO Canada LLP :

Rachel Gervais, associée, chef des services en fiscalité du groupe de la RGT.

Mme Drever, M. Weissman et Mme Gervais font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

At 8:12 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 3, 2018
(159)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:33 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Cools, Jaffer, Marshall, Mockler, Moncion and Pratte (7).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its study on the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Sonya Read, Senior Director, Digital Policy;

Jeannine Ritchot, Executive Director, Regulatory Cooperation, Regulatory Affairs Secretariat.

Department of Finance Canada:

Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency, Financial Sector Policy Branch;

Galen Countryman, Director General, Social Policy Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

Health Canada:

Gigi Mandy, Executive Director, Strategic Policy Branch, Canada Health Act Division.

Canadian Institutes of Health Research (CIHR):

Christian Sylvain, Director General, Corporate and Government Affairs.

Employment and Social Development Canada:

Pirthipal Singh, Director, Tier 1 Partnerships and Services Offerings for Federal Partners, Partnerships Development and Management Directorate;

À 20 h 12, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 3 mai 2018
(159)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 33, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Cools, Jaffer, Marshall, Mockler, Moncion et Pratte (7).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Sonya Read, directrice principale, Politique numérique;

Jeannine Ritchot, directrice exécutive, Coopération en matière de réglementation, Secrétariat des Affaires réglementaires.

Ministère des Finances Canada :

Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, Direction de la politique du secteur financier;

Galen Countryman, directeur général, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

Santé Canada :

Gigi Mandy, directrice exécutive, Direction générale de la politique stratégique, Division de la Loi canadienne sur la santé.

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) :

Christian Sylvain, directeur général, Affaires générales et gouvernementales.

Emploi et Développement social Canada :

Pirthipal Singh, directeur, Partenariats de premier palier et des services offerts aux partenaires fédéraux, Développement et Gestion des Partenariats;

Julie Lalonde-Goldenberg, Director General, Partnerships Development and Management Directorate;

Andrew Brown, Acting Director General, Employment Insurance Policy;

Cara Scales, Director, Policy Analysis and Initiatives, Employment and Insurance Policy.

Western Economic Diversification:

David Dewar, Director, Strategic Policy and Government Affairs, Policy and Strategic Direction.

Privy Council Office:

Selena Beattie, Director of Operations, Cabinet Affairs, Legislation and House Planning;

Anne Burgess, Legal Counsel.

The chair made a statement.

Ms. Read and Ms. Lambert made a statement and answered questions.

Mr. Countryman made a statement and, together with Ms. Mandy, answered questions.

Mr. Sylvain made a statement and answered questions.

Ms. Ritchot made a statement and answered questions.

Ms. Lalonde-Goldenberg made a statement and, together with Mr. Singh, answered questions.

Mr. Brown made a statement and, together with Ms. Scales, answered questions.

Mr. Dewar made a statement and answered questions.

Ms. Beattie made a statement and answered questions.

At 3:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Julie Lalonde-Goldenberg, directrice générale, Développement et Gestion des Partenariats;

Andrew Brown, directeur général par intérim, Politique de l'assurance-emploi;

Cara Scales, directrice, Initiatives et analyse de politiques, Politique de l'assurance-emploi.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada :

David Dewar, directeur, Politique stratégique et Affaires gouvernementales, Politiques et Orientation stratégique.

Bureau du Conseil privé :

Selena Beattie, directrice des opérations, Affaires du cabinet, Législation et planification parlementaire;

Anne Burgess, conseillère juridique.

Le président fait une déclaration.

Mme Read et Mme Lambert font une déclaration et répondent aux questions.

M. Countryman fait une déclaration et, avec Mme Mandy, répond aux questions.

M. Sylvain fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Ritchot fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Lalonde-Goldenberg fait une déclaration et, avec M. Singh, répond aux questions.

M. Brown fait une déclaration et, avec Mme Scales, répond aux questions.

M. Dewar fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Beattie fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 35, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 1, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, met this day at 9:45 a.m., to consider the subject matter of this bill.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick, chair of the committee. I wish to welcome all those who are with us in the room, and viewers across the country who may be watching on television or online on the Senate website at sencanada.ca.

I would like to ask the senators to introduce themselves, starting on my left.

Senator Jaffer: My name is Mobina Jaffer, and I'm from British Columbia.

Senator Mitchell: Grant Mitchell from Alberta.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

Senator Cools: Anne Cools, senator from Toronto.

The Chair: Honourable senators, today we begin our consideration of the subject matter of Bill C-74, with all our bookbinders, information sheets and questions. Bill C-74 was referred to us by the Senate of Canada last Tuesday, April 24. Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, is what we call the budget implementation act.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 1er mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 9 h 45, pour étudier la teneur complète de ce projet de loi.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Je m'appelle Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick, président du comité. Je veux souhaiter la bienvenue à toutes les personnes ici présentes dans la salle ainsi qu'aux personnes de partout au pays qui pourraient être en train de nous regarder à la télévision ou en ligne, sur le site web du Sénat, à sencanada.ca.

Je voudrais demander aux sénateurs de se présenter, en commençant par la gauche.

La sénatrice Jaffer : Je m'appelle Mobina Jaffer, et je suis de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de l'Ontario.

La sénatrice Cools : Anne Cools, sénatrice de Toronto.

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, aujourd'hui, nous commençons notre étude du projet de loi C-74, munis de toutes nos reliures, fiches de renseignements et questions. Ce projet de loi nous a été renvoyé par le Sénat du Canada mardi dernier, le 24 avril. Le projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, est ce que nous appelons la Loi d'exécution du budget.

[*Translation*]

This type of legislation is squarely in line with the mandate of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

To begin our examination and go over the entire bill, we have before us a number of officials from the Department of Finance. The three I will introduce formally now and the support officials in the back will be available to senators for questions.

The first is Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch. Thank you, Mr. McGowan, for being here with us.

[*Translation*]

I would also like to introduce Mr. Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, from Finance Canada.

Thank you for being with us today.

[*English*]

Also, Maude Lavoie, Director General, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch. Thank you for being here to share your comments.

I would like to thank all the officials for being ready to help us give the best possible examination we can to Bill C-74. What we are expecting from you now is to go over the measures in the bill and to explain them. If it is all right with you, we would like to take the opportunity to ask questions after you finish your explanations.

Honourable senators, in order to have a full understanding of Bill C-74, we will proceed in the following way. In your book binder, it is tab A, clauses 2 to 46, Part 1, which is entitled "Part 1: Amendments to the Income Tax Act and to Related Legislation."

On tab A, clauses 2 to 46, I will ask Mr. McGowan to make his presentation and give us the information. Mr. McGowan, please.

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: I will be providing an overview of Part 1 of the bill, which

[*Français*]

L'étude de ce type de législation s'inscrit au cœur même du mandat confié au Comité sénatorial permanent des finances nationales par le Sénat du Canada.

[*Traduction*]

Afin de commencer notre examen et de passer en revue le projet de loi en entier, nous recevons un certain nombre de représentants du ministère des Finances. Les trois que je présenterai officiellement et leurs adjoints, qui se trouvent à l'arrière, seront disponibles pour répondre aux questions des sénateurs.

Le premier est Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt. Je vous remercie, monsieur McGowan, de comparaître devant nous.

[*Français*]

J'aimerais aussi vous présenter M. Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, Finances Canada.

Merci d'être parmi nous aujourd'hui.

[*Traduction*]

Nous accueillons également Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt. Merci d'être ici pour nous faire part de vos commentaires.

Je voudrais remercier tous les représentants d'être prêts à nous aider à procéder au meilleur examen possible du projet de loi C-74. Ce que nous attendons de vous, maintenant, c'est que vous fassiez un survol des mesures prévues dans le projet de loi et que vous les expliquez. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous voudrions profiter de l'occasion pour poser des questions quand vous aurez terminé vos explications.

Mesdames et messieurs les sénateurs, dans le but d'acquérir une pleine compréhension du projet de loi C-74, nous allons procéder ainsi : dans votre reliure, rendez-vous à l'onglet A, dispositions 2 à 46, partie 1, qui s'intitule « Partie 1 : Modification de la Loi de l'impôt sur le revenu et de textes connexes ».

Je veux demander à M. McGowan de présenter son exposé sur l'onglet A, dispositions 2 à 46, et de nous fournir les renseignements nécessaires. Monsieur McGowan, veuillez prendre la parole.

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Je présenterai un aperçu de la

relates to the income tax amendments. I will proceed in the order in which the measures first appear in the bill. Many of the measures, as the Income Tax Act is a complex statute, amend different sections of the act and are found in the bill in non-sequential order, and many deal with multiple clauses. I will go based on the order in which they first appear.

partie 1 du projet de loi, qui porte sur les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu. Je procéderai selon l'ordre dans lequel les mesures figurent dans le projet de loi. Comme la Loi de l'impôt sur le revenu est une loi complexe, un grand nombre des mesures modifient des articles différents de cette loi et se retrouvent dans le projet de loi dans un ordre non séquentiel, et un grand nombre porte sur de multiples dispositions. Je procéderai en fonction de l'ordre dans lequel elles figurent dans le projet de loi.

The first measure relates to the Pension for Life benefit. It provides the appropriate tax treatment of the new Pension for Life benefits. These three new benefits are the Pain and Suffering and Additional Pain and Suffering benefit, which would be tax-free, and the Income Replacement Benefit.

La première mesure est liée à la pension à vie. Elle prévoit le traitement fiscal approprié des trois nouvelles prestations de pension à vie, soit l'indemnité pour douleur et souffrance et l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance, qui seront libres d'impôt, et la prestation de remplacement du revenu.

Next, it ensures the new Memorial Grant Program for First Responders is tax-free. This starts in 2018-19 and will support families of first responders, such as police officers and firefighters, who have fallen in the line of duty.

Ensuite, le projet de loi garantit que le nouveau Programme de subvention commémoratif pour les premiers répondants sera libre d'impôt. Ce programme commencera en 2018-2019 et fournira du soutien aux familles de premiers répondants, comme les agents de police et les pompiers, qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

The next measure relates to the reduction of the small business tax rate. The tax right applicable to qualifying small business or active business earnings of a Canadian-controlled private corporation up to a $500,000 limit is being reduced. Prior to this bill, it would be 10.5 per cent. This bill would reduce it to 10 per cent effective January 1, 2018, and ultimately to 9 per cent effective January 1, 2019.

La prochaine mesure porte sur la réduction du taux d'imposition des petites entreprises. Le taux d'imposition applicable aux petites entreprises admissibles ou au revenu d'une entreprise exploitée activement par une société privée sous contrôle canadien, jusqu'à concurrence de 500 000 $, sera réduit. Avant le projet de loi, il était de 10,5 p. 100. Le projet de loi le fera passer à 10 p. 100 dès le 1er janvier 2018 et, enfin, à 9 p. 100 à compter du 1er janvier 2019.

Next, the bill also contains amendments relating to the holding of passive investments within a private corporation. This contains two sub-measures. The first measure limits the ability of small Canadian-controlled private corporations with significant passive investments to access this lower small business rate of tax. The access to the small business deduction and the lower rate of tax would be reduced based upon the amount of passive income in excess of $50,000 within the corporation.

Ensuite, le projet de loi contient également des modifications relatives à la détention de placements passifs dans une société privée. Cette mesure contient deux sous-mesures. La première limite la capacité des petites sociétés privées sous contrôle canadien détenant d'importants placements passifs d'accéder à ce taux d'imposition inférieur réservé aux petites entreprises. L'accès à la déduction et au taux d'imposition inférieur offerts aux petites entreprises sera réduit en fonction de la somme du revenu passif excédant 50 000 $ dans la société.

The second measure provides that private corporations will no longer be able to obtain refunds of taxes paid on investment income while paying dividends that are eligible for the enhanced Dividend Tax Credit. This provides better coherence within the tax system with respect to income from passive investments and from active businesses.

La deuxième mesure prévoit que les sociétés privées ne pourront plus obtenir de remboursement des impôts payés sur un revenu de placement tout en payant des dividendes qui sont admissibles au crédit d'impôt bonifié pour dividendes. Cette mesure assure une meilleure cohérence avec le système fiscal en ce qui a trait au revenu tiré de placements passifs et d'entreprises exploitées activement.

The next measure relates to income sprinkling. It is intended to prevent the ability of a relatively higher income earner to divert income to a relatively lower-earning family member and thus reduce their taxes by taking advantage of the relatively lower marginal tax rate of their relative.

La prochaine mesure concerne la répartition du revenu. Elle a pour but d'empêcher une personne touchant un revenu relativement élevé de transférer une part de son revenu à un membre de sa famille touchant un revenu inférieur pour ainsi réduire ses impôts en profitant du taux d'imposition marginal moins élevé du membre de sa parenté.

The next measure relates to additional tax relief for the Canadian Armed Forces. This measure extends an existing deduction available for Canadian Armed Forces personnel and police officers deployed on international operational missions. The measure eliminates the requirement that a particular risk score be assigned to the international mission before the benefit is available. It also increases the deduction or the effective exemption up to the level of pay of a lieutenant-colonel.

La mesure suivante prévoit un allégement fiscal supplémentaire destiné aux membres des Forces armées canadiennes. Elle étend une déduction actuellement offerte au personnel des Forces armées canadiennes et aux agents de police déployés à l'étranger dans le cadre de missions opérationnelles. La mesure élimine l'exigence qu'une note de risque particulière soit attribuée à la mission étrangère pour que la prestation soit accessible. Elle augmente également la déduction ou l'exemption effective jusqu'au niveau de la paie d'un lieutenant-colonel.

The bill also introduces the Canada Workers Benefit, which is a refundable tax credit that supplements the earnings of low-income workers. This replaces the existing Working Income Tax Benefit. It expands the class of expenses eligible for the Medical Expense Tax Credit to include expenses associated with service animals for persons with severe mental impairments. For example, this could include service dogs for individuals with post-traumatic stress disorder.

Le projet de loi instaure également l'Allocation canadienne pour les travailleurs, crédit d'impôt remboursable qui s'ajoute à la rémunération des travailleurs à faible revenu. Cette allocation remplace l'actuelle Prestation fiscale pour le revenu de travail. Elle allonge la liste des dépenses admissibles aux fins du crédit d'impôt pour frais médicaux afin qu'elle comprenne les dépenses associées aux animaux de service pour les personnes atteintes de déficience cognitive grave. Par exemple, cette catégorie pourrait comprendre les chiens d'assistance pour personnes atteintes d'un trouble de stress post-traumatique.

It accelerates the indexation of the Canada Child Benefit by two years so that it will begin to be indexed in July 2018 to ensure that the value of the Canada Child Benefit is maintained.

Le projet de loi rapproche également de deux ans l'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants, de sorte qu'elle commencera à être indexée en juillet 2018 afin que l'on puisse s'assurer que sa valeur sera maintenue.

It extends by one year the Mineral Exploration Tax Credit, which is a 15 per cent tax credit intended to support grassroots exploration for minerals in Canada. It extends until the end of 2023 a temporary measure that permits a qualifying family member — which could be a parent, spouse or common-law partner — to become the plan holder of a Registered Disability Savings Plan for an adult beneficiary whose capacity to enter into a contract is in doubt.

Il prolonge d'une année le crédit d'impôt pour exploration minière, qui est un crédit d'impôt de 15 p. 100 visant à appuyer la recherche de minerais par les sociétés au Canada. Il repousse jusqu'à la fin de 2023 le retrait d'une mesure temporaire qui permet à un membre de la famille admissible — il pourrait s'agir d'un parent, d'un époux ou d'un conjoint de fait — de devenir titulaire du régime enregistré d'épargne-invalidité d'un adulte dont on doute de la capacité de conclure un contrat.

It contains two measures relating to charities. The first relates to the 100 per cent revocation tax when a charity's charitable status is revoked. When that happens, the 100 per cent revocation tax, based upon the value of its assets, can be reduced when the charity makes gifts to so-called eligible donees, which in general terms are other arm's-length charities. This would add municipalities, on a case-by-case basis, to the list of eligible donees for the purpose of reducing exposure to the other revocation tax. It would also eliminate a duplication in the rules with respect to certain universities outside Canada, the student body of which ordinarily includes Canadian students. Such universities can be qualified donees for Charitable Donation Tax Credit purposes, but they must currently be both prescribed in the regulations and also registered with the Canada Revenue Agency. The latter requirement was introduced relatively recently. This bill would reduce this duplication and only require registration with the Canada Revenue Agency.

Le projet contient deux mesures relatives aux activités caritatives. La première concerne l'impôt de révocation de 100 p. 100 lorsque le statut caritatif d'un organisme est révoqué. Lorsque cela se produit, l'impôt de révocation de 100 p. 100, fondé sur la valeur des actifs de l'organisme, peut être réduit lorsque l'organisme de bienfaisance effectue des dons à ce qu'on appelle des bénéficiaires admissibles, qui, en général, sont d'autres organismes de bienfaisance indépendants. Cette mesure ajouterait des municipalités, au cas par cas, à la liste des bénéficiaires admissibles aux fins de la réduction de l'impôt de révocation. Elle éliminerait également un chevauchement sur le plan des règles en ce qui a trait à certaines universités situées à l'étranger, dont le corps étudiant comprend habituellement des étudiants canadiens. Ces universités peuvent être qualifiées de bénéficiaires aux fins du crédit d'impôt pour don de bienfaisance, mais elles doivent actuellement être à la fois prévues dans les règlements et inscrites auprès de l'Agence du revenu du Canada. Cette dernière exigence a été instaurée relativement récemment. Le projet de loi réduirait ce chevauchement et n'exigerait que l'enregistrement auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Next there are two measures relating to child benefits. The first relates to data access. In 2016 the government introduced the new Canada Child Benefit, which replaced, amongst other things, the National Child Benefit supplement. Information relating to the National Child Benefit supplement has been shared with provinces, solely for the purposes of administering their social assistance payment regimes. This measure would allow sharing of information relating to the Canada Child Benefit for the same purpose.

It also extends, retroactively, eligibility for the former system of the Canada Child Tax Benefit, the National Child Benefit supplement and the Universal Child Care Benefit, which were replaced by the Canada Child Benefit, to foreign-born individuals who are Indians under the Indian Act, who legally resided in Canada and have Canadian-born children, so that such individuals who were not eligible for the former system of tax benefits but are eligible for the Canada Child Benefit since its introduction, would become retroactively eligible for the former system of child benefits back to 2005.

Lastly, the bill would extend eligibility by five years for the enhanced capital cost allowance rate of 50 per cent related to equipment used in certain clean energy projects, and this would apply to property acquired before 2025.

That's a summary of each of the measures in Part 1 of the bill.

The Chair: This concludes the explanation of Part 1. The chair will recognize Senator Marshall.

Senator Marshall: I will start at the beginning, in the same order.

In terms of Pension for Life, you didn't mention the caregiver benefit. Does that fit into one of the categories you spoke about, the new caregiver benefit? I think there is so much allowed a month.

Mr. McGowan: That's not one of the amendments under the Pension for Life. The three affected are the Pain and Suffering benefit and the Additional Pain and Suffering benefit, which would be tax-free, and the Income Replacement Benefit, which would be taxable in essentially the same way as the income it replaces. Before retirement age, for example, the measure gives you RRSP contribution room; and after retirement age, it ensures that the pension income-splitting rules will be available. That's what I meant by "appropriate tax treatment."

Ensuite, il y a deux mesures relatives aux prestations pour enfants. La première porte sur l'accès aux données. En 2016, le gouvernement a instauré la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, qui a remplacé, entre autres, le Supplément de la prestation nationale pour enfants. Les renseignements relatifs à ce supplément ont été communiqués aux provinces aux seules fins de l'administration de leur régime de paiement d'assistance sociale. Cette mesure permettrait l'échange de renseignements relatifs à l'Allocation canadienne pour enfants dans le même but.

La deuxième mesure étend de façon rétroactive l'admissibilité à l'ancien système de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, du Supplément de la prestation nationale pour enfants et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui ont été remplacés par l'Allocation nationale pour enfants, aux personnes nées à l'étranger qui sont des Indiens au sens de la Loi sur les Indiens, qui résident légalement au Canada et qui ont des enfants nés au pays, de sorte que ces personnes, lesquelles n'étaient pas admissibles à l'ancien système de prestations fiscales, mais qui sont admissibles à l'Allocation canadienne pour enfants depuis son instauration, deviennent rétroactivement admissibles à l'ancien système de prestations pour enfants jusqu'en 2005.

Enfin, le projet de loi prolongerait de cinq ans l'admissibilité au taux bonifié de 50 p. 100 de déduction pour amortissement liée à l'équipement utilisé dans le cadre de certains projets d'énergie propre, et cette mesure s'appliquera aux biens acquis avant 2025.

Il s'agissait d'un résumé de chacune des mesures prévues dans la partie 1 du projet de loi.

Le président : Voilà qui conclut l'explication de la partie 1. Le président cède la parole à la sénatrice Marshall.

La sénatrice Marshall : Je vais commencer au début, dans le même ordre.

En ce qui concerne la pension à vie, vous n'avez pas mentionné la prestation pour services d'aidant. Cette prestation appartient-elle à l'une des catégories dont vous avez parlé, dans le cadre de la nouvelle prestation pour aidants? Je pense que les aidants ont droit à un montant X par mois.

M. McGowan : Cette prestation ne fait pas partie des modifications au titre de la pension à vie. Les trois prestations touchées sont l'indemnité pour douleur et souffrance et l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance, qui seront libres d'impôt, et la prestation de remplacement du revenu, qui sera imposable essentiellement de la même manière que le revenu qu'elle remplace. Avant l'âge de la retraite, par exemple, la mesure vous donne une marge pour cotiser à un REER; après l'âge de la retraite, elle garantit que les règles relatives au fractionnement du revenu de pension seront accessibles. Voilà ce que j'entendais par « traitement fiscal approprié ».

Senator Marshall: So the caregiver benefit must already be in there as not taxable, I would expect. Would you know that?

Mr. McGowan: I can't say with certainty. I think I know the answer.

Senator Marshall: I read something about caregivers in one of our briefing notes.

The small business tax rate reduction, you talked about the dividend gross-up factor and the Dividend Tax Credit. You did give numbers. I didn't catch them. Can you tell me what the dividend gross-up factor is. That has been reduced, right?

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Basically the idea is that the taxation of dividends at the personal level essentially reflects taxation at the corporate level, so taxes presumed to have been paid. Currently, the dividend gross-up is 17 per cent. It will be reduced to 16 per cent effective 2018 and the Dividend Tax Credit to 10 per cent.

Senator Marshall: So the Dividend Tax Credit will now be 10 per cent. What was it?

Mr. Leblanc: Right now it's 10.5 per cent, the same as the small business rate.

In 2019, the rates will change again. The gross-up will be 15 per cent and the Dividend Tax Credit rate will be 9 per cent, again in line with what will be the new small business tax rate.

Senator Marshall: Will that be revenue neutral for the government? It sounds good, reductions, but when you factor them both together, will it be revenue neutral to the government?

Maude Lavoie, Director, Business Income Tax Division, Department of Finance Canada: The reduction of the small business tax rate, including the impact on the personal income tax — so the gross-up factor and the Dividend Tax Credit — is expected to cost the government $2.9 billion over the next six fiscal years.

Senator Marshall: Can you split out the reduction in the small business rate and tell me whether the dividend gross-up factor and the Dividend Tax Credit factors together will result in more revenues to the government?

La sénatrice Marshall : Alors, la prestation pour services d'aidant doit déjà être incluse en tant qu'indemnité non remboursable, je suppose. Le savez-vous?

M. McGowan : Je ne puis l'affirmer avec certitude. Je pense connaître la réponse.

La sénatrice Marshall : J'ai lu quelque chose au sujet des services d'aidant dans l'une de nos notes documentaires.

Quant à la réduction du taux d'imposition des petites entreprises, vous avez mentionné le facteur de majoration des dividendes et le crédit d'impôt pour dividendes. Vous avez donné des chiffres. Je ne les ai pas saisis. Pouvez-vous me dire quel est le facteur de majoration des dividendes? Ce facteur a été réduit, n'est-ce pas?

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Essentiellement, l'idée est que l'imposition des dividendes à l'échelon personnel reflète essentiellement l'imposition à l'échelon de l'entreprise, alors les impôts qui, on le suppose, ont été payés. Actuellement, le facteur de majoration des dividendes est de 17 p. 100. Il passera à 16 p. 100 à compter de 2018, et le crédit d'impôt pour dividendes passera à 10 p. 100.

La sénatrice Marshall : Alors, ce crédit d'impôt sera maintenant de 10 p. 100. Quel est le taux précédent?

M. Leblanc : Actuellement, il est de 10,5 p. 100, tout comme celui des petites entreprises.

En 2019, les taux changeront encore une fois. Le facteur de majoration sera de 15 p. 100, et le taux du crédit d'impôt pour dividendes sera de 9 p. 100; encore une fois, il sera harmonisé avec le nouveau taux d'imposition qui s'appliquera aux petites entreprises.

La sénatrice Marshall : Cette mesure sera-t-elle neutre sur le plan fiscal pour le gouvernement? Cela sonne bien, des réductions, mais, si l'on prend en considération l'effet conjugué des deux, la mesure sera-t-elle neutre sur le plan fiscal pour le gouvernement?

Maude Lavoie, directrice, Division de l'impôt des entreprises, ministère des Finances Canada : La réduction du taux d'imposition des petites entreprises, y compris son incidence sur l'imposition du revenu des particuliers — alors, le facteur de majoration et le crédit d'impôt pour dividendes —, devrait coûter au gouvernement 2,9 milliards de dollars sur les six prochains exercices.

La sénatrice Marshall : Pouvez-vous répartir la réduction du taux des petites entreprises et me dire si l'effet conjugué du facteur de majoration des dividendes et du crédit d'impôt pour dividendes entraînera davantage de recettes pour le gouvernement?

Ms. Lavoie: Those two factors together will cost the government $2.9 billion over the next six fiscal years.

Senator Marshall: I'm surprised.

Mr. Leblanc: The way to think of that, senator, is that businesses don't pay out all their earnings. If they were to pay out 100 per cent, maybe it would be close, but since a good amount is retained and that's the purpose of the preferential rate —

Senator Marshall: Okay. Thank you.

You talked about passive investment income and refundable taxes, and some of them now will no longer be refundable. That's if it's over $50,000 in passive income; can you explain that again? Under the initial proposal, it looks to be double taxation,that some income would be taxed at over a 70 per cent rate. That will still happen in some cases, won't it?

Mr. McGowan: There are two measures relating to private income or passive income in a private corporation, and it can be very easy to merge the two.

I will talk about the small business deduction first. That's the one that has the $50,000 of passive income threshold. It diminishes access to the small business deduction, which is the mechanism that provides the lower small business tax rate on income up to $500,000. It does it based on the amount of passive income in the corporation in excess of $50,000 and at a gradual rate, so access to the small business deduction will be fully eliminated at $150,000 of passive income. The $50,000 threshold, assuming a return of 5 per cent, reflects assets of $1 million.

That is similar to an existing rule that reduces access to the small business deduction based upon the size of Canadian-controlled private corporations. It's for smaller companies. If you have taxable capital employed in Canada in excess of $10 million, then access to the small business deduction starts to get reduced up to $15 million, where it is completely eliminated.

This would add a parallel restriction. They don't apply cumulatively. The greater of the two reductions would apply so that you won't have a reduction for passive income in addition to one for taxable capital. It is whichever reduction is greater. It builds upon an existing mechanism in the tax rules. But that applies to passive income earned in Canadian-controlled private corporations and it affects access to the small business deduction. Its separate from the tax measure that applies in respect of refundable taxes.

Mme Lavoie : Ces deux facteurs conjugués coûteront au gouvernement 2,9 milliards de dollars pour les six prochains exercices.

La sénatrice Marshall : Je suis surprise.

M. Leblanc : Madame la sénatrice, il faut se dire que les entreprises ne versent pas l'ensemble de leurs revenus. Si 100 p. 100 de leur revenu était versé, on se rapprocherait peut-être de la neutralité fiscale, mais, comme elles en conservent une bonne partie et que c'est le but du taux préférentiel…

La sénatrice Marshall : D'accord. Merci.

Vous avez mentionné les revenus de placement passif et les impôts remboursables, et certains d'entre eux ne seront plus remboursables. Ce sera le cas si le revenu passif est supérieur à 50 000 $; pouvez-vous expliquer cette mesure encore une fois? Selon la proposition initiale, on dirait qu'il s'agit d'une double imposition, qu'une partie du revenu sera imposée à un taux supérieur à 70 p. 100. Cela se produira encore dans certains cas, n'est-ce pas?

M. McGowan : Deux mesures sont liées aux revenus privés ou aux revenus passifs dans une société privée, et il peut être très facile de fusionner les deux.

J'aborderai d'abord la déduction pour petite entreprise. C'est celle qui s'assortit du seuil de revenu passif de 50 000 $. Le projet de loi réduit l'accès à cette déduction, qui est le mécanisme qui fournit le taux d'imposition inférieur sur le revenu des petites entreprises allant jusqu'à 500 000 $. La mesure est fondée sur le montant du revenu passif dans la société excédant 50 000 $ et s'applique à un taux progressif, alors l'accès à la déduction pour petite entreprise sera pleinement éliminé à 150 000 $ de revenu passif. Si on suppose que le rendement est de 5 p. 100, le seuil de 50 000 $ représente des actifs de 1 million de dollars.

Cette mesure ressemble à une règle existante, qui réduit l'accès à la déduction pour petite entreprise en fonction de la taille des sociétés privées sous contrôle canadien. Elle est destinée aux petites entreprises. Si vous détenez un capital imposable utilisé au Canada dépassant 10 millions de dollars, l'accès à cette déduction commence à diminuer, jusqu'à être complètement éliminée à 15 millions de dollars.

Cette règle ajoutera une limite parallèle. Elles ne s'appliquent pas cumulativement. La plus importante des deux réductions s'appliquera, de sorte que l'on ne se verra pas imposer une réduction pour le revenu passif en plus d'une autre pour le capital imposable. Ce sera la réduction la plus importante. La mesure s'appuie sur un mécanisme existant dans les règles fiscales. Toutefois, elle s'applique au revenu passif touché dans les sociétés privées sous contrôle canadien et a un impact sur l'accès à la déduction pour petite entreprise. Elle est distincte de

la mesure fiscale qui s'applique à l'égard des impôts remboursables.

Senator Marshall: I'm interested in refundable taxes.

La sénatrice Marshall : Je m'intéresse aux impôts remboursables.

Mr. McGowan: The measure in respect of refundable taxes better aligns the system of taxes that applies in respect of the taxation of investment income with that which applies in respect of active business income and credits. And it corrects a bit of a technical gap in the rules. I'll apologize in advance because this is technical even in the context of the tax rules.

M. McGowan : La mesure relative aux impôts remboursables harmonise mieux le système fiscal qui s'applique à l'égard de l'imposition des revenus de placement avec celui qui s'applique à l'égard du revenu des entreprises exploitées activement et des crédits. En outre, elle corrige un peu une lacune technique que comportaient les règles. Je m'excuse à l'avance, car c'est technique, même dans le contexte des règles fiscales.

When you earn income in a private corporation, in very general terms, it can either be taxed at a higher rate — your general rate on income is around 15 per cent — or a lower rate. If you have income taxed at a high rate, then the Dividend Tax Credit mechanism says when you pay out a dividend, it gives you credit for tax that's presumed to have been paid by the corporation. If you pay a high corporate tax, you should have a high-enhanced Dividend Tax Credit to reflect the higher amount of tax you paid. Likewise, if you have a lower amount of corporate tax, you should get the lower Dividend Tax Credit.

Quand on touche un revenu dans une société privée, de façon très générale, il peut être imposé à un taux élevé— le taux général d'imposition du revenu est d'environ 15 p. 100 — ou à un taux inférieur. Si votre revenu est imposé à un taux élevé, le mécanisme du crédit d'impôt pour dividendes veut que, lorsque vous versez un dividende, cela vous procure un crédit pour l'impôt qui est présumé avoir été payé par la société. Si vous payez un impôt des sociétés élevé, vous devriez obtenir un crédit d'impôt bonifié pour dividendes reflétant le taux d'imposition élevé que vous avez payé. De même, si votre taux d'imposition des sociétés est peu élevé, vous devriez obtenir le crédit d'impôt non bonifié pour dividendes.

When that is combined with our tax rules relating to refundable taxes on investment income, it produced an odd result where you can have refundable tax paid on investment income earned within a private corporation. That is an additional refundable tax that goes on top of the corporate tax and brings the total level of taxation within a corporation roughly up to the level of the top tax rate, and it eliminates any benefit of moving a passive investment portfolio to a corporation to access a lower tax rate. It provides a sense of neutrality between holding it directly or in a corporation. But when a dividend is paid out to the shareholders, then that additional refundable tax can be refunded.

Quand cette mesure est combinée à nos règles fiscales relatives aux impôts remboursables sur le revenu de placement, elle produit un drôle de résultat, où vous pouvez vous faire rembourser un impôt payé sur un revenu de placement touché dans une société privée. Il s'agit d'un impôt remboursable supplémentaire qui s'ajoute à l'impôt des sociétés et qui porte le taux d'imposition total à l'intérieur d'une société à peu près au taux d'imposition maximal, et il élimine tout avantage lié au fait de transférer un portefeuille de placements passifs à une société afin d'accéder à un taux d'imposition inférieur. On pourrait croire que le résultat est le même, qu'on touche les revenus directement ou par l'entremise d'une société. Toutefois, lorsqu'un dividende est versé aux actionnaires, cet impôt supplémentaire peut être remboursé.

This measure prevents a refund of tax on investment income which, once refunded, results in a lower rate of tax in the corporation. It prevents that refund when you have payment of an eligible Dividend Tax Credit that gives you a tax credit that is intended to reflect a high rate of corporate tax. In very simple terms, it ensures that if you pay high corporate tax, you get credit for the high corporate tax, and if you pay lower rates of tax, you don't.

Cette mesure empêche le remboursement d'un impôt sur un revenu de placement qui, une fois remboursé, entraîne un taux d'imposition inférieur pour la société. Elle empêche ce remboursement lorsque le crédit d'impôt pour dividendes admissible vous donne droit à un crédit d'impôt qui vise les sociétés assujetties à des taux d'imposition élevés. En termes très simples, elle garantit que, si vous payez un impôt des sociétés élevé, vous obtenez un crédit pour ce taux élevé et que, si vous payez des taux d'imposition inférieurs, vous n'en obtenez pas.

Senator Marshall: But even based on your explanation, it still sounds to me, in the context of what you said initially, that some of these refundable taxes are no longer going to be refundable, so they are not really refundable taxes.

La sénatrice Marshall : Toutefois, même selon votre explication, il me semble encore que, dans le contexte des propos que vous avez tenus initialement, certains de ces impôts remboursables ne le seront plus, alors il ne s'agit pas réellement d'impôts remboursables.

Mr. McGowan: Refundable taxes would continue to be refundable.

Senator Marshall: All of them, or are there some cases where they won't be?

Mr. McGowan: I want to be clear. There are two ways the question could be intended.

Currently corporations have what is called "refundable dividend tax on hand," which is the refundable tax they have paid that can be refunded upon payment. One question is what happens to that existing stock of refundable tax? That's not lost. There are transitional rules to ensure that is not lost.

But the new rules introduced two new categories of refundable tax. One is called the eligible refundable dividend tax on hand and the other is the non-eligible refundable dividend tax on hand. They can be refunded, or not, depending on what type of dividends you pay and the type of income that goes into it.

The transitional rules ensure that the existing stock of refundable dividend tax on hand is transferred into the appropriate category under these two new types of refundable tax accounts. But, going forward, you'll have a new regime with two types of refundable taxes. So, they are not lost; they are just different.

Senator Marshall: Where will I find examples? Will the government have examples on its website of what the changes will mean based on what the rules are now compared to what the rules will be once this legislation goes through?

If you could get back to the clerk, that would be fine.

Mr. McGowan: I know we have examples. I'm just trying to remember the best ones.

The Chair: Mr. McGowan, if you could provide information to the clerk, please, ASAP following the meeting regarding Senator Marshall's questions.

Senator Pratte: On the Pension for Life, this replaces the lump-sum program, if I am correct.

Mr. Leblanc: Yes, that is our understanding.

M. McGowan : Les impôts remboursables continueront de l'être.

La sénatrice Marshall : Tous, ou bien y aura-t-il des cas où ils ne le seront pas?

M. McGowan : Je veux que ce soit clair. La question pourrait être interprétée de deux manières.

Actuellement, les sociétés disposent de ce qu'on appelle l' « impôt en main remboursable au titre de dividendes », c'est-à-dire l'impôt remboursable qu'elles ont payé et qui peut être remboursé au moment du paiement. Une question est de savoir ce qui arrive à cet ensemble existant d'impôts remboursables. Il n'est pas perdu. Des règles de transition visent à garantir qu'il n'est pas perdu.

Toutefois, les nouvelles règles ont instauré deux nouvelles catégories d'impôt remboursable. L'une est ce qu'on appelle l'impôt en main admissible remboursable au titre de dividendes, et l'autre est l'impôt en main non admissible remboursable au titre de dividendes. Ces impôts peuvent être remboursés, ou pas, selon le type de dividendes que vous versez et le type de revenus utilisés pour les payer.

Les règles de transition garantissent que l'ensemble existant d'impôts en main remboursables au titre de dividendes est transféré dans la catégorie appropriée aux fins de ces deux nouveaux types de comptes d'impôt remboursable. Toutefois, dorénavant, il y aura un nouveau régime comportant deux types d'impôt remboursable. Alors, ils ne sont pas perdus; ils sont simplement différents.

La sénatrice Marshall : Où vais-je pouvoir trouver des exemples? Le gouvernement présentera-t-il sur son site web des exemples de ce que signifieront les modifications, en faisant la comparaison des règles actuelles et de ce qu'elles seront, une fois que le projet de loi aura été adopté?

Si vous pouviez en donner des nouvelles à la greffière, ce serait bien.

M. McGowan : Je sais que nous avons des exemples. J'essaie seulement de me souvenir des meilleurs.

Le président : Monsieur McGowan, si vous pouviez fournir à la greffière les renseignements concernant les questions posées par la sénatrice Marshall le plus rapidement possible après la séance, s'il vous plaît.

Le sénateur Pratte : Concernant la pension à vie, elle remplace le programme relatif au montant forfaitaire, si je ne me trompe pas.

M. Leblanc : Oui, c'est notre interprétation.

Senator Pratte: The Pain and Suffering Compensation is up to $1,550. Do we have any idea what the average payment will be?

Mr. Leblanc: I would recommend you talk to those from Veterans Affairs to ensure you get the right information.

Senator Pratte: Okay.

What is the expected cost of this measure or these measures?

Mr. Leblanc: We can find it here in the budget. Given that you have these benefits or changes in these benefits and you have different types of benefits, our role here is mainly to explain how each of these should be taxed. In terms of the benefits themselves, just to make sure you get the best information, we defer to others.

Senator Pratte: Do you know if there is an increased cost compared to the current program? Could you provide that information?

Mr. Leblanc: It is probably best if we take the question and find those who can provide you the right answer. We're just not the experts on that measure, other than ensuring the appropriate tax treatment.

Mr. McGowan: Right. The measures in the bill ensure the appropriate tax treatment, but I believe, although I'm not completely certain —

Senator Pratte: The appropriate tax treatment of the measures?

Mr. McGowan: Right, of the three benefits. The actual payments for the benefits, I think, are contained elsewhere in the bill. I would have to check.

The Chair: Mr. McGowan, do you have officials in the gallery who can answer that question?

Senator Pratte: It would be Veterans Affairs who can better answer those questions?

Mr. Leblanc: Yes, it would be. We will make sure to relay the questions.

The Chair: To relay the questions and provide the answers.

Senator Eaton: I want to get into the sprinkling of income section.

Le sénateur Pratte : L'indemnisation pour souffrance et douleur va jusqu'à 1 550 $. Avons-nous la moindre idée du montant auquel s'établira le paiement moyen?

M. Leblanc : Je vous recommanderais de vous adresser aux responsables d'Anciens Combattants Canada pour vous assurer d'obtenir les bons renseignements.

Le sénateur Pratte : D'accord.

Quel est le coût attendu de cette mesure ou de ces mesures?

M. Leblanc : Nous pouvons le trouver ici, dans le budget. Compte tenu de ces prestations, de leur modification ou de leurs divers types, notre rôle consiste principalement à expliquer comment chacune devrait être imposée. En ce qui concerne les prestations en soi, simplement pour nous assurer que vous obtenez les meilleurs renseignements, nous nous en remettons à d'autres.

Le sénateur Pratte : Savez-vous si le coût augmentera comparativement à celui du programme actuel? Pourriez-vous nous fournir cette information?

M. Leblanc : Il vaut probablement mieux que nous trouvions les personnes qui peuvent vous donner la bonne réponse et que nous leur posions la question. Nous ne sommes tout simplement pas les experts en ce qui concerne cette mesure, à part pour ce qui est d'assurer le bon traitement fiscal.

M. McGowan : Exact. Les mesures prévues dans le projet de loi garantissent le bon traitement fiscal, mais je crois, quoique je n'en suis pas tout à fait certain…

Le sénateur Pratte : Le traitement fiscal approprié des mesures?

M. McGowan : Exact, les trois prestations. Selon moi, les mesures relatives au versement des prestations sont contenues ailleurs dans le projet de loi. Il faudrait que je vérifie.

Le président : Monsieur McGowan, avez-vous des responsables derrière vous qui peuvent répondre à cette question?

Le sénateur Pratte : Ce sont les représentants d'Anciens Combattants Canada qui pourraient le mieux répondre à ces questions n'est-ce pas?

M. Leblanc : Oui. Nous allons nous assurer de leur transmettre les questions.

Le président : De leur transmettre les questions et de nous fournir les réponses.

La sénatrice Eaton : Je veux aborder la disposition concernant la répartition du revenu.

When we went across the country doing hearings on some of these parts, we heard from a lot of people in agriculture. Is agriculture exempted from the sprinkling of income?

Mr. McGowan: No specific exemption is provided in respect of agricultural businesses, but there are a number of exclusions that we would typically expect to apply in the agricultural context.

Senator Eaton: Yes. There are clarifications, I gather.

Will the budget introduce a reasonableness test, which I think was brought up several times by other officials?

Mr. McGowan: Yes. I would be happy to go through the base rule in addition to commenting on some of the clarifications and refinements that have happened since the release of the July 2017 draft.

At the core of the rules is, as you've said, a reasonableness test.

Senator Eaton: There were several farmers who started laughing at the thought of their wives or children filling in a time sheet after they come in from feeding the chickens or milking the cows. It would be interesting to see how it is implemented. Is it a one-time only thing or is a daily thing and they send it in with their tax return? How does it work?

Mr. McGowan: There are a number of components to the rules. How it effectively works, just to go through mechanically how you could apply the rule, is that if the tax on split income applies, it imposes a tax at the top marginal rate, which is intended to eliminate any benefits of splitting or diverting income from a top rate taxpayer to a lower rate taxpayer. It applies in respect of what's called split income, so dividends and interest, things like that, that can be diverted to a lower income earner.

At the core of it is, as you said, a reasonableness test, and it is an exclusion. So the tax on split income — or TOSI, as we call it — will not apply to the extent that the amount an individual receives is reasonable.

I should have mentioned that in order for the rule to apply, there has to be a business from which income is diverted, and one of your relatives has to be involved in the business. If you don't have a relative involved in your business, it just cannot apply in a business.

Quand nous avons parcouru le pays pour tenir des séances sur certaines de ces parties, nous avons entendu le témoignage de beaucoup de gens du milieu agricole. L'agriculture est-elle exemptée des dispositions relatives à la répartition du revenu?

M. McGowan : Non, des exemptions précises sont prévues, en ce qui a trait aux entreprises agricoles, mais il y a un certain nombre d'exclusions qui, d'après nos attentes habituelles, s'appliqueront dans le contexte agricole.

La sénatrice Eaton : Oui. Il y a des précisions, je suppose.

Le budget instaurera-t-il un critère relatif au caractère raisonnable, lequel — je pense — a été soulevé plusieurs fois par d'autres représentants?

M. McGowan : Oui. Je serais heureux d'expliquer la règle de base en plus de formuler un commentaire sur certaines des précisions et des améliorations qui été apportées depuis la publication de la version de juillet 2017.

À la base des règles, il y a — comme vous l'avez dit — un critère relatif au caractère raisonnable.

La sénatrice Eaton : Plusieurs agriculteurs se sont mis à rire à l'idée que leur épouse ou leur enfant remplisse une feuille de temps en rentrant, après être allé nourrir les poulets ou traire les vaches. Il serait intéressant de voir comment cette disposition sera mise en œuvre. S'agit-il de documents ponctuels ou quotidiens, que les agriculteurs doivent envoyer avec leur déclaration de revenus? Comment cette mesure fonctionne-t-elle?

M. McGowan : Les règles comportent un certain nombre de volets. Simplement pour expliquer, d'un point de vue mécanique, la façon dont on pourrait appliquer la règle, son fonctionnement effectif est que, si l'impôt sur le revenu fractionné s'applique, il l'assujettit au taux d'imposition marginal le plus élevé, ce qui a pour but d'éliminer tout avantage lié au fractionnement et au transfert du revenu du contribuable assujetti au taux le plus élevé au contribuable assujetti à un taux inférieur. La mesure s'applique à l'égard de ce qu'on appelle le revenu fractionné, alors, les dividendes et les intérêts — des choses de ce genre — qui peuvent être transférés à une personne touchant un revenu inférieur.

Comme vous l'avez dit, un critère relatif au caractère raisonnable est à la base de cette mesure, et il s'agit d'une exclusion. Alors, l'impôt sur le revenu fractionné — ou IRF, comme nous l'appelons — ne s'appliquera pas dans la mesure où la somme que reçoit la personne est raisonnable.

J'aurais dû mentionner le fait que, pour que la règle s'applique, il doit y avoir une entreprise à partir de laquelle le revenu est transféré, et un membre de votre parenté doit participer aux activités de l'entreprise. Si aucun membre de votre

parenté ne participe aux activités de votre entreprise, la mesure ne peut tout simplement s'appliquer à l'entreprise.

If you are in that situation where you have a business with relatives involved in it and you are receiving passive income, there is a reasonableness test.

Si des membres de votre famille participent aux activités de votre entreprise et que vous touchez un revenu passif, un critère relatif au caractère raisonnable s'applique.

One of the things we heard as part of the consultations from July is that taxpayers would like additional certainty, both in terms of how the reasonableness test applies and what it means, which we have revised and clarified. In particular, we have clarified that it looks to the relative contributions of the individuals involved and doesn't require an absolute determination based upon what contributions you have made and how much you should get. It is more based upon the relative contributions of yourself and your relatives: Is the splitting of income reasonable?

L'une des choses que nous avons entendues dans le cadre des consultations du mois de juillet, c'est que les contribuables voudraient obtenir une certitude supplémentaire, du point de vue de la façon dont s'applique le critère relatif au caractère raisonnable et de sa signification, éléments que nous avons révisés et clarifiés. Plus particulièrement, nous avons précisé le fait qu'il tient compte de la contribution relative des personnes concernées et qu'il n'exige pas une détermination absolue fondée sur la contribution que vous avez apportée et sur la somme que vous devriez recevoir. Il est fondé davantage sur votre propre contribution relative et sur celle des membres de votre parenté : le fractionnement du revenu est-il raisonnable?

Before you even get to that test, in order to provide additional certainty, other exclusions have been provided. The reasonableness test looks to, in essence, your relative contributions of labour and capital in respect of the business.

Avant même d'arriver à ce critère, afin que vous puissiez fournir une certitude supplémentaire, on a prévu d'autres exclusions. Le critère du caractère raisonnable examine, essentiellement, vos contributions relatives sur le plan du travail et des capitaux à l'égard de l'entreprise.

One bright-line exclusion that was put in to provide greater certainty for taxpayers relates to labour. If you make a significant labour contribution in support of a business, then you are automatically excluded, and that would be deemed to apply where you have put in —

Un cadre d'exclusion plus net qu'on a intégré pour offrir une plus grande certitude aux contribuables a trait au travail. Si vous donnez beaucoup de votre temps à une entreprise, vous êtes automatiquement exclu, et on jugerait que cela s'applique lorsque vous avez consacré…

Senator Eaton: So if we are running a small mom and pop shop, we are going to be excluded. If we both work in the business, we don't have to pass a reasonableness test. Is that what you are saying?

La sénatrice Eaton : Donc, si nous dirigeons une petite entreprise familiale, nous serons exclus. Si nous travaillons tous les deux dans l'entreprise, nous n'avons pas besoin de satisfaire au critère du caractère raisonnable. Est-ce bien ce que vous dites?

Mr. McGowan: It is age dependent, I should add. If you are under age 18, the existing rules continue to apply, so that exclusion would not be available. But for the general group of 25 and older, for adults, you could be automatically excluded where you have made a significant labour contribution. That is intended to be a little general and a bit flexible, but it is accompanied by a very specific bright-line test of 20 hours per week throughout the portion of the year in which the business is operated.

M. McGowan : Je devrais ajouter que cela dépend de l'âge. Si vous avez moins de 18 ans, les règles existantes continuent de s'appliquer, donc cette exclusion ne serait pas offerte. Cependant, pour le groupe général des personnes de 25 ans et plus, pour les adultes, vous pourriez être automatiquement exclu si vous avez consacré beaucoup de votre temps au travail. On veut que ce soit un peu général et un peu flexible, mais c'est accompagné d'un critère de ligne de démarcation nette très particulier de 20 heures par semaine pendant toute la partie de l'année où l'entreprise exerce ses activités.

You had asked about agricultural businesses. If you have a farming business that only operates for one portion of the year, then you would only have to satisfy the 20 hours per week through that portion.

Vous avez posé une question au sujet des entreprises agricoles. Si vous avez une entreprise agricole qui fonctionne seulement pendant une partie de l'année, vous n'auriez donc qu'à satisfaire au critère des 20 heures par semaine pendant cette partie de l'année.

Senator Eaton: In other words, at the end of the year, if I have a farming business — and I know of several of them that employ their children. They have 3,000, 5,000 and 6,000 acres. They have a dairy business and some beef cattle and they sell hay to Ocala in Florida for polo ponies. Their accountant would sit down and they all contribute, so they would just have to do one thing and it would be up to the CRA to decide whether or not it was reasonable. In other words, it is not an ongoing, weekly thing.

Mr. McGowan: I should say, this labour contribution test, the 20 hours per week, if you satisfy that, there is no question as to reasonableness. It is somewhat binary. You put in 20 hours or you don't.

The interaction between those two rules is critically important to understanding how it works. We have these new bright-line tests, and they're intended to represent cases where it is presumptively reasonable. If you meet these bright-line tests, you don't have to worry about even looking at the reasonableness test. You spend more than 20 hours per week. The Canada Revenue Agency isn't going to come in and say, "Okay, you both spent 40 hours per week, but I think one has contributed more than the other, so we will adjust the taxes." This provides an exclusion based upon your labour contributions before having to apply the reasonableness test.

That said, the reasonableness test is still there. If you don't meet one of the specific bright-line exclusions from the rules, you can still be exempt from the tax on split income if what you're earning is reasonable.

Senator Eaton: Can you give us a limit? What is considered reasonable?

Mr. McGowan: It is a factual determination on a case-by-case basis, looking at all the facts and, in particular, the relative contributions by two people. The Canada Revenue Agency has put out guidance on how it would apply the test.

There is no specific bright line on what is or is not reasonable. That function was intended to be included as part of the bright-line exclusion. There is the excluded business exception that we discussed, if you have, on average, more than 20 hours per week in the year or in any five previous years. If you have worked for five, 10, 15 years in a business, have put in your labour contributions and you choose to retire, or if you are putting in less than 20 hours per week, you will continue to be excluded based on any five previous years of labour contributions. That is intended to apply and help retirees.

La sénatrice Eaton : Autrement dit, à la fin de l'année, si j'ai une entreprise agricole… J'en connais plusieurs qui emploient leurs enfants. Ils possèdent 3 000, 5 000 et 6 000 acres. Ils exploitent une entreprise laitière, ont quelques bovins de boucherie et vendent du foin à Ocala, en Floride, pour des chevaux de polo. Leur comptable verrait qu'ils contribuent tous, et ils n'auraient qu'une seule chose à faire, et il reviendrait à l'ARC de décider si c'était ou non raisonnable. En d'autres mots, ce n'est pas une chose continue, hebdomadaire.

M. McGowan : Je devrais dire que si vous satisfaites à ce dernier critère axé sur la contribution, les 20 heures par semaine, il n'y a aucun doute quant au caractère raisonnable. C'est en quelque sorte binaire. Vous consacrez 20 heures ou vous ne le faites pas.

L'interaction entre ces deux règles est d'une importance capitale pour comprendre le fonctionnement. Nous avons ces nouveaux critères de ligne de démarcation nette, et ils visent à représenter des cas où on présume que c'est raisonnable. Si vous satisfaites à ces critères de ligne de démarcation nette, vous n'avez pas à vous inquiéter de devoir même examiner le critère du caractère raisonnable. Vous consacrez plus de 20 heures par semaine. L'Agence du revenu du Canada ne va pas venir vous dire : « D'accord, vous avez tous les deux consacré 40 heures par semaine, mais je pense qu'une personne a contribué plus que l'autre, donc nous allons rajuster les impôts. » Cette mesure prévoit une exclusion en fonction de votre contribution de main-d'œuvre avant qu'on doive appliquer le critère du caractère raisonnable.

Cela dit, ce critère existe toujours. Si vous ne respectez pas une des exclusions plus nettes des règles, vous pouvez tout de même être exempté de l'impôt sur le revenu fractionné si ce que vous gagnez est raisonnable.

La sénatrice Eaton : Pouvez-vous nous donner une limite? Qu'est-ce qui est considéré comme raisonnable?

M. McGowan : C'est une détermination factuelle faite au cas par cas, où on examine tous les faits et, en particulier, les contributions relatives des deux personnes. L'Agence du revenu du Canada a publié des lignes directrices sur la façon dont elle appliquerait le critère.

Il n'y a pas de ligne de démarcation nette concernant ce qui est ou non raisonnable. Cette fonction devait faire partie du cadre d'exclusion net. Il y a l'exclusion touchant les entreprises exclues dont nous avons parlé, si vous accumulez, en moyenne, plus de 20 heures par semaine durant l'année ou durant l'une des cinq années précédentes. Si vous avez travaillé pendant 5, 10 ou 15 ans dans une entreprise, avez apporté une contribution de main-d'œuvre et choisissez de prendre votre retraite, ou si vous consacrez moins de 20 heures par semaine, vous continuerez d'être exclu en fonction de l'une des cinq années précédentes des contributions de main-d'œuvre. Cela devrait s'appliquer aux retraités et les aider.

That provides a bright line, but there is still the general reasonableness test if you don't meet that. Those are two operating in parallel exclusions. It is not the case that if you fail to meet a bright line, you are automatically caught. You can still demonstrate reasonableness, and that is general by design so it can apply in the correct circumstances.

Cela fournit une ligne de démarcation nette, mais le critère général du caractère raisonnable demeure si vous ne la respectez pas. Ce sont deux exclusions qui fonctionnent en parallèle. Ce n'est pas vrai que si vous ne respectez pas une ligne de démarcation nette, vous vous ferez automatiquement prendre. Vous pouvez tout de même démontrer le caractère raisonnable, et c'est de conception générale, donc cela peut s'appliquer dans les bonnes circonstances.

As for the other bright-line exclusion, we talked about the one for labour; this can be thought of as the one for capital. It applies where you have more than 10 per cent of the shares of the corporation carrying on the business, provided the business earns less than 90 per cent of its income from services. If all of its income is from services, then one is presumed to have a lower capital requirement. And there is another exclusion relating to labour that might be available in the case of more labour-intensive businesses.

Pour ce qui est de l'autre cadre d'exclusion net, nous avons parlé de l'exclusion concernant le travail; on peut maintenant penser à celle-ci comme celle des capitaux. Cela s'applique lorsque vous détenez plus de 10 p. 100 des actions de la société qui exploite l'entreprise, pourvu que l'entreprise tire moins de 90 p. 100 de son revenu des services. Si l'ensemble de son revenu provient des services, on présume qu'une personne a des besoins en capitaux inférieurs. Et une autre exclusion qui a trait au travail pourrait être accessible dans le cas des entreprises à forte densité de main-d'œuvre.

For this "excluded share" exception, it applies where you have more than 10 per cent of the shares and it is almost exclusively service businesses. To pick up on the agricultural example, if you have a farm selling farm products such as milk, or what have you, and two spouses own 50/50 or 89/11 of the shares carrying on that business, that exclusion will be available. In that case, you would not test the reasonableness of dividends received by any particular spouse, you would just be excluded.

En ce qui concerne cette exception des « actions exclues », elle s'applique lorsque vous détenez plus de 10 p. 100 des actions et qu'il s'agit presque exclusivement d'entreprises de services. Pour reprendre l'exemple de l'entreprise agricole, si vous avez une ferme qui vend des produits agricoles comme du lait ou quoi que ce soit d'autre, et que deux conjoints détiennent chacun 50 p. 100 ou, respectivement, 89 p. 100 et 11 p. 100 des actions, cette exclusion sera accessible. Dans ce cas, les dividendes reçus par tout conjoint particulier ne seraient pas soumis au critère du caractère raisonnable; vous seriez simplement exclu.

I'm sorry if I am harping on this, but it bears repeating that if this exclusion isn't available and you have, say, less than 10 per cent of the shares or if the corporation carries on a 100 per cent services business, that does not mean that the tax on split income automatically applies because there is still the reasonableness test in the background for those who are 25 and over. That is intended to respond to the criticism we heard the most about the lack of certainty of the reasonableness test while still maintaining the flexibility. It does so by providing bright-line exclusions, but it retains the flexibility of a reasonableness test. Even if one or more bright-line exclusions are not met, you still have the reasonableness test to fall back on.

Excusez-moi si j'insiste sur ce point, mais il vaut la peine de répéter que si cette exclusion n'est pas offerte et que vous détenez, disons, moins de 10 p. 100 des actions ou si la société exploite une entreprise de services à 100 p. 100, cela ne veut pas dire que l'impôt sur le revenu fractionné s'applique automatiquement, parce que le critère du caractère raisonnable demeure en arrière-plan pour ceux qui ont 25 ans et plus. Cela vise à réagir aux critiques dont nous avons le plus entendu parler concernant l'absence de certitude liée au critère du caractère raisonnable tout en continuant de maintenir la flexibilité. Cette mesure le fait en fournissant un cadre d'exclusion plus net, mais elle maintient la flexibilité du critère du caractère raisonnable. Même si une ou plusieurs exclusions nettes ne sont pas respectées, vous pouvez toujours vous appuyer sur le critère du caractère raisonnable.

Senator Eaton: Yes, thank you. And I suppose the reasonableness test is subjective. It is someone sitting in CRA deciding whether or not you are reasonable or not. You have happened explain a lot of it.

La sénatrice Eaton : Oui, merci. Je suppose que le critère du caractère raisonnable est subjectif. C'est quelqu'un qui est assis à l'ARC qui décide si vous êtes raisonnable ou non. Vous en avez expliqué une bonne partie.

Senator Jaffer: I want to continue with what Senator Eaton was asking. My colleagues all know, but just so you know, I am a farm owner. I want to put that on the table.

I am really concerned about reasonableness because it is subjective. You didn't answer the question of Senator Eaton as to why a husband, or whomever, has to come in and put down how many hours they worked. How will that work?

The other words you used were "20 hours," and how will you address that? I know 20 hours is 20 hours, but farming is seasonal; it is different. It is not 20 hours every week. If you have blueberries, it is not 20 hours a week for the whole year. The other word you used a lot is "relative."

Could you explain all of that?

Mr. McGowan: Yes, I would be happy to.

When we were talking about time sheets, the mind goes to the exclusion based on the number of hours. There is specific bright-line exclusion from the tax on split income if you make a significant labour contribution in support of a business. That could be less than 20 hours per week, as long as it is significant. However, there is a bright-line rule saying that will be considered to have been met if you spend more than 20 hours per week throughout the portion of the year that the business is being carried on.

In a farming business or in a seasonal business — and I certainly don't mean to imply all farming is seasonal. For dairy farmers —

Senator Jaffer: And for egg farmers, et cetera.

Mr. McGowan: Exactly. But for seasonal businesses, it is only throughout the portion of the year in which the business is being carried on. If you meet that 20 hours per week threshold in the year or in any five previous years, you have certainty that without regard to reasonableness or anything like that, you are excluded from the tax on split income. That could require some sort of time keeping. That would probably be a best practice in terms of demonstrating it to the Canada Revenue Agency.

It is similar in principle to the requirement that currently exists for employees, if you pay your employee a salary. If you pay your child a salary to work in the business, that would be deductible only to the extent that it is reasonable. Often you have time keeping there.

La sénatrice Jaffer : J'aimerais poursuivre sur ce que la sénatrice Eaton demandait. Tous mes collègues le savent, mais juste pour que vous le sachiez, je suis propriétaire d'une ferme. J'aimerais mettre cartes sur table.

Je suis vraiment préoccupée par rapport au caractère raisonnable, parce que c'est subjectif. Vous n'avez pas répondu à la question de la sénatrice Eaton : pourquoi un mari, ou qui que ce soit, doit-il venir inscrire le nombre d'heures qu'il a travaillées. Comment cela fonctionnera-t-il?

Vous avez également utilisé les mots « 20 heures »; comment tiendrez-vous compte de cela? Je sais que 20 heures sont 20 heures, mais l'agriculture est saisonnière; c'est différent. Ce n'est pas 20 heures chaque semaine. Si vous avez des bleuets, ce n'est pas 20 heures par semaine pendant toute l'année. L'autre mot que vous avez utilisé, c'est « relatif ».

Pourriez-vous expliquer tout cela?

M. McGowan : Oui, j'en serais heureux.

Lorsque nous parlions des feuilles de temps, nous pensions à l'exclusion fondée sur le nombre d'heures. Il y a une exclusion nette précise de l'impôt sur le revenu fractionné si vous consacrez beaucoup de temps à une entreprise. Cela pourrait être moins de 20 heures par semaine, pourvu que ce soit significatif. Toutefois, il y a une règle de démarcation nette selon laquelle on considérera cela comme ayant été respecté si vous consacrez plus de 20 heures par semaine tout au long de la partie de l'année durant laquelle l'entreprise est exploitée.

Dans une entreprise agricole ou une entreprise saisonnière… Je ne veux certainement pas laisser entendre que toutes les activités agricoles sont saisonnières. Pour les exploitants de ferme laitière…

La sénatrice Jaffer : Et pour les producteurs d'œufs, et cetera.

M. McGowan : Exactement. Mais pour les entreprises saisonnières, c'est seulement durant la partie de l'année où l'entreprise est exploitée. Si vous atteignez ce seuil de 20 heures par semaine durant l'année ou durant l'une des cinq années précédentes, vous avez la certitude que, sans égard au caractère raisonnable ou à quoi que ce soit du genre, vous êtes exclu de l'impôt sur le revenu fractionné. Cela pourrait nécessiter un certain type de contrôle du temps. Cela pourrait probablement constituer une pratique exemplaire pour ce qui est de le prouver à l'Agence du revenu du Canada.

En principe, c'est semblable à l'exigence qui existe actuellement pour les employés, si vous versez un salaire à votre employé. Si vous versez un salaire à votre enfant pour qu'il travaille dans l'entreprise, celui-ci sera déductible uniquement dans la mesure où il est raisonnable. Souvent, vous faites le suivi du temps.

If the exclusion you are choosing to rely upon is based upon the 20 hours per week, then it would be reasonable to keep track of how many hours there are, although that is not in the legislation; that is based upon dealing with the Canada Revenue Agency.

Si l'exclusion sur laquelle vous choisissez de vous fonder repose sur les 20 heures par semaine, alors ce serait raisonnable de faire le suivi du nombre d'heures travaillées, même si ça ne figure pas dans la législation; c'est déterminé lorsque vous traitez avec l'Agence du revenu du Canada.

But it is important to remember that there are other exclusions. I mentioned the farming context. That is not a service business. If each spouse has more than 10 per cent of the shares of the business, then another exclusion automatically applies. Again, you don't have to fall back to the reasonableness test.

Il importe cependant de se rappeler qu'il y a d'autres exclusions. J'ai mentionné le contexte agricole. Ce n'est pas une entreprise de services. Si chaque époux possède plus de 10 p. 100 des actions de l'entreprise, une autre exclusion s'applique automatiquement. Encore une fois, vous n'avez pas à vous en remettre au critère du caractère raisonnable.

If you are in the reasonableness test — and this is getting to the relative part of your question — there is a more general catch-all exclusion where the tax on split income will not apply if what you are receiving is reasonable. It is reasonable having regard to the relative contributions of yourself and — I will speak generally — your relative working in the business. It could be a spouse or a parent, for example.

Si vous vous fondez sur le critère du caractère raisonnable — et j'en viens à la partie de votre question concernant l'emploi du mot « relatif » —, il y a une exclusion fourre-tout plus générale où l'impôt sur le revenu fractionné ne s'appliquera pas si ce que vous recevez est raisonnable. C'est raisonnable au regard des contributions relatives de vous-mêmes et — je parlerai de façon générale — de votre travail relatif dans l'entreprise. Cela pourrait être un conjoint ou un parent, par exemple.

One comment we heard as part of the consultations was that when we talked about a reasonableness test, a reasonable return, that implied some sort of objective return. If I put in 20 hours per week or 25 hours per week, the Canada Revenue Agency would come in, look at the value of our skills and what we could obtain in the open market, and perhaps do a transfer pricing analysis, which you see in the international tax context. You have to determine what an arm's-length person would have paid for those services.

Un commentaire que nous avons entendu dans le cadre des consultations, c'est que lorsque nous avons parlé du critère du caractère raisonnable, du rendement raisonnable, cela supposait un certain type de rendement objectif. Si je consacre 20 ou 25 heures par semaine, l'Agence du revenu du Canada viendrait examiner la valeur de nos compétences et ce que nous pourrions obtenir dans le marché ouvert et ferait peut-être une analyse des prix de transfert, que vous voyez dans le contexte de la fiscalité internationale. Vous devez déterminer ce qu'une personne indépendante aurait payé pour ces services.

That also led to concerns where you have abnormal returns or returns that are higher than normal. If you sell your business or have a windfall gain — finding oil on your property or something like that — in excess of what somebody would pay you for your labour, there was a concern raised about how that is dealt with: Is the tax on split income always going to apply?

Cela a également entraîné des préoccupations concernant les périodes où vous avez des rendements anormaux ou des rendements qui sont supérieurs à la normale. Si vous vendez votre entreprise ou obtenez un bénéfice exceptionnel — vous trouvez du pétrole sur votre propriété ou quelque chose du genre — qui dépasse ce qu'une personne vous paierait pour votre travail, on a soulevé la préoccupation concernant la façon dont on s'en occupe : l'impôt sur le revenu fractionné va-t-il toujours s'appliquer?

We endeavoured to clarify that it is not some objective determination of how much your labour is worth or how much of a return on your capital you should get. If you put in $100,000 for common shares, the government doesn't have to determine what a reasonable return on common shares or capital investments is in the context of a business. Rather, it looks to your relative's contributions. So, if Pierre and I were related and were both working in a business and sold it or had some giant return that was more than we would have expected, it doesn't look to an absolute number of what is reasonable. It just says, "Well, you've put in relatively equal contributions, so you can take out relatively equal income." It doesn't require a more

Nous nous efforçons de clarifier qu'il ne s'agit pas d'une détermination objective de la valeur de votre travail ou du rendement que vous obtiendrez sur votre capital. Si vous investissez 100 000 $ en actions ordinaires, le gouvernement n'a pas à déterminer ce qui est un rendement raisonnable pour des actions ordinaires ou des investissements en capitaux dans le contexte d'une entreprise. Il examine plutôt vos contributions relatives. Donc, si Pierre et moi étions dans la même famille, travaillions tous deux dans une entreprise et la vendions ou obtenions un rendement gigantesque qui était supérieur à ce que nous aurions pu prévoir… On ne cherche pas à obtenir un nombre absolu de ce qui est raisonnable. On dit seulement : « Eh

complex transfer-pricing-focused determination, which can often be complex and time consuming in the international, multinational-corporation tax context. It looks more to what you put into the business in terms of labour and capital and what your relatives have put into the business in terms of labour and capital, and then the divisions of income you've taken from the business and whether that can be considered reasonable.

bien, vous avez apporté des contributions relativement égales, et vous pouvez donc tirer un revenu relativement égal. » Cela ne nécessite pas une détermination plus complexe qui est axée sur les prix de transfert, qui peut souvent se révéler compliquée et prendre du temps dans le contexte de la fiscalité des sociétés internationales et multinationales. On examine surtout ce que vous mettez dans l'entreprise en ce qui concerne le travail et les capitaux et ce que vos parents ont mis dans l'entreprise en matière de travail et de capitaux, puis on examine les divisions du revenu que vous avez tiré de l'entreprise et si cela peut être considéré comme raisonnable.

It requires less of a compliance burden than the transfer-pricing analysis that taxpayers were concerned would be required. It also allows for the possibility of "super-normal" returns and the appropriate tax treatment in those cases.

Cela réduit le fardeau en matière de respect de la loi par rapport à l'analyse des prix de transfert exigée, qui préoccupait les contribuables. Cela offre aussi la possibilité de rendements « super normaux » et du traitement fiscal approprié dans ces cas.

Also, if you have, say, two people who are related and working in a business or in respect of a business and neither one of them contributes all that much — say they were gifted shares or inherited them — then that's okay because they have made similar contributions in respect of the business. It looks to how you carve up the pie and not the size of it.

De plus, si vous avez, disons, deux personnes de la même famille qui travaillent dans une entreprise ou pour une entreprise et qu'aucune d'entre elles ne contribue beaucoup — disons qu'elles ont reçu des actions ou en ont hérité —, c'est très bien, parce qu'elles ont apporté des contributions semblables à l'égard de l'entreprise. On regarde comment vous découpez la tarte, non pas sa taille.

One last benefit to using that concept is that it aligns more closely with an existing rule in the Income Tax Act, in subsection 103(1.1) that applies in the partnership context. In the partnership context, there already is a rule that has been around for many years that looks to allocations of income and other tax amounts from a partnership and whether they have been reasonably allocated to the partners based upon those partners' contributions of labour and capital. It more closely aligns the tax on split income rules with existing rules that apply in the partnership context that taxpayers have been living with and working with for a number of years.

Un dernier avantage lié à l'utilisation de ce concept, c'est qu'il s'aligne plus étroitement sur une règle existante au paragraphe 103(1.1) de la Loi de l'impôt sur le revenu qui s'applique dans le contexte des partenariats. Dans le contexte des partenariats, il existe déjà depuis de nombreuses années une règle qui a trait à la ventilation des revenus et d'autres montants d'impôt d'un partenariat pour que l'on puisse voir s'ils sont affectés raisonnablement aux partenaires en fonction de leurs contributions en travail et en capitaux. Cette règle harmonise de plus près les règles de l'impôt sur le revenu fractionné avec les règles existantes qui s'appliquent au contexte des partenariats au sein desquels les contribuables vivent et travaillent depuis un certain nombre d'années.

Senator Jaffer: I know the horse has left the barn when it comes to income splitting, but one of the things that we heard across the country was this: Did you do gender-based analysis? What has happened to the feminist agenda of this government, because it is assumed that one person is the main earner and that the other is the person who is contributing? For many farm couples, they are equal. One of the things I heard a lot where I come from in B.C., from farm owners, is that it's not he doing and she helping. It's both doing. How are you taking all that into account?

La sénatrice Jaffer : Je sais qu'il est trop tard en ce qui a trait à la question du fractionnement de revenu, mais une des choses que nous avons entendues partout au pays était la suivante : avez-vous effectué une analyse sexospécifique? Qu'est-il arrivé au programme féministe du gouvernement, parce que l'on présume qu'une personne est le principal salarié et que l'autre est la personne qui contribue? Pour de nombreux couples du secteur agricole, les contributions sont égales. Une des choses que des propriétaires agricoles m'ont beaucoup dites d'où je viens, en Colombie-Britannique, c'est que ce n'est pas « lui » qui fait les choses et « elle » qui aide. Ce sont les deux qui font les choses. Comment allez-vous prendre tout cela en considération?

I'm being respectful. I don't mean to be rude, but farmers have a lot to do. Obviously, now, you're going to make them keep more documents. That's a frustration of farmers. Now I've said it.

Je vous parle en tout respect. Je ne veux pas être impolie, mais les agriculteurs ont beaucoup de choses à faire. Évidemment, maintenant, vous les obligerez à tenir à jour plus de documents. C'est une frustration pour les agriculteurs. Bon, je l'ai dit.

How did you apply gender-based analysis to income splitting?

Mr. McGowan: Yes, we absolutely did a gender-based analysis.

Senator Jaffer: Are we able to see it?

Mr. McGowan: Yes. It was included in the *Technical Backgrounder on Measures to Address Income Sprinkling* that was released in December.

Senator Jaffer: Could you give a copy to the clerk?

Mr. McGowan: Absolutely. You'll see the conclusions of the gender-based analysis in that document.

We did do one. It's a sophisticated gender-based analysis. It's not simplistic, good or bad type of thing. There are nuances, certainly. For example, if you are diverting income to a lower income earner — and the rules don't presume the gender of the lower-income earner, although we can look at the data and say that more often it's one case rather than the other. So the rules are silent on which gender that might be. But, if you have diversion of income to, for example, a lower income earner and the taxpayer stops doing that because a tax advantage is taken away, that would have the effect of reducing an impediment to entering the workforce for that lower income earner. Instead of being taxed at a higher rate based on income if they entered the workforce because of all the split income that had been diverted to them, they would be taxed at a much lower marginal rate. So there'd be less of a barrier to entering the workforce for the lower income earner.

On the other hand — and it's a nuanced analysis — to the extent income is actually diverted to that individual and not simply on paper only and going back into the higher income earner's bank account, you have economic questions about economic independence and the like. All if that is to say that it's not a simple good-bad; it is nuanced. I think we did a thorough gender-based analysis on it. You can see the conclusions in this December release that came out with the revisions.

Senator Jaffer: If you give it the clerk, she'll give it to us all.

The Chair: If you could provide the clerk with that information. Thank you.

Senator Andreychuk: I'm going to pick up on what both Senator Eaton and Senator Jaffer talked about.

Comment avez-vous appliqué l'analyse sexospécifique au fractionnement du revenu?

M. McGowan : Oui, nous avons bel et bien effectué une analyse sexospécifique.

La sénatrice Jaffer : Sommes-nous en mesure de la voir?

M. McGowan : Oui. On l'a incluse dans le *Document d'information technique sur les mesures relatives à la répartition du revenu* qui est paru en décembre.

La sénatrice Jaffer : Pourriez-vous en donner une copie à la greffière?

M. McGowan : Absolument. Vous verrez les conclusions de l'analyse sexospécifique dans ce document.

Nous en avons bel et bien fait une. C'est une analyse sexospécifique avancée. Ce n'est pas une chose simple, du type bon ou mauvais. Il y a assurément des nuances. Par exemple, si vous transférez un revenu à une personne qui gagne moins — et les règles ne présument pas du sexe de la personne qui gagne moins, même si nous pouvons examiner les données et dire que, plus souvent, c'est un cas plutôt que l'autre. Donc, les règles sont silencieuses par rapport au sexe dont il pourrait s'agir. Toutefois, si vous transférez un revenu à une personne qui gagne moins, par exemple, et que le contribuable cesse de le faire parce qu'un avantage fiscal est retiré, cela aurait pour effet de réduire un obstacle à l'intégration sur le marché du travail pour cette personne qui gagne moins. Plutôt que d'être imposé à un taux supérieur fondé sur le revenu s'il entrait sur le marché du travail, en raison de tout le revenu fractionné qui lui avait été transféré, il serait imposé à un taux marginal bien supérieur. Il y a donc un obstacle moindre à l'intégration sur le marché du travail pour la personne qui gagne moins.

Par ailleurs — et c'est une analyse nuancée —, dans la mesure où le revenu est en réalité transféré à cette personne et pas simplement sur papier et qu'il retourne dans le compte bancaire de la personne qui gagne plus, on se pose des questions économiques au sujet de l'indépendance économique et d'autres choses du genre. Tout cela pour dire que ce n'est pas simplement bon ou mauvais; c'est nuancé. Je crois que nous avons fait une analyse sexospécifique exhaustive sur la question. Vous pouvez voir les conclusions dans cette publication de décembre qui est parue en même temps que les révisions.

La sénatrice Jaffer : Si vous la fournissez à la greffière, elle nous la transmettra.

Le président : Pourriez-vous fournir cette information à la greffière? Je vous remercie.

La sénatrice Andreychuk : Je vais revenir sur ce dont parlaient la sénatrice Eaton et la sénatrice Jaffer.

You're now telling me that you're trying to get at what is happening in income sprinkling to be closer to what partnerships are, labour and capital. Why?

Let me preface this. When a lot of this was put in place in the late 1970s and 1980s, it was to recognize that not all businesses are the same. It was the talk of family farms: maintaining the farm, being able to work as a unit. It was a teaching exercise for children. It was understanding the crisis that farmers usually go through. You can plan your week, but it doesn't go that way. If it rains, you're hailed out. If one of you gets sick, someone else has to cover. I even remember the days when children would be held back to help and wouldn't go to school. So we were trying to encourage going to school and not doing that.

Why the push to make it like partnerships and not recognize the uniqueness of small business, which usually is family started, family owned? They want to pass it on. Why the difference in direction?

Mr. McGowan: I don't think the intention underlying the initial rules was to necessarily align them with partnership. Rather, one of the purposes of the revisions to the reasonableness test that occurred in response to the July 2017 proposal was to more closely align them with the rules applying to partnerships and to provide additional certainty for taxpayers because it would be similar to a system that had been in place for years, had been administered and people knew how it worked. So that would reduce some uncertainty.

The general idea behind the income sprinkling proposals, building upon on the tax on split income in section 120.4 that was introduced, I think, around 2000, is intended to address a situation where a higher income earner effectively diverts their income to a lower income earner in order to take advantage of differences in their marginal tax rates and achieve an overall reduction in tax that is unfair relative to somebody who does not have those diversion opportunities available. Employees can't do it; single earners can't do it.

In terms of the origins, it goes well back. You can think back to the Carter commission on taxation. They looked at one of the fundamental characteristics of our tax system: What is the appropriate basic unit for taxation? Is it an individual or is it a family? Our tax system in general — obviously, there are exclusions — looks to an individual. If you have one individual who is a high income earner compared to another making the

Vous me dites maintenant que vous essayez de comprendre ce qui se passe au chapitre du fractionnement du revenu pour mieux examiner ce que sont les partenariats, le travail et les capitaux. Pourquoi?

Avant, j'aimerais dire que lorsqu'on a mis en place une bonne partie de ces dispositions à la fin des années 1970 et 1980, c'était pour faire reconnaître que les entreprises ne sont pas toutes pareilles. La discussion avait trait aux fermes familiales : le maintien de la ferme, la capacité de travailler comme unité. C'était un exercice d'enseignement pour les enfants. Il s'agissait de comprendre la crise que traversent habituellement les agriculteurs. Vous pouvez planifier votre semaine, mais les choses ne se passent pas ainsi. S'il pleut, vous êtes victimes de la pluie. Si l'un de vous tombe malade, quelqu'un d'autre doit le remplacer. Je me rappelle même les jours où des enfants étaient retenus pour aider et n'allaient pas à l'école. Donc, nous tentions d'encourager les enfants à aller à l'école et de ne pas faire cela.

Pourquoi s'efforce-t-on de former des sortes de partenariats plutôt que de reconnaître le caractère unique des petites entreprises, qui sont habituellement lancées par des familles et leur appartiennent? Elles veulent les céder. Qu'est-ce qui explique l'orientation différente?

M. McGowan : Je ne pense pas que l'intention qui sous-tend les règles initiales était nécessairement de les harmoniser avec le partenariat. Je pense plutôt qu'un des objectifs des révisions apportées au critère du caractère raisonnable en réaction à la proposition de juillet 2017 était de les harmoniser plus étroitement avec les règles s'appliquant aux partenariats et de fournir une certitude supplémentaire aux contribuables, parce que cela s'apparenterait à un système qui est en place depuis des années, a été administré et dont les gens connaissaient le fonctionnement. Donc, cela permettrait d'atténuer une partie de l'incertitude.

L'idée générale qui sous-tend les propositions sur le fractionnement du revenu, qui s'appuie sur l'impôt sur le revenu fractionné figurant à l'article 120.4 qui a été présenté, je pense, vers l'année 2000, vise à réagir à une situation où une personne qui gagne plus d'argent transfère en réalité son revenu à la personne qui gagne moins afin de pouvoir profiter des différences dans leur taux d'imposition marginal et d'atteindre une réduction globale des impôts qui est injuste par rapport à une personne qui n'a pas accès à ces possibilités de transfert. Les employés ne peuvent pas le faire; les salariés à revenu unique ne peuvent pas le faire.

En ce qui concerne les origines de cette mesure, cela remonte à bien loin. Vous pouvez remonter à la Commission d'enquête Carter sur la fiscalité. Elle avait étudié une des caractéristiques fondamentales de notre système d'imposition : quelle est l'unité de base appropriée pour l'imposition? Est-ce le particulier ou la famille? Notre système d'imposition en général — évidemment, il y a des exclusions — se tourne vers le particulier. Si vous avez

same amount of money, the idea in general terms is they ought to pay roughly the same amount of tax. This diversion of income, which is not available for employees or for single individuals, to a lower income spouse or to however many adult children you have, is unfair when you make the comparison between individuals in comparable circumstances.

un particulier qui gagne un revenu élevé par rapport à un autre qui gagne la même somme d'argent, l'idée générale, c'est qu'ils devraient payer sensiblement le même montant d'impôt. Ce transfert du revenu, qui n'est pas offert aux employés ou aux particuliers à revenu unique, à un conjoint qui gagne moins ou à n'importe quel nombre d'enfants adultes que vous avez, est injuste lorsque vous faites la comparaison entre des personnes dans des situations comparables.

That's more of the genesis as opposed to a sense that the partnership rules are so great we should apply them in the context of corporations. Looking to the partnership rules informed our design of the tax on split income, but it wasn't the driver.

Il s'agit davantage de la genèse, par rapport à une idée selon laquelle les règles en matière de partenariat sont si formidables que nous devrions les appliquer dans le contexte des sociétés. L'examen des règles touchant les partenariats a guidé notre conception de l'impôt sur le revenu fractionné, mais ce n'était pas le principal motif.

Senator Andreychuk: So the emphasis still is to make employees equal to small businesses.

La sénatrice Andreychuk : Donc, on insiste toujours pour faire des employés les égaux des petites entreprises.

Mr. McGowan: Not equal, but rather to have —

M. McGowan : Pas les égaux, mais on souhaite plutôt avoir…

Senator Andreychuk: Closer, I think was the word.

La sénatrice Andreychuk : Je pense que le mot, c'était « plus proche ».

Senator Cools: Similar; same as; equivalent to.

La sénatrice Cools : Semblables; la même chose; équivalents.

Mr. McGowan: Well, not to have them equivalent. Obviously they are very different. If you have an employee earning income, they are taxed on that income. There are a host of rules in the tax act that provide — I don't want to say advantages, because that implies some sort of unfairness by design. It provides lower rates of taxation, this bill, for corporations and for businesses. In addition, you have a number of deductions that are available to businesses that are not available to employees. So there is certainly no attempt to align the taxation of employees and businesses; they are simply different.

M. McGowan : Eh bien, on ne veut pas qu'ils soient équivalents. Évidemment, ils sont très différents. Si vous avez un employé qui gagne un revenu, il est imposé en fonction de ce revenu. Il y a un ensemble de règles dans la Loi de l'impôt qui procurent — je ne veux pas dire des avantages, parce que cela sous-entend un certain type d'injustice de par sa conception. Ce projet de loi prévoit des taux d'imposition inférieurs pour les sociétés et les entreprises. En outre, un certain nombre de déductions offertes aux entreprises ne sont pas offertes aux employés. Donc, il n'y a assurément aucune tentative d'harmoniser l'imposition des employés et des entreprises; le mode est simplement différent.

You can see, as well, that this bill reduces the tax rate on small businesses from the current 10.5 per cent to 9 per cent, enhancing the advantage of having a Canadian-controlled private corporation and running your business through that, which allows for more retained capital in the corporation to help it grow, which obviously is different from an individual earning employment income.

Vous pouvez aussi voir que le projet de loi réduit le taux d'imposition des petites entreprises, le faisant passer de 10,5 à 9 p. 100, ce qui accroît l'avantage qui consiste à avoir des sociétés privées sous contrôle canadien et à gérer votre entreprise par l'intermédiaire de celles-ci, ce qui permet de retenir davantage de capitaux dans la société pour l'aider à croître, chose qui est évidemment différente chez une personne qui gagne un revenu d'emploi.

Rather, you can look to a case where one person earns, say, a half million dollars and pays a certain amount of tax on that. Let's say that person is a single earner, has no one to divert income to, as compared to someone who can sprinkle income to their spouse who is not working or their adult children. That results in significantly different tax consequences, when, in

Vous pouvez plutôt examiner le cas d'une personne qui gagne, disons, un demi-million de dollars et paie un certain montant d'impôt sur cette somme. Disons que cette personne gagne un revenu unique, n'a personne à qui le transférer, par rapport à une personne qui peut fractionner le revenu en le transférant à son conjoint qui ne travaille pas ou à ses enfants d'âge adulte. Cela entraîne des conséquences fiscales très différentes, quand, en

reality, in both cases you have the same individual receiving the same remuneration for their services.

réalité, dans les deux cas, vous avez la même personne qui reçoit la même rémunération pour ses services.

Senator Andreychuk: Interesting phrase, diverting income, rather than availing yourself of the legitimate tax program.

La sénatrice Andreychuk : C'est une expression intéressante, transférer le revenu, plutôt que de vous prévaloir du programme fiscal légitime.

You use words like "relative," "significant," "reasonable," et cetera. These are all, in the end, going to be the discretion of some CRA person. Are they being trained to understand this?

Vous pouvez utiliser des mots comme « relatif », « important », « raisonnable », et cetera. Au bout du compte, tout relèvera du pouvoir discrétionnaire d'une certaine personne de l'ARC. Ces personnes sont-elles formées pour comprendre cela?

What I understand is if you try to phone, if you are an accountant — and this is what has been told to me. If I don't understand it, I have to phone CRA and they can't give me the answer out in the field. Are you training them to understand this? Because, quite frankly, I would fail the test with all you've told me today, and that's probably reasonable because I'm not an accountant. But I do want the farmers to know what is happening to them and I do want the small businesses to know because that anxiety of not knowing is not helpful, neither to the government nor to the small businesses.

Ce que je comprends, c'est que si vous essayez de leur téléphoner, si vous êtes comptable... C'est ce qu'on m'a dit. Si je ne le comprends pas, je dois téléphoner à l'ARC, et on ne peut me donner la réponse sur le terrain. Les formez-vous pour qu'ils comprennent cela? Car, bien franchement, j'échouerais au test avec tout ce que vous m'avez dit aujourd'hui, et c'est probablement raisonnable, parce que je ne suis pas comptable. Mais je veux que les agriculteurs sachent ce qui leur arrive et je veux que les petites entreprises sachent cela, parce que cette anxiété liée au fait de ne pas savoir n'est pas utile, ni pour le gouvernement ni pour les petites entreprises.

In that sphere, how do you do a job description in a family farm? I may decide to go on the tractor and my husband may stay in and cook the meal and get the kids to school. It's a joint venture of keeping the family unit going, the farming unit going. And it isn't seasonal. Most farmers do take breaks — they are entitled to them — but there is always something going on on the farm. It isn't just harvesting and seeding.

Dans ce domaine, comment faites-vous une description de tâche dans une ferme familiale? Je peux décider d'aller sur le tracteur, et mon époux peut rester à l'intérieur, préparer le repas et aller conduire les enfants à l'école. C'est une entreprise conjointe que de faire fonctionner l'unité familiale, l'unité agricole. Et ce n'est pas saisonnier. La plupart des agriculteurs prennent des pauses — ils y ont droit —, mais il se passe toujours quelque chose sur la ferme. Ce ne sont pas seulement des récoltes et des semailles.

Who will make those assessments to help farmers document a job description? Are they going to keep ledgers? That is the question they keep asking me. Because that hasn't been expected. It appears now to be expected.

Qui va faire ces évaluations pour aider les agriculteurs à documenter une description de tâche? Vont-ils tenir des grands livres? C'est la question qu'on continue de me poser. Parce que cela n'a pas été prévu. Cela semble maintenant l'être.

Mr. McGowan: Thank you for your question. I'm going to try to go through them in points, but if I miss anything, please remind me.

M. McGowan : Merci de poser la question. Je vais essayer de passer en revue les points, mais si j'oublie quelque chose, veuillez me le rappeler.

You mentioned at the start a number of general terms, a reasonableness test.

Vous avez parlé au début d'un certain nombre de conditions générales, un critère lié au caractère raisonnable.

Senator Andreychuk: Discretionary words that would be defined by CRA.

La sénatrice Andreychuk : Des termes discrétionnaires qui seraient définis par l'ARC.

Mr. McGowan: Right. So these are more general terms. "Can your relative contributions be reasonable? Have you made a significant contribution to the business." Certainly in the context of the July release, we heard a number of comments on and concerns about whether or not something would be reasonable and CRA discretion. We made a number of refinements to the rules in an attempt to address that concern, but we kept some of

M. McGowan : C'est exact. Donc, ce sont des termes généraux. « Vos contributions relatives peuvent-elles être raisonnables? Avez-vous apporté une contribution importante à l'entreprise? » Assurément, dans le contexte de la publication de juillet, nous avons entendu un certain nombre de commentaires et de préoccupations quant au fait de savoir si quelque chose serait raisonnable et relèverait du pouvoir discrétionnaire de l'ARC. Nous avons apporté un certain nombre d'améliorations

the flexible, more general language in for, I think, a very important purpose.

aux règles dans une tentative de réagir à cette préoccupation, mais nous avons conservé une partie du langage flexible et plus général dans un but, je crois, très important.

What we did was we more closely aligned it to rules that have been in existence for years, the partnership ones we discussed, so there is additional familiarity. But more importantly, we included specific bright-line exclusions so that if you meet them, if you put in your 20 hours per week, if you have more than 10 per cent of the shares of an eligible corporation, then the rules automatically don't apply. There's no discretion; there's no sense of reasonableness; there's no looking at your relative contributions or your job descriptions. The tax on split income simply doesn't apply if you have met these bright-line thresholds.

Ce que nous avons fait, c'est mieux harmoniser les règles qui existaient depuis des années. Pour ce qui est des partenariats, nous en avions discuté, alors nous étions en terrain plus familier. Cependant, ce qui était plus important, c'est que nous avons misé sur des exclusions précises, et si les gens les respectent — s'ils travaillent 20 heures par semaine ou s'ils détiennent plus de 10 p. 100 des actions d'une société admissible —, alors, automatiquement, les règles ne s'appliquent pas. Il n'y a pas de pouvoir discrétionnaire. Il n'y a pas de critère de raisonnabilité. Il n'est pas nécessaire de regarder les contributions relatives des membres de votre famille ou les descriptions de travail. L'impôt sur le revenu fractionné ne s'applique tout simplement pas pour les personnes qui respectent ces seuils précis.

But, of course, there will be situations where you don't meet the bright-line thresholds. Say you put in 15 hours a week but your contributions are still significant; you still put some very important labour inputs or capital inputs into a business. In those cases, we thought it important to have the more general language still be available. If you've made a significant labour contribution, even if it is not 20 hours per week, you can still be excluded. If your return is reasonable, even if neither of the excluded share or excluded business exceptions are available, you can still have the exclusions.

Cependant, bien sûr, il existera des situations où on ne respecte pas ces seuils très clairs. Disons qu'une personne travaille 15 heures par semaine, mais que sa participation est tout de même importante et qu'elle offre tout de même beaucoup du point de vue de la main-d'œuvre ou des capitaux au sein de l'entreprise, eh bien, dans ces cas, nous avons pensé qu'il était important d'utiliser aussi un libellé plus général. Si une personne a participé de façon importante du point de vue de la main-d'œuvre — même si ce n'est pas 20 heures par semaine —, elle peut tout de même être exclue. Si son rendement est raisonnable — même si ni l'une ni l'autre des parts exclues ou des entreprises exclues ne s'applique —, elle peut tout de même bénéficier des exclusions.

So you have both the benefits of a bright-line test providing certainty if you put in a certain number of hours or you have a certain number of shareholdings. But if you have a farm and are 50/50 shareholders in the farming corporation, then the tax on split income would not apply because you have presumably met the excluded share exclusion. So it's a mix and I think they have to be taken together in context.

On a donc à la fois l'avantage d'un critère précis visant clairement les personnes qui consacrent un certain nombre d'heures de travail ou qui possèdent un certain pourcentage du capital-actions. Cependant, si on prend le cas d'une ferme qui compte deux actionnaires à parts égales, dans le cas de cette exploitation agricole, l'impôt sur le revenu fractionné ne s'appliquerait pas parce que la personne a vraisemblablement respecté l'exclusion liée aux actions exclues. Il y a plusieurs mesures et, selon moi, il faut les évaluer ensemble et en contexte.

Lastly, you had asked about the Canada Revenue Agency. These are these bright lines. There is no discretion. If those apply, then no CRA auditor is looking at reasonableness.

Pour terminer, vous avez posé une question sur l'Agence du revenu du Canada. On parle là de lignes directrices claires. Il n'y a pas de pouvoir discrétionnaire. Si les exclusions s'appliquent, alors aucun vérificateur de l'ARC ne peut évaluer le caractère raisonnable.

That has a side benefit, as well. We heard a concern in the consultation period where two spouses were each contributing in their own ways to a business. To take an example we heard, one is a doctor and one is a receptionist and they are both working full time in a business, or one does the back office business management and the other is more "client facing." If they meet the excluded business test, they both work full time, more than

Un tel cadre constitue aussi un avantage secondaire. Au cours de la période de consultation, nous avons entendu la préoccupation de deux époux qui participaient chacun à leur façon à une entreprise. Pour reprendre cet exemple, il y avait, d'un côté, un médecin, et de l'autre, la personne responsable de la réception. Les deux travaillaient à temps plein pour l'entreprise ou, autrement dit, une personne s'occupe plutôt de la gestion d'arrière-guichet, et l'autre, plutôt des interactions avec

20 hours per week, then the CRA doesn't look at the relative contributions of either of them; they are just excluded.

les clients. Si les deux respectent le critère de l'entreprise exclue — ils travaillent tous les deux à temps plein, soit plus de 20 heures par semaine —, alors l'ARC n'évaluera pas les contributions relatives de l'un et l'autre. Ils sont tout simplement exclus.

In terms of the Canada Revenue Agency, they put out guidance on how the rules are to be applied. We worked with the Canada Revenue Agency in developing that guidance. They continue to engage with stakeholders and release more technical interpretations. As I said, the rules are somewhat more aligned with an existing tax regime, so there is that additional certainty in terms of going forward.

L'Agence du revenu du Canada a produit des directives sur la façon dont les règles doivent être appliquées. Nous avons travaillé en collaboration avec elle à l'élaboration de ces lignes directrices. Elle continue de discuter avec les intervenants et de produire plus d'interprétations techniques. Comme je l'ai dit, les règles sont un peu plus harmonisées avec le régime fiscal actuel, et on profitera donc d'une certitude accrue à l'avenir.

Senator Andreychuk: Why did you choose the age of 24?

La sénatrice Andreychuk : Pourquoi avoir choisi 24 ans?

Mr. McGowan: There are essentially three categories, maybe four, for the taxing of split income. The existing rules that were introduced around 2000 apply to individuals under 18. They were colloquially called the kiddy tax for many years, and those are largely being preserved with these amendments.

M. McGowan : Il y a essentiellement trois catégories — peut-être quatre —, en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu fractionné. Les règles actuelles qui ont été mises en place vers l'année 2000 s'appliquaient aux personnes âgées de moins de 18 ans. Pendant de nombreuses années, on a appelé communément ces mesures l'« impôt sur le revenu fractionné avec des mineurs », et ces mesures sont en grande partie préservées par ces modifications.

The additions have two different sets of rules for those aged 18 to 24 and those 25 and over. I'll lump all those 25 and over into one category, but there is a special exclusion that is intended to follow the pension income splitting rules. They can apply for older individuals, but there are two additional categories, those 18 to 24 and those 25 and above. The 18 to 24 group represents an intermediary class between those under 18. It is presumed that any passive income they are earning is diverted and is subject to the kiddy tax, and that's based on the rules that are currently in the act.

On ajoute deux ensembles de règles différents pour les personnes âgées de 18 à 24 ans et celles qui ont 25 ans et plus. Je vais réunir tous ceux qui sont âgés de 25 ans et plus dans la même catégorie, mais il y a une exclusion spéciale qui vise à reproduire les règles liées au fractionnement du revenu de pension. Ces règles peuvent s'appliquer aux personnes plus âgées, mais il y a donc en gros deux catégories supplémentaires, les 18 à 24 ans et les 25 ans et plus. Pour ce qui est des 18 à 24 ans, il s'agit d'une catégorie intermédiaire entre les mineurs et les plus vieux. On présume que tout revenu passif qu'ils gagnent est un revenu détourné assujetti à l'impôt sur le revenu fractionné avec des mineurs, et il en est ainsi conformément aux règles qui figurent actuellement dans la loi.

Those aged 18 to 24 are in between the 25 and above who are presumed to have full economic independence. The classic example might be a university student. One common tax plan we see — and the data is reflected in the budget text — is where as soon as an individual turns 18, they start receiving a lot more dividend income through university. It's common that a professional parent like a lawyer might reserve income in a corporation and start sprinkling when they turn 18.

Les 18 à 24 ans sont ceux qui se trouvent entre les mineurs et les 25 ans et plus, et on présume qu'ils ont une pleine indépendance économique. L'exemple classique pourrait être un étudiant de niveau universitaire. Un arrangement fiscal qu'on voit souvent — et les données sont reflétées dans le texte du budget —, c'est le fait que, dès qu'une personne a 18 ans, elle commence à recevoir beaucoup plus de dividendes pendant qu'elle fréquente l'université. Il arrive couramment qu'un parent professionnel, comme un avocat, conserve des revenus dans une société et commence à verser des revenus à son enfant majeur.

So the 18 to 24 class has a lot of the exclusions. It is not as comprehensive as the under 18s, but it doesn't provide the full suite of exclusions available to those over 25, reflecting the presumed differences in economic independence between those classes.

Par conséquent, la catégorie des 18 à 24 ans est visée par beaucoup d'exclusions. Il n'y en a pas autant que pour les moins de 18 ans, mais les règles ne prévoient pas l'ensemble des exclusions auxquelles ont accès ceux qui ont plus de 25 ans, reflétant ainsi les différences présumées en ce qui concerne l'indépendance économique entre ces deux catégories.

There is sort of a midway point between the 25 plus and the under 18s.

The Chair: There is a bit of confusion on under 18, 18 to 24 and then 25 and up. Could you give us the exact nomenclature that's being used by the budget process and the CRA?

Mr. McGowan: The tax on split income has a number of exclusions, and I think those are all in the exempt income definition, but there is a series of exclusions from the tax on split income. Some of those exclusions are available only in respect of certain age groups, so that's where you will find it.

For example, the excluded share exclusion, where you have more than 10 per cent of a business, is available to those 25 and over. There is an additional arm's-length capital contribution exclusion that applies to those who are 18 to 24. So within the rules and the exempt income list of exclusions, there are simply different exclusions that apply depending upon your age.

The Chair: Where can we find that? Could you provide the clerk with the information? I think it's relevant rather than being in a grey zone.

Mr. McGowan: It's in clause 13 of the bill. It's in the "excluded amount" definition. You can see, at the start, each of the paragraphs is essentially a different exclusion depending on age.

The Chair: Mr. McGowan, could you specify which clause that is in the bill?

Mr. McGowan: In the bill, it's clause 13(1). In the Income Tax Act it would be section 120.4 (1), in the definition of "excluded amount." That definition contains the list of exclusions from the tax on split income, and some apply depending on the age of the individual.

The Chair: Thank you for the clarification. If there are additional questions, we will come back to you on that particular segment.

Senator Mitchell: Thank you, Mr. McGowan and colleagues. I will say that after the briefings yesterday and today and despite your valiant efforts, I'm still confused about a couple of things. I wonder if I'm confused because I'm thinking apples and oranges.

Il s'agit, en quelque sorte, d'un point intermédiaire entre les 25 ans et plus et les 18 ans et moins.

Le président : Il y a un peu de confusion entre les catégories des moins de 18 ans, des 18 à 24 ans et des 25 ans et plus. Pouvez-vous nous fournir la nomenclature exacte utilisée dans le processus budgétaire et par l'ARC?

M. McGowan : L'impôt sur le revenu fractionné comporte un certain nombre d'exclusions — et je crois que toutes ces exclusions figurent dans la définition de revenu exonéré —, mais il y a donc une série d'exclusions liées à l'impôt sur le revenu fractionné. Certaines de ces exclusions s'appliquent seulement à certains groupes d'âge, et c'est donc là que vous trouverez l'information.

Prenons l'exemple de l'exclusion des actions exclues pour les personnes qui détiennent plus de 10 p. 100 d'une société. Cette exclusion est accessible aux personnes âgées de 25 ans et plus. Il y a une exclusion supplémentaire concernant l'apport de capitaux indépendants qui s'applique aux personnes âgées de 18 à 24 ans. Par conséquent, dans les règles et dans la liste des exclusions liées au revenu exclu, il y a tout simplement différentes exclusions qui s'appliquent selon l'âge de la personne.

Le président : Où pouvons-nous trouver cette information? Pouvez-vous fournir ces renseignements à la greffière? Je crois que c'est pertinent. Je ne veux pas qu'on reste dans une zone grise.

M. McGowan : C'est à l'article 13 du projet de loi. C'est dans la définition de « montant exclu ». Vous pouvez voir, au début, que chaque paragraphe concerne essentiellement une exclusion différente selon l'âge.

Le président : Monsieur McGowan, pouvez-vous préciser l'article où on peut trouver tout cela dans le projet de loi?

M. McGowan : Dans le projet de loi, c'est le paragraphe 13(1). Dans la Loi de l'impôt sur le revenu, ce serait le paragraphe 120.4(1), la définition de « montant exclu ». Cette définition contient la liste des exclusions de l'impôt sur le revenu fractionné, et certaines exclusions s'appliquent en fonction de l'âge de la personne.

Le président : Merci de cette précision. S'il y a d'autres questions, nous vous reviendrons sur cet aspect précis.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur McGowan, et merci, chers collègues. Je dois dire que, après les séances d'information d'hier et d'aujourd'hui, et malgré vos vaillants efforts, je suis encore perplexe au sujet de deux ou trois choses. Je me demande si ma confusion vient du fait que je compare des pommes à des oranges.

One of things that made me go to apples and oranges on this question of splitting income was that you mentioned the payout of passive income in passing. There are two ways to pay money out of a CCPC; one is by dividends and one is by salary. Passive incomes could sound like dividends or like a salary for which I'm not working.

This begins to confuse me and I think that's some of the confusion that some of us feel. I'm saying you can pay a dividend out to somebody who deserves it because they worked a lot in building the business or they made a capital contribution.

You can pay a salary out to someone who is not working; they may be at Harvard and your business is in Edmonton, and it is helpful to pay your 18-year-old something, and that would not be appropriate.

You can pay a salary out to somebody who actually is working, which would not be in dispute, and you can pay a dividend out based on somebody actually working in the business — a salary — or to somebody who made a reasonable contribution in an investment.

Am I getting there with this? It seems to me what this is all about is finding the person who made a reasonable, real investment, and they could be paid if they never worked again; finding someone who worked 10 years to build a business and now they're 65 and don't want to work anymore, and they would be paid perfectly legitimately; or my 18-year-old son who really works. Those three things would not be in dispute, but how does that compare to the payout when you mentioned passive?

I think I'm almost there; don't disappoint me.

Mr. McGowan: If anything, I'd say you are right. That's a great point and one I wish I had made earlier. You're absolutely correct. There are different ways to take money out of a corporation. You can take it out as dividends or salary.

If you take it out as salary, there is a clear and long-standing set of rules in the tax act saying that you can only get a deduction for reasonable salary expenses paid to your kid in Harvard or something. That's been around for longer than I've been practising.

You only get your deductions to the extent they are reasonable and that limitation is important, one, because it reminds us that the easiest way to avoid the tax on split income is to pay a salary. If that's how you take the income out of your business and that's how you pay your children, then the tax on split income simply

L'une des choses qui m'ont amené à comparer des pommes avec des oranges, relativement à la question du fractionnement du revenu, c'est que vous avez mentionné, en passant, le paiement du revenu passif. Il y a deux façons de sortir de l'argent d'une SPCC : au moyen de dividendes ou au moyen d'un salaire. Les revenus passifs peuvent ressembler à des dividendes; c'est comme un salaire pour lequel on ne travaille pas.

C'est ici que la confusion commence, pour moi, et je crois que c'est aussi la source de la confusion que certains d'entre nous ressentent. Je dis qu'on peut payer des dividendes à une personne qui le mérite parce qu'elle a travaillé fort pour bâtir l'entreprise ou parce qu'elle a fourni des capitaux.

On peut bien verser un salaire à quelqu'un qui ne travaille pas, comme une personne à Harvard, alors que l'entreprise est située à Edmonton. Il peut être utile de verser un salaire à un enfant de 18 ans, mais il ne serait pas approprié de le faire.

On peut verser un salaire à quelqu'un qui travaille réellement, ce que personne ne conteste, et on peut verser des dividendes à quelqu'un s'il travaille vraiment pour l'entreprise — un salaire — ou à quelqu'un qui a contribué raisonnablement au moyen d'un investissement.

Est-ce que c'est bien ça? Il me semble qu'il s'agit en fait de trouver la personne qui a investi de façon raisonnable et concrète. Cette personne pourrait être payée, même si elle ne travaille plus jamais; une personne qui a travaillé pendant 10 ans pour bâtir une entreprise et qui, à 65 ans, ne veut plus travailler, pourrait très bien être payée, et ce, de façon tout à fait légitime. Ce peut être aussi mon fils de 16 ans qui travaille vraiment. Ce sont là trois choses qu'on ne conteste pas, mais de quelle façon tout ça s'intègre-t-il à ce que vous dites sur les revenus passifs?

Je crois avoir presque compris, ne me décevez pas.

M. McGowan : En fait, vous avez plutôt raison. C'est un excellent point, et c'est quelque chose que j'ai dit tantôt. Vous avez tout à fait raison. Il y a différentes façons de sortir de l'argent d'une société. On peut le faire sous forme de dividendes ou de salaire.

Si on retire l'argent sous forme de salaire, il y a un ensemble de règles claires et de longue date dans la loi sur l'impôt qui précisent qu'on peut seulement obtenir une déduction pour des dépenses salariales raisonnables payées à un enfant, qu'il soit à Harvard ou ailleurs. Ces règles étaient là avant même que j'exerce ma profession.

On n'obtient des déductions que dans la mesure où elles sont raisonnables, et cette limite est importante, d'abord, parce qu'elle nous rappelle que la façon la plus facile d'éviter de payer de l'impôt sur un revenu fractionné consiste à verser un salaire : si c'est de cette façon qu'on retire des revenus de son entreprise et qu'on paie nos enfants, l'impôt sur le revenu fractionné ne

will not come into play because they will not have received dividends or these other types of passive —

Senator Mitchell: But they have to work. You can't just pay it; they have to work.

Mr. McGowan: That's right. There is that restriction and that's why tax planning arose such that if you have a kid who is in Harvard and over 18 and you want to pay income to them from a business and then achieve significant tax savings, you could pay it as a dividend which prior to the introduction of the tax on split income rules didn't have a reasonableness test.

Yes, you are absolutely correct. You can take money out as salary. That's the simplest and I expect the most common way to not have the tax on split income come into play. If you do pay a salary, it has to be reasonable.

If you instead pay it as dividends or interest, even interest has to be reasonable to be deductible. But if you pay out more passive income, then you are into the world of tax on split income.

Senator Mitchell: So if you really work, I can pay you, no problem. If you really pay dividends or you really made an investment, I can pay you dividends based on that; or you really put sweat equity into the business a while ago that built some de facto equity, I can pay you out on that. That is where you get into under age 18, it is not likely they would have had money to put into the business. From ages 18 to 24, it is more likely but not entirely likely, so it is a little less restrictive. Over the age of 24, they might actually have real money to put into the business, so that would be a way they could earn if they put in more than 10 per cent.

Mr. McGowan: Yes.

Senator Mitchell: My next question relates to a similar confusion, but I think it is just a terminology issue. It is on this balancing of enhanced dividends and lower dividends depending on how much tax you paid into a CCPC. I guess it is just around the issue of passive income, because if I have passive income, I pay a lower tax in. If I have non-passive income, I pay a higher tax in. That is adjusted accordingly when I pay the dividend out by an enhanced Dividend Tax Credit or a lesser dividend tax credit.

Where I am confused is when you started talking about refundable tax. It dawns on me that there are two kinds of refundable tax now. One is a refundable tax where I pay it, it

s'appliquera tout simplement pas parce que personne n'aura reçu de dividende ou aucun de ces autres types de revenu passif…

Le sénateur Mitchell : Mais il faut que les gens travaillent. On ne peut pas tout simplement les payer s'ils ne travaillent pas.

M. McGowan : C'est exact. Il y a cette restriction; c'est la raison pour laquelle des gens ont procédé à une planification fiscale qui faisait en sorte que, s'ils avaient un enfant qui étudie à Harvard et qui a plus de 18 ans et qu'ils voulaient lui verser un revenu tiré de l'entreprise, et bénéficier d'importantes économies fiscales, il était possible de verser des dividendes, qui, avant l'introduction de l'impôt sur le revenu fractionné, n'étaient pas assujettis à un critère de raisonnabilité.

Oui, vous avez tout à fait raison. Vous pouvez prendre l'argent sous forme de salaire. C'est la façon la plus simple et, j'imagine, la plus courante d'éviter l'impôt sur le revenu fractionné. Si on paie un salaire, il doit être raisonnable.

Si une personne décide plutôt de verser des dividendes ou des intérêts, même les intérêts doivent être raisonnables pour être déductibles. Cependant, si une personne verse plus de revenus passifs, alors l'impôt sur le revenu fractionné peut s'appliquer.

Le sénateur Mitchell : Donc, si une personne travaille vraiment, je peux la payer sans problème. Si vous payez vraiment des dividendes ou que vous avez vraiment fait un investissement, je peux vous verser des dividendes en conséquence. En outre, si vous avez vraiment fourni un apport de compétences dans l'entreprise il y a un certain temps pour bel et bien créer des actifs, je peux vous payer pour ça. C'est là où on en vient à ceux qui ont moins de 18 ans. Il est peu susceptible que ces personnes aient investi de l'argent dans l'entreprise. De 18 à 24 ans, c'est un peu plus probable, mais pas complètement, alors les règles sont un peu moins restrictives. Après l'âge de 24 ans, il pourrait vraiment y avoir de l'argent versé dans l'entreprise, et il est donc possible pour des personnes de toucher un revenu s'ils détiennent plus de 10 p. 100.

M. McGowan : Oui.

Le sénateur Mitchell : Ma prochaine question est liée à une confusion similaire, mais je crois que c'est tout simplement un problème terminologique. Il s'agit de l'équilibre entre les dividendes bonifiés et le crédit d'impôt réduit pour dividendes selon l'impôt payé au sein de la SPCC. J'imagine qu'on tourne encore ici autour de la question du revenu passif, parce que, si j'ai un revenu passif, je paie moins d'impôts. Si j'ai un revenu qui n'est pas passif, je paie plus d'impôts. C'est rajusté en conséquence lorsque je verse les dividendes en fonction du crédit d'impôt bonifié pour dividendes ou du crédit d'impôt réduit pour dividendes.

Là où je n'ai pas compris, c'est lorsque vous avez commencé à parler d'impôt remboursable. J'ai l'impression qu'il existe actuellement deux types d'impôt remboursable. D'un côté, il y a

goes into a pool, and I get it back under some circumstance. The other kind is a tax where I didn't make any income, but even though I am not getting a return of tax, I'm getting a tax paid to me. It is called a refundable tax, which happens with the child benefit, for example.

In this case, what you were talking about was the former refundable tax. For some reason, I paid taxes, and now I get them back when I pay this out. I thought that isn't a general application. I thought there were refundable taxes like that in very specific cases, to do with pension overages, pools and things like that. Am I right?

Mr. McGowan: You are absolutely correct. The terminology is a bit confusing. I admit, even as a tax lawyer with a background in corporate and international tax, when I came to Finance I was confused by the different types. The Canada Child Benefit is deemed overpayment of tax. The new Canada Workers Benefit is a refundable tax. This is refundable "dividend tax on hand" and Part IV taxes, and there are other refundable taxes in the corporate context where you pay the tax and you get it back. Yes, they are, unfortunately, similarly named and confusing. You are absolutely correct.

Senator Mitchell: That works into the adjustment on the enhanced Dividend Tax Credit versus the regular Dividend Tax Credit.

Mr. McGowan: Right. Under the rules, if you are a private corporation, on your aggregate investment income you have a refundable tax that is paid on that. The idea, in general terms, is to provide more refundable tax so that you don't get a potential deferral benefit, earning it in a corporation versus individually.

Then you have a tax under Part IV of the Income Tax Act that is similar. It deals with inter-corporate dividend rules. If you have this refundable tax in a corporation and you pay a dividend up to another corporation, you can get a refund of your refundable taxes paid in the lower one. But that dividend up to the second corporation can be subject to tax under Part IV to maintain the prevention of the deferral benefit. In this context, there are a couple of different types of refundable corporate taxes.

Senator Mitchell: I get it. Thank you.

l'impôt remboursable lorsque je le paie; tout ça est versé dans un fonds commun et je le récupère dans certaines circonstances. L'autre type d'impôt, c'est un impôt où je n'ai pas gagné de revenu, mais même si je ne reçois pas de remboursement d'impôt, on me paie un impôt. C'est ce qu'on appelle un impôt remboursable, et c'est ce qui se passe avec la prestation pour enfants, par exemple.

Dans ce cas-ci, vous parliez du premier impôt remboursable. Pour une raison ou pour une autre, j'ai payé des impôts et je les récupère, maintenant, quand je paie. Je pensais que ce n'était pas une règle d'application générale. Je pensais qu'il y avait de tels impôts remboursables dans des cas très précis, qui concernaient des excédents de pensions, des fonds collectifs et ce genre de choses. Ai-je raison?

M. McGowan : Vous avez tout à fait raison. La terminologie est un peu confuse. J'admets que, moi-même, en tant qu'avocat fiscaliste ayant de l'expérience en fiscalité des sociétés et en fiscalité internationale, lorsque je suis arrivé au ministère des Finances, j'ai été dérouté par les différents types. L'Allocation canadienne pour enfants est considérée comme un excédent de perception d'impôts. La nouvelle Allocation canadienne pour les travailleurs est un impôt remboursable. On parle ainsi d'« impôt en main remboursable au titre de dividendes » et des impôts au titre de la partie IV, et il y a d'autres impôts remboursables dans le contexte des sociétés où une personne peut payer un impôt et le recevoir par la suite. Oui, malheureusement, certains termes se ressemblent, ce qui peut porter à confusion. Vous avez tout à fait raison.

Le sénateur Mitchell : C'est en cause dans le rajustement du crédit d'impôt bonifié pour dividendes et du crédit d'impôt pour dividendes normal?

M. McGowan : Exactement. Selon les règles, une société privée paie un impôt remboursable sur ses revenus de placement totaux. L'idée, de façon générale, c'est de fournir plus d'impôt remboursable afin d'éviter un possible avantage lié au report, lorsqu'on gagne de l'argent dans une société plutôt qu'en tant que particulier.

Il y a ensuite un impôt similaire au titre de la partie IV de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est question ici de règles sur les dividendes inter-sociétés. Si une société bénéficie d'un tel impôt remboursable et qu'elle paie des dividendes à une autre société, elle peut obtenir un remboursement des impôts remboursables payés dans la société affichant un revenu inférieur. Cependant, ces dividendes versés à la deuxième société peuvent être assujettis à l'impôt au titre de la partie IV afin de prévenir, encore une fois, un avantage lié au report d'impôt. Dans ce contexte, il y a deux ou trois types différents d'impôt remboursable sur les sociétés.

Le sénateur Mitchell : Je comprends. Merci.

The Chair: Tomorrow night we will have some accountants coming in, and there is no doubt, Mr. McGowan and the people from Finance, that they are listening to you. They will give us examples tomorrow, and you will be listening to them on the impacts. This will probably confuse a senator like me.

Senator Cools: Mr. Chair, I won't be here in the fall. I want to propose that this committee undertake a full and comprehensive study of the Income Tax Act. I think it is time that the committee did that.

Thank you so much for coming before us, Mr. McGowan, Mr. Leblanc and Ms. Lavoie. I have been listening to you with some care, and I have been reminded of Mark Twain's works. I am sure you have known his works, *The Adventures of Huckleberry Finn* and *The Adventures of Tom Sawyer*. In one of those novels there is a little Black girl, a slave or something. Someone was trying to find out who she was or where she came from, and she looked up and said, "I just growed myself." I have the impression that the CRA just grows itself. Sorry, but that came to mind. It is a very beautiful spot in those books. I read them all when I was little.

I want to come, if I can, to something I would describe as a moral matter or issue, if not a moral question or dilemma.

I have been listening to you for quite some time, and I get the impression that the CRA just grows itself when it needs to. It expands into areas when it needs to. I listened to you with some care. You used the words "reasonable" and "reasonableness," but how are these terms defined and who creates the definitions?

We all like to think that we are reasonable people, but the real moral question that you pose at all times in your remarks is this: What are the limits to governments taking money out of people's pockets? What is the limit on governments, and how is that standard set? Who sets it?

Sometimes it is as though they are the observers of the public purse, and someone is there watching, looking and reading at all times, studying it and saying, "I think we can apply a tax here or increase the amounts here," and so on. I always have the impression there is a big god of the sun, the environment or whatever that is just doing these kinds of things.

I wonder if you could help me grasp and understand it. The Income Tax Act has grown just like Topsy.

Le président : Demain soir, nous recevons des comptables, et il ne fait aucun doute, monsieur McGowan, qu'ils vous écoutent, vous et les représentants des Finances. Ils vont nous donner des exemples demain, et vous pourrez écouter ce qu'ils ont à dire sur les répercussions. Tout ça va probablement embrouiller le sénateur que je suis.

La sénatrice Cools : Monsieur le président, je ne serai pas ici à l'automne. Je propose que le comité entreprenne une étude complète et exhaustive de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je crois qu'il est grand temps qu'on le fasse.

Merci beaucoup d'être là, monsieur McGowan, monsieur Leblanc et madame Lavoie. Je vous ai écoutés assez attentivement, et je me suis rappelé l'œuvre de Mark Twain. Je suis sûre que vous connaissez son travail, *Les Aventures de Huckleberry Finn* et *Les aventures de Tom Sawyer*. Dans l'un de ces romans, il y a une petite fille noire, une esclave ou je ne sais trop. Quelqu'un tentait de découvrir qui elle était et d'où elle venait et elle a levé les yeux et a dit qu'elle avait grandi toute seule. J'ai l'impression que l'ARC a fait la même chose. Je suis désolée, mais ça m'est venu à l'esprit. C'est un très beau passage dans ces livres. Je les ai tous lus quand j'étais petite.

J'aimerais parler, si vous me le permettez, de quelque chose que je décrirais comme une question ou un enjeu moral, peut-être même une question ou un dilemme moral.

Je vous écoute depuis un certain temps, et j'ai l'impression que l'ARC ne fait que prendre de l'expansion lorsqu'elle en ressent le besoin. Elle prend de l'expansion dans certains secteurs, au besoin. Je vous ai assez bien écoutés. Vous avez utilisé les mots « raisonnable » et « raisonnabilité », mais de quelle façon définit-on ces termes, et qui crée les définitions?

Nous aimons tous penser que nous sommes des gens raisonnables, mais la vraie question morale que vous vous posez tout le temps dans vos observations est la suivante : quelles sont les limites à ce que les gouvernements prennent de l'argent dans les poches des gens? Quelle est la limite imposée aux gouvernements, et de quelle façon cette norme est-elle établie? Qui l'établit?

Parfois, c'est comme si ces personnes étaient les observateurs des deniers publics et il y a quelqu'un qui est là, qui regarde, qui jette un coup d'œil et qui est tout le temps en train de lire, d'étudier et qui dit : « Je crois qu'on peut imposer une taxe, ici, ou augmenter les montants, là » et ainsi de suite. J'ai toujours eu l'impression qu'il y a là un grand dieu du soleil ou de l'environnement ou je ne sais trop quoi qui agit de la sorte.

Je me demande si vous pourriez m'aider à comprendre et à saisir tout cela. La Loi de l'impôt sur le revenu a tout simplement grossi comme par enchantement.

Mr. McGowan: The Income Tax Act, of course, has grown. I have a copy on my desk of the Income War Tax Act, 1917. It's much thinner.

Senator Cools: That is right. When it was applied, it was supposed to be a temporary thing to help with the war and it was never taken back.

The Chair: Can you expand on your answer to the question, please?

Mr. McGowan: That is absolutely correct.

In terms of the rates and limits of taxation, they are set by Parliament. For individuals, we have a top marginal rate of 33 per cent.

In terms of the tax system, I can provide a few examples. We see this in a lot of the amendments in this bill, attempts through the internal and, admittedly, somewhat complex mechanisms of the Income Tax Act to limit and provide appropriate tax consequences. We talked earlier about the lowering of the small business tax rate to 9 per cent, which has consequential changes to the dividend gross-up and tax credit mechanisms. Those are intended to limit the imposition of tax, in a sense, such that you don't pay tax twice on the same income; you pay roughly the same amount of tax whether you earn income directly or through a corporation.

In the dividend gross-up and tax credit mechanism that accompanies the reduction of the small business tax rate, a corporation pays tax at the lower rate. When a dividend is paid out to an individual shareholder, that shareholder's income is notionally grossed up. Then a credit is provided to compensate them for tax paid by the corporation. That mechanism provides, essentially, a limit or helps to ensure the result that the tax you pay is consistent, whether you earn income directly or through a corporation. That's so that, as you do in some other jurisdictions, you don't have multiple layers of tax.

There are a number of mechanisms in the act intended to provide clear limits. Ultimately, though, that is something set by Parliament.

Senator Cools: For sure.

Mr. Leblanc: I have a quick observation. Over time, if you consider total federal revenues as a share of GDP, it has been a long time since they have gone up. You have a decrease of 1 or 2 percentage points as a percentage of GDP in the early 2000s.

M. McGowan : La Loi de l'impôt sur le revenu est bien sûr devenue plus étoffée. J'ai une copie sur mon bureau de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu de 1917. C'est un document beaucoup plus mince.

La sénatrice Cools : C'est exact. Lorsqu'on l'a adoptée, c'était censé être une mesure temporaire pour soutenir l'effort de guerre, mais on ne l'a jamais retirée par la suite.

Le président : Pouvez-vous préciser votre réponse à la question, s'il vous plaît?

M. McGowan : C'est tout à fait exact.

Pour ce qui est des taux et des limites d'imposition, elles sont établies par le Parlement. Pour les particuliers, nous avons un taux marginal de 33 p. 100.

Pour ce qui est du régime fiscal, je peux vous donner quelques exemples. C'est ce que nous constatons dans bon nombre des modifications proposées dans le projet de loi, des tentatives d'utiliser des mécanismes internes, et, je l'avoue, un peu complexes, de la Loi de l'impôt sur le revenu pour imposer des limites et prévoir des conséquences fiscales appropriées. Nous avons parlé tantôt de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises, qui passe à 9 p. 100, ce qui entraîne des modifications subséquentes aux mécanismes de majoration des dividendes et aux crédits d'impôt connexes. L'objectif, ici, c'est de limiter l'impôt de façon à ce qu'on ne paie pas deux fois de l'impôt sur le même revenu. Les gens paient à peu près le même montant d'impôts, qu'ils gagnent leur revenu directement ou par l'intermédiaire d'une société.

Dans le cadre du mécanisme de majoration des dividendes et du crédit d'impôt qui accompagne la réduction du taux d'imposition des petites entreprises, une société paie un impôt des sociétés plus bas. Lorsqu'un dividende est versé à un actionnaire précis, le revenu de cet actionnaire est augmenté théoriquement, puis un crédit lui est accordé pour compenser l'impôt payé par la société. Ce mécanisme permet, essentiellement, de limiter les inégalités ou d'aider à s'assurer que, au bout du compte, l'impôt payé est le même, que l'argent soit gagné directement ou par l'intermédiaire d'une société. On procède ainsi — comme on le fait dans d'autres administrations — afin qu'il n'y ait pas de multiples niveaux d'imposition.

Il y a un certain nombre de mécanismes dans la loi visant à fournir des limites claires. Au bout du compte, toutefois, c'est quelque chose qui est établi par le législateur.

La sénatrice Cools : Bien sûr.

M. Leblanc : J'ai une brève observation à faire. Au fil du temps, si l'on considère les recettes fédérales totales en tant que pourcentage du PIB, cela fait longtemps qu'elles n'ont pas augmenté. Il y a eu une diminution de 1 ou 2 p. 100 du PIB au

You have another decline in the mid to late 2000s. Since then, it has been pretty constant. The federal government's share — its take, if you will — as a percentage of GDP really hasn't changed.

début des années 2000. Il y a une autre diminution au milieu des années 2000. Depuis, c'est assez constant. La part du gouvernement fédéral — ce qu'il retire, si vous voulez — en tant que pourcentage du PIB n'a pas vraiment changé.

Senator Cools: I am interested, because I now know no one who does their income tax themselves. However, 20 years ago, everyone I knew did their income tax themselves.

La sénatrice Cools : Tout cela m'intéresse, parce que je sais que personne ne s'occupe de ses impôts lui-même. Cependant, il y a 20 ans, tous ceux que je connaissais faisaient cela eux-mêmes.

I have also noticed the proliferation of companies that welcome the Canadian population to come to them. You hear the ads of the various companies.

J'ai remarqué aussi la prolifération d'entreprises qui offrent leurs services aux Canadiens. On entend des publicités de diverses entreprises.

However, as the income tax scheme or system becomes more complicated, Canadians now leave it to these companies. It is an expense for people who are not earning very much money sometimes to pay $500, or whatever it is, to one of these companies to do their taxes for them.

Cependant, le régime ou le système de l'impôt sur le revenu est devenu plus complexe, et les Canadiens s'en remettent maintenant à ces entreprises. C'est une dépense pour certaines personnes qui ne gagnent pas beaucoup d'argent, qui doivent payer 500 $ ou je ne sais combien, à l'une de ces entreprises pour qu'elle fasse leurs impôts.

Does anyone pay any attention to that, as the system gets more and more complex? Does anyone say to themselves, "Why should it cost people so much money to get their income tax done?"

Quelqu'un s'intéresse-t-il à cette situation, tandis que le système devient de plus en plus complexe? Quelqu'un se dit-il : « Pourquoi les gens doivent-ils payer de l'argent pour faire faire leur déclaration de revenus? »

Mr. Leblanc: Thank you for that question. You raise an important concern. Our general framework for considering any tax measure is its effect on equity or fairness, its impact on economic efficiency or competitiveness. We certainly consider for any tax its impact on the overall complexity of the tax system, that is, both the compliance burden for individuals or businesses and the administrative burden for the government. We are certainly mindful of that.

M. Leblanc : Merci de la question. Vous avez soulevé une préoccupation importante. Notre cadre général lorsqu'on réfléchit aux mesures fiscales, c'est l'impact en ce qui concerne l'équité et l'égalité, les répercussions sur l'efficience économique ou la compétitivité. Bien sûr, quelle que soit la mesure fiscale, nous réfléchissons à son incidence sur la complexité générale du système fiscal, c'est-à-dire tant du côté du fardeau de conformité pour les particuliers ou les entreprises que du fardeau administratif pour le gouvernement. C'est assurément quelque chose dont on tient compte.

You mentioned the particular burden on low-income individuals. In Budget 2018, building on something done in Budget 2016, you have a significant expansion of the Community Volunteer Income Tax Program. That relies on volunteers from across Canada to help low-income individuals fill out their tax forms for no fee. It doesn't cover everyone, but that is an important initiative.

Vous avez mentionné le fardeau précis des personnes à faible revenu. Dans le budget de 2018, en nous appuyant sur une mesure du budget de 2016, nous avons prévu une importante expansion du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt. Ce programme s'appuie sur des bénévoles de partout au Canada qui aident les personnes à faible revenu à remplir leur déclaration de revenus gratuitement. On ne vise pas tout le monde, mais c'est une initiative importante.

The Chair: We are giving due diligence to Part 1, tab A, clauses 2 to 46 of the bill. Before we leave, perhaps we can conclude with Part 1 so that in the afternoon we can commence with Part 6, tab F.

Le président : Nous étudions avec diligence les articles 2 à 46 de l'onglet A de la partie 1 du projet de loi. Avant de partir, nous pourrions peut-être terminer la partie 1, afin que, cet après-midi, nous puissions commencer l'onglet F de la partie 6.

Senator Marshall: I'm back to the refundable taxes. I didn't want to get into a lengthy discussion as we did earlier, because the chair will cut me off. However, the supplementary information, it shows on the passive investment income, under refundable taxes on investment income, that the government will bring in an extra billion dollars over five years. Are you able to

La sénatrice Marshall : J'en reviens aux impôts remboursables. Je ne veux pas entamer une longue discussion comme nous l'avons fait plus tôt, parce que je sais que le président m'interrompra. Cependant, dans les renseignements supplémentaires, il est indiqué, relativement au revenu d'investissement passif, sous la rubrique des impôts

tell us what change was made that would result in the government bringing in an extra billion dollars?

Mr. McGowan: In simple terms, that change on the payment of a dividend that is eligible for the enhanced Dividend Tax Credit prevents obtaining a refundable tax on investment income. Private corporations will no longer be able to obtain refunds of taxes paid on investment income while paying dividends that are eligible for the enhanced Dividend Tax Credit.

Senator Marshall: Are those refundable taxes that won't be refunded? Is that basically what it is?

Mr. McGowan: The refundable tax account remains. They can be refunded on the payment of non-eligible dividends.

Senator Marshall: It could be, but the government is expecting it not to be.

Mr. McGowan: It's not that it will be permanently stranded and that it will never be recouped; rather, it's preventing from getting the enhanced credit at the same time.

Senator Marshall: So you are saying it is a timing difference, that they will bring it in now but pay it out 10 years down the road? I am trying to get a handle on whether this is refundable taxes that will never be refunded.

Ms. Lavoie: The refundable tax will continue to be refunded.

What the change will do is that when a dividend pays out eligible dividends, the refundable tax will not be available at that time. The expectation is that corporations will then choose to pay ineligible dividends so that they can get the refund on their taxes, which will mean that they have a preferential tax treatment.

The impacts you see there on the table in the annex are mainly impacts on government revenues at the personal level. Upon receipt of ineligible dividends, shareholders will have access to a lower Dividend Tax Credit than they would on the payment of eligible dividends. So there will be an increase in taxes that comes from the taxation of dividends at the shareholder level. The estimated impact of that is what you can see in the table.

remboursables applicables au revenu de placement, que le gouvernement générera 1 milliard de dollars de plus sur cinq ans. Pouvez-vous nous dire quels changements ont été apportés pour que le gouvernement puisse générer ce milliard de dollars supplémentaire?

M. McGowan : Pour dire les choses simplement, ce changement relatif au paiement de dividendes admissibles pour le crédit d'impôt bonifié pour dividendes empêche les gens d'obtenir un impôt remboursable sur des revenus de placement. Les sociétés privées ne seront plus en mesure d'obtenir des remboursements d'impôt sur le revenu de placement tout en versant des dividendes admissibles au crédit d'impôt bonifié pour dividendes.

La sénatrice Marshall : Ces impôts remboursables ne seront pas remboursés? Est-ce, essentiellement, ce dont il s'agit?

M. McGowan : Le compte d'impôt remboursable demeure. Les sociétés peuvent être remboursées concernant le paiement de dividendes non admissibles.

La sénatrice Marshall : C'est possible, mais le gouvernement s'attend à ce que ce ne soit pas le cas.

M. McGowan : Ce n'est pas que ce sera bloqué de façon permanente ni que tout cela ne sera jamais récupéré, on tente plutôt de s'assurer que les sociétés ne peuvent pas obtenir le crédit bonifié en même temps.

La sénatrice Marshall : Vous dites donc qu'il s'agit d'une différence dans le temps, les sociétés vont présenter leur déclaration maintenant, mais les paiements se feront dans 10 ans? J'essaie de comprendre s'il s'agit d'impôts remboursables qui ne seront jamais remboursés.

Mme Lavoie : L'impôt remboursable continuera d'être remboursé.

Le changement fait en sorte que, lorsqu'on verse des dividendes admissibles, l'impôt remboursable ne pourra pas être récupéré à ce moment-là. On s'attend à ce que les sociétés choisissent de verser des dividendes non admissibles afin qu'elles puissent obtenir leur remboursement d'impôt, ce qui signifie qu'elles bénéficieront d'un traitement fiscal préférentiel.

Les répercussions que vous constatez, là, dans le tableau à l'annexe, ce sont principalement des répercussions sur les revenus du gouvernement au niveau des particuliers. À la réception de dividendes non admissibles, les actionnaires auront accès à un crédit d'impôt réduit pour dividendes comparativement à ce à quoi ils auraient eu droit s'il s'agissait de dividendes admissibles. Par conséquent, il y aura une augmentation de l'impôt perçu sur les dividendes au niveau des actionnaires. L'incidence prévue de tout cela est telle que vous pouvez le voir dans le tableau.

But within the corporation, the refund will still be available. The expectation is that corporations will change their behaviour and pay out more ineligible dividends now in order to access their refund, if they have a balance available.

Senator Marshall: Okay, thank you.

When you talk about individuals investing in a company, getting dividends, and that this would be a deemed dividend, doesn't the CRA look at whether the person was gifted money to buy the shares? Does it make a difference as to the source of the funds to buy the shares? If you have a child who is investing in your company, and they put $100,000 into the company and will now receive dividends, doesn't the CRA look to see where they got the money for the shares to determine whether it is a bona fide transaction and didn't come from the parents?

Mr. McGowan: There is a separate set of attribution rules in the Income Tax Act that looks at those sorts of considerations. However, those are separate and apart from the refundable tax measure in the bill.

Senator Marshall: Yes, I knew that. Okay.

The last comment is the one I mentioned earlier about the veterans. A briefing note we had referenced the caregiver recognition benefits to say that they aren't taxable.

Could you check that and let us know? I am trying to see who prepared the briefing note. It is the Library of Parliament.

Mr. Leblanc: Thank you for the question, senator. We will check that. The caregiver recognition benefit was a Budget 2017 measure, so that's why we don't have the information with us. We will follow up.

Senator Marshall: Thank you.

Senator Jaffer: I know the chair will thank you, but the three of you are really defending something difficult, and I respect what you are doing. Our remarks are not directed toward you. You are just doing a job, but it is very frustrating for us and the people we represent. You are saying this is complex, but what happens to people who don't live it? You live it all the time.

I don't need you to respond to that.

Toutefois, au sein de la société, le remboursement sera encore disponible. On s'attend à ce que les sociétés modifient leur comportement et versent plus de dividendes non admissibles afin d'avoir accès à leur remboursement, si elles ont un solde disponible.

La sénatrice Marshall : D'accord, merci.

Lorsqu'on parle des personnes qui investissent dans une entreprise, qui obtiennent des dividendes — et que les fonds obtenus seraient considérés comme des dividendes —, l'ARC n'évalue-t-elle pas la situation pour déterminer si la personne s'est vue donner de l'argent pour acheter des actions? Y a-t-il une différence en fonction de la source des fonds pour acheter les parts? Si un enfant investit dans votre entreprise et qu'il verse 100 000 $ dans l'entreprise de façon à pouvoir toucher des dividendes, l'ARC ne regarde-t-elle pas pour déterminer de quelle façon le jeune a obtenu l'argent pour obtenir les parts afin de déterminer s'il s'agit d'une transaction de bonne foi et si l'argent ne vient pas plutôt des parents?

M. McGowan : La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit un ensemble distinct de règles d'attribution qui tiennent compte de ce genre de considérations. Cependant, ces mesures sont distinctes de la mesure liée à l'impôt remboursable dans le projet de loi.

La sénatrice Marshall : Oui, je sais. D'accord.

Mon dernier commentaire, c'est celui que j'ai déjà soulevé au sujet des anciens combattants. Dans une note d'information que nous avons obtenue, il était question de l'allocation de reconnaissance pour aidants et il était indiqué que les prestations n'étaient pas imposables.

Pouvez-vous vérifier tout ça et nous le faire savoir? J'essaie de voir qui a préparé cette note d'information. C'est la Bibliothèque du Parlement.

M. Leblanc : Merci de la question, madame la sénatrice. Nous allons procéder à des vérifications. L'allocation de reconnaissance pour aidants était une mesure prise dans le budget de 2017, alors nous n'avons pas l'information ici. Nous ferons un suivi.

La sénatrice Marshall : Merci.

La sénatrice Jaffer : Je sais que le président vous remerciera, mais vous trois défendez quelque chose de difficile, et je respecte ce que vous faites. Nos déclarations ne s'adressent pas à vous. Vous ne faites que votre travail, mais c'est très frustrant pour nous et pour les gens que nous représentons. Vous dites que c'est complexe, mais qu'est-ce qui arrive aux gens qui ne baignent pas là-dedans? Vous vous y intéressez tout le temps.

Vous n'avez pas à réagir à ce commentaire.

I wanted a clarification from you. I didn't quite follow when you were talking about people who didn't have a right to live here, if I understood that correctly, and they got the child benefit. Can you explain that again, please? What did you say?

Mr. Leblanc: Basically, there is a provision. Generally, consider the Canada Child Benefit and other similar benefits. For the Canada Child Benefit, the eligibility criteria are Canadian citizens, permanent residents, refugees or those protected persons, certain types.

Let us say you have a foreign-born individual who is still a status Indian under the Indian Act.

Senator Jaffer: Foreign-born and status Indian?

Mr. Leblanc: Yes. You have communities that straddle the border, as an example. They are eligible for other types of benefits in the federal system. It can be things like Employment Insurance .

Basically, we made them eligible for the Canada Child Benefit in 2016. It is a bit of a cleanup measure. We didn't go back and make them eligible for the old system of child benefits. This measure does that.

Senator Jaffer: What was the original rationale for indexing the Canada Child Benefit payments as of 2020? Why is the government now proposing to index them as of July 2018?

Mr. Leblanc: When the Canada Child Benefit was brought in in 2016, it was a really big investment.

Senator Jaffer: Yes, it was.

Mr. Leblanc: It was also quite a significant increase in spending on benefits for families with children. At that time, the government said, "Okay, we are going to, with prudence in mind, wait a little while before we start indexing the benefit." Given the strength of the economy, partly fuelled, we think, by strong consumer spending which the child benefit has helped support, the government considers itself in a position to index it earlier. When payments for the 2018-19 benefit year start in July 2018, those will be indexed at 1.5 per cent based on the same indexation system for the tax system.

Senator Jaffer: Were families consulted on this, and what will the effect be on middle-class families?

Je veux obtenir une précision de votre part. Je n'ai pas très bien compris ce dont vous parliez lorsque vous mentionniez les gens qui n'ont pas le droit de vivre ici — si je vous ai bien compris — et qui obtiennent l'allocation pour enfants. Pouvez-vous m'expliquer tout ça à nouveau, s'il vous plaît? Qu'avez-vous dit?

M. Leblanc : Essentiellement, il y a une disposition. En général… Prenons l'Allocation canadienne pour enfants ou d'autres prestations similaires. Dans le cas de l'Allocation canadienne pour enfants, les critères d'admissibilité sont la citoyenneté canadienne, la résidence permanente, le statut de réfugié ou de certains types de personne protégée.

Disons qu'une personne est née à l'étranger, mais qu'elle possède tout de même son statut d'Indien au titre de la Loi sur les Indiens.

La sénatrice Jaffer : Une personne née à l'étranger qui a le statut d'Indien?

M. Leblanc : Oui. Il y a des collectivités qui chevauchent la frontière, par exemple. Ces personnes ont droit à d'autres types de prestations au sein du système fédéral. Ils peuvent avoir accès à des choses comme l'assurance-emploi.

Essentiellement, nous avons fait en sorte en 2016 que ces personnes puissent être admissibles à l'Allocation canadienne pour enfants. C'est en quelque sorte une mesure corrective. Nous n'avons pas créé une mesure rétroactive pour que ces personnes soient admissibles à l'ancien système de prestation pour enfants. Cette mesure le permet.

La sénatrice Jaffer : Quelle était la raison d'être initiale pour indexer les paiements de l'Allocation canadienne pour enfants à compter de 2020? Pourquoi le gouvernement propose-t-il maintenant de commencer à l'indexer en date de juillet 2018?

M. Leblanc : Lorsque l'Allocation canadienne pour enfants a été présentée, en 2016, c'était un très gros investissement.

La sénatrice Jaffer : Oui, c'est vrai.

M. Leblanc : Il s'agissait également d'une augmentation assez importante des dépenses liées aux prestations pour les familles avec enfants. À ce moment-là, le gouvernement a dit : « D'accord, pour être prudents, nous allons attendre un peu avant de commencer à indexer l'allocation. » Étant donné la vigueur de l'économie, découlant en partie, selon nous, des dépenses de consommation accrues permises, entre autres, grâce à l'Allocation pour enfants, le gouvernement a considéré être en position de l'indexer plus rapidement. Lorsque les paiements pour l'année de prestation 2018-2019 commenceront, en juillet-2018, ils seront indexés à 1,5 p. 100 selon le même système d'indexation que pour le système fiscal.

La sénatrice Jaffer : Les familles ont-elles été consultées? Et quelle sera l'incidence sur les familles de la classe moyenne?

Mr. Leblanc: They weren't consulted, per se. They will get more money, so we hope they will be happy with that.

The Chair: As we conclude Part 1, Senator Eaton.

Senator Eaton: I will go to Part 5. How much of cannabis consumed in Canada will be —

Senator Moncion: We are in Part 1.

Senator Eaton: I'm sorry. I will save that question, then.

The Chair: Before we leave, I wish to thank you for the information that you have provided.

There is a question I would like to ask. I was prompted by it when I heard Mr. Leblanc talk about the impact it will have on GDP. Did the department calculate the total cost to those measures? There is a cost and there are revenues regarding those measures. What are the revenues coming in, the expenses and the net revenues of those measures that will impact all Canadians?

If you haven't done that, and I'm looking at the impacts, we will be returning in public this afternoon at 1:30, so could you provide us with an answer?

Ms. Lavoie: The estimated revenue impacts of the measures, if that is what you mean, are in the annex to the budget.

The Chair: For the record, what is the total revenue coming in, the total expenses going out and the net revenue?

Ms. Lavoie: You mean overall for the government?

The Chair: Yes, overall, the tax measures.

Ms. Lavoie: That is also in the budget, so we can provide that information.

The Chair: And you will provide us with that information this afternoon?

Ms. Lavoie: Yes.

The Chair: Thank you.

Honourable senators, I remind you that we will hold a second meeting on Bill C-74 at 1:30 p.m. in room 257, East Block.

(The committee adjourned.)

M. Leblanc : Les familles n'ont pas été consultées à proprement parler. Elles vont obtenir plus d'argent, alors nous espérons qu'elles seront heureuses.

Le président : Tandis que nous terminons la partie 1, je donne la parole à la sénatrice Eaton.

La sénatrice Eaton : Je vais passer à la partie 5. Quelle quantité de cannabis consommé au Canada sera…

La sénatrice Moncion : Nous en sommes à la partie 1.

La sénatrice Eaton : Je suis désolée. Dans ce cas-là, je vais réserver cette question.

Le président : Avant de partir, je tiens à vous remercier des renseignements que vous nous avez fournis.

Il y a une question que j'aimerais poser. Elle m'est venue lorsque j'ai entendu M. Leblanc parler de l'incidence sur le PIB. Le ministère a-t-il calculé le coût total de ces mesures? Il y a un coût et des revenus liés à ces mesures. Quels sont les revenus qui entrent, les dépenses et les revenus nets associés à ces mesures qui auront une incidence sur tous les Canadiens?

Si vous ne l'avez pas fait — et je pense aux répercussions, dans ce cas —, nous reprendrons la séance publique cet après-midi à 13 h 30, alors vous pourriez peut-être nous fournir une réponse?

Mme Lavoie : Les estimations des répercussions sur les revenus des mesures — si c'est ce dont vous parlez — figurent dans l'annexe du budget.

Le président : Pour le compte rendu, quels sont les revenus totaux qui entrent, les dépenses totales qui sortent et les revenus nets?

Mme Lavoie : Vous voulez dire pour l'ensemble du gouvernement?

Le président : Oui, de façon générale, pour toutes les mesures fiscales.

Mme Lavoie : C'est aussi dans le budget, alors nous pourrons vous fournir cette information.

Le président : Et vous nous la fournirez cet après-midi?

Mme Lavoie : Oui.

Le président : Merci.

Honorables sénateurs, je vous rappelle que nous allons tenir une deuxième réunion sur le projet de loi C-74 à 13 h 30, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 1, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, met this day at 1:35 p.m. to continue consideration of the subject matter of this bill.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

I wish to welcome all of those who are with us in the room, and viewers across the country who may be watching on television or online at sencanada.ca.

My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and chair of the committee. I would like the honourable senators, starting on my left, to introduce themselves.

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk from Saskatchewan.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall from Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Senator Paul J. Massicotte from Quebec.

Senator Moncion: Senator Lucie Moncion from Ontario.

The Chair: I would also like to introduce the clerk of the committee, Ms. Gaëtane Lemay, and our two analysts, Mr. Sylvain Fleury and Mr. Alex Smith.

[*English*]

That teams up to have this committee on time and moving forward.

This afternoon we continue our consideration of the subject matter of Bill C-74, which we started this morning with officials from the Department of Finance Canada.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 1er mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 13 h 35, pour poursuivre l'étude de la teneur complète de ce projet de loi.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, honorables sénatrices, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Je souhaite la bienvenue à tous ceux et celles, qui sont présents parmi nous dans la pièce, ainsi qu'aux téléspectateurs de partout au pays qui nous regardent à la télévision ou en ligne, du site sencanada.ca.

Je m'appelle Percy Mockler, je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et je préside le comité. J'aimerais demander aux honorables sénateurs de se présenter, à commencer par la personne à ma gauche.

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Sénateur Paul J. Massicotte, du Québec.

La sénatrice Moncion : Sénatrice Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le président : Je vous présente aussi la greffière du comité, Mme Gaëtane Lemay, et nos deux analystes, MM. Sylvain Fleury et Alex Smith.

[*Traduction*]

Nous avons le quorum pour commencer la séance sans plus tarder.

Nous poursuivons cet après-midi notre étude de la teneur complète du projet de loi C-74, que nous avons commencée ce matin en compagnie de fonctionnaires du ministère des Finances Canada.

Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures is what we call the budget implementation act.

Let's resume our study where we left off earlier today. For information, Bill C-74 has been divided with seven other committees of the Senate of Canada, which will report to the Finance Committee no later than May 31, so can proceed with a report to the Senate of Canada.

This afternoon we're resuming with officials from the Department of Finance: Mr. Gervais Coulombe, Director, Sales Tax Division, Tax Policy Branch; Mr. Shane Baddeley, Policy Analyst, Sales Tax Division, Tax Policy Branch.

[*Translation*]

We also have before us Mr. Pierre Mercille, Director General (Legislation), Sales Tax Division, Tax Policy Branch, from the Department of Finance Canada.

We shall now proceed as follows.

[*English*]

This afternoon we will consider tab B, which represents clauses 47 to 67, which is Part 2, entitled "Amendments to the Excise Act, 2001 (tobacco taxation) and relation legislation." Item No. 2 will be Part 3, tab C, clauses 68 to 119. Part 3 is entitled "Amendments to the Excise Act, 2001 (cannabis taxation) the Excise Tax Act and other related texts."

For purposes of clarity, and to consider Parts 2 and 3 individually, I will ask Mr. Coulombe to make his presentation on Part 2. Questions will follow about the tobacco taxation.

We will then proceed to Part 3, which is the cannabis taxation.

Please, Mr. Coulombe, make your presentation on tobacco taxation, followed by questions from the senators; and then Part 3 on cannabis taxation, also to be followed by questions from the senators.

Gervais Coulombe, Director, Sales Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. The proposed measures on tobacco taxation can be found, for those of you who would like more details, on pages 39 and 40 of the budget supplementary information. It's the little booklet attached and published with the budget. The draft legislation was also included. The proposed measures cover clauses 47 to 67 of the first BIA.

Projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Reprenons notre étude là où nous l'avons laissée un peu plus tôt, aujourd'hui. Pour votre information, l'étude du projet de loi C-74 a été répartie entre sept comités sénatoriaux, qui feront rapport au comité des finances au plus tard le 31 mai, pour que nous puissions présenter notre rapport au Sénat du Canada.

Nous reprenons nos travaux cet après-midi avec des fonctionnaires du ministère des Finances : M. Gervais Coulombe, directeur, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, et M. Shane Baddeley, analyste de politique, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt.

[*Français*]

Nous recevons aussi M. Pierre Mercille, directeur général (Législation), Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, Finances Canada.

Cela dit, nous allons procéder de la manière suivante.

[*Traduction*]

Nous examinerons cet après-midi l'onglet B, qui correspond aux articles 47 à 67 et la partie 2, qui s'intitule « Modification de la Loi de 2001 sur l'accise (taxation du tabac) et de textes connexes ». Au point 2, on trouve ensuite la partie 3, qui figure à l'onglet C et correspond aux articles 68 à 119. La partie 3 s'intitule « Modification de la Loi de 2001 sur l'accise (taxation du cannabis), de la Loi sur la taxe d'accise et de textes connexes ».

À des fins de clarté et pour examiner les parties 2 et 3 séparément, je demanderais à M. Coulombe de nous présenter la partie 2, après quoi nous lui poserons des questions sur la taxation du tabac.

Nous examinerons ensuite la partie 3, qui porte sur la taxation du cannabis.

Monsieur Coulombe, veuillez maintenant nous présenter votre exposé sur la taxation du tabac, après quoi les sénateurs vous poseront des questions à ce sujet; les sénateurs vous poseront également des questions sur la partie 3 après votre présentation sur la partie 3, soit sur la taxation du cannabis.

Gervais Coulombe, directeur, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. Les mesures proposées sur la taxation du tabac se trouvent aux pages 45 et 46 des renseignements supplémentaires sur les mesures fiscales. Il s'agit d'un petit livret annexé au budget. Le projet de loi s'y trouve aussi. Les mesures proposées s'appliquent aux articles 47 à 67 de la première loi portant exécution du budget.

[*Translation*]

The Government of Canada applies an excise tax on all tobacco products sold on the Canadian market. Excise tax rates on tobacco are currently set to automatically increase every five years in line with inflation. As such, the tobacco excise duty will be adjusted on December 1, 2019.

[*English*]

Budget 2018 proposes to advance the existing inflationary adjustments for tobacco excise duty rates to occur on an annual basis rather than every five years. To ensure consistency in the excise framework, inflationary adjustments will take place on April 1 of every year, starting in 2019.

Effective February 28, 2018, the day after the budget, tobacco excise duty rates were adjusted to account for inflation. The last inflationary adjustment occurred in 2014. That inflationary adjustment amounted to $1.29 per carton of 200 cigarettes. The budget also proposes to increase the rate by an additional dollar per carton of 200 cigarettes, including corresponding increases to the excise duty rates on other tobacco products such as chewing tobacco and cigars.

Overall, as of February 28, 2018, the excise duty rate on a carton of 200 cigarettes increased by $2.29, from $21.56 to $23.85, which is equivalent to about 29 cents per pack of 25 cigarettes.

[*Translation*]

A tax on cigarette stocks also applies on inventories of over 30,000 cigarettes, which equates to 150 cartons of 200 cigarettes in the possession of manufacturers, importers, wholesalers, and retailers, at day's end, February 27, 2018.

[*English*]

Finally, this measure generally applies as of February 28, 2018, and should generate about $1.5 billion in new revenue over the fiscal projection period.

[*Translation*]

Mr. Chair, that concludes my short presentation on Part 2. I should be pleased to respond now to senators' questions.

The Chair: Thank you.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada applique un droit d'accise sur tous les produits du tabac vendu sur le marché canadien. Les taux du droit d'accise sur le tabac sont actuellement fixés de manière à augmenter automatiquement tous les cinq ans pour tenir compte de l'inflation. En vertu de cette approche, les taux du droit d'accise sur le tabac seraient ajustés le 1[er] décembre 2019.

[*Traduction*]

Le budget de 2018 propose de devancer les rajustements inflationnistes des taux du droit d'accise sur le tabac afin qu'ils aient lieu chaque année plutôt que tous les cinq ans. Pour assurer l'uniformité du cadre des droits d'accise, les rajustements inflationnistes prendront effet le 1[er] avril de chaque année à compter de 2019.

À compter du 28 février 2018, le jour après l'adoption du budget, les taux du droit d'accise sur le tabac ont été rajustés pour tenir compte de l'inflation depuis le dernier rajustement inflationniste de 2014. Le premier rajustement équivaut à une augmentation de 1,29 $ par cartouche de 200 cigarettes. Le budget propose aussi d'augmenter le taux du droit d'accise d'un dollar par cartouche de 200 cigarettes et de prévoir des augmentations correspondantes aux taux du droit d'accise sur les autres produits du tabac, comme le tabac à mâcher et les cigares.

De façon générale, à compter du 28 février 2018, le taux du droit d'accise sur 200 cigarettes a augmenté de 2,29 $, passant de 21,56 $ à 23,85 $ par cartouche. Cela se traduit par une augmentation d'environ 29 cents par paquet de 25 cigarettes.

[*Français*]

Une taxe sur les stocks s'appliquait également aux stocks de plus de 30 000 cigarettes, c'est-à-dire 150 cartouches de 200 cigarettes qui étaient détenues par les fabricants, les importateurs, les grossistes et les détaillants, en fin de journée le 27 février 2018.

[*Traduction*]

Enfin, cette mesure s'applique généralement en date du 28 février 2018 et devrait générer environ 1,5 milliard de dollars de nouvelles recettes au cours de la période de prévisions financières.

[*Français*]

Cela complète, monsieur le président, ma courte présentation sur la partie 2. Je suis maintenant prêt à répondre aux questions des sénateurs.

Le président : Je vous remercie.

[English]

We will now go to questions on Part 2, as presented by Mr. Coulombe from the Department of Finance.

Senator Marshall: I was looking at the numbers as to the increased revenues the government is expecting. Has there been any sort of study done to show a correlation between the increase in taxes, contraband tobacco and advertisements to encourage people to quit smoking? I read somewhere a little while ago that, I think, 30 per cent of tobacco products are contraband. Has there been a study on that? I notice you're looking at $1.5 billion in revenue, but is this going to push people toward contraband tobacco? Is there any study to that effect?

Mr. Coulombe: Definitely there have been many studies done by academics over the last 30 or 40 years that make the case for tobacco taxation as a health measure aimed at reducing the prevalence of tobacco consumption among Western populations. There are censuses and papers published on the Health Canada website.

In terms of a direct correlation and how it relates to the measure you are currently reviewing, most of those revenues presented here are due to the fact we will adjust existing tobacco rates to account for inflation. Those adjustments mean the real tax burden on tobacco products from a federal standpoint remains the same.

That said, there is the additional dollar that I mentioned in my presentation, which is an additional burden compared to what the situation was shortly before the budget. When we look, for instance, at the numbers from Statistics Canada, the average retail price of a carton of 200 cigarettes in 2017 was about $106 in Canada. Would adding a dollar trigger further contraband measures? In fairness, the proposed increase is rather small and also has yet to be reviewed as part of other increases at the provincial level. Provinces have kept increasing tobacco excise duty rates.

I'm not judging these policies, but these are facts. When we look at the facts, we can conclude tobacco excise measures have been a key contributor to the reduction of smoking in Canada over the years. It's always an issue of striking the right balance between contraband risks and maintaining the important revenues used to finance different programs.

Senator Marshall: Your data shows tobacco use declining, but it's also possible people are moving to contraband, isn't it?

[Traduction]

Passons maintenant aux questions sur la partie 2, que vient de nous présenter M. Coulombe, qui représente le ministère des Finances.

La sénatrice Marshall : Je regardais la somme des nouvelles recettes que le gouvernement prévoit enregistrer. Y a-t-il une étude qui démontrerait une corrélation entre l'augmentation des taxes, la contrebande de tabac et la publicité incitant les gens à arrêter de fumer? J'ai lu quelque part, il y a un certain temps, que 30 p. 100 des produits du tabac seraient des produits de contrebande, si ma mémoire est bonne. Y a-t-il une étude à ce sujet? Je remarque que vous prévoyez des revenus de 1,5 milliard de dollars, mais cette mesure pourrait-elle pousser les gens à se tourner vers le tabac de contrebande? Y a-t-il eu une étude à ce sujet?

M. Coulombe : Les chercheurs ont réalisé de nombreuses études depuis 30 ou 40 ans qui prouvent que la taxation du tabac est une mesure de santé qui contribue à réduire la prévalence du tabagisme dans les populations occidentales. Vous trouverez les données du recensement et divers articles sur le site web de Santé Canada.

Pour ce qui est d'une corrélation directe avec la mesure à l'étude, la plupart des revenus prévus ici sont attribuables au fait que nous ajusterons le taux du droit d'accise pour tenir compte de l'inflation. Ces rajustements signifient que le fardeau fiscal réel associé aux produits du tabac restera le même pour le gouvernement fédéral.

Cela dit, il y a le dollar de plus que j'ai mentionné dans mon exposé, qui s'ajoutera au fardeau financier et qui n'était pas là peu avant le dernier budget. Si l'on regarde un peu les chiffres de Statistique Canada, le prix de détail moyen d'une cartouche de 200 cigarettes était d'environ 106 $ en 2017 au Canada. Cette augmentation de 1 $ favorisera-t-elle la contrebande? Franchement, l'augmentation proposée est assez modeste et devra aussi être examinée à la lumière des autres augmentations qui pourraient subvenir à l'échelle provinciale. Les provinces ne cessent d'augmenter les taux du droit d'accise sur le tabac.

Je ne juge pas ces politiques, ce sont les faits. Du strict point de vue des faits, on pourrait conclure que les mesures touchant la taxe d'accise sur le tabac ont beaucoup contribué à la réduction du tabagisme au Canada au fil des ans. Il est toujours difficile de trouver le juste équilibre entre les risques de contrebande et le maintien de revenus importants pour financer différents programmes.

La sénatrice Marshall : Vos données semblent indiquer une diminution du tabagisme, mais serait-il aussi possible que les gens se tournent davantage vers la contrebande?

Mr. Coulombe: A reduction in the prevalence of tobacco products in Canada is not necessarily based on excise or federal revenues. These are separate studies done by Statistics Canada and Health Canada that used to be called CTUMS, the Canadian Tobacco Use Monitoring Survey. These surveys indicate there is indeed a reduction.

Senator Marshall: When you look at the projected revenues for the government, why does it dip around 2020 and 2021? In the first year, it's $30 million, but the next year 375, 350. But then it drops to 165. What happens there?

Mr. Coulombe: The numbers that are presented here have to account for the fact that tobacco excise duty rates were intended to increase in 2019 for inflation. You may have heard from my presentation that in Budget 2014, the government and Parliament at the time decided to adjust tobacco excise duty rates every five years going forward. That first adjustment was set to occur on December 1, 2019. As a result, in the fiscal framework, there were some revenues that had been included in the books. What you see here in terms of the fiscal profile is the net impact of those measures. Some revenues were already in the framework.

Senator Marshall: Is that similar for the following year, $240 million? It's 375, 350, then it drops to 165 and then it goes up a little bit to 240 and then it's back to 310. It swings up, does it?

Mr. Coulombe: It is because the December 1, 2019 adjustment is not the same as the April 1. Because of the 12 months, that affects three fiscal years, if you will.

Senator Marshall: Okay. Thank you.

[*Translation*]

Senator Massicotte: If I am not mistaken, the bill provides for an annual increase that would keep pace with inflation. Whereas under the existing system, the rate is adjusted for inflation every five years? Is that right?

Mr. Coulombe: That is correct.

Senator Massicotte: In today's dollars, based on the bank rate, how much would that amount to? There is always going to be an advantage to speedier collection, but you do not see the full benefit immediately, it is spread over five years. Do we know in today's dollars, using the annual inflationary adjustment method, what the total tax revenue would amount to, as opposed to what would be collected were we to wait another five years?

Mr. Coulombe: Do you mean how the regimes differ? The difference is that the duties will be collected every fiscal year on the date scheduled for each inflationary adjustment.

M. Coulombe : La réduction de la prévalence des produits du tabac au Canada n'est pas nécessairement liée à la taxe d'accise ou aux revenus fédéraux. Ce sont là les résultats d'études distinctes menées par Statistique Canada dans le cadre de ce qu'on a appelé l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada, ou ESUTC. Cette enquête indique une réduction de la consommation.

La sénatrice Marshall : Si l'on regarde un peu les revenus prévus pour le gouvernement, pourquoi chutent-ils vers 2020 et 2021? La première année, ils seraient de 30 millions de dollars, mais l'année suivante, de 375 350 $, pour chuter encore à 165. Pourquoi?

M. Coulombe : Les chiffres présentés ici tiennent compte du fait que les taux du droit d'accise sur le tabac devaient de toute façon augmenter en 2019 en fonction de l'inflation. Vous avez peut-être entendu dans mon exposé que, au moment du budget de 2014, le gouvernement et le Parlement de l'époque avaient décidé d'ajuster les taux du droit d'accise sur le tabac tous les cinq ans à partir de là. Le premier rajustement devait survenir le 1er décembre 2019. Par conséquent, certains revenus avaient été inclus dans le cadre financier à partir de là. Ce que vous voyez ici, c'est l'effet net de ces mesures sur le profil financier. Certains revenus étaient déjà prévus.

La sénatrice Marshall : Est-ce la même chose pour l'année suivante et la prévision de 240 millions de dollars? Elle baisse ensuite à 375 350, puis à 165, pour remonter un peu à 240, puis revenir à 310. Il y a là un rajustement à la hausse, n'est-ce pas?

M. Coulombe : C'est parce que l'ajustement du 1er décembre 2019 n'est pas le même que celui du 1er avril. Comme l'année s'étend sur 12 mois, cela touche trois années financières, si l'on veut.

La sénatrice Marshall : Très bien. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Si je comprends bien, le projet de loi propose d'institutionnaliser son augmentation annuelle en fonction du taux d'inflation. Anciennement, tous les cinq ans, le taux était encore égal au taux d'inflation. Ai-je bien résumé?

M. Coulombe : C'est exact.

Le sénateur Massicotte : Quelle est la valeur courante sur le taux d'escompte? On prépaie plus vite, il y a quand même un bénéfice, mais ce n'est pas la somme totale qu'on gagne. La valeur est sur cinq ans. Sait-on quel chiffre représente la valeur courante entre le paiement annuel comparé à celui pour lequel on attend cinq ans avant de recevoir les sommes?

M. Coulombe : Vous voulez dire la différence? La différence est que ce sont toutes les sommes qui seront collectées au cours des exercices financiers précédant la mesure.

Senator Massicotte: The government will collect the same amount, but much more quickly because there will be no need to wait five years. The tax will be levied immediately, on an annual basis.

Mr. Coulombe: The amount collected will be higher because tobacco products are usually consumed at the time of purchase. A packet of cigarettes bought today will incur an increase of 29 cents, plus one dollar, so $1.29. This same packet of cigarettes purchased in 2018 cannot be purchased in 2019. The packet was bought now and it incurs —

Senator Massicotte: Ordinarily, in 2022, there would have been a bigger increase.

Mr. Coulombe: If you look at the rates, the adjustment mechanism is essentially the same. It is calculated according to the annual rate of inflation as specified by Statistics Canada. Now, you have to factor in the date change, i.e. December 1, as opposed to April 1. The amount collected on April 1, last year, takes into account the inflationary adjustment, as determined by Statistics Canada, through September of the previous year, and the same instruments are used under the five-year system. The only difference is that going forward it would be calculated on an annual basis.

Senator Massicotte: From year one, you see an inflationary adjustment that, previously, you would have had to wait five years for. What you see in year two would have come four years later. In other words, how much more money, in today's dollars, will the government collect in tax revenue under the new system as compared to the old one?

Mr. Coulombe: You are right as far as the tax rates are concerned. The rates going forward will not be different to what they would have been under the five-year system.

Senator Massicotte: Thank you for your answers, I think that we are saying the same thing.

I would like to follow up on my colleague's question. Putting an inflationary adjustment instrument in a bill, or piece of legislation, is all well and good. Fifteen to 20 years ago, the cost of contraband tobacco was such that we had to reduce the price of tobacco to be able to compete as we were forfeiting a significant share of the market.

Even though the inflationary adjustment in the legislation will naturally result in higher prices, I presume the bill provides for a scenario wherein the Governor-in-Council would be at liberty to adjust or reduce the rate? Were we to realize, in two or three years, that contraband had gained a competitive edge, and we were once again losing market share, I presume provision has been made for the government to be able to decide, on an emergency basis, to cut the price of tobacco without having to introduce new legislation.

Le sénateur Massicotte : On va collecter la même somme, mais on le fait beaucoup plus vite parce qu'on n'attend pas cinq ans. On facture immédiatement sur une base annuelle.

M. Coulombe : La somme collectée sera supérieure, puisque les produits du tabac, généralement, sont consommés au moment de leur acquisition. Si un paquet de cigarettes est acheté aujourd'hui, il inclut une augmentation de 0,29 $ pour un paquet de 1,29 $. Ce paquet de cigarettes acheté en 2018 ne pourrait pas avoir été acheté en 2019. Il a été acheté maintenant et il inclut...

Le sénateur Massicotte : Normalement, en 2022, on aurait eu une augmentation plus importante.

M. Coulombe : Si vous regardez les taux, le mécanisme d'ajustement est essentiellement le même. On se base sur l'inflation annuelle de Statistique Canada. Je dois faire attention aux dates du 1er décembre par rapport au 1er avril. L'inflation que l'on va chercher au 1er avril de l'an dernier reflète toute l'inflation de Statistique Canada jusqu'en septembre de l'année précédente, et ce sont les mêmes mécanismes qui étaient utilisés sous le régime des cinq ans. On a simplement amené cela sur une base annuelle.

Le sénateur Massicotte : La première année, on reçoit une augmentation inflationniste pour laquelle on aurait auparavant attendu cinq ans. À la deuxième année, on aurait attendu quatre ans. En d'autres mots, quelle est la valeur courante de ces différences au sens du gouvernement du Canada?

M. Coulombe : Pour ce qui est des taux, vous avez raison. Les taux futurs ne sont pas différents de ce qui aurait été autrement calculé sous le régime des cinq ans.

Le sénateur Massicotte : Merci de vos réponses, mais je pense qu'on dit la même chose.

J'aimerais faire suite à la question de mon collègue. Que l'on mette dans un projet de loi ou dans une loi une augmentation inflationniste, soit. Il y a 15 ou 20 ans, le coût de la contrebande était tel qu'on a réduit le prix du tabac pour y faire concurrence, car on perdait une part importante du marché.

Bien que la loi indique que le taux d'inflation entraîne une augmentation du prix, je présume que la loi prévoit une situation où le gouverneur en conseil peut ajuster ou réduire le taux. Si, dans deux ou trois ans, on se rend compte que la contrebande est trop concurrentielle et qu'on perd une part du marché, je présume qu'on a prévu que le gouvernement puisse décider, en cas d'urgence, de réduire le prix du tabac sans déposer un nouveau projet de loi.

Mr. Coulombe: Flexibility is first and foremost a matter of politics. Officials regularly review the tax measures included in the budget. As a result, were a future government to find itself in a situation as dramatic as the events of the early 1990s, I imagine that the officials of the day would propose a number of remedies.

The draft legislation you have before you is unbending on this point, and does not give the government latitude when it comes to future hikes.

Senator Massicotte: Were we ever again faced with a situation akin to what occurred in the 1990s, where we suddenly lost control of the market, the government would have no choice but to table legislation in an attempt to regain the flexibility it forfeits under this bill.

Mr. Coulombe: This would enable the government to change the rates. In the 1990s, if my memory serves me correctly, the Prime Minister of the day went public with new rates. The government then turned to Parliament to endorse these decisions.

Senator Massicotte: Simply put, this legislation stipulates an automatic nondiscretionary increase. Still, you are saying that officials or the government can, at its discretion, change the rate at any time.

Mr. Coulombe: With the consent of Parliament, of course.

Senator Massicotte: By enacting new legislation, in other words.

Mr. Coulombe: Invariably, yes.

[*English*]

Senator Andreychuk: I have just a few information points. You're saying there will be $1.5 billion in new revenue. Is that correct? That's what the government is anticipating as a revenue item? And we talked about the smuggling issue. The increases are there. One of the reasons the government has given for increases is the higher the rate, perhaps people will think twice and not smoke. It's a disincentive to smoke if you hit a certain point, and that's how the increases got going in the first place.

The government is saying that, through Health Canada, their advertising and their focus on education has reduced the number of smokers. Is this measure a revenue item or is this a measure of health at this time?

M. Coulombe : La flexibilité est d'abord et avant tout politique. Les mesures fiscales incluses dans le budget sont revues par les fonctionnaires sur une base courante. Par conséquent, si un gouvernement futur se trouvait dans des situations aussi dramatiques que celle qui a eu lieu au début des années 1990, j'imagine que les fonctionnaires du moment feraient des propositions en conséquence avec différentes options.

Dans le cadre actuel des propositions législatives que vous avez devant vous, il n'y a pas cette flexibilité de donner au gouvernement une marge de manœuvre quant aux augmentations futures.

Le sénateur Massicotte : Si jamais on a une situation comme celle des années 1990 et que tout à coup on perd le contrôle du marché, il faudra que le gouvernement présente un nouveau projet de loi pour trouver la flexibilité dont il ne dispose pas en ce moment.

M. Coulombe : Il pourra aussi modifier les taux. Au cours des années 1990, de mémoire, le premier ministre de l'époque avait procédé par l'annonce publique de nouveaux taux. On était alors retourné au Parlement pour confirmer ces choix du gouvernement.

Le sénateur Massicotte : On a donc une loi qui prévoit une augmentation automatique non discrétionnaire. Toutefois, vous dites que les fonctionnaires ou le gouvernement ont la discrétion en tout temps de changer ce taux.

M. Coulombe : Avec l'assentiment du Parlement, bien entendu.

Le sénateur Massicotte : Il faudra alors un nouveau projet de loi.

M. Coulombe : Toujours, oui.

[*Traduction*]

La sénatrice Andreychuk : J'aimerais simplement vous demander quelques renseignements. Vous affirmez qu'il y aura 1,5 milliard de dollars de nouvelles recettes, est-ce bien cela? Ce sont les revenus auxquels le gouvernement s'attend? Nous avons aussi parlé de la contrebande. Il y a des augmentations. Le gouvernement justifie notamment ces augmentations par le fait qu'elles pourraient pousser les gens à y réfléchir à deux fois avant de fumer. À partir d'un certain point, c'est dissuasif, et c'est l'idée de ces augmentations au départ.

Le gouvernement prétend que, grâce aux publicités et à tous les efforts d'éducation déployés par Santé Canada, le nombre de fumeurs a diminué. Cette mesure vise-t-elle à générer des revenus ou à améliorer la santé?

Mr. Coulombe: Thank you for the question, senator. In respect of the $1.470 billion, you are right in saying these are new revenues and they are presented on page 6 of the booklet, the tax measures supplementary information I referred to earlier. These are new revenues for the fiscal framework that have been assessed based on an array of factors by the department.

The budget also contained a parallel measure with respect to the Federal Tobacco Control Strategy. Details of that measure are on page 176 of the English version of the budget plan. Basically, that measure announced enhanced funding for the Federal Tobacco Control Strategy, which is from Health Canada and aimed at reducing tobacco consumption among Canadians.

The increase in excise duty framework for tobacco products, yes, is a revenue-generating measure. It's an excise duty. It's a tax; there's no doubt. At the same time, it tries to balance having a reasonable, prudent increase to ensure fiscal pressures continue to be effective in terms of reducing tobacco consumption, but at the same time the budget provides for funding in terms of tobacco control activities.

Senator Andreychuk: Since you're the numbers people, I'm going to ask you. You don't want to trust mine. Is the increase expected in revenue equivalent to the increase in the education and health component? The same percentage increase?

Mr. Coulombe: I'm not a specialist in the overall funding envelope for health.

At first glance, the new revenues generated by the increase in excise duty rates are higher but these revenues are going directly into the Consolidated Revenue Fund, where they are used to finance an array of measures like public health spending for provinces and so on. There is no direct correlation between what is being collected under the Excise Act 2001 and spending measures.

[*Translation*]

Senator Moncion: I have three questions. First, what impact will these new measures have on the provinces?

Mr. Coulombe: I am not sure what you are getting at.

Senator Moncion: The tobacco tax constitutes a revenue stream for the federal government, as it does for its provincial counterparts. Has the impact of this been gauged?

M. Coulombe : Je vous remercie de cette question, sénatrice. Vous avez raison de dire que les 1,470 milliard de dollars prévus, sont de nouveaux revenus et qu'on en parle à la page 7 du livret qui présente des renseignements supplémentaires sur les mesures fiscales et que j'ai mentionné plus tôt. Ce sont des nouveaux revenus qui s'ajoutent au cadre financier, selon une évaluation réalisée par le ministère à la lumière d'une multitude de facteurs.

Le budget contient également une mesure parallèle, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme. Vous trouverez des explications détaillées sur cette mesure à la page 198 de la version française du plan budgétaire. En gros, on a annoncé un financement accru pour la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, qui viendra de Santé Canada et qui visera à faire diminuer la consommation de tabac chez les Canadiens.

En revanche, l'augmentation du droit d'accise sur les produits de tabac est une mesure destinée à générer des revenus. C'est un droit d'accise. C'est une taxe, c'est très clair. En même temps, nous avons essayé de trouver l'équilibre et de nous limiter à une augmentation raisonnable, prudente, pour continuer de favoriser une réduction du tabagisme, mais, parallèlement à cela, le budget prévoit du financement pour les activités de lutte contre le tabagisme.

La sénatrice Andreychuk : Comme vous vous spécialisez dans les chiffres, je vais vous poser la question. Vous ne voulez pas vous fier aux miens. L'augmentation de revenus prévue est-elle équivalente à l'augmentation prévue en santé et en éducation? Les pourcentages d'augmentation sont-ils les mêmes?

M. Coulombe : Je ne connais pas très bien l'enveloppe générale prévue pour la santé.

À première vue, les nouveaux revenus générés par l'augmentation des taux du droit d'accise seront plus élevés, mais ils seront versés directement au Trésor, où ils serviront à financer toutes sortes de mesures, dont les dépenses des provinces en santé publique. Il n'y a pas de corrélation directe entre les revenus découlant de la Loi de 2001 sur l'accise et les mesures de dépenses.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : J'ai trois questions. Voici la première : quel sera l'impact de ces nouvelles mesures sur les provinces?

M. Coulombe : J'essaie de comprendre le sens de votre question.

La sénatrice Moncion : La taxe sur le tabac est une source de revenus pour le gouvernement fédéral et pour les gouvernements provinciaux. Est-ce que cet impact a été calculé?

Mr. Coulombe: It may have a very modest impact, especially given the one dollar hike, which could potentially lead to a slight reduction of the overall rate of tobacco use. Barring such exceptional circumstances, the two orders of government levy taxes on tobacco products independently. Some provinces have continued to increase their duties over recent years: including some of the biggest provinces. In all cases, these rates are higher than the federal excise tax rate. The provinces therefore are already going after higher duties, and announcements to that effect were made in February's budget. I do not recall any telephone calls, or colleagues being criticised by their provincial counterparts over this measure, which I would call prudent, reasonable, and modest given what is in the offering, and the overall pricing of tobacco products.

M. Coulombe : Il pourrait y avoir un très léger impact, surtout en ce qui a trait au dollar additionnel, qui pourrait engager une légère réduction du taux global du tabagisme. En dehors de cet aspect très précis, les deux ordres de gouvernement imposent des impôts sur les produits du tabac de façon indépendante. Il y a des provinces qui ont continué à augmenter leur taux au cours des années récentes; quelques-unes sont de très grandes provinces canadiennes. Dans leur totalité, ces taux sont supérieurs au taux d'accise fédéral. Donc, les provinces vont déjà chercher des sommes qui sont supérieures, et les annonces ont été faites dans le budget du mois de février. Je ne me souviens pas d'avoir reçu d'appel, ou du fait que mes collègues aient reçu de leurs homologues provinciaux une critique particulière quant à cette mesure que je vais qualifier encore une fois de prudente, de raisonnable et de modeste par rapport à l'enveloppe, au prix global des produits du tabac.

Senator Moncion: My second question has to do with vaping products: do you intend to tax these products in the same manner in which you currently tax tobacco products?

La sénatrice Moncion : Ma deuxième question touche les produits de vapotage : avez-vous l'intention de taxer ces produits comme vous le faites pour les produits du tabac à l'heure actuelle?

Mr. Coulombe: You may be aware that vaping products are to be regulated by Health Canada. The Senate introduced a bill; from memory, I believe it is Bill S-5 —

M. Coulombe : Vous savez peut-être que les produits de vapotage seront réglementés par Santé Canada. Il y a un projet de loi présenté par le Sénat; de mémoire, je crois que c'est le projet de loi S-5...

Senator Moncion: You have a good memory.

La sénatrice Moncion : Vous avez une bonne mémoire.

Mr. Coulombe: — which is currently being considered in the House of Commons. Vaping products are not legal in Canada at this time. We need this regulatory framework in order to legalize their use, in spite of the fact that the sale of vaping products is already fairly widespread. However, the official position of Health Canada, and of the government, is that these products are still unregulated. I am not in a position to tell you this afternoon what the Canadian government's intentions are in terms of taxing these products once they are officially legal — subject, of course, to royal assent of Bill S-5.

M. Coulombe : ... qui est à l'étude à la Chambre des communes en ce moment. Les produits de vapotage ne seraient pas légaux au Canada à l'heure actuelle. On a besoin de ce régime réglementaire pour les légaliser, malgré le fait qu'ils sont vendus de façon assez répandue. Cependant, la position officielle de Santé Canada et du gouvernement est que ces produits ne sont pas encore assujettis à la réglementation. Je ne suis pas en position, cet après-midi, de vous dire quelles seraient les intentions du gouvernement canadien en matière de taxation lorsque ces produits seront officiellement légalisés, advenant, bien entendu, la sanction royale du projet de loi S-5.

Senator Moncion: My third question has to do with the importing of acetate foam filters. When we met with police officers, who spoke to the issue of cigarette contraband, one of their recommendations was to ban the sale of acetate filters in Canada. Could you tell us where you stand on this matter?

La sénatrice Moncion : Ma troisième question touche à l'importation des filtres en mousse d'acétate. Quand nous avons rencontré les policiers qui nous parlé de la contrebande de cigarettes, l'une des recommandations qu'ils nous avaient présentées était de bannir au Canada la vente des filtres en acétate. Pouvez-vous nous dire où vous en êtes dans cette analyse?

Mr. Coulombe: We hold meetings and conference calls with officials from different orders of government regarding taxation on tobacco. The regulation of acetates, from memory, was put in place by Ontario. Our colleagues from Ontario undertook a lot of studies, and the government is continuing to study these issues carefully.

M. Coulombe : En matière de taxation du tabac, nous tenons des rencontres et des conférences téléphoniques avec les agents des différents ordres de gouvernement. Le contrôle des acétates, de mémoire, a été mis en place par l'Ontario. Beaucoup d'études ont été faites par nos collègues ontariens, et le gouvernement continue d'étudier ces questions de façon prudente.

Excise duties are levied on the manufacturing of products. In order to legally produce tobacco products in Canada, you have to get an excise tax license from the Canada Revenue Agency. Licensees have to meet a number of obligations, and report back to the agency. Under the current system, they alone can legally take possession of what is coined "ungraded tobacco," the substance required for manufacturing. Therefore, the primary substance in the manufacturing of tobacco products, crude tobacco, is already subject to an excise tax regime, and there are rules governing this. Whether or not other substances should be added is reviewed on a case-by-case basis. There is always a balance to be struck between the government wanting to regulate a product, in this particular case, tobacco products, and the freedom of economic players. Not to mention, the real impact that future regulations would have in a context where the primary substance, tobacco, is already subject to regulation under the excise tax act. This is all highly technical, I confess; but truth be told, we are venturing beyond the measures being proposed in the bill.

Senator Moncion: I understand, but we are talking about federal government revenue. We know that, whenever there is a tax hike on tobacco products, the illegal tobacco market also grows. There is a point at which the scales tip; and unlawful tobacco outpaces the controlled legal sale of tobacco.

Mr. Coulombe: On that particular point, if I may, Senator Moncion, the department, and the House of Commons committee, received requests and applications over recent years from various stakeholders appealing to the federal government to refrain from instituting increases in one fell swoop. One of the fears regarding an increase once every five years was precisely that the price hike would send shockwaves through the market. In that sense, opting for annual adjustments might help to stabilise prices in a way that a five-year regime would not, for example.

Senator Moncion: Thank you.

[*English*]

Senator Eaton: Is it because Canadians will put up with tobacco taxes going up on a regular basis and would not put up with the same taxation policies on alcohol? It's interesting because we have been doing this study on Bill C-45 and Bill C-46 which talks about people killed because of alcohol. Thirty-seven per cent of people in road accidents die because of impairment due to alcohol.

We have seem to have gone after cigarettes and tobacco and I'm wondering whether if it's just because it can be done. Whereas if we started going after wine or alcohol in the same way, would there be a taxpayer revolt? What do you think?

Les droits d'accise sont imposés à la production des produits. Pour produire légalement au Canada des produits du tabac, il est nécessaire d'obtenir une licence d'accise auprès de l'Agence du revenu du Canada. Les licenciés ont des obligations à respecter auprès de l'agence, et ils doivent remettre des rapports. Dans le système actuel, ils sont les seuls qui peuvent légalement prendre possession de ce qu'on appelle du « tabac non estampillé », l'intrant nécessaire à la fabrication. Donc, l'intrant principal de la fabrication des produits du tabac, le tabac brut, est déjà assujetti au régime de l'accise, et il y a des règles pour cela. La question de savoir si d'autres intrants doivent être ajoutés fait l'objet d'examens au cas par cas. C'est toujours un équilibre qui doit se faire entre le contrôle que le gouvernement veut exercer sur une production, dans ce cas-ci, les produits du tabac, et la liberté des acteurs économiques, et également l'impact réel que de futurs contrôles auraient dans un monde où l'intrant principal, le tabac, est assujetti à des contrôles en vertu de la loi sur l'accise. C'est très technique, je dois vous l'avouer; on déborde des mesures proposées dans le projet de loi actuel.

La sénatrice Moncion : Je comprends, mais on parle des revenus du gouvernement fédéral. On sait que, chaque fois que les taxes sur les produits du tabac augmentent, le marché du tabac illicite augmente également. Il y a, à un moment donné, un contrepoids; le tabac illicite augmente plus rapidement que le tabac en vente légale contrôlée.

M. Coulombe : Sur ce point particulier, si vous me le permettez, sénatrice Moncion, le ministère et le comité de la Chambre des communes avaient reçu au cours des dernières années des demandes, des requêtes, de la part de différents groupes, pour s'assurer que les augmentations imposées par le gouvernement fédéral n'arrivent pas en bloc. L'une des craintes liées à une augmentation tous les cinq ans était justement qu'il y ait un choc en raison du prix. En ce sens, le fait d'avoir des augmentations annuelles pourrait aider à maintenir le prix à un niveau plus constant qu'il ne l'aurait été avec une augmentation tous les cinq ans, par exemple.

La sénatrice Moncion : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Est-ce parce que les Canadiens toléreront que les taxes sur le tabac augmentent périodiquement, alors qu'ils ne toléreront pas les mêmes hausses des taxes sur l'alcool? C'est intéressant, parce que nous avons étudié les projets de loi C-45 et C-46, qui parlent des décès attribuables à l'alcool. Trente-sept pour cent des personnes qui décèdent à la suite d'accidents routiers meurent à cause de la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool.

Nous semblons nous en prendre aux cigarettes et au tabac, et je me demande si c'est simplement parce que c'est possible. Si nous nous attaquions au vin ou à l'alcool de la même façon qu'aux cigarettes, le contribuable se révolterait-il? Qu'en pensez-vous?

We have ostracized smokers, fine, because of all kinds of reasons, like second-hand smoke. We don't ostracize drinkers. I like a cocktail — I say that right out loud — and I used to love every cigarette I ever smoked. Why do we go after tobacco and not alcohol? It's just an interesting question. Is it because it's an easy tax for government?

Senator Moncion: None of the —

Senator Eaton: The sin tax, I just want to know.

Mr. Coulombe: I'm afraid the only thing I can say is these are matters of policy for the elected government of the day to decide on.

Senator Eaton: What are your personal thoughts?

Some Hon. Senators: Oh, oh.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: I know you talked about the revenues coming in on a more steady basis because the increases will now be annual as opposed to every five years; how much extra will the government collect as a result of annual increases as opposed to the five-year increases? Because the increases are going to be coming sooner rather than later. Will the increases be on top of one another? And it will be compounded, so how much extra does the government collect because of the compounding?

Mr. Coulombe: This information has not been made public as part of the budget. We will see if we can come back with that information.

Senator Marshall: I would be interested in that. Thank you very much.

Senator Massicotte: There was an obvious compounding. I presume even your five-year test was an annual compounding?

Mr. Coulombe: The inflationary adjustment rules refer to the CPI, the consumer price index, and the reference to the CPI is the same if you look on an annual basis or every five years. You are still referring to the same CPI.

Senator Massicotte: When you do the five-year test the way it would have been structured, it's a tax and then you do your compounding, then you do a percentage, an increase plus a percentage of the last year's increase. There is a compounding impact. I don't think you understand what the term means. Do you know what I mean?

Nous avons ostracisé les fumeurs, et c'est très bien, pour toutes sortes de raisons, notamment en raison de la fumée secondaire, mais nous n'ostracisons pas les buveurs de la même façon. J'admets tout à fait apprécier moi-même un bon cocktail, comme j'adorais chaque cigarette que je fumais avant. Pourquoi nous attaquer ainsi au tabac et non à l'alcool? C'est une question intéressante. Est-ce parce qu'il est facile pour le gouvernement de taxer le tabac?

La sénatrice Moncion : Aucun des…

La sénatrice Eaton : C'est la taxe du péché, je veux simplement comprendre.

M. Coulombe : J'ai bien peur de ne pas vraiment pouvoir vous répondre; c'est au gouvernement élu de décider quelles politiques il souhaite mettre de l'avant.

La sénatrice Eaton : Qu'en pensez-vous personnellement?

Des voix : Oh, oh.

Le président : Merci.

La sénatrice Marshall : Je sais que vous avez parlé d'entrées de revenus plus stables, parce les rajustements seraient faits annuellement plutôt qu'aux cinq ans; combien le gouvernement prélèvera-t-il de plus, en imposant des augmentations annuelles plutôt que des augmentations aux cinq ans? Parce que ces augmentations surviendront plus tôt. Se trouvera-t-il à y avoir des augmentations sur des augmentations? Elles seront capitalisées, donc combien d'argent le gouvernement ira-t-il chercher de plus grâce à la capitalisation?

M. Coulombe : Cette information n'a pas été rendue publique avec l'annonce du budget. Nous verrons si nous pourrons vous la communiquer ultérieurement.

La sénatrice Marshall : J'aimerais bien la connaître. Merci beaucoup.

Le sénateur Massicotte : C'est un cas évident de capitalisation. Je présume que, même pour les rajustements aux cinq ans, il y avait une capitalisation annuelle?

M. Coulombe : Le rajustement inflationniste est calculé en fonction de l'IPC, soit de l'indice des prix à la consommation, et l'IPC est le même qu'on le calcule sur une base annuelle ou quinquennale. C'est toujours le même IPC.

Le sénateur Massicotte : Si l'on effectue le calcul par rapport à l'ancien rajustement aux cinq ans, c'est une taxe capitalisée; il y aura donc un pourcentage, une augmentation plus un pourcentage de l'augmentation de l'année précédente. C'est ce qu'on appelle la capitalisation. Je ne pense pas que vous comprenez bien ce que j'entends par ce terme. Comprenez-vous ce que je veux dire?

Mr. Coulombe: I know what you mean. I don't think there is one.

Senator Massicotte: If there is none, then she is right.

Senator Marshall: That's why he said there is data and can we have it?

Pierre Mercille, Director General (Legislation), Sales Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Just to be clear, the way it was before your compounding was every five years. It was just adjusted every five years. Now it's adjusted every year. There is more revenue generated. I just want to add that, I don't have the number, but the additional amount we are going to generate is essentially the amounts that are produced in the budget minus the dollar increase that applies on the day after the budget.

Senator Massicotte: That's complicated. Let me ask a simple question. Five years from now, is the amount bigger, greater when you add compounding, or is it the same amount five years it would have been under the old method?

Mr. Coulombe: I would say the rate in five years is the same.

Senator Massicotte: So there is compounding annually.

Mr. Coulombe: With the big caveat that the dates are not the same. We used to have an adjustment happening every December 1, every five years. Now it is at the beginning of the fiscal year, and as a result, it's difficult to compare the rates exactly, but philosophically, they are based on the same adjustment rates.

Senator Massicotte: Not to doubt it, but I bet you you're wrong. I think you're wrong.

Senator Marshall: To add to that, does that factor in — and it probably wouldn't be material — but it impacts the government's borrowing also, ever so slightly, because you're getting revenues faster. They don't need to borrow as much. Do you factor in interest?

Mr. Coulombe: No. Well, this might be compounded in other accounts, that make up the bottom line of the government. They are not shown as part of the duty, the revenues being shown here.

Senator Marshall: I'll wait until I get the information and look at it.

M. Coulombe : Je comprends ce que vous voulez dire. Je ne pense pas qu'il y ait de capitalisation.

Le sénateur Massicotte : S'il n'y en a pas, alors elle a raison.

La sénatrice Marshall : C'est la raison pour laquelle il a dit qu'il y avait des données et j'ai demandé si nous pouvions y avoir accès.

Pierre Mercille, directeur général (Législation), Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Pour que ce soit bien clair, la capitalisation dont vous parlez s'appliquait aux cinq ans, avant. Il y aura maintenant un rajustement chaque année, alors qu'il n'y en avait un qu'aux cinq ans auparavant. Les revenus générés seront supérieurs. Je tiens simplement à ajouter que la somme supplémentaire que nous générerons — et je n'ai pas de chiffre — correspond essentiellement aux sommes présentées dans le budget, moins l'augmentation en dollars qui s'applique à partir du lendemain du budget.

Le sénateur Massicotte : C'est compliqué. Permettez-moi de vous poser une question simple. Dans cinq ans, le total sera-t-il plus élevé, si l'on tient compte de la capitalisation, ou sera-t-il le même que si nous avions conservé l'ancienne méthode?

M. Coulombe : Je vous dirai que le taux sera le même dans cinq ans.

Le sénateur Massicotte : Il y a donc une capitalisation annuelle.

M. Coulombe : Il y a cependant une mise en garde importante à faire, parce que les dates ne sont pas les mêmes. Avant, l'ajustement survenait le 1^er^ décembre tous les cinq ans. Il surviendra maintenant au début de l'exercice, si bien qu'il est difficile de comparer les taux avec exactitude, mais en théorie, ils se fondent sur les mêmes taux d'ajustement.

Le sénateur Massicotte : Je n'en doute pas, mais je pense que vous vous trompez. Je suis presque sûr que vous vous trompez.

La sénatrice Marshall : Par ailleurs, tenez-vous compte du fait que cela aura une incidence sur les sommes empruntées par le gouvernement? Encore une fois, la différence sera infime, mais il y en aura une, parce qu'on touchera les revenus plus tôt. Le gouvernement n'aura pas besoin d'emprunter autant. Tenez-vous compte de l'intérêt dans vos calculs?

M. Coulombe : Non. En fait, il pourrait effectivement y avoir une capitalisation dans d'autres comptes du gouvernement, en fin de compte. Cela ne paraîtra pas dans le droit d'accise et les revenus que je vous montre ici, cependant.

La sénatrice Marshall : J'attendrai de recevoir l'information, et je l'examinerai de près.

The Chair: Honourable senators, we have completed Part 2.

We will now move to Part 3, clauses 68 to 119 in Bill C-74, which is also related to tab C. This is the amendments to Excise Act, 2001 (cannabis taxation), the Excise Tax Act and other related acts.

Mr. Coulombe will make a short presentation.

Mr. Coulombe: Thank you, Mr. Chair.

Part 3 covers clause 68 to 119 implements a new federal excise duty framework for cannabis products, a measure proposed in the February 27 budget and detailed in the supplementary information on tax measures on page 40.

The proposal builds upon the framework that was released for consultation by the Government of Canada in November 2017, and reflects the revenue-sharing agreement that was agreed to in principle at the finance ministers' meeting in December 2017, with most provinces and territories.

The duty, which will be introduced as part of the Excise Act, 2001, will generally apply to all products available for legal purchase, which at the outset of legalization will include fresh and dried cannabis, cannabis oils, and seeds and seedlings for home cultivation. Cannabis cultivators and manufacturers will be required to obtain a cannabis licence from the Canada Revenue Agency, and remit the excise duty where applicable.

[*Translation*]

Excise duties will be levied on a federally licensed producer hereafter referred to as "cannabis licensee." The excise duty will be highest between a uniform rate applied on the quantity of cannabis contained in a final product and a percentage of the amount subject to duty of the product sold by the producer. The amount subject to duty is generally equivalent to the share of the producer's sale price, which does not include duties on cannabis under the Excise Act of 2001.

[*English*]

The proposed excise duty framework will be applied as follows: A flat rate duty will be imposed at the time of packaging for final retail sale on the quantity of cannabis flowering and non-flowering material, generally referred to as flowers and trim respectively, as well as on cannabis seeds and seedlings; for instance, in the case of home cultivation. The flat rate duty will be imposed on a dollar per gram, dollar per seed or a dollar per seedling basis in the case of seasoned seedlings. That's the dollar per gram. A lower rate per gram will be applied to trim, as

Le président : Honorables sénateurs, nous avons terminé la partie 2.

Passons maintenant à la partie 3, qui porte sur les articles 68 à 119 du projet de loi C-74 et qui correspond à l'onglet C. On parle ici de la Modification de la Loi de 2001 sur l'accise (taxation du cannabis), de la Loi sur la taxe d'accise et de textes connexes.

M. Coulombe fera une courte présentation.

M. Coulombe : Merci, monsieur le président.

La partie 3 comprend les articles 68 à 119 et met en œuvre un nouveau cadre du droit d'accise sur les produits de cannabis, une mesure proposée dans le budget du 27 février et dont on trouve les détails à la page 46 du document présentant les renseignements supplémentaires sur les mesures fiscales.

La proposition s'appuie sur le cadre que le gouvernement a publié aux fins de consultations en novembre dernier et tient compte de l'accord sur le partage des recettes qui a fait l'objet d'une entente de principe lors de la réunion des ministres des Finances qui s'est déroulée en décembre 2017 et à laquelle les ministres de la plupart des provinces et territoires ont participé.

Le droit, qui sera instauré dans le cadre de la Loi de 2001 sur l'accise, s'appliquera généralement à tous les produits offerts en vente légale, ce qui inclura, au début de la légalisation, le cannabis frais et séché, les huiles de cannabis et les graines et semis pour la culture à domicile. Les cultivateurs et les fabricants de cannabis devront obtenir une licence de cannabis auprès de l'Agence du revenu du Canada et verser le droit d'accise, le cas échéant.

[*Français*]

Des droits d'accise seront imposés à un producteur sous licence fédérale appelé ci-après « titulaire d'une licence de cannabis ». Le droit d'accise sera le plus élevé entre un taux uniforme appliqué sur la quantité de cannabis contenu dans un produit final et un pourcentage de la somme passible de droit du produit tel que vendu par le producteur. La somme passible de droit représente généralement la part du prix de vente du producteur qui n'inclut pas les droits sur le cannabis en vertu de la Loi de 2001 sur l'accise.

[*Traduction*]

Le cadre proposé du droit d'accise s'appliquera, de façon générale, de la manière suivante. Un droit uniforme sera imposé sur la quantité de matières florifères et de matières non florifères de plantes de cannabis appelées fleur et retaille respectivement, ainsi que sur les graines et les semis de cannabis dans le cas de la culture à domicile. Le droit uniforme sera imposé selon le principe du dollar le gramme, ou du dollar la graine ou du dollar le semis, dans le cas de ces derniers. C'est le concept du dollar le gramme. Un taux inférieur, le gramme, s'appliquera à la retaille

compared to flower, to reflect the fact that trim has less THC content than flowers. A product will generally be considered to be packaged by a cannabis licensee when it is put in a container intended for sale to the final consumer at a retail sale.

At the time of delivery of cannabis products by a cannabis licensee that packages it to a purchaser, e.g. a provincially authorized distributor, that volume rate — 10 per cent — will also be imposed on the dutiable amount of the transaction.

Cannabis licensees selling to purchasers will be liable to pay duty at the higher of the flat rate, or the at volume rate on the product. The applicable duty will only become payable at the time of delivery to a purchaser. The cannabis licensee who packaged the cannabis product for final retail sale will be liable to pay the applicable excise duty.

In layman's terms, if you have a product of 1 gram sold by the producer, not the final retail sale — the wholesale producer level, if it is being sold at a price less than $10, the duty to be remitted is $1. If the same product is sold at a price higher than $10, that's the*ad valorem*, the 10 are per cent that needs to be applied.

[*Translation*]

Any cannabis products leaving the premises of a cannabis licensee bound for the Canadian market for retail sale must bear an excise stamp. Excise stamps will be colour-coded indicating the provincial or territorial market where the product shall be sold. The cannabis licensee having packaged the cannabis product shall determine and affix the appropriate excise stamp prior to the arrival of the product on the duty paid Canadian market.

[*English*]

The excise duty framework will generally apply to cannabis products containing THC, the primary psychoactive compound of cannabis. However, packaged products that contain no more than 0.3 per cent of THC and, consequently, have little to no associated psychoactive effects will generally not be subject to the excise duty under the proposed framework.

Pharmaceutical products approved by Health Canada with a drug identification number, DIN, from cannabis and acquired only through a prescription will also not be subject to the excise duty.

The federal government has reached an agreement with provincial and territorial governments on a coordinated cannabis taxation framework for the initial two years after legalization. In

relativement à la fleur de cannabis, pour tenir compte du fait que la retaille contient moins de THC que la fleur. Un produit sera également considéré comme emballé par un titulaire de licence de cannabis lorsqu'il se trouvera dans un contenant destiné à la vente au détail à un consommateur final.

Au moment de la livraison d'un produit du cannabis à un acheteur — par exemple, un distributeur ou un détaillant autorisé par la province — par le titulaire d'une licence fédérale qui l'a emballé, un taux *ad valorem* — de 10 p. 100 — sera également imposé sur la somme passible de droit de la transaction.

Les titulaires de licence de cannabis qui vendent à des acheteurs seront responsables d'acquitter la somme la plus élevée entre le taux uniforme et le taux *ad valorem* sur le produit. Le droit applicable ne sera payable qu'au moment de la livraison à l'acheteur. Le titulaire de licence de cannabis qui a emballé le produit du cannabis pour la vente au détail finale sera responsable d'acquitter le droit d'accise applicable.

En termes simples, si un producteur et non le détaillant pour la vente finale vend un gramme de produit en gros à un prix inférieur à 10 $, le droit exigé sera de 1 $. Si le même produit est vendu à un prix supérieur à 10 $, c'est le droit *ad valorem* qui s'appliquera, à un taux de 10 p. 100.

[*Français*]

Tous les produits du cannabis qui sortiront des locaux d'un titulaire de licence de cannabis dans le but d'entrer sur le marché canadien pour vente au détail devront porter un timbre d'accise. Les timbres d'accise porteront des couleurs spécifiques indiquant le marché territorial ou provincial auquel le produit est destiné à être vendu. Le titulaire d'une licence de cannabis qui a emballé le produit de cannabis devra déterminer et apposer le timbre d'accise approprié avant l'entrée du produit sur le marché canadien des marchandises acquittées.

[*Traduction*]

Le cadre du droit d'accise s'appliquera généralement aux produits qui contiennent du THC, le composé psychoactif principal du cannabis. Cependant, les produits emballés dont la teneur en THC ne dépasse pas 0,3 p. 100 et qui ne présentent donc que peu ou pas d'effets psychoactifs ne seraient généralement pas assujettis au droit d'accise en vertu du cadre proposé.

Les produits pharmaceutiques approuvés par Santé Canada possédant un numéro d'identification de drogue (DIN) qui sont dérivés du cannabis et qui ne peuvent être obtenus que sur ordonnance ne seront pas assujettis au droit d'accise.

Le gouvernement fédéral a conclu un accord avec la majorité des gouvernements provinciaux et territoriaux sur un cadre de taxation coordonné du cannabis pour les deux premières années

practice, the coordinated framework provides for the application of a federal excise duty, as well as an additional excise duty in respect of provinces and territories. The additional excise duty in respect of a province or territory will apply in provinces and territories that agree to participate in the coordinated framework and will apply on the same tax base as, and in fixed proportion to, the federal rate.

This part also amends the goods and services harmonized sales tax's basic groceries rules of the Excise Tax Act to ensure any sales of cannabis products that would otherwise be considered basic groceries are subject to the GST/HST in the same way as sales of other types of cannabis products. In addition, relieving rules for various agricultural products will be changed to ensure that sales of cannabis products, includes seeds and seedlings, will not be relieved under these rules.

Under the agreement with provinces and territories, in principle, 75 per cent of the revenues will go to provincial and territorial governments, 25 per cent of revenues will go to the federal government and the rates included in the bill in front of you are the federal rates reflecting that 25 per cent split in revenues. Provincial rates will be introduced through regulations at a later time. This is because we are finalizing the agreements with provinces and territories.

This measure generally comes into effect when cannabis for non-medical purposes becomes available for legal retail sales, so this is subject to Bill C-45, the proposed cannabis act being passed by the Senate and ultimately to receive Royal Assent.

At maturity, the federal excise duty revenues on cannabis, based on that 25 per cent share of revenues, would amount to about $220 million in 2022-2023. These numbers are also included as part of the tax measures supplementary information.

That completes my presentation of Part 3.

The Chair: Thank you. We will go to questions.

Senator Marshall: This is a rather complex arrangement. Have the producers, retailers and distributors all been advised as to what the new rules will be? What is the process for making sure the system kicks in when the legislation is passed and marijuana is legalized? What ground work have you done to make sure everything operates like it's supposed to?

suivant la légalisation. En pratique, le cadre coordonné prévoit l'application du droit d'accise fédéral ainsi que d'un droit d'accise additionnel relativement aux provinces et aux territoires. Ce droit d'accise additionnel relativement aux provinces et aux territoires s'appliquera dans les provinces et les territoires ayant accepté de participer au cadre coordonné et s'appliquera à la même assiette fiscale, selon une proportion fixe, au taux fédéral.

Cette partie modifie également les règles sur les produits alimentaires de base dans l'application de la taxe de vente harmonisée sur les produits et services aux termes de la Loi sur la taxe d'accise pour s'assurer que toute vente de produits du cannabis qui seraient autrement considérés comme des produits alimentaires de base est assujettie à la TPS/TVH de la même façon que la vente de tout autre produit du cannabis. En outre, les règles d'allègement visant divers produits agricoles seront changées afin de s'assurer que la vente de produits du cannabis, y compris les graines et les semis, ne bénéficie pas d'un allègement en application de ces règles.

En vertu de l'accord de principe conclu avec les provinces et les territoires, 75 p. 100 des revenus iront aux gouvernements provinciaux et territoriaux, alors que le gouvernement fédéral en conservera 25 p. 100. Les taux indiqués dans ce projet de loi sont donc du fédéral en tenant compte de cette part de 25 p. 100 des revenus. Les taux provinciaux seront établis ultérieurement par voie réglementaire, car nous n'avons pas encore réglé tous les détails des ententes avec les provinces et les territoires.

Cette mesure entrera normalement en vigueur au moment où le cannabis à des fins non médicales sera offert légalement sur le marché de la vente au détail. Il faudra donc attendre que le projet de loi C-45, la loi proposée sur le cannabis, soit adopté par le Sénat et reçoive la sanction royale.

Compte tenu de sa part de 25 p. 100, les revenus tirés du droit d'accise sur le cannabis représenteront pour le gouvernement fédéral environ 220 millions de dollars en 2022-2023, soit une fois la loi en pleine application. Vous trouverez également ces chiffres dans les renseignements supplémentaires sur les mesures fiscales.

Voilà ce que j'avais à dire concernant la partie 3.

Le président : Merci. Nous passons aux questions des sénateurs.

La sénatrice Marshall : Tout cela m'apparaît plutôt complexe. Est-ce que les producteurs, les détaillants et les distributeurs ont tous été avisés de la teneur des nouvelles règles? Comment va-t-on s'assurer que le système puisse fonctionner dès l'adoption de la loi et la légalisation de la marijuana? Quelles dispositions avez-vous prises pour faire en sorte que tout se passe comme prévu?

Mr. Coulombe: Thank you for the question. First of all, we did consult the Canadian public, including industries involved currently with cannabis. There were about two months of consultation. We consulted in the fall of 2017 on a draft framework that is essentially the same one before you. There were some tweaks following those consultations, but it was very important to have to have consultations with Canadians.

Also, Finance Canada has been working very closely with colleagues at Health Canada, the Department of Justice, Public Safety Canada, and with colleagues from our provincial and territorial partners to ensure legalization takes place in a smooth manner. These consultations are ongoing.

Other consultations are happening, of course, with the Canada Revenue Agency, which will be the federal body in charge of issuing licences and working with Health Canada to ensure people issued licences under the taxation framework are also issued licences under the cannabis framework.

There are ongoing discussions between the various agencies involved, and the CRA, in the near future, will announce through guidelines, forums and so on how this is going to be administered.

You mentioned the complexity. We have to remember this is a duty imposed at the production level. The number of taxpayers of excise duty remitters is not as high as a regime like the GST or HST where retailers are also subject to. These rules are, yes, very specialized, but will be complied with by a relatively contained number of excise duty remitters. These excise duty remitters would be able to access CRA officials to make sure in the early months that they properly comply with the new regime.

Senator Marshall: The government must have some idea right now who the remitters are going to be, so how advanced would the discussions be? It's May 1. We're looking, optimistically, at July, which is only another couple months. How advanced is that work? Have all the remitters been identified? Have they all been given information as to what the law is going to be? How advanced are those discussions?

Mr. Coulombe: From an administrative standpoint, because this is basically a question of how it's going to be administered on the ground, my understanding is the Canada Revenue Agency is working closely with Health Canada to ensure that both regimes can be introduced —

M. Coulombe : Merci de la question. Disons, d'abord et avant tout, que nous avons consulté la population canadienne, y compris les représentants des secteurs liés actuellement à la production de cannabis. Ces consultations se sont déroulées sur une période d'environ deux mois. Le cadre provisoire qui a fait l'objet de consultations à l'automne 2017 est essentiellement similaire à celui que vous avez sous les yeux, bien que quelques ajustements aient été apportés à la suite des consultations menées. Il était primordial que nous consultions les Canadiens à ce sujet.

En outre, les fonctionnaires du ministère des Finances ont travaillé en étroite collaboration avec leurs collègues de Santé Canada, du ministère de la Justice, de Sécurité publique Canada et de nos partenaires provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que le processus de légalisation se déroule bien. Ces consultations se poursuivent.

Nous travaillons aussi, bien sûr, en consultation avec les gens de l'Agence du revenu du Canada, l'organisme fédéral responsable de l'émission des licences. Nous nous assurons par ailleurs de concert avec Santé Canada que les gens qui obtiennent une licence dans le cadre du régime fiscal en reçoivent également une aux fins du processus de gestion du cannabis.

Il y a donc des échanges réguliers entre les différents organismes responsables, et l'ARC rendra accessibles dans un avenir rapproché les lignes directrices, les formulaires et toutes les informations nécessaires sur le mode d'administration du régime.

Vous avez parlé de complexité. Il ne faut pas oublier que ce droit d'accise est imposé aux producteurs. Le nombre de ceux qui devront payer ce droit d'accise est moins élevé que dans le cas d'un régime comme la TPS ou la TVH auquel les détaillants sont également assujettis. Il s'agit effectivement de règles très détaillées, mais elles ne s'appliqueront qu'à un nombre relativement restreint de producteurs devant payer ce droit d'accise. Ceux-ci pourront d'ailleurs obtenir au cours des premiers mois l'aide des agents de l'ARC pour s'assurer de bien se conformer à toutes les règles du nouveau régime.

La sénatrice Marshall : Le gouvernement doit déjà avoir une assez bonne idée de l'identité de ceux qui auront à payer ce droit. Où en est-on rendu dans les communications avec ces gens-là? Nous sommes le 1er mai. Dans le meilleur des scénarios, la loi entrerait en vigueur en juillet, soit dans quelques mois à peine. Où en est-on rendu dans ce processus? Est-ce que toutes les personnes visées ont été identifiées? Ont-elles toutes été informées de la teneur de la loi? Où en est-on rendu exactement?

M. Coulombe : Du point de vue strictement administratif, car c'est essentiellement de cela, dont il est question ici, l'Agence du revenu du Canada travaille en étroite collaboration avec Santé Canada pour veiller à ce que les deux régimes puissent être mis en œuvre…

Senator Marshall: They will be ready to roll and the revenues can start to roll in as soon as the legislation is passed?

Mr. Coulombe: Yes. I think it has been made public that there needs to be a certain period of time between the passing of the Bill C-45 and the legalization date. I'm not in a position to further elaborate on what the delay might be. Is it two months, six weeks or five weeks? These are questions for other officials. I'm not here to brief you on Bill C-45. But the rules being proposed, in particular the excise duty remittance rules, will kick in only upon legalization date.

The Canada Revenue Agency, at that point, would have probably issued some form of prelicensing to ensure participants in the regimes can comply.

Senator Marshall: And actually participate.

There's a reference to the excise stamps. Who controls those?

Mr. Coulombe: These stamps will be issued by the Canada Revenue Agency. I don't know if you are familiar with tobacco excise stamps.

Senator Marshall: They are the same process.

Mr. Coulombe: They are the same process. They will be controlled and provided to cannabis licensees only under the Excise Act.

Senator Marshall: There's also a reference to cannabis that cannot be accounted for. What does that refer to?

Mr. Coulombe: That's the general term referring to the amount of excisable goods lost through the production process.

Senator Marshall: That's very interesting.

Mr. Coulombe: Again, to ensure that the excise duty raised is properly protected and safeguarded, these amounts of lost tobacco, alcohol or cannabis are subject to a proper pricing system so that licencees are not cheating the government.

Senator Marshall: Who oversees the cannabis that cannot be accounted for?

Mr. Coulombe: All these rules will be administered, overseen and checked by the CRA. It's the Canada Revenue Agency. We touched on that in my earlier mention on tobacco. There is a special nature of being a licensee under the excise regime. You have a right to produce and create excisable goods and at the same time, you have stricter obligations than other taxpayers.

La sénatrice Marshall : Ils seront prêts à fonctionner et à engranger les revenus dès l'adoption de la loi?

M. Coulombe : Oui. Je crois que l'on a indiqué publiquement à maintes reprises qu'une certaine période s'écoulera entre l'adoption du projet de loi C-45 et la légalisation à proprement parler. Je ne peux pas vous en dire davantage sur le temps que cela pourrait prendre. S'agit-il de deux mois, de six semaines ou de cinq semaines? C'est à d'autres fonctionnaires qu'il faudrait poser la question. Je ne suis pas ici pour vous parler du projet de loi C-45. Reste quand même que les règles proposées, notamment concernant le paiement du droit d'accise, n'entreront en vigueur qu'au moment de la légalisation.

L'Agence du revenu du Canada aura sans doute mis en place d'ici là des mesures préalables à l'octroi de licences de telle sorte que les participants au régime puissent se conformer aux règles.

La sénatrice Marshall : Et prendre effectivement part au programme.

Il est question ici de timbres d'accise. Qui gère cet aspect?

M. Coulombe : Ces timbres seront émis par l'Agence du revenu du Canada. Je ne sais pas si vous connaissez les timbres d'accise pour le tabac.

La sénatrice Marshall : C'est le même processus.

M. Coulombe : C'est le même processus. Ils seront contrôlés et remis aux détenteurs d'une licence pour le cannabis uniquement en vertu de la Loi sur l'accise.

La sénatrice Marshall : On fait aussi mention du cannabis pouvant être égaré. De quoi s'agit-il exactement?

M. Coulombe : D'une manière générale, il s'agit des marchandises assujetties à l'accise dont on perd la trace au cours du processus de production.

La sénatrice Marshall : Voilà qui est intéressant.

M. Coulombe : Pour faire en sorte que les droits d'accise applicables puissent être pleinement perçus, un régime de tarification approprié s'applique à l'égard de ces quantités de tabac, d'alcool ou de cannabis qui sont égarées afin que les détenteurs d'une licence ne puissent pas frauder le gouvernement.

La sénatrice Marshall : Qui exerce la surveillance nécessaire à l'égard de ce cannabis égaré?

M. Coulombe : C'est l'Agence du revenu du Canada qui sera chargée de toutes les mesures de contrôle et de vérification nécessaires à l'administration de ces règles. Nous y avons fait allusion tout à l'heure en parlant du tabac. Les détenteurs d'une licence sont traités de façon particulière dans le cadre du régime d'accise. Ils ont le droit de produire des marchandises soumises à

Senator Marshall: The CRA is looking after most of it, but you're looking after the money once it comes in?

Mr. Coulombe: As Finance officials, the responsibility of the Minister of Finance primarily is the policy. The policy is basically the design of all these rules. They have been, of course, carefully looked at with colleagues in the CRA. The role of the CRA after that is to administer the excise duty.

In terms of the revenues, they would be remitted to the Receiver General of Canada, as any of us filing our taxes. The CRA is in charge of all the ledgers,the accounting and assessment process. That money is being reported to the Department of Finance so that, under federal-provincial agreements, we can provide back to provincial entities the amount they should receive under these agreements.

Senator Marshall: My last question: The amount in the supplementaries is just the federal government's portion?

Mr. Coulombe: That's correct.

Senator Andreychuk: It may be that I am misunderstanding what you said. I want to be sure that we're talking about all cannabis grown in Canada. Are you talking about importing at all, in your understanding? Because in another committee we were told there will be no import or export of any cannabis, in any form, from a foreign country except under the existing rules for medicinal purposes and scientific research. This act does not extend beyond Canada's borders, is that correct for the changes you're talking about?

Mr. Coulombe: My understanding of what can be imported and exported is exactly the same as yours. So that's great. We have been briefed equally by colleagues to ensure those rules are properly designed under Bill C-45. There are currently very few imports of cannabis products. These are very specific products in the medical world.

Shane Baddeley, Policy Analyst, Sales Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Cannabis oil, specifically. These are specific strains you cannot find in Canada but can get an exemption on, or for research purposes.

Senator Andreychuk: Or scientific purposes? Because we were told just for scientific purposes and —

l'accise, mais ils sont par ailleurs assujettis à des obligations plus strictes que les autres contribuables.

La sénatrice Marshall : Le processus relève en grande partie de l'ARC, mais c'est vous qui vous occupez des fonds une fois qu'ils sont dans les coffres de l'État?

M. Coulombe : Le ministre des Finances est surtout responsable des politiques à mettre en œuvre. Ce sont ces politiques qui guident en fait la conception des différentes règles. Nous les avons bien sûr analysées avec soin avec nos collègues de l'ARC. Celle-ci intervient par la suite pour gérer le processus d'application du droit d'accise.

Les recettes sont remises au receveur général du Canada, comme c'est le cas lorsque nous remplissons notre déclaration de revenus. L'ARC est responsable de l'ensemble du processus de consignation, de comptabilité et d'évaluation. Le montant est transmis au ministère des Finances de telle sorte que nous puissions transférer aux provinces les sommes prévues en vertu des ententes fédérales-provinciales.

La sénatrice Marshall : J'ai une dernière question. Le montant indiqué dans les renseignements supplémentaires correspond uniquement à la portion du gouvernement fédéral?

M. Coulombe : C'est exact.

La sénatrice Andreychuk : Il est possible que j'aie mal compris ce que vous avez dit. Je veux m'assurer qu'il est uniquement question du cannabis cultivé au Canada. Parlez-vous d'importation dans ce contexte? Dans un autre comité, on nous a en effet indiqué qu'il n'y aurait ni importation ni exportation de cannabis, sous quelque forme que ce soit, sauf en vertu des règles déjà en vigueur à des fins thérapeutiques et scientifiques. Les mesures proposées font-elles en sorte que cette loi aura des incidences au-delà des frontières canadiennes?

M. Coulombe : J'ai compris exactement la même chose que vous quant à savoir ce qui peut être importé et exporté. Voilà qui est bien. Nous avons reçu les mêmes renseignements de nos collègues qui ont vu à ce que des règles appropriées soient établies en vertu du projet de loi C-45. Il y a actuellement très peu d'importations de produits du cannabis. Il s'agit de produits très spécialisés dans le secteur médical.

Shane Baddeley, analyste de politique, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : De l'huile de cannabis, plus précisément. Pour certaines souches particulières que l'on ne trouve pas au Canada, on peut obtenir une exemption. C'est aussi le cas aux fins de la recherche.

La sénatrice Andreychuk : Ou à des fins scientifiques? Parce qu'on nous a dit que c'était seulement à des fins scientifiques et...

Mr. Baddeley: I think it's considered the same, research, scientific process. Scientific research.

Senator Andreychuk: What you're talking about is internal in Canada only?

Mr. Coulombe: These products, if they fit within the definition of cannabis products and are imported under those rules, would be subject to taxation at the borders.

Senator Andreychuk: As opposed to now?

Mr. Coulombe: Currently there is no excise duty on cannabis products.

Senator Andreychuk: Medicinal will now be taxed?

Mr. Coulombe: That's correct, if, of course, they fall into the category of products subject to taxation, which might not always be the case.

[*Translation*]

Senator Massicotte: I would like to turn back to your summary. You have opted for the 10 per cent rate, the highest rate of 10 per cent, or $1 per gram. These are examples. The legislation does not contain these figures, does it?

Mr. Coulombe: The legislation does not regulate prices. However, it does list rates in Schedule 1.

Mr. Mercille: On page 541.

I would like to clarify something that was said in support of the information. The rates presently listed in the bill pertain to the federal component of the excise duties on cannabis. When agreements are reached with the provinces, the legislation will effectively give the Governor-in-Council the regulatory authority to set the provincial component, in other words the excise duty rate for each province.

Senator Massicotte: Federally, it is highest at 10 per cent, or one dollar per gram, and the provincial portion will be added later. Now, for arguments sake, were the provincial rate also 10 per cent, there would be a combined excise duty of two dollars per gram, which is 20 per cent. Is that right?

Mr. Coulombe: No. Right now, the rate is 2.5 per cent *ad valorem* for the federal portion, and with the agreed upon 2.5 per cent, plus the 7.5 per cent in additional duties, the total tax burden would be 10 per cent, or one dollar per gram. Currently, if you look at the fixed rates, it is 25 cents per gram. You would then tack on 75 cents per gram to that.

M. Baddeley : Je pense que c'est essentiellement la même chose. C'est pour la recherche scientifique.

La sénatrice Andreychuk : Vous parlez seulement du marché interne au Canada?

M. Coulombe : Si ces produits satisfont à la définition de produits du cannabis et sont importés en vertu de ces règles, ils seront assujettis à la taxation à nos frontières.

La sénatrice Andreychuk : Contrairement à ce qui se passe actuellement?

M. Coulombe : Il n'y a actuellement aucun droit d'accise sur les produits du cannabis.

La sénatrice Andreychuk : Le cannabis thérapeutique sera désormais taxé?

M. Coulombe : Oui. Il faut toutefois bien sûr qu'il fasse partie de la catégorie de produits assujettis à la taxation, ce qui n'est pas forcément toujours le cas.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : J'aimerais revenir un peu à votre résumé. Vous avez servi le taux de 10 p. 100, le plus élevé de 10 p. 100 ou de 1 $ le gramme. Ce sont des exemples. La législation ne cite pas ces chiffres, n'est-ce pas?

M. Coulombe : La législation ne réglemente pas les prix. Par contre, la législation mentionne ces taux, et ils sont situés à l'annexe 1.

M. Mercille : À la page 541.

J'aimerais préciser quelque chose qui a été dit pour appuyer le message. Les taux inclus dans le projet de loi en ce moment sont les taux de la composante fédérale des droits sur le cannabis. Lorsque des ententes seront conclues avec les provinces, la législation donnera le pouvoir au gouverneur en conseil, par règlement, de légiférer essentiellement la composante provinciale, le droit relatif à une province.

Le sénateur Massicotte : À l'échelon fédéral, c'est le plus élevé de 10 p. 100 ou de 1 $ le gramme, et on va ajouter plus tard une portion provinciale. Admettons que c'est le même chiffre, disons 10 p. 100 puis 1 p. 100. Cela veut dire qu'on est rendu à des taxes de 2 $ le gramme et de 20 p. 100. N'est-ce pas?

M. Coulombe : Non. À l'heure actuelle, nous avons un taux de 2,5 p. 100 *ad valorem* pour la portion fédérale, et à ces 2,5 p. 100, avec les ententes conclues, il y a 7,5 p. 100 de droits additionnels qui amènera le fardeau de taxation à 10 p. 100 au niveau du dollar le gramme. Présentement, si vous regardez les taux fixes, on parle de 25 cents le gramme. À cela, s'ajouteront 75 cents le gramme.

Senator Massicotte: The agreement with the provinces has already been reached. Every province has agreed that its portion will be 75 per cent of $1.

Mr. Coulombe: This split was agreed to in principle at meetings of the Departments of Finance; and officials are hammering out the final agreement with their ministers.

Senator Massicotte: Does the 25 per cent also fall under this agreement?

Mr. Coulombe: It is the major component of the agreement.

Senator Massicotte: Last night, or the night before, on Radio- Canada, they showed a graph indicating the price of marijuana across Canada, which was between $6 and $7. Everybody is afraid of having to compete with the black market, which is very competitive and highly effective. It could make major inroads and attempt to undercut your product.

Is there any flexibility when it comes to these duties, were the producer to make the following argument, "I cannot compete because of the tax burden and my administrative costs, and my price is $10. I am sorry, but at $10, your market is quite simply not viable. We will persevere with the black market in its current iteration." What do you say and do in response to that? Day in day out, on every street corner, your competitors would be lurking.

Mr. Coulombe: The 10 per cent rate did not come out of the blue. Analyses were conducted last year. People looked at the tax burden in a number of U.S. states. We tried to settle on an amount that would enable us to meet the objectives of the legislation, in other words, to stop the profiteering by criminals and protect our youth at the same time.

The idea behind the agreement with the provinces is also, at least for the first two years, to be able to meet regularly, and work hand-in-hand with them, to ensure that the rules and regulations set out in the legislation, including those on taxation, support these objectives.

I would not feel comfortable venturing further with any analysis of the data the media has been reporting lately. The data collected was in the form of online surveys of Canadians. What exactly will be the relationship between the lawful and illicit marketplaces in the first few years? We will know the answer to that question soon enough. Multiple factors will, over time, drive growth in the legal cannabis market.

[*English*]

Shane, do you have anything to add on that point?

Le sénateur Massicotte : Cette entente avec les provinces est déjà établie. Toutes les provinces acceptent que leur portion soit de 75 p. 100 de 1 $.

M. Coulombe : Ce partage a été avalisé en principe aux réunions des ministères des Finances, et les fonctionnaires finalisent avec les ministres les ententes finales.

Le sénateur Massicotte : Est-ce que les 25 p. 100 font aussi partie de cette entente?

M. Coulombe : C'est la composante majeure de l'entente.

Le sénateur Massicotte : Hier soir ou avant-hier, à Radio-Canada, il y avait un tableau indiquant le prix de la marijuana à travers le Canada, soit de 6 $ à 7 $. La crainte que nous avons tous, c'est qu'il faut concurrencer avec le marché noir qui est très concurrentiel et très efficace. Il pourrait progresser et essayer de vendre son produit moins cher que le vôtre.

Y a-t-il une flexibilité à ces tarifs, si le producteur invoquait l'argument suivant : « Je ne peux pas concurrencer, compte tenu des taxes et de mes frais d'administration, et mon prix est de 10 $. À 10 $, je suis désolé, mais il ne fonctionne pas, votre marché. On va continuer avec le marché noir tel qu'il existe aujourd'hui. » Que faites-vous dans de telles circonstances? Il y a une concurrence chaque jour, dans chaque ruelle.

M. Coulombe : Le taux de 10 p. 100, ce n'est pas un chiffre qui est tombé du ciel. L'an dernier, différentes analyses ont été faites. Les gens ont examiné quelles étaient les pressions fiscales dans certains États américains. On a essayé d'arriver à un montant qui permettait d'atteindre les objectifs de la légalisation, soit de retirer les profits des mains des criminels tout en protégeant les jeunes.

L'idée de l'entente avec les provinces également, au moins pour les deux premières années, c'est d'être en mesure de se rencontrer, d'être en constante collaboration avec elles pour veiller à ce que les règles de la légalisation, y compris en matière de fiscalité, soutiennent ces objectifs.

Je ne me sentirais pas à l'aise d'aller plus loin dans l'analyse des données qui sont rapportées dans les médias ces jours-ci. Ce sont des données qui seraient rapportées par les Canadiens en ligne. Elles sont fondées sur des sondages. Quelle sera exactement la relation entre les marchés licites et illicites au cours des premières années? Le proche avenir nous le dira. Il y a un ensemble de facteurs qui font en sorte que la part du marché légal du cannabis va augmenter au fil du temps.

[*Traduction*]

Shane, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Mr. Baddeley: I would add that over the past several months we've been looking at the different tax rates in the U.S. and the prices there, and what we're proposing here, including the excise tax and the GST, closely aligns or is below what you see in many other U.S. jurisdictions.

For instance, in Washington you have a rate of 37 per cent tax, and I think they're in year four of legalization and they're still managing to capture 75 per cent of the total market. We don't think we're too far off base with the level of taxation we have proposed here, but as Gervais mentioned, we will be working closely with the provinces to ensure that.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Based on what we have observed south of the border, there are highly effective and organized growers. I assume that, in time, they will become major producers and even more competitive, which will drive down prices — and that is a good thing, in some ways. Cannabis might therefore end up cheaper than anticipated, which will increase demand. That would fly in the face of the government's stated objective, but that is supply and demand for you. Were the price to drop to $4 or $5, the rate of consumption might very well climb, because the price would be even lower — but that would be contrary to the main objective of the legislation. So, what is to be done?

Your tax of 10 per cent is what bothers me. The legislation, were any attempt made to amend it down the track, would itself require the tabling of a new bill. Yet, the actual market fluctuates on a daily basis and is highly competitive. It adjusts very quickly. We would need new legislation in order to react proactively to a highly competitive market, and that could take several months.

[*English*]

Mr. Baddeley: With respect to your comments on prices dropping over time, the tax has been designed to be as flexible as possible. That $1 tax really serves as a floor. If prices drop too much, you still have that tax as somewhat of a disincentive for increased consumption. At the same time, as you know, edibles will likely be legalized within a year, and that's going to increase value. That's why you have that built in 10 per cent for anything over $10 a gram.

The tax system has been designed with considerable flexibility to try to account for whatever eventualities you will see in prices, to as much as we can predict, because there is a great deal of uncertainty going forward.

M. Baddeley : J'ajouterais que nous avons examiné au cours des derniers mois les différents taux d'imposition en vigueur aux États-Unis et les prix qui ont cours sur ces marchés. Ce que nous proposons ici, en combinant la taxe d'accise et la TPS, correspond à un taux similaire ou inférieur à ce que nous avons pu observer dans bon nombre d'États américains.

À titre d'exemple, le taux de taxation atteint 37 p. 100 dans l'État de Washington qui en est, je crois, à sa quatrième année de légalisation et qui réussit à s'accaparer de 75 p. 100 du marché total. Nous ne croyons pas nous écarter largement de la norme avec le niveau de taxation que nous proposons ici, mais comme Gervais l'a indiqué, nous allons collaborer de près avec les provinces pour nous en assurer.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : D'après l'expérience américaine, il y a des producteurs très efficaces, très organisés. Je présume que, avec le temps, ils deviendront de gros producteurs qui seront encore plus concurrentiels, qui vont permettre que le produit coûte moins cher, et tant mieux, dans un sens. Conséquemment, le prix du cannabis sera peut-être plus bas que prévu, ce qui va augmenter la demande. Cela va à l'encontre de l'objectif du gouvernement, parce qu'il y a un effet de l'offre et de la demande. Si le prix diminue à 4 $ ou 5 $, cela pourrait augmenter la consommation, parce que le prix est encore plus bas, mais cela va à l'encontre de l'objectif principal de la législation. Alors, qu'est-ce qu'on fait?

Ce qui me dérange, c'est votre imposition de 10 p. 100. C'est la législation qui nécessite encore une autre loi pour modifier une disposition. Or, le vrai marché bouge chaque jour et il est très compétitif. Il s'ajuste très vite. On aura besoin d'une autre loi, ce qui nous prendra plusieurs mois pour réagir au marché très concurrentiel.

[*Traduction*]

M. Baddeley : Quant à la possibilité que vous évoquez d'une éventuelle baisse des prix, je vous dirais que notre régime a été conçu pour être aussi souple que possible. Le montant de 1 $ sert en fait de plancher. Si les prix baissent trop, il y aura encore ce droit à payer pour dissuader en quelque sorte toute augmentation de la consommation. Par ailleurs, comme vous le savez, les produits comestibles seront probablement légalisés d'ici un an, ce qui va amener une valeur ajoutée. C'est pourquoi nous avons prévu le taux de 10 p. 100 pour le cas où le prix dépasserait 10 $ le gramme.

Le régime a donc été pensé de manière à laisser une marge de manoeuvre suffisante pour s'adapter à la fluctuation des prix dans la mesure où nous pouvons la prédire, mais il y a tout de même beaucoup d'incertitude quant à ce que l'avenir nous réserve.

Senator Massicotte: I agree. It's very hard to predict and don't forget you're competing against a very efficient and highly motivated competition out there.

[*Translation*]

Mr. Coulombe: If I may, Senator Massicotte, the black market for alcohol in Canada, despite the very high price tag on wine, spirits, and other alcoholic beverages, is very negligible. Why is that? Because consumers are looking for a guarantee of quality, and the system being currently implemented by our colleagues at Health Canada will ensure quality control, including a final product free of mould and fungi.

Undoubtedly, many consumers feel more comfortable buying legal products, as opposed to illegal ones that offer no guarantee as to their exact contents. There have been tests done on contraband tobacco, among other substances, and it turns out that it contains all manner of ingredients, and the same is true in the case of adulterated alcohol. What we can expect is standardized products that will encourage consumers, I dare hope a great many consumers, to favour the legal marketplace.

Senator Moncion: I have a follow-up to Senator Massicotte's question. Comparisons are being drawn with the 37 per cent in the United States. In the United States, at 37 per cent, the tax revenue is not shared between the federal and state governments, whereas in our case, it is $1 or 10 per cent, and the revenue will be shared between the federal government and the provinces. The federal government collects 25 per cent, and the provinces, 75 per cent, whereas in the United States, it is 37 per cent.

Senator Massicotte: Plus HST and QST.

Mr. Coulombe: The analysis referred to included all forms of taxation. The comparison is based on the total tax burden in Canada and the provinces, in contrast with a number of U.S. states that have gone down the same path.

Senator Moncion: The task force that undertook the analysis of the ins and outs of the legalization of cannabis favoured a lower price. I seem to recollect that price being under $8.50. And yet, you set the bar at $10, which is higher than what was recommended.

Mr. Coulombe: The rate of $10, Senator Moncion, is not the recommended price. Basically, we had to arrive at an amount whereby a given product would be subject to the *ad valorem* rate, for cultivation, as opposed to a fixed rate. Especially in the case of oils and concentrated products manufactured using several by-products.

Le sénateur Massicotte : Je suis d'accord. C'est très difficile à prévoir d'autant plus que vous allez faire face à une concurrence fortement motivée et très bien organisée, il ne faut pas l'oublier.

[*Français*]

M. Coulombe : Si je peux me le permettre, sénateur Massicotte, le marché illicite de l'alcool au Canada, malgré les prix très élevés du vin, des spiritueux et tout, est très négligeable. Pourquoi? Parce que les consommateurs recherchent une certaine garantie, et le régime mis en place à l'heure actuelle par nos collègues de Santé Canada permettra d'assurer un contrôle de la qualité, comme l'absence de moisissures et de champignons dans les produits finaux livrés.

Il est fort probable qu'une partie des consommateurs se sente plus à l'aise de se procurer des produits légaux que des produits illicites dont on ne connaît pas la composition. On pourrait vous montrer des analyses sur le tabac illicite, entre autres, dans lequel on trouve un peu de tout, et c'est la même chose pour l'alcool frelaté. On peut s'attendre à ce qu'il y ait une normalisation des produits qui fera en sorte qu'une certaine partie de la consommation va se faire... J'espère qu'une grande partie de la consommation va se faire de façon légale.

La sénatrice Moncion : J'ai une question complémentaire à celle du sénateur Massicotte. Il y a une comparaison avec les 37 p. 100 aux États-Unis. Aux États-Unis, à 37 p. 100, ils ne partagent pas les revenus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des États, alors que pour nous, il sera à 1 $ ou à 10 p. 100, et on doit partager les revenus entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement fédéral collecte 25 p. 100, et les provinces, 75 p. 100, alors qu'aux États-Unis, c'est 37 p. 100.

Le sénateur Massicotte : Plus la TVH et la TVQ.

M. Coulombe : L'analyse qu'on a mentionnée incluait toutes ces charges fiscales. La comparaison faite est sur l'ensemble de la charge fiscale au Canada avec les provinces, par rapport à certains États américains qui ont fait l'exercice.

La sénatrice Moncion : Le groupe de travail qui a fait l'analyse sur toutes les composantes de la légalisation du cannabis a mentionné un prix qui devrait être inférieur. Il me semble que c'était moins de 8,50 $. Or, vous arrivez à 10 $, ce qui est plus élevé que ce qui a été recommandé.

M. Coulombe : Le tarif de 10 $, sénatrice Moncion, n'est pas le prix recommandé. On devait tout simplement établir un certain montant à partir duquel un produit commençait à être assujetti au taux *ad valorem*, à la production, par rapport au taux fixe. C'est surtout pour les huiles et des produits concentrés faits à partir de plusieurs sous-produits.

There is not necessarily any direct correlation between this threshold, at which point the *ad valorem* rate kicks in, and the average cost of production, or the average sales price. A threshold had to be set, and it was set at $10. For the time being, that will be the price going forward.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre ce seuil, à partir duquel le taux *ad valorem* commence à s'appliquer, et le prix moyen de production ou le prix moyen de vente. On devait établir un seuil, il a été établi à 10 $. Pour l'instant, on ira de l'avant avec ce prix.

[*English*]

[*Traduction*]

Senator Andreychuk: Just listening to the debate, we really don't know what's going to happen in Canada. We're reaching to questions like, "Is it like tobacco? Is it like alcohol? Is it like Colorado?" None of those may fit Canada. Colorado is a state. Everything there is close. There are no distances there in the way that we have here.

La sénatrice Andreychuk : À la lumière de ce que l'on peut entendre, il faut conclure que nous ne savons pas vraiment comment les choses vont tourner au Canada. Nous nous posons différentes questions. Est-ce que ce sera comme le tabac? Comme l'alcool? Comme le Colorado? Il est possible qu'aucun de ces scénarios ne convienne. Le Colorado est un État où tout est rapproché. Les distances ne sont pas du tout les mêmes qu'au Canada.

I think Saskatchewan did it right when it said they didn't put the revenue into their budget and they didn't put the expenditures in. They simply don't know. It seems that should be the approach we should all take: we really don't know what it could be. Wouldn't it be better to say you're just pegging it and hoping it works, but we're all going to have to revisit this if it's going to work in the future?

Je pense que la Saskatchewan a eu raison de ne pas inclure ces revenus dans son budget, pas plus que les dépenses d'ailleurs. Il est simplement impossible de savoir à quoi s'en tenir. J'ai l'impression que nous devrions tous adopter la même approche, car nous n'avons aucune idée de l'ampleur que cela prendra. Ne vaudrait-il pas mieux avouer que l'on fixe les taux à un certain niveau en espérant que cela fonctionne, mais qu'il nous faudra revoir le tout pour apporter les correctifs que l'avenir nous dictera?

What I want to know is — there's no empirical evidence as to what will and will not work. I don't know where the $8 or the $10 came from. I've got hints of comparisons, but I don't find them to be valuable comparisons. They're instructive in some ways, but I don't think they're Canada. I'm trying not to go into feelings here.

Il n'y a pas de données empiriques nous permettant de savoir ce qui fonctionnera ou non. Je ne sais pas où on a pris le montant de 8 $ ou de 10 $. J'ai certains indices ou éléments de comparaison, mais je ne pense pas qu'ils soient vraiment utiles. Ils nous apprennent certaines choses, mais ils ne correspondent à la situation au Canada. J'essaie d'éviter de faire intervenir les sentiments.

Mr. Baddeley: In response to your question, I think there's considerable uncertainty in terms of the price, but we have a fairly good understanding of the demand. I think where the uncertainty will lie is in what proportion of the total demand we can capture by the legal market. That correlates with the price. In our estimates, based on what we've seen in other jurisdictions who have been in similar situations, we've built in certain assumptions that we're not capturing the whole market at the beginning. We're slowly capturing more and more over time. We've been very prudent with our estimates in terms of how much market we can realistically capture at the beginning versus a few years out.

M. Baddeley : Je crois effectivement qu'il y a beaucoup d'incertitude quant au prix, mais nous avons une bonne idée de ce que sera la demande. Nous ignorons toutefois encore quelle proportion de la demande totale pourra être absorbée par le marché légal. Il y a donc un lien avec le prix. D'après ce que nous avons pu observer dans d'autres pays et États qui ont vécu des situations similaires, nous estimons que nous n'allons pas nous accaparer de la totalité du marché dès le départ. Nous allons plutôt nous emparer lentement et progressivement de parts de marché de plus en plus grandes. Nous avons ainsi été très prudents dans nos estimations quant à la part de marché à laquelle nous pouvons raisonnablement nous attendre au départ, par rapport à celle qui nous reviendra quelques années plus tard.

Mr. Coulombe: By "we," this includes colleagues at Health Canada who are in charge of assessing what the legal market and legal demand will be. We have numbers included in the budget which are based on assumptions agreed to and carefully reviewed by both departments. This is quite an interesting challenge. Are the numbers as presented, the assumptions that are presented or everything else that has been presented perfect? I hope so — no, I'm kidding.

M. Coulombe : Ce « nous » inclut nos collègues de Santé Canada, qui sont chargés de déterminer quelle proportion du marché représenteront les ventes légales. Les chiffres indiqués dans le budget sont fondés sur des hypothèses auxquelles en sont arrivés les deux ministères après une analyse approfondie. C'est un défi très intéressant. Est-ce que les hypothèses échafaudées ainsi que les chiffres et les autres considérations qui en découlent sont tout à fait exacts? J'espère bien que oui — non, je plaisante.

The point is we have done our best. The proposals that were endorsed by cabinet, and that were included and presented by the Minister of Finance, are some of the most comprehensive regimes you will see among jurisdictions that have legalized cannabis over the last number of years.

Senator Andreychuk: It's your best estimate at this time?

Mr. Coulombe: Best guess.

Senator Andreychuk: My concern is, like with alcohol, you can prohibit the sale and then you can say you can sell it, but so much is dependent on what hour you can get it, in what quality and quantity, and where you are. The variables are all there. I'm concerned not only whether you have the revenue correct, but are you apportioning sufficiently for justice, not just health? Because you're saying those who are using it will probably move from the black market to get it pure. Well, we're not sure whether we're going to get increased consumption and new customers, and whether their health problems will be the same as they are today. The variables for me are not just on the revenue side; they're the ones like, how are we going to deal with all of the unintended consequences as well as the known consequences of driving, and children's behaviour and access? We're embarking along with you, if we pass the budget and pass the bill, in a venture into the unknown.

I'm trying to get you off the hook. You've been given a task and you're doing the best you can, but really it's an unknown.

Mr. Coulombe: Your comments are a little bit outside the scope of Part 3, but if you look at page 177 of the budget plan, under the heading cannabis taxation, regulation and public protection, there is a short summary of the announcements and the funding that has been put aside to prepare the world for post-legalization. Also, to ensure proper funding is in place to address what may become issues and try to mitigate them in the post-legalization world. In that respect, I think the approach chosen by the government is comprehensive and also tries to include funding for pressures that could arise.

Senator Andreychuk: It's just a concern that I want to put on the table. The revenue is one thing, but my concern is that there be sufficient revenues allocated to what I believe will be the problem issues. That will be the generations to come who have to deal with another crisis in health, justice, protection and security. I just want it on the record.

Quoi qu'il en soit, nous avons fait de notre mieux. Les propositions approuvées par le Cabinet et soumises au ministre des Finances nous procureraient l'un des régimes les plus rigoureux que vous puissiez trouver parmi les pays et les États qui ont légalisé le cannabis au cours des dernières années.

La sénatrice Andreychuk : Est-ce la meilleure estimation que vous puissiez faire pour l'instant?

M. Coulombe : Tout à fait.

La sénatrice Andreychuk : J'ai peur que ce soit un peu comme l'alcool dont la vente a été interdite avant d'être autorisée. Tout dépend des heures où on peut obtenir le produit, de sa qualité, des quantités accessibles et des emplacements de vente. Ce sont autant de variables à considérer. Je me demande non seulement si vous avez estimé correctement les revenus, mais également si vous avez mis de côté des fonds suffisants pour les dépenses liées à l'administration de la justice, plutôt que seulement à la santé. Vous dites en effet que les consommateurs actuels vont probablement passer du marché noir au marché légal. Nous ne savons toutefois pas s'il y aura augmentation de la consommation et si une nouvelle clientèle se développera. Nous ignorons aussi si les problèmes de santé seront les mêmes qu'actuellement. À mon sens, les questions à se poser ne concernent pas uniquement les revenus. Il faut se demander comment nous allons pouvoir composer avec les conséquences inattendues en plus de celles qui sont connues relativement à la conduite automobile, au comportement des enfants et à leur accès au produit. Si nous adoptons ce budget et le projet de loi en question, nous nous embarquons avec vous dans un périple vers l'inconnu.

J'essaie de vous tirer d'embarras. On vous a confié une tâche et vous vous en acquittez du mieux que vous pouvez, mais reste quand même que nous nageons dans l'inconnu.

M. Coulombe : Vos observations sortent légèrement du cadre de la partie 3. Je peux tout de même vous dire que vous trouverez à la page 200 du plan budgétaire, sous la rubrique « Taxation du cannabis, réglementation et protection du public », un bref résumé des mesures prises et des investissements consentis pour se préparer en vue de la légalisation. On a également prévu des sommes suffisantes pour s'attaquer aux problèmes qui pourraient se poser une fois le cannabis légalisé. J'estime donc que le gouvernement a adopté une approche exhaustive en essayant notamment de prévoir des fonds pour gérer les situations délicates qui sont susceptibles de se présenter.

La sénatrice Andreychuk : C'est simplement une préoccupation que je voulais exprimer. C'est bien beau d'avoir des revenus, mais il faut penser à en allouer une part suffisante au titre des enjeux qui pourraient selon moi devenir problématiques. Les générations à venir risquent en effet de devoir composer avec une nouvelle crise en matière de santé, de

justice, de protection et de sécurité. Je voulais juste exprimer ces craintes officiellement.

The Chair: I have one question, please, for the officials. Please give me a dry run of what happens. From the producer, to the distributor, to the consumer, where will the taxes be applied?

Le président : J'ai moi-même une question pour nos témoins. Pouvez-vous m'expliquer comment les choses vont se dérouler exactement? Du producteur jusqu'au consommateur, en passant par le distributeur, à quelles étapes les taxes vont s'appliquer?

Mr. Coulombe: The proposed framework in front of you for review would apply at the production level.

M. Coulombe : Le cadre proposé qui est soumis à votre examen s'appliquerait à l'étape de la production.

The Chair: Give me a dry run. Let's say I'm a producer and I'm selling at $8. Where do I go with that, and where do I pay the taxes? It goes to the consumer. The consumer is sitting in his living room and he's having his marijuana. Tell us exactly, with an example, who pays what when it comes to taxes.

Le président : Dites-moi comment cela va fonctionner. Supposons que je sois producteur et que je vende mon cannabis à 8 $. À quelle étape les taxes à payer vont intervenir dans ce processus qui va amener le produit jusqu'au consommateur dans son salon? Donnez-nous un exemple pour nous expliquer exactement qui paie quoi et à quel moment en application des mesures fiscales.

Mr. Coulombe: Assuming you have two joints, each within 0.5 grams, being sold at the production level of $8. The proposed rules, including the additional component for a province or territory, would mean $1 of excise duty would have to be remitted on those two joints. As a result, the price passed on to the next level in the distribution chain would be $9, assuming that the full cost of the excise duty is being passed on.

M. Coulombe : Supposons deux joints faisant moins de 0,5 gramme chacun qui sont vendus à 8 $ par le producteur. Suivant les règles proposées, et sachant qu'il y a une part additionnelle pour la province ou le territoire, un droit d'accise de 1 $ devrait être payé pour ces deux joints. Le prix transféré au niveau suivant de la chaîne de distribution serait donc de 9 $, en présumant que l'on veuille éponger ainsi la totalité du droit d'accise payé.

What will happen after that, with all due respect, is outside our area of expertise. This is where products will be distributed and put out for retail at the provincial level — plus PST and GST, of course.

Ce qu'il advient par la suite, ceci dit très respectueusement, ne relève pas de notre compétence. Le produit est ensuite distribué et vendu au détail à l'échelle provinciale, en ajoutant bien sûr la TVP et la TPS.

The Chair: And the consumer will pay taxes on taxes?

Le président : Et le consommateur va payer des taxes sur les taxes?

Mr. Coulombe: The important point is excise duties are generally embedded in the price of products. It's like gasoline, the 10 cents being paid at the production level is likely to be passed on to final consumers at the pump. Legally speaking, those duties, those rates, are paid by the producers. That ensures a price now and ensures you restrict the amount of tax remitters to those involved in production. You have fewer people remitting duties.

M. Coulombe : Il est important de savoir que les droits d'accise sont généralement intégrés au prix des produits. C'est comme pour l'essence. Les 10 cents qui sont payés à l'étape de la production vont sans doute être refilés au consommateur à la pompe. D'un point de vue juridique, ces droits sont payés par les producteurs. On s'assure ainsi d'un certain prix à cette étape tout en limitant aux seuls producteurs l'obligation de payer ces droits. De cette façon, il y a un moins grand nombre de payeurs à gérer.

The Chair: Honourable senators, before we close, tomorrow afternoon at 1:30 p.m., in room 160-S, Centre Block, we will go over the divisions of Part 6 that were referred to our committee.

Le président : Honorables sénateurs, je veux vous rappeler avant de terminer que nous nous réunirons demain à 13 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, pour examiner les sections de la partie 6 dont notre comité a été saisi.

For your information and clarification, seven other committees are studying portions of Bill C-74. I would like to put on the record the names of those committees as per the order of reference from the Senate of Canada. The other committees are: the Arctic Committee, the Banking Committee, the Foreign Affairs and International Trade Committee, the Legal and Constitutional Affairs Committee, the National Security and

Pour que les choses soient bien claires, sachez que sept autres comités étudient différentes portions du projet de loi C-74. J'aimerais d'ailleurs nommer aux fins du compte rendu ces comités qui ont reçu un ordre de renvoi semblable du Sénat du Canada. Il s'agit du Comité sur l'Arctique, du Comité des banques, du Comité des affaires étrangères et du commerce international, du Comité des affaires juridiques et

Defence Committee, the Energy, Environment and Natural Resources Committee, and Agriculture and Forestry Committee.

(The committee adjourned.)

constitutionnelles, du Comité de la sécurité nationale et de la défense, du Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, et du Comité de l'agriculture et des forêts.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:44 p.m. to consider the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators and witnesses, I want to begin by informing you of the passing of a Canadian parliamentarian, MP Gordon Brown, who represents the Ontario riding of Leeds—Grenville—Thousand Islands and Rideau Lakes. Coming from the Finance Committee family, senators and the witnesses who are here today, all our prayers are with Mr. Brown's family.

At this moment, honourable senators and witnesses, I will ask you to stand for a moment of silence.

Honourable senators then stood in silent tribute.

The Chair: Honourable senators and witnesses from the Department of Finance, I move to adjourn the meeting. Through our clerk, she will look to reschedule the meeting another day, hopefully tomorrow afternoon at the same hour, commencing at 1:30 and ending at 3:30.

(The committee adjourned.)

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 44, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs et mesdames et messieurs les témoins, je veux dans un premier temps vous informer du décès d'un parlementaire canadien, le député Gordon Brown, qui représentait la circonscription de l'Ontario de Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes. Au nom du Comité des finances, des sénateurs et des témoins qui sont ici aujourd'hui, je tiens à dire aux membres de la famille de M. Brown que nos prières les accompagnent.

Honorables sénateurs et mesdames et messieurs les témoins, je vous demanderais de vous lever pour observer une minute de silence.

Les honorables sénateurs observent une minute de silence.

Le président : Honorables sénateurs et chers témoins du ministère des Finances, je propose de lever la séance. Notre greffière reportera la réunion à demain après-midi, à la même heure, donc la réunion commencera à 13 h 30 et se terminera à 15 h 30.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m. to study the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I welcome you to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*Translation*]

I wish to welcome all those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online.

I am Senator Percy Mockler from New Brunswick, chair of the committee.

[*English*]

Now I would like to ask senators to introduce themselves, starting on my left.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Marwah: Sabi Marwah, Ontario.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

[*English*]

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

The Chair: I also recognize the clerk of the committee, Gaëtane Lemay, and our two analysts, Sylvain Fleury and Alex Smith, who team up to support the work of this committee.

This evening, honourable senators, we continue our consideration of the subject matter of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018, and other measures.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Français*]

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux gens présents dans la salle et à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent à la télévision ou en ligne.

Je suis le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick, et je suis président du comité.

[*Traduction*]

Je demanderais maintenant aux sénateurs de se présenter, en commençant à ma gauche.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, Alberta.

Le sénateur Marwah : Sabi Marwah, Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, Ontario.

Le président : Je tiens à souligner la présence de la greffière du comité, Gaëtane Lemay, et de nos deux analystes, Sylvain Fleury et Alex Smith, qui, ensemble, appuient le comité dans ses travaux.

Ce soir, mesdames et messieurs, nous poursuivons notre étude de la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Today, we welcome seasoned tax practitioners from renowned firms across Canada. We invited them to give to the committee their views on certain aspects of the said bill.

Aujourd'hui, nous accueillons des fiscalistes chevronnés venant de cabinets comptables de renom. Nous les avons invités à venir nous présenter leur point de vue sur certains aspects du projet de loi.

We would like to discuss the changes proposed to the taxation of private corporations, a topic that honourable senators examined extensively during our special study last fall.

Nous voulons débattre des changements proposés à l'imposition des sociétés privées, un sujet que nous avons examiné en profondeur au cours de notre étude spéciale, l'automne dernier.

This evening we welcome from MNP Jennifer Kim Drever, Partner, Tax. Thank you for accepting our invitation, Ms. Drever.

Nous accueillons donc ce soir, du cabinet MNP, Jennifer Kim Drever, associée, Fiscalité. Merci d'avoir accepté notre invitation, madame Drever.

Peter Weissman, Partner in Cadesky Tax. Thank you, Mr. Weissman, for accepting our invitation.

Nous avons aussi Peter Weissman, associé chez Cadesky Tax. Merci, monsieur Weissman d'avoir accepté notre invitation.

From BDO Canada, Rachel Gervais, Partner, GTA Group Tax Services Line Leader. Thank you for accepting our invitation.

Enfin, de BDO Canada, nous accueillons Rachel Gervais, associée, chef des services en fiscalité du groupe de la RGT. Merci d'avoir accepté notre invitation.

Welcome to all of you, and thank you for accepting to share with us your opinions and your professionalism.

Mesdames et monsieur, bienvenue, et merci d'avoir accepté de nous faire part de vos points de vue et de vos connaissances.

I would now ask the witnesses to give their opening remarks, starting with Ms. Drever, to be followed by Mr. Weissman, and to be concluded by Ms. Gervais. Honourable senators will be asking questions following the last presenter.

J'invite maintenant les témoins à présenter leur déclaration préliminaire, en commençant par Mme Drever, qui sera suivie de M. Weissman puis, pour conclure, de Mme Gervais. Après le dernier exposé, les sénateurs poseront des questions.

Ms. Drever, the floor is yours.

Madame Drever, vous avez la parole.

Jennifer Kim Drever, Partner, Tax, MNP LLP: Thank you for the opportunity to present to you again today.

Jennifer Kim Drever, associée, Fiscalité, MNP s.r.l. : Merci de nous avoir donné l'occasion de vous parler de nouveau.

MNP strongly believes that we need comprehensive tax reform. Without it, we will have an increasingly complex and costly tax system. We need simplification and modernization of the current system.

MNP est fortement d'avis qu'une réforme fiscale complète s'impose, sans quoi le système fiscal deviendra de plus en plus complexe et onéreux. Il est crucial de le simplifier et de le moderniser.

MNP represents over 150,000 private businesses in Canada, including 16,000 farms. We are the country's tax experts on small business. No one in Canada works with more small businesses day in and day out than MNP.

MNP représente plus de 150 000 petites entreprises au Canada, y compris 16 000 exploitations agricoles. Nous sommes les experts au pays en matière de fiscalité des petites entreprises. Personne au Canada ne travaille autant que MNP avec les petites entreprises au quotidien.

I commend the government for listening to the concerns raised by the community relating to the private company tax proposals. The draft legislation released on December 13, 2017, relating to tax on split income or TOSI, as we call it, and the passive income proposals in Budget 2018 have addressed many of the concerns we previously had. However, we believe that further work still needs to be done.

Je félicite le gouvernement d'avoir pris le temps d'écouter les inquiétudes soulevées par le milieu concernant les propositions fiscales relatives aux sociétés privées. L'avant-projet de loi publié le 13 décembre 2017 sur les règles relatives à l'impôt sur le fractionnement du revenu, que nous appelons l'IRF, de même que sur les nouvelles règles annoncées dans le budget fédéral de 2018 au sujet du revenu de placement passif ont permis de répondre à plusieurs de nos préoccupations. Toutefois, nous estimons qu'il reste encore du travail à faire.

Given the amount of time we have today, I will focus most of my time on TOSI. It unfairly targets service companies. This accounts for 78 per cent of the Canadian small business.

Compte tenu du temps qui nous est alloué aujourd'hui, je m'attarderai principalement sur le sujet de l'IRF. Les nouvelles règles relatives à l'IRF ciblent injustement les entreprises de

There's also the new 20-hour test for working in the business on average 20 hours a week. Most family-run businesses, including family farms, do not have any history of keeping track of hours worked for their business owners. We question how we will be able to satisfy the CRA when we do have audits. We will have no evidence at all other than personal testimony.

This legislation could be retroactive in its nature because of that. We will be penalized for not having kept records that we were not obligated to keep at the time the work was done.

The final test is reasonability. These TOSI rules introduce several new factors where reasonability would be considered. Labour is just one factor. For that one we do see reasonability elsewhere in the Income Tax Act, but this new reasonability test blurs the line between a return on your investment and the labour component. This is new ground.

With respect to that, we are asking for the CRA and Finance to work together to provide a balanced approach on how they would interpret or determine reasonability. This would allow both Canadians and the CRA to apply the framework consistently.

Without a framework for reasonability, and given the significant number of businesses that will be relying on this test with respect to not having TOSI apply, we foresee the courts will be where we end up. It will take years and years before we have a concept of how these different reasonability tests will work.

I would like to introduce you to a sample client situation. Bob and Karen have a company called BK Transport. This is a typical client you would see throughout Canada. Over the last 30 years, they have grown from a small trucking company to one with significant capital, many employees and operations in three different provinces.

Karen is ill. She has reduced her hours in the business and rarely comes into the office at all any more. Like many entrepreneurs, Bob and Karen declared dividends instead of paying themselves salaries in the past. No one used time sheets. No one had to use them. No one did.

services qui représentent 78 p. 100 des petites entreprises canadiennes.

Il y a aussi le nouveau critère de 20 heures par semaine travaillées en moyenne dans l'entreprise. La plupart des entreprises de famille, y compris les entreprises agricoles familiales, n'ont jamais jusqu'à présent fait un suivi du nombre des heures travaillées par les propriétaires de l'entreprise. Nous nous demandons comment nous pourrons satisfaire l'ARC lors d'audits. Nous n'aurons aucune autre preuve à l'appui que les témoignages personnels.

Cette loi pourrait être rétroactive. Cela étant, nous serons pénalisés pour n'avoir pas tenu des dossiers que nous n'étions pas obligés de tenir au moment où le travail était accompli.

Le dernier critère est celui du caractère raisonnable. Ces règles relatives à l'IRF créent de nouveaux facteurs pour lesquels le caractère raisonnable devra être pris en compte. Le travail n'est qu'un facteur. Dans son cas, nous pouvons nous reporter au caractère raisonnable présenté dans la Loi de l'impôt sur le revenu, mais ce nouveau critère de caractère raisonnable estompe la distinction entre un rendement du capital investi et l'élément travail. C'est tout à fait nouveau.

À cet égard, nous demandons que l'ARC et le ministère des Finances travaillent ensemble pour produire une façon équilibrée d'interpréter ou de déterminer le caractère raisonnable. Cela permettrait aux Canadiens tout autant qu'à l'ARC d'appliquer le cadre de travail de façon uniforme.

Sans un cadre définissant le caractère raisonnable, et compte tenu du nombre important d'entreprises qui compteront sur ce critère pour que l'IRF ne s'applique pas à elles, on peut s'attendre à ce que nous finissions souvent devant les tribunaux. Il faudra des années avant que nous n'ayons une notion de la façon dont ces différents critères de caractère raisonnable fonctionnent.

J'aimerais vous présenter un exemple, le cas de Bob et Karen, propriétaires de BK Transport. Cette entreprise représente un client type un peu partout au Canada. Au cours des 30 dernières années, leur entreprise a connu une croissance constante, passant d'une petite entreprise de camionnage à une entreprise ayant un capital important, avec de nombreux employés et des activités dans trois provinces.

Karen est malade. Elle a réduit ses activités et vient désormais rarement au bureau. Par le passé, comme de nombreux propriétaires d'entreprise, Bob et Karen se versaient des dividendes plutôt que de se payer un salaire. Personne n'avait besoin de remplir une feuille de temps et, donc, personne ne le faisait.

Due to the TOSI changes, one of the things we now have to do is determine the relative value of Bob's role in the business versus Karen's role in the business. We'll have to look at that in terms of sharing the profit from the business they built together.

En raison des changements relatifs à l'IRF, nous devons maintenant déterminer la valeur relative dans l'entreprise du rôle de Bob comparativement à celle du rôle de Karen. Il va falloir déterminer le partage des bénéfices retirés de l'entreprise qu'ils ont créée ensemble.

First, we need to look at is whether TOSI will apply. Because they're both shareholders in the business, TOSI will apply unless I can find a way out. You're in unless you're out.

Tout d'abord, il faut déterminer si l'IRF s'applique. Étant donné que les deux sont actionnaires de l'entreprise, l'IRF s'applique à moins que je ne trouve un moyen de l'éviter. Il s'applique automatiquement jusqu'à preuve du contraire.

For Bob, we need to start tracking his hours. He will have more administrative burden, but that's something we can do. Karen will not meet this test because she rarely comes to the office at all any more.

Dans le cas de Bob, il faut commencer à compter ses heures. Cela alourdira son fardeau administratif, mais c'est possible. Dans le cas de Karen, ce ne sera pas possible, parce qu'elle vient désormais rarement au bureau.

BK Transport is a service company because it is in trucking. They will not meet the carve-out. When we explain this to Bob and Karen, they don't understand why a retail business, a construction business or some other type of business with the same level of capital and the same number of employees wouldn't have TOSI apply on their dividends but they do simply because they're trucking.

Puisque BK Transport œuvre dans le secteur du camionnage, c'est une entreprise de services. Ainsi donc, elle ne sera pas admissible à l'exclusion. Quand on explique ceci à Bob et Karen, ils n'arrivent pas à comprendre comment une compagnie manufacturière ayant à son service un nombre comparable d'employés et qui est tenue aux mêmes exigences en matière de capital requis serait admissible alors que BK Transport ne le serait pas pour la simple et unique raison que c'est une entreprise de camionnage.

Under the draft legislation the final way out is reasonability. This is a very subjective test. Do we think the dividend should be reasonable that we pay to them? Yes, we do. Do we have certainty the CRA will agree? No, we don't.

En vertu de l'avant-projet de loi, le dernier recours possible est le critère du caractère raisonnable. Ce critère est très subjectif. Sommes-nous d'avis que les dividendes versés à Bob et Karen sont raisonnables? Oui, nous le croyons. Pouvons-nous être certains que l'ARC en conviendra? Non, nous ne le pouvons pas.

They would benefit from more administrative guidance on what would be considered reasonable and the providing of clarity on the intended businesses to be caught. We believe catching businesses like BK Transport is an unintended consequence of the drafting.

Bob et Karen bénéficieraient d'une meilleure orientation administrative quant à ce qui serait considéré comme étant raisonnable, et une plus grande clarté quant aux entreprises que l'on vise à attraper. À notre avis, attraper des entreprises comme BK Transport est une conséquence non voulue de ce projet de loi.

As far as passive income is concerned, the draft legislation we saw in the budget is greatly improved from what we had last July. We recognize the government's commitment to finding an acceptable balance on this issue.

En ce qui concerne le revenu passif, l'avant-projet de loi représente une nette amélioration par rapport aux propositions publiées en juillet. Nous reconnaissons l'engagement du gouvernement à atteindre un équilibre acceptable à ce sujet.

In the written submission, I have three comments on these proposals for your consideration.

Dans notre mémoire, nous présentons trois observations à votre intention sur ces propositions.

In closing, Bill C-74 is a considerable improvement from July. That said, we still need more simplification of the TOSI rules. We need to have something that small businesses across Canada and their owners will be able to understand.

En conclusion, le projet de loi C-74 représente une amélioration marquée par rapport à ce qui avait été proposé en juillet. Ceci étant dit, il importe de simplifier encore de beaucoup les règles applicables à l'IRF. Il est crucial que les petites entreprises du Canada et leurs propriétaires puissent les comprendre.

Please consider our three recommendations. Number one is comprehensive tax reform. We do very much need this in Canada. It's for all taxes as well, not just income taxes.

Nous vous prions de prendre en considération nos trois recommandations. La première recommande une réforme fiscale approfondie. C'est une chose dont nous avons grandement

The new TOSI rules unfairly target service companies. Whether it was intentional or unintentional, we believe the service companies should be specifically excluded from the carve-out in the definition of excluded share. We don't think it's fair that service companies will have TOSI when other active businesses will not.

We encourage continued collaboration with all stakeholders and all experts as we move forward to ensure we have tax fairness that works for all Canadians, much like what we ended up with, with the passive income proposals.

I look forward to the committee's questions about TOSI, passive income and the RDTOH regime.

Peter Weissman, Partner, Cadesky Tax, as an individual: I'll be a bit unorthodox in my approach tonight. I do have some speaking notes, but I'll stray from them from time to time.

I was scooting over here, finally without a winter coat on, and it was actually smelling like spring. The lyrics of a song came to mind, and I thought it has been a long winter. Suddenly that led to the song "A Long December" by Counting Crows:

> A long December and there's reason to believe
>
> Maybe this year will be better than the last

I thought what perfect words because, quite honestly, December 13, 2017, was a day of opposites. It was the day that this committee made excellent recommendations and asked the government to scrap its private company taxation proposals and undertake a more comprehensive review of Canada's tax system.

Thank you for being bold enough to say that to the government. I think it did make some sort of difference, although not surprisingly the government silently ignored or silently responded to your recommendations.

In addition, you made comments about extending the implementation date of the TOSI rules to January 1, 2019. Again, thank you for that welcome advice. Tax practitioners and business owners really appreciated it.

I'll talk about the various rules. I think December 13 was a day of opposites because we had your report, which was the voice of reason, and later that day we had Minister Morneau come out of the house after it recessed for the holidays and give us the TOSI legislation.

besoin au Canada, et elle devrait couvrir toutes les formes de taxation et non simplement l'impôt sur le revenu.

Les nouvelles règles relatives à l'IRF ciblent injustement les entreprises de services. Que cela soit intentionnellement ou non, nous estimons que les entreprises de services devraient être spécifiquement exclues dans la définition d'« actions exclues ». À notre avis, il est injuste que les entreprises de services soient assujetties à l'IRF quand d'autres entreprises actives ne le sont pas.

Nous vous encourageons à poursuivre la collaboration avec tous les intervenants et experts pour que nous avancions vers une équité fiscale pour tous les Canadiens, comme cela s'est produit dans le cas des propositions sur le revenu passif.

C'est avec plaisir que je répondrai aux questions du Comité au sujet de l'IRF, du revenu passif et du régime de l'IMRTD.

Peter Weissman, associé, Cadesky Tax, à titre personnel : Je ne serais pas très orthodoxe dans ma démarche ce soir. J'ai des notes d'allocution, mais je m'en écarterai de temps à autre.

En chemin pour venir ici, enfin sans un manteau d'hiver, je pouvais sentir le printemps dans l'air. Les paroles d'une chanson me sont venues à l'esprit, et j'ai pensé que l'hiver avait été long. C'est alors que j'ai pensé à la chanson *A Long December*, de Counting Crows :

> Un mois de décembre qui s'éternise, et on peut espérer
>
> Que peut-être cette année sera meilleure que l'année passée

J'ai pensé que ces paroles étaient parfaites, car, sincèrement, le 13 décembre 2017 était une journée de contrastes. C'était le jour où votre comité a fait d'excellentes recommandations et a demandé au gouvernement de mettre au rebut ses propositions concernant l'impôt sur les sociétés privées et d'entreprendre un examen approfondi du régime fiscal du Canada.

Je vous remercie d'avoir eu le courage de faire cette demande au gouvernement. Je crois qu'elle a eu un certain effet, mais le gouvernement a ignoré vos recommandations ou y a répondu par un silence, chose peu surprenante.

En outre, vous avez demandé qu'il reporte au 1er janvier 2019 la mise en œuvre des règles concernant l'IRF. Là encore, je vous remercie pour ce conseil judicieux. Les fiscalistes et les propriétaires d'entreprise vous en sont reconnaissants.

Je vais parler des diverses règles. Si je dis que le 13 décembre était une journée de contrastes, c'est que nous avons eu votre rapport, qui était la voie de la raison, puis, plus tard cette journée-là, le ministre Morneau est sorti de la Chambre après l'ajournement pour la période des Fêtes, et nous a donné le projet de loi de l'IRF.

On December 13 there was new legislation that I will tell you is not easy. It became effective on January 1 while the house was in recess. They are not tweaks; I'll get into that a bit. I am a tax guy. My math may be off, but it gave practitioners and businesses, 18 days to figure out these unwieldy rules.

Le 13 décembre, on nous a annoncé une nouvelle loi qui, je vous assure, ne sera pas facile. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier, pendant l'intersession. Il n'y a pas de petits rajustements; j'y reviendrai dans un moment. Je suis un fiscaliste; je peux me tromper dans mes calculs, mais cela a donné aux fiscalistes et aux entreprises exactement 18 jours pour comprendre ces règles compliquées.

The rules we had before were not examples that we could work with. The new rules went from 27 pages to 11 pages on income splitting. When we already have a kiddie tax and income tax splitting regime, 11 pages are outrageous. I am going to call a spade a spade.

Les règles que nous avions auparavant n'étaient pas des exemples de ce que nous pouvions gérer. Les nouvelles règles sont passées de 27 pages à 11 pages sur la répartition du revenu. Quand nous avons déjà l'impôt des enfants mineurs et le régime de fractionnement du revenu, 11 pages, c'est scandaleux. Disons les choses comme elles sont.

I would like to talk about the three components of the tax proposals that are in Bill C-74. I'll be very brief, and I am very happy to answer any comments or questions you have. I have my own thoughts about Ms. Drever's observation about service businesses. I'd be happy to share them with you.

J'aimerais parler de trois éléments du projet de loi C-74. Je serai très bref et serai heureux de répondre ensuite à vos questions ou observations. J'ai mes propres idées au sujet de l'observation de Mme Drever concernant les entreprises de services. Je vous les présenterai volontiers.

On lowering the small business tax rate, my idea here is to let you know of things that you and the public haven't been told. When that announcement was made, it was marketed by the government as this great saviour to businesses. By lowering the tax rate from 11.5 per cent to 9 per cent by 2019, that means on $500,000 of income a company will save $7,500 of tax. This was marketed by the government as a great boon for business.

En ce qui concerne la baisse du taux d'imposition des petites entreprises, j'aimerais vous dire certaines choses dont vous et le public n'avez pas été informés. Quand il a fait son annonce, le gouvernement l'a présentée comme étant une grâce extraordinaire pour les entreprises. Une réduction du taux d'imposition de 11,5 p. 100 à 9 p. 100 d'ici 2019 signifie que, sur un revenu de 500 000 $, une entreprise paiera 7 500 $ de moins en impôt. Le gouvernement a présenté ceci comme étant un bienfait extraordinaire pour les entreprises.

The reality, if you look in the footnotes of the backgrounder released on October 16, I think it was, there's a little footnote that says there will be an increase in dividend tax rates. We have a 1.5 per cent decrease in small business tax rates from 2019 on, and we essentially have a 1.5 per cent increase in dividend rates from that date on.

En réalité, si l'on regarde les notes de bas de page du document d'information publié le 16 octobre, je crois, une petite note précise qu'il y aura une augmentation du taux d'imposition des dividendes. Nous avons d'une part 1,5 p. 100 de réduction du taux d'imposition des petites entreprises à compter de 2019, et nous avons d'autre part une augmentation de 1,5 p. 100 du taux d'imposition des dividendes à compter de cette date.

Dividend rates in Ontario are currently at about 45.3 per cent. In my 29 years of tax I don't think they've ever been higher. They will go to 47 per cent because of this gift to small businesses.

Les taux applicables aux dividendes en Ontario s'élèvent actuellement à environ 45,3 p. 100. En 29 ans d'expérience de la fiscalité, je ne pense pas les avoir vus aussi hauts. Ils iront jusqu'à 47 p. 100 à cause de ce cadeau aux petites entreprises.

Let's say a company earns $100,000. They will save $1,500 of tax with this gift from the government, but all of the earnings they've accumulated up to that point and haven't taken out already will be taxed at an additional 1.5 per cent.

Disons qu'une société gagne 100 000 $. Elle économise 1 500 $ d'impôt avec ce cadeau du gouvernement, mais tous les autres gains qu'elle a accumulés jusqu'à présent et n'a pas encore tirés seront imposés à un taux augmenté de 1,5 p. 100.

If I have a company that has been operating for 10 years at $100,000 and paying its small business tax, that shareholder will pay $13,500 more tax because of the small business reduction but only save $1,500. This is not a metric that the government has announced to anyone, and it's critical.

Prenons une société en exploitation depuis 10 ans, dont le chiffre d'affaires est de 100 000 $ et qui paye son impôt de petite entreprise; l'actionnaire paiera 13 500 $ de plus en impôt, mais n'économisera que 1 500 $ en raison de la réduction de l'impôt sur les petites entreprises. C'est un calcul que le gouvernement n'a annoncé à personne, et il est crucial.

The small business tax rate, I will tell you, is not accepted or wilfully accepted. The government thinks they've hit a home run. Taxpayers are the crowd and they want to throw the ball back onto the field.

Le taux d'imposition des petites entreprises, croyez-moi, n'est pas accepté, ou accepté de bon gré. Le gouvernement pense avoir réalisé un coup de circuit. Les contribuables sont la foule, et elle veut renvoyer la balle sur le terrain.

With respect to income sprinkling, from the outset on July 18 we said income splitting is a fair target, but the complexity and subjectivity in the Income Tax Act are recipes for tax litigation, high professional fees, uncertainty of planning, difficulty dealing with a CRA that has the ability to say you're guilty until you prove yourself innocent, and clogging an already underfunded tax court system. It's totally unnecessary.

En ce qui concerne la répartition du revenu, dès le départ, le 18 juillet, nous avons déclaré que le fractionnement du revenu est une cible juste, mais la complexité et la subjectivité de la Loi de l'impôt sur le revenu mèneront tout droit à des litiges fiscaux, à des honoraires élevés, à une planification incertaine, à des relations difficiles avec un ARC qui a la capacité de vous déclarer coupable jusqu'à preuve du contraire, et à l'engorgement du système judiciaire de l'impôt qui est déjà sous-financé. Ce n'est pas du tout nécessaire.

We already have income sprinkling rules. We call them the kiddie tax. A simple way of generating some additional revenue and curtailing income splitting where a lot of income splitting occurs would be just to extend the kiddie tax to age 25. It is simple, with a few sentences in the act and not 11 pages of complicated, subjective rules.

Nous avons déjà des règles liées à la répartition du revenu. Nous appelons cela l'impôt des enfants mineurs. Un moyen simple de générer des recettes additionnelles, et de restreindre le fractionnement du revenu lorsque celui-ci est trop fréquent, serait d'étendre simplement à 25 ans l'âge applicable à l'impôt des enfants mineurs. C'est simple et peut se faire au moyen de quelques phrases dans la loi et non de 11 pages de règles compliquées et subjectives.

Look at those 11 pages. Some people have drawn up decision trees. I wanted to show one tonight, but I would call them decision bushes. They're not decision trees. These rules are extremely complicated and totally unnecessary.

Jetez un coup d'œil à ces 11 pages. Certaines personnes ont tracé des arbres de décision. Je voulais vous en montrer un ce soir, mais ce ne sont pas des arbres de décision, ce sont, à mon sens, des buissons de décision. Ces règles sont extrêmement compliquées et tout à fait inutiles.

If we want to fix or address the issue, go for the age test. It is easy and subjective. It doesn't address spouses and people like that, but it's definitely a better solution than the income sprinkling proposals.

S'il faut régler la question, optons pour le critère de l'âge. Il est simple et subjectif. Il ne règle pas la question pour les conjoints et d'autres personnes, mais c'est certainement une meilleure solution que les propositions liées à la répartition du revenu.

There are so complicated that even the Parliamentary Budget Office can't understand the rules. I don't know if many of you read the March 8 report, but the PBO could not figure out who these rules apply to. Neither can we. They do apply to people now that we don't know about because they have a January 1, 2018, application date.

Celles-ci sont si compliquées que même le directeur parlementaire du budget, ou DPB, ne les comprend pas. J'ignore si plusieurs d'entre vous ont lu le rapport du 8 mars, mais le DPB n'a pas réussi à déterminer à qui ces règles s'appliquent. Nous non plus d'ailleurs. Elles s'appliquent maintenant à des personnes dont nous ne sommes pas au courant parce que leur date d'entrée en vigueur était le 1er janvier 2018.

The PBO ran some numbers and the government told us that these measures would raise maybe $250 million, which made no sense to us because the administrative cost on the government side of these rules will be a lot more than $250 million.

Le DPB a fait quelques calculs et le gouvernement nous a dit que ces mesures représenteraient un gain de peut-être 250 millions de dollars, ce qui n'a aucun sens à notre avis, parce que le coût administratif que ces règles représentent pour le gouvernement s'élèvera à bien plus que 250 millions de dollars.

The PBO came out and said, "We think you might raise $660 million." When you add the provincial effect, that's over $1 billion of tax costs to small businesses from these unwieldy income splitting rules. That's not what the government said they were to do. I don't think they realize what they've done. I will not pull any punches here. They will not admit it.

Le DPB a déclaré penser que cela représenterait peut-être 660 millions de dollars. Quand on ajoute l'effet provincial, ces règles compliquées liées au fractionnement du revenu représenteront un fardeau fiscal de plus de 1 milliard de dollars pour les petites entreprises. Ce n'est pas ce que le gouvernement avait dit qu'il allait faire. Je ne crois pas qu'il se rend compte de

The government has retracted from a lot of what it announced in July. I think it's largely due to the work of this committee and a lot of tax practitioners. The income splitting rules in this bill should be pulled from the bill. I do not think we can let these come into legislation.

Finally, on passive income, I have something nice to say. Tax practitioners will say, "What was proposed on passive income was absolutely horrendous." What we have now seems to indicate that the government listened to us, and they've come back with something I think we can all accept. We may not all agree that it's necessary, but I think we can all accept it. I say thank you to anyone who was involved in making that decision.

I want to point out two aspects to the passive income proposals. The proposals grind down access to the low tax rate based on how much investment income a company earns. There's no indexing to those thresholds. I'll give you a perfect example.

The grind starts at $50,000 of investment income. That was based on the government's arbitrary decision that $1 million of capital earning 5 per cent is all a business needed to run. I don't know how this decision about $1 million was decided, but I think some of the people involved have never run a private business or been involved in a private business. They really shouldn't be making those kinds of decisions. Anyhow, they did.

Now it has been extended from $50,000 to $150,000. At a 5 per cent return, that's starting with $1 million of capital. I don't know if any of you noticed, but interest rates are going up. The TD just raised their lending rate 45 basis points to 5.59 per cent. If we take that 5 per cent and move it to 7 per cent, that $50,000 number is hit at about $700,000 of capital.

These rules are counterintuitive given the environment we're in. There's no indexing. There are no adjustments to these thresholds, and there has to be. We've suddenly gone from a $1 million benchmark to almost $700,000 overnight. That's at a time when interest rates go up and businesses need capital more than ever. This is a big problem I see in the proposed passive income rules.

ce qu'il a fait. Je ne mettrai pas des gants blancs ici. Il ne l'admet pas.

Le gouvernement est revenu sur ses pas pour beaucoup de ce qu'il avait annoncé en juillet. Je crois que cela est largement attribuable aux travaux de votre comité et d'un grand nombre de fiscalistes. Il y a lieu de retirer du projet de loi les règles liées au fractionnement du revenu. Elles ne devraient pas figurer dans la loi.

Enfin, j'ai quelque chose de gentil à dire au sujet du revenu passif. Les fiscalistes estiment que ce qui avait été proposé pour le revenu passif était absolument horrible. Ce que nous avons maintenant semble être une indication que le gouvernement nous a écoutés, et qu'il est revenu avec quelque chose que, à mon avis, nous pouvons tous accepter. Nous pouvons ne pas tous convenir que c'est nécessaire, mais je crois que nous pouvons tous l'accepter. Je remercie quiconque a participé à la prise de cette décision.

J'aimerais maintenant parler de deux aspects des propositions liées au revenu passif. Ces propositions rajustent à la baisse l'accès au taux d'imposition inférieur en fonction des revenus d'investissement réalisés par une entreprise. Ces seuils ne sont pas indexés. Je vais vous donner un exemple.

Le rajustement à la baisse commence à un revenu d'investissement de 50 000 $. Ce chiffre est fondé sur une décision arbitraire du gouvernement selon laquelle un capital de 1 million de dollars avec un rendement de 5 p. 100 est tout ce dont une entreprise a besoin pour fonctionner. J'ignore comment les intéressés sont arrivés à cette décision de 1 million de dollars, mais je crois que certaines de ces personnes n'ont jamais géré une entreprise privée ou travaillé dans une entreprise privée. Elles ne devraient vraiment pas prendre de telles décisions. Toujours est-il qu'elles l'ont fait.

Dorénavant, ce nombre est passé de 50 000 $ à 150 000 $. Avec un rendement de 5 p. 100, cela commence avec un capital de 1 million de dollars. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais les taux d'intérêt montent. La TD vient tout juste d'augmenter à 5,59 p. 100 son taux débiteur, soit une augmentation de 45 points de base. Si l'on prend ce 5 p. 100 et le montons à 7 p. 100, le nombre de 50 000 $ est atteint avec un capital d'environ 700 000 $.

Ces règles sont contre-intuitives compte tenu du climat actuel. Il n'y a pas d'indexation. Les seuils ne sont pas rajustés, et ils devraient l'être. Nous sommes soudainement passés d'un point de référence de 1 million de dollars à presque 700 000 $ du jour au lendemain, et tout cela à un moment où les taux d'intérêt montent et les entreprises ont besoin de capital plus que jamais. C'est le gros problème que je vois dans les propositions liées au revenu passif.

Finally, in transitioning a business it's often the case that the parents freeze the value because they finally have developed the capital they need to retire on, and they give the growth of the company to the kids. The kids have to run the business and build up their own capital. The parents' capital, using these passive income proposals, will eliminate the children's ability to access that small business tax rate that the government has identified as being very important to start-ups.

A family business that has been frozen and handed over to the kids is not really much different from a start-up. The capital that has been accumulated isn't there for the kids to run the business. It is there to look after the parents in retirement. That's not factored into these proposals as well.

I thank you for the opportunity to vent, and I look forward to answering questions you might have.

Rachel Gervais, Partner, GTA Group Tax Service Line Leader, BDO Canada LLP: I am a tax partner with BDO. I am the tax service line leader for the Greater Toronto Area, and I sit on our tax leadership team for the firm.

I last had the pleasure of presenting to this committee on October 24, 2017, regarding our firm's views on the July and October private company tax proposals and announcements made by the Department of Finance. This time around I've had the pleasure of going last, and I can tell you there's definite consistency in the tax practitioner's perspective on where we're at today.

As mentioned when we last presented, BDO Canada is a leading professional services firm in the Canadian market. We serve thousands of hard-working Canadian business owners, families and individuals who are true entrepreneurs and drivers of the Canadian economy.

We have unique insight into this important segment of the Canadian economy, the challenges that entrepreneurs face, and the type of tax policies that we as a country need to be able to support Canadian businesses and their owners.

You have requested our views with respect to certain measures in Bill C-74, specifically income sprinkling arrangements, restricting access to the small business rate when there is passive income, and lowering the small business tax rate.

Before sharing our views on each of these specific measures, we would like to begin with some general comments regarding Canada's tax competitiveness. The budget bill does not address the issue of Canada's tax competitiveness globally, and notably

Enfin, quand une entreprise est transmise des parents aux enfants, bien souvent, les parents mettent un gel sur la valeur, parce qu'ils ont atteint le capital dont ils ont besoin pour prendre leur retraite, et ils confient la croissance de l'entreprise aux enfants. Les enfants doivent gérer l'entreprise et bâtir leur propre capital. Selon les propositions liées au revenu passif, le capital des parents élimine pour les enfants la possibilité d'accéder au taux d'imposition des petites entreprises que le gouvernement a déclaré être très important pour les entreprises en démarrage.

Une entreprise familiale dont le capital a été gelé et qui a été transmise aux enfants n'est pas très différente d'une entreprise en démarrage. Les enfants n'ont pas accès au capital qui s'y est accumulé pour pouvoir exploiter l'entreprise. Ce capital est consacré aux parents pour leur retraite. Les propositions ne tiennent pas compte non plus de ce facteur.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité d'exprimer mes pensées, et je suis prêt à répondre à vos questions.

Rachel Gervais, associée, chef des services en fiscalité du groupe de la RGT, BDO Canada LLP : Je suis une fiscaliste associée chez BDO. Je suis à la tête du groupe des services en fiscalité pour la région du Grand Toronto, et je fais partie de l'équipe de direction en fiscalité de la société.

J'ai eu le plaisir de comparaître devant votre comité le 24 octobre 2017 pour présenter le point de vue de notre société quant aux propositions liées à l'impôt des sociétés privées faites en juillet et octobre par le ministère des Finances. Cette fois-ci, j'ai le plaisir de passer en dernier et cela me permet de vous dire qu'il y a une cohérence certaine dans la perspective des fiscalistes sur notre situation aujourd'hui.

Comme je l'ai mentionné la dernière fois, BDO Canada est une société de services professionnels de renom dans le marché canadien. Nous servons des milliers de propriétaires d'entreprise qui travaillent fort, de familles et de particuliers qui sont de véritables entrepreneurs et des moteurs de l'économie canadienne.

Ainsi, nous avons un point de vue unique sur ce segment important de l'économie canadienne, les difficultés auxquelles il est confronté et le type de politiques fiscales dont notre pays a besoin pour appuyer adéquatement les entreprises canadiennes et leurs propriétaires.

Vous nous avez demandé ce que nous pensons de certaines des mesures du projet de loi C-74, et en particulier des dispositions sur la répartition du revenu, la restriction de l'accès au taux d'imposition des petites entreprises quand il y a un revenu passif et la baisse du taux d'imposition des petites entreprises.

Avant de vous présenter notre point de vue sur chacune de ces mesures précises, j'aimerais commencer par quelques observations d'ordre général concernant la compétitivité fiscale du Canada. Le projet de loi d'exécution du budget n'aborde pas

with the United States, particularly as it relates to entrepreneurs and personal tax rates.

For example, the U.S. has recently reduced its top personal tax rates. They apply those top tax rates to much larger taxable income thresholds compared to Canada. Additionally, the U.S. has recently provided for immediate deduction of certain capital expenditures. When compared to Canada, we have much smaller, slower tax depreciation rates.

Also as mentioned when we last met, it is our recommendation that there be a comprehensive review of the Canadian tax system to ensure Canada has a competitive system that supports business investment and encourages individuals with the skills businesses need to work and live in Canada. Canadian businesses and their owners need clarity, and we need a tax system that is fair, simple and less complex.

The income sprinkling draft legislation contained in Bill C-74 attempts to simplify the original July 2017 expansion of the tax on split income rules or TOSI rules. Many practitioners believed that the original July proposals were far too broad and too complex to be workable. These concerns were put forward loud and clear during the consultation period.

The Department of Finance listened to the concerns, making announcements in October and releasing a revamped second version of draft legislation on income sprinkling in December 2017.

A more streamlined approach with exclusions is used and bright-line rules have been introduced to better help determine when an individual is subject to the rules.

However, the draft legislation still includes broad concepts and compliance requirements that will make the interpretation and application of these rules very difficult for taxpayers, in particular small businesses and their advisers.

The additional complication is that the rules, if they're passed in their current form, are already in effect, as both have mentioned, leaving us with an unfortunate situation that we may not be able to properly plan our affairs.

The most significant concerns we have with the tax on split income changes are the broad concepts and ambiguous wording used in the draft legislation. We feel there is a lack of clear guidance from both Finance and the CRA for applying these

la question de la compétitivité fiscale du Canada à l'échelle mondiale, et notamment avec les États-Unis, surtout en ce qui concerne les taux d'imposition des entrepreneurs et des particuliers.

Par exemple, les États-Unis ont récemment réduit leurs taux supérieurs d'imposition des particuliers. Ces taux s'appliquent à des seuils de revenu imposable beaucoup plus élevés comparativement au Canada. En outre, les États-Unis ont récemment prévu la déduction immédiate de certaines dépenses en capital. Si l'on compare ceci au Canada, nous avons des taux de dépréciation fiscale bien plus faibles et plus lents.

Aussi, comme je vous l'ai mentionné la dernière fois que nous nous sommes rencontrés, nous avons recommandé un examen approfondi du régime fiscal du Canada afin de faire en sorte que le Canada ait un système compétitif qui appuie les investissements des entreprises et encourage les particuliers possédant les compétences requises par les entreprises à travailler et vivre au Canada. Les entreprises canadiennes et leurs propriétaires ont besoin de clarté, et nous avons besoin d'un système fiscal qui soit équitable, simple et beaucoup moins complexe.

Les dispositions sur la répartition du revenu contenues dans le projet de loi C-74 tentent de simplifier l'expansion initiale de juillet 2017 des règles concernant le fractionnement du revenu, ou l'IRF. De nombreux fiscalistes étaient d'avis que les propositions initiales de juillet étaient bien trop larges et bien trop complexes pour que l'on puisse fonctionner. C'est ce qui a été dit clairement durant la période de consultation.

Le ministère des Finances a écouté nos préoccupations, il a publié des annonces en octobre et produit une deuxième version de l'avant-projet de loi concernant la répartition du revenu en décembre 2017.

L'avant-projet de loi présente une approche simplifiée avec des exclusions et des règles de la ligne de démarcation très nette qui permettent de déterminer quand une personne est assujettie aux règles.

Cependant, l'avant-projet de loi comporte encore des concepts très larges et des exigences de conformité qui rendront l'interprétation et l'application de ces règles très difficiles pour les contribuables, en particulier les petites entreprises et leurs conseillers.

Compliquant encore plus les choses, si les règles sont adoptées sous leur forme actuelle, elles sont déjà en vigueur, comme les deux autres témoins l'ont mentionné, nous laissant dans la triste situation de ne pas pouvoir planifier correctement nos dossiers.

La généralité des concepts et l'ambiguïté de la formulation de l'avant-projet de loi sont les aspects qui nous inquiètent le plus dans les changements apportés à l'impôt sur le fractionnement du revenu. Nous estimons que le ministère des Finances et l'ARC

rules. The rules will result in additional compliance requirements and costs to prove that the exclusion under the tax on split income rules applies.

Finally, with the timing of implementation, as we mentioned, the rules are in effect on January 1, 2018, but we only saw the draft legislation on December 13. There are many uncertainties on how to apply the rules. Taxpayers and their advisers will be faced with the risk of not being able to properly plan their remuneration strategies for 2018. We don't think this is fair for taxpayers. There should be more certainty in our tax system so that taxpayers can properly plan their business affairs.

We strongly support a one-year delay in the implementation of the rules, with the expectation that we can obtain a better understanding from the government on how the rules are to apply.

With respect to the passive income changes and the clawback of the small business deduction, the proposed changes in this year's federal budget do evidence that the government listened to the concerns about their initial ideas proposed in July and then again in October.

From a policy perspective, we feel there is a logic to the new proposals: If a corporation is being used primarily as a savings vehicle, there will be a tax cost in the loss of the small business deduction.

The $50,000 threshold of passive income allowed means that temporary savings for business investment won't be punitively taxed at that level. We also note that the measures are a lot simpler to apply than are the original proposals.

However, the rate of small business deduction clawback appears to be very severe with $5 of small business deduction for every $1 in passive income over $50,000. Perhaps a smaller clawback would be more appropriate.

Finally, with respect to the small business tax rate reduction, for the small business community it is a positive development as it can allow the business owner to leave money behind in the corporation for investment back in the business. We note, however, that from an integration perspective these measures will basically maintain the integration costs at approximately 1 per cent.

In closing, while the latest versions of draft legislation and proposals are welcome improvements from the July and October 2017 versions, we believe further modifications can and should be made.

ne donnent pas des directives claires pour l'application de ces règles. Celles-ci donneront lieu à des exigences de conformité et à des coûts supplémentaires pour prouver que l'exclusion au titre des règles sur le fractionnement du revenu s'applique.

Enfin, il y a le problème de la mise en œuvre qui, comme nous l'avons mentionné, met en vigueur les règles au 1er janvier 2018, alors que nous n'avons vu l'avant-projet de loi que le 13 décembre. Il y a beaucoup d'incertitude quant à la façon d'appliquer les règles. Les contribuables et leurs conseillers seront confrontés au risque de ne pas pouvoir planifier correctement leurs stratégies de rémunération pour 2018. Nous estimons que cela n'est pas juste pour les contribuables. Notre système fiscal devrait offrir davantage de certitude de sorte que les contribuables puissent planifier correctement leurs affaires.

Nous recommandons fortement que la mise en œuvre des règles soit reportée d'un an, en attendant que nous obtenions du gouvernement une meilleure explication de la façon d'appliquer ces règles.

En ce qui concerne les changements portant sur le revenu passif et la récupération de la déduction des petites entreprises, les changements proposés dans le budget fédéral de cette année attestent le fait que le gouvernement a écouté les préoccupations formulées au sujet des idées initiales proposées en juillet, puis en octobre.

D'un point de vue stratégique, nous estimons que les nouvelles propositions sont logiques : si une société est utilisée essentiellement comme un outil d'épargne, elle perdra la déduction pour les petites entreprises et assumera un coût fiscal.

Le seuil autorisé de 50 000 $ pour le revenu passif signifie que les épargnes temporaires représentées par les investissements d'une société ne seront pas assujetties à un impôt punitif à ce niveau. Nous remarquons aussi que ces mesures sont bien plus simples à appliquer que les propositions initiales.

Cependant, la récupération de la déduction accordée aux petites entreprises semble être très punitive avec 5 $ pour chaque dollar de revenu passif dépassant 50 000 $. Peut-être qu'une récupération plus modeste serait plus indiquée.

Enfin, en ce qui concerne la réduction du taux d'imposition des petites entreprises, c'est certainement une chose positive pour la communauté des PME, car cela permet aux propriétaires de laisser de l'argent à réinvestir dans la société. Nous remarquons, cependant, que du point de vue de l'intégration, ces mesures maintiendront essentiellement les coûts d'intégration à environ 1 p. 100.

Pour terminer, malgré le fait que les dernières versions de l'avant-projet de loi sont une nette amélioration par rapport aux versions de juillet et octobre 2017, nous sommes d'avis que d'autres modifications s'imposent encore.

Our firm strongly believes that our tax system needs to be fair, simple and clear. We have been and we continue to be very willing to work with the Canadian government, Canadian businesses, and all relevant stakeholders in making such modifications and participating in a comprehensive tax review.

I thank you for hearing our views, and I look forward to answering your questions.

The Chair: I would like to ask each of the three senators who just came into the room to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk from Saskatchewan. I apologize. Another committee precluded my coming at the start and hearing your testimony fully.

Senator Cools: Anne Cools from Toronto. She kept me late at her meeting.

Senator Marshall: My question is on the passive investment income. In its budget the government indicates how much revenue it expects to receive from these tax changes. For the business limit on the passive investment income, it's $1.2 billion over five years. This is the clawback, Ms. Drever, that you were referencing. I do understand that one.

Yesterday, when we had the Finance people here, I was asking questions on the refundability of taxes on investment income.

The question I asked was: Will this refundable tax ever be refunded to the taxpayers? They were saying yes, it was just a matter of deferral and it would happen some time in the future. It shows that over the next five years that the government will be bringing in over $ billion on the refundability of taxes on investment income.

Perhaps I could start with you, Ms. Gervais. Perhaps you could speak about that. Is that a timing issue? Will the government bring in these revenues and then refund the taxes way out into the future?

Ms. Gervais: It's timing.

Senator Marshall: It is time, is it?

Ms. Gervais: That would be my take on it because they are to limit the ability to refund taxes out of the corporation if you have different pools of income, eligible dividends and ineligible dividends.

Notre société est fortement d'avis que notre système fiscal doit être équitable, simple et clair. Nous restons tout à fait disposés à travailler avec le gouvernement canadien, les entreprises canadiennes et tous les intervenants pertinents pour collaborer à la production de telles modifications et participer à un examen fiscal approfondi.

Je vous remercie d'avoir écouté notre point de vue, et répondrai volontiers à vos questions.

Le président : Je demanderais aux trois sénatrices qui viennent d'entrer dans la salle de se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan. Je suis désolée, ma présence à un autre comité m'a empêchée d'être ici dès le début et d'entendre vos témoignages complets.

La sénatrice Cools : Anne Cools, de Toronto. Elle m'a gardée longtemps à sa réunion.

La sénatrice Marshall : Ma question porte sur le revenu de placement passif. Le budget précise le montant des recettes qu'il s'attend à recevoir de ces changements fiscaux. Dans le cas de la limite de revenu de placement passif des entreprises, c'est 1,2 milliard de dollars sur cinq ans. C'est la récupération fiscale dont vous avez parlé, madame Drever. Je comprends cela.

Hier, quand nous avons entendu les représentants du ministère des Finances, j'ai posé des questions sur la nature remboursable de l'impôt sur le revenu de placement.

Voici ce que j'ai demandé : cet impôt remboursable sera-t-il un jour remboursé aux contribuables? On me dit que oui, que c'est simplement une question de report et que cela sera fait à un moment donné dans le futur. On peut voir qu'au cours des cinq prochaines années, le gouvernement percevra plus de 1 milliard de dollars d'impôt remboursable sur le revenu de placement.

Je commencerais peut-être par vous, madame Gervais. Vous pourrez peut-être nous parler de cela. S'agit-il d'un problème d'échéancier? Le gouvernement va-t-il percevoir ces recettes puis rembourser l'impôt très loin dans le futur?

Mme Gervais : C'est l'échéancier.

La sénatrice Marshall : C'est le moment, n'est-ce pas?

Mme Gervais : C'est ce que je comprends, parce qu'on va limiter la capacité de rembourser l'impôt perçu des sociétés s'il y a différents portefeuilles de revenu, dividendes admissibles et dividendes non admissibles.

Right now in the Tax Act there is a bit of a nuance where you can pay out an eligible dividend to the taxpayer, the shareholder, but still get the refundable taxes back inside the corporation. They are to put limits on that ability.

When I read "revenue taken," I don't look at it as a permanent revenue taken. I look at it as in the next number of years that will happen with the way they have the legislation drafted. At some point in time refundable taxes can be refunded into the corporation on the payment of the dividends.

Senator Marshall: Some time later on. Mr. Weissman, do you have any comments on that?

Mr. Weissman: Yes, thank you. These proposals are all about deferral. They're not about new revenue generation.

There are actually two components to the deferral. I haven't seen the numbers you're looking at, but the refundable taxes are one and the refundable taxes already exist. The elimination of the small business deduction is probably included in the numbers you're referring to because that increases corporate tax.

The reality, though, as I explained earlier with the small business deduction, is that you may not pay it at the corporate level. That just means you're prepaying tax you would have paid on dividends when you took the money out later.

I don't think we're really talking about any new revenue generation. We're just talking about getting some of it earlier.

Senator Marshall: You were also talking about the dividends, the gross up of the dividends, and the dividend tax credit that will be changed to compensate for the reduction in this small business tax rate. Could you explain that again?

Mr. Weissman: Yes. Our tax system is somewhat unique. It's based on the theory of integration that someone should be indifferent between earning business or passive income personally or through a corporation and that, really, by the time the corporate and the personal taxes are paid, the total tax bill should be the same as if someone earned that individually.

The theory of integration means that if there is a corporate tax reduction, the only way to equalize the corporate and personal taxes is to increase personal tax rates. That's what's happening.

À l'heure actuelle, il y a dans la Loi de l'impôt sur le revenu une légère nuance selon laquelle on peut verser un dividende admissible au contribuable, l'actionnaire, mais quand même recevoir le remboursement d'impôt dans la société. Cette capacité sera limitée.

Quand je lis « revenu perçu », je ne vois pas cela comme un revenu pris définitivement. Je le prends en fonction du nombre d'années subséquentes avant que cela se produise; c'est ainsi que la loi a été rédigée. À un moment donné, l'impôt remboursable pourra être remboursé à la société pour le paiement des dividendes.

La sénatrice Marshall : À un moment donné. Monsieur Weissman, avez-vous une opinion là-dessus?

M. Weissman : Oui, merci. Ces propositions portent toutes sur le report. Elles ne concernent pas les nouveaux revenus générés.

De fait, le report a deux éléments. Je n'ai pas vu les chiffres que vous avez, mais l'impôt remboursable en est un et l'impôt remboursable existe déjà. L'élimination de la déduction accordée aux petites entreprises est probablement prise en compte dans les chiffres dont vous parlez parce que cela augmente l'impôt de la société.

En réalité, cependant, comme je l'ai expliqué plus tôt en ce qui concerne la déduction accordée aux petites entreprises, on ne pourrait peut-être pas le payer au niveau de la société. Cela signifie simplement que l'on se retrouve à payer d'avance l'impôt que l'on paierait sur les dividendes au moment de les retirer à une date ultérieure.

Je ne crois pas qu'il s'agit réellement d'une nouvelle source de revenu. Il s'agit simplement de percevoir un certain revenu plus tôt.

La sénatrice Marshall : Vous parliez aussi des dividendes, de la majoration des dividendes et du crédit d'impôt pour dividendes qui sera changé pour compenser la réduction des taux d'imposition des petites entreprises. Pouvez-vous expliquer cela encore une fois?

M. Weissman : Oui. Notre système fiscal est quelque peu unique. Il se fonde sur la théorie de l'intégration selon laquelle il ne devrait pas y avoir grande différence entre le revenu d'entreprise ou le revenu passif perçu personnellement ou par le truchement d'une société; autrement dit, en fin de compte, le total de l'impôt de la société et de l'impôt personnel payés devrait être le même que si la personne avait gagné ce revenu individuellement.

La théorie de l'intégration signifie que s'il y a une réduction de l'impôt de la société, le seul moyen d'égaliser l'impôt de la société et l'impôt personnel serait d'augmenter les taux d'imposition personnels. C'est ce qui se produit.

Senator Marshall: Is that revenue neutral to the government or do they bring in additional revenues?

Mr. Weissman: I think they're bringing in additional revenues. In the example I gave, they'll lose $1,500 of corporate tax and gain $13,500. They're giving a break on future business income, and they're applying the higher dividend tax rate through all the accumulated earnings that have been accumulated at the old rate. To me, this is revenue positive. It is not revenue negative.

Senator Marshall: For my next question I will start with Ms. Drever. Perhaps one of you or maybe all of you mentioned that this would impact service organizations.

When we had the hearings before Christmas, the physicians made a lot of representations. Do they fall into the service organization group you're talking about?

Ms. Drever: They do not fall into what I am talking about. The physicians have professional corporations, and professional corporations have also been specifically excluded from that definition.

All professional corporations will have taxable split income applied unless they've met the 20-hour test or unless the dividend is reasonable in the circumstances.

We have left the professional corporation alone, but they've also talked about a service company. We're very perplexed about why the service company has been specifically excluded from the definition that gets you out.

A lot of Canadian businesses are service companies. The service businesses are hotels and trucking companies, and we question why they are being excluded.

We actually think they're using service as a proxy for capital. We question whether that is what they are doing. They're trying to say capital intensive businesses shouldn't have TOSI, but non-capital intensive businesses should. If that's what they're intending, that's not what they've drafted.

Senator Marshall: That seems to be a shift because the impression that was left when we had the hearings before Christmas was that maybe the physicians were of interest to the government and maybe that was the group they were targeting.

From what you're saying now, that's not the case.

Ms. Drever: They're targeting any professional corporation. The physicians, dentists, accountants and lawyers are all being targeted but so are the service companies.

La sénatrice Marshall : Cela est-il sans incidence sur les recettes du gouvernement, ou celui-ci accumule-t-il des recettes supplémentaires?

M. Weissman : Je crois qu'il accumule des recettes supplémentaires. Dans l'exemple que j'ai donné, il perd 1 500 $ d'impôt des sociétés et gagne 13 500 $. Il accorde un allègement fiscal pour les revenus d'entreprise futurs, et il applique un taux d'imposition plus élevé aux dividendes sur tous les gains accumulés à l'ancien taux. Pour moi, cela a une incidence sur les recettes. Ce n'est pas sans incidence.

La sénatrice Marshall : Pour ma prochaine question, je commencerai par Mme Drever. Un d'entre vous, ou peut-être vous tous avez mentionné que cela aurait une incidence sur les entreprises de services.

Lors des témoignages avant Noël, beaucoup de médecins ont participé. Font-ils partie du groupe des entreprises de services dont vous parlez?

Mme Drever : Ils ne font pas partie de ce dont je parle. Les médecins sont des sociétés professionnelles, et les sociétés professionnelles ont été spécifiquement exclues de cette définition.

Le fractionnement du revenu de toutes les sociétés professionnelles sera assujetti à l'impôt à moins qu'elles ne répondent au critère des 20 heures ou que le dividende soit raisonnable dans les circonstances.

Les sociétés professionnelles n'ont pas été touchées, mais on a aussi parlé des entreprises de services. Le fait que les entreprises de services ont été spécifiquement exclues de la définition des conditions d'exclusion nous laisse très perplexes.

Un grand nombre des sociétés canadiennes sont des entreprises de services. Ce sont des hôtels et des sociétés de camionnage, et nous nous demandons pourquoi cette exclusion.

Nous pensons que le terme service a été utilisé pour désigner le capital. Nous nous demandons si c'est ce que cela voulait dire, que les sociétés hautement capitalistiques ne devraient pas avoir l'IRF, mais les sociétés non capitalistiques le devraient. Si c'est là l'intention, ce n'est pas ce qui a été rédigé.

La sénatrice Marshall : Cela me paraît être un changement, parce que quand nous avons eu les séances avant Noël, nous avons eu l'impression que c'était peut-être les médecins que le gouvernement visait.

D'après ce que vous dites maintenant, ce n'est pas le cas.

Mme Drever : Il vise toute société professionnelle. Les médecins, les dentistes, les comptables et les avocats sont tous visés, mais les entreprises de services le sont également.

Senator Marshall: All of you will be interested in this question.

What are you advising your clients on the tax on split income? You talked about the 20-hour rule, and you talked about just being given 18 days' notice before it came into effect.

What sort of advice are you giving your clients? You are not just giving them advice for the future. You are trying to advise them on what they should have done in the past and how they can fix it, if that's possible.

Could you talk a bit about that?

Ms. Drever: Because the rules came out in December, we had a few days to help some of the people we thought would be most greatly damaged by them in terms of maybe accelerating dividends or things like that to the spouses or the family members who we thought we wouldn't be able to pay a dividend in the future.

We did a bit of planning with some clients that brought forward taxes into 2017. We're really trying to look with clients and plan in terms of whether we think they will be able to get out of TOSI on a go-forward basis.

We are looking at each individual client's fact pattern. If we don't find a way out, then it comes down to how we will start documenting reasonability. It's very difficult for us to look at what is reasonable when we don't know what's reasonable.

Senator Marshall: You don't know how the Canada Revenue Agency will apply the rules.

Ms. Drever: We don't know how they will apply the rules. On December 13, the same day your report was released and the draft legislation was released, they also released some questions and answers. They didn't really address the issue of what is reasonable.

The reasonability will be the most difficult part of these TOSI rules. We see reasonability elsewhere in the act. We're not saying reasonability shouldn't be there. We believe it should be there.

It's there because you can't possibly legislate every single one out of these rules. It is there to give taxpayers and Canadians a bit of comfort, but the CRA could have a very different view than we do as advisers.

La sénatrice Marshall : Vous serez tous intéressés à cette question.

Quels sont les conseils que vous donnez à vos clients au sujet de l'impôt sur le fractionnement du revenu? Vous avez parlé du critère des 20 heures, et vous avez mentionné le fait que vous n'avez eu que 18 jours de préavis avant que les règles n'entrent en vigueur.

Quels sont les conseils que vous donnez à vos clients? Vous ne leur donnez pas des conseils pour l'avenir seulement. Vous tentez de les conseiller sur ce qu'ils auraient dû faire par le passé et comment ils peuvent réparer les dommages, si possible.

Pouvez-vous nous parler un peu de cela?

Mme Drever : Comme les règles sont parues en décembre, nous avons eu quelques jours pour aider un petit nombre de personnes qui, à notre avis, seraient le plus gravement touchées, en accélérant peut-être les dividendes ou d'autres choses de ce genre aux conjoints ou aux membres de la famille pour qui, à notre avis, il n'y aurait pas la possibilité de verser des dividendes à l'avenir.

Nous avons fait un peu de planification avec certains clients qui ont reporté de l'impôt à 2017. Nous tentons vraiment de voir avec les clients comment planifier en supposant qu'ils pourront éviter l'IRF dorénavant.

Nous examinons les faits de chaque client individuellement. Si nous ne trouvons pas un moyen de l'éviter, on en arrive à voir comment nous pourrons documenter le caractère raisonnable. C'est très difficile pour nous de déterminer ce qui est raisonnable quand nous ne savons pas ce qui est raisonnable.

La sénatrice Marshall : Vous ne savez pas comment l'Agence du revenu du Canada appliquera les règles.

Mme Drever : En effet, nous ne savons pas comment ils appliqueront les règles. Le 13 décembre, le jour même où vous avez présenté votre rapport et l'avant-projet de loi a été déposé, certaines questions et réponses ont été publiées. Elles n'ont pas réellement touché la question du caractère raisonnable.

Le caractère raisonnable sera la plus grande difficulté des règles de l'IRF. Il y a mention du caractère raisonnable un peu partout dans la loi. Nous ne disons pas qu'il ne devrait pas s'y trouver. Il devrait y être.

Il figure dans la loi parce qu'il n'est pas possible de légiférer sur chacune de ces règles. Il est là pour réconforter un peu les contribuables et les Canadiens, mais l'ARC pourrait avoir un point de vue très différent de celui que nous, les conseillers, avons.

We're advising clients that there's risk, a lot of risk. We may be taking out dividends, but we don't know the tax rate. We might be thinking we have a certain tax rate that later gets reassessed and we're paying 45 per cent tax on it.

Nous prévenons les clients qu'il y a des risques, beaucoup de risques. On peut tirer des dividendes, mais on ne sait pas quel est le taux d'imposition. On peut penser que nous avons un certain taux d'imposition puis, plus tard, faire l'objet d'une réévaluation et devoir payer 45 p. 100 d'impôt.

Mr. Weissman: It's an excellent question. The first thing we did was tell our clients that we could get hold of and who were not on holiday to make sure they maximize their dividends in 2017 and take advantage of as much as they can.

M. Weissman : C'est une excellente question. La première chose que nous avons faite a été de dire aux clients, ceux que nous avons pu joindre et qui n'étaient pas en vacances à ce moment-là, de maximiser leurs dividendes pour 2017 et d'en profiter autant que possible.

You will see an increase in revenues in 2017, purely because you're going to get less revenues in the future. People maximized in 2017.

Il y aura une augmentation des revenus pour 2017, pour la simple raison qu'il y aura moins de revenus à l'avenir. Les gens ont maximisé les revenus pour 2017.

We then looked at the rules. Something that happens when tax rates go up. Eliminating income splitting is a tax increase. We have 53.5 per cent regular tax rates in Ontario, and income splitting has now been removed. When rates go up, I think revenues go down because people get more aggressive and some people go underground. That's the reality.

Ensuite, nous avons examiné les règles. Quelque chose se produit quand les taux d'imposition augmentent. L'élimination du fractionnement du revenu constitue une augmentation de l'impôt. Nous avons des taux d'imposition courants de 53,5 p. 100 en Ontario, et le fractionnement du revenu est maintenant éliminé. Quand les taux d'imposition augmentent, je crois que les revenus diminuent parce que les gens deviennent plus agressifs et certains d'entre eux passent à la clandestinité. C'est la réalité.

At some point people ask why they work so hard and give the government 53.5 per cent of what they earn. Plus, they'll have to give them more. A lot of clients are asking about aggressive strategies. Quite frankly, our job is to stop them from being too aggressive and to ensure they operate within the law.

À un moment donné, les gens se demandent pourquoi ils travaillent si fort et donnent au gouvernement 53,5 p. 100 de ce qu'ils ont gagné. Et maintenant, ils auront à lui en donner davantage. Un grand nombre de clients demandent quelles seraient des stratégies agressives. Honnêtement, notre travail consiste à les empêcher d'être trop agressifs et veiller à ce qu'ils fonctionnent dans les bornes de la légalité.

We're the front lines for CRA, to be quite honest, because we see more taxpayers than CRA does. I don't think anybody sitting at this end of the table, or people in our profession, will want to lose their licence or reputation by being involved in something overly aggressive. We have to coach clients who are trying to become too aggressive.

À dire franchement, nous sommes la première ligne pour l'ARC, parce que nous voyons plus de contribuables que ne le fait l'ARC. Je doute que n'importe qui d'entre nous à cette table ou des gens dans notre profession seraient prêts à perdre leur licence ou leur réputation en participant à quelque chose d'excessivement agressif. Nous devons conseiller les clients qui tentent d'être trop agressifs.

The third approach is that there are other strategies for extracting income from a company and looking at whether there are other legal alternatives that will get them a better rate.

En troisième lieu, il y a d'autres stratégies pour retirer un revenu d'une entreprise et déterminer s'il y a d'autres possibilités légales qui leur permettront de bénéficier d'un meilleur taux d'imposition.

Ms. Gervais: I completely echo the comments. It was about educating our clients as quickly as we could by holding a webinar within a day or two of when the December legislation came out, by trying to help our clients that met one of the bright-line tests, one of the exclusions or off-ramps they referred to. We were trying to help the clients to understand that they will probably be okay with one of the off-ramps.

Mme Gervais : Je suis tout à fait d'accord. Il s'agissait à ce moment-là d'éduquer nos clients le plus rapidement possible en tenant un webinaire un ou deux jours après la publication en décembre de l'avant-projet de loi, mais aussi en tentant d'aider nos clients à qui les règles de la ligne de démarcation très nette s'appliquaient, une des exclusions ou portes de sortie dont il était question. Nous tentions d'aider nos clients à comprendre qu'une de ces portes de sortie les aiderait probablement.

For all the ones where there is such uncertainty about a reasonable return and the business test, we've basically said, "Let's sit tight and see what kind of guidance we can get from Finance and the CRA in 2018 to try to get this back on track."

It has basically put us into the second half of the year trying to solve the problem.

Senator Marshall: There was a lot of activity in the latter part of December.

Ms. Gervais: A lot of activity, absolutely.

Senator Pratte: I have two lines of questioning to follow up. When we had officials from the Department of Finance before us, the whole idea of keeping reasonableness tests was presented to us as giving a possibility of flexibility for businesses that could not meet the bright-line tests.

Does that make sense? Have you had any indications that the government, CRA or Finance would give you more guidelines in the next few months, so that you have more information to advise your clients?

Ms. Drever: I would agree that they provide flexibility. That's why we, as a firm, are saying that we want the reasonability tests to stay. We just want more guidance.

We have not received anything from the CRA that I can recall where they are to provide any more guidance. We would really like them to work with Finance.

Finance drafted the legislation. We would like to see what their thoughts are on what is reasonable and work with the CRA because the CRA will be administering it.

We haven't seen anything yet, and we would love to see something on that. We want to keep the reasonability test. It's there to help when we don't meet one of the off-ramps or one of the bright-line tests.

Senator Pratte: You all advocate an exercise of major tax reform, not only income tax reform. From its experience with income tax reform in the last few months, the government has found it so difficult that they will not try anything ever again as far as tax reform is concerned.

Anyway, if you had one thing that you would like to change as far as tax reform is concerned, what would it be?

Pour tous les cas où il y a cette incertitude sur le rendement raisonnable et le critère relatif à l'entreprise, nous avons choisi de dire qu'il valait mieux attendre de voir quel type de consignes nous donneraient le ministère des Finances et l'ARC en 2018 pour essayer d'y voir clair.

Dans la deuxième moitié de l'année, nous cherchions encore à résoudre le problème.

La sénatrice Marshall : Ça a beaucoup bougé dans la seconde moitié de décembre.

Mme Gervais : Beaucoup, en effet.

Le sénateur Pratte : Je voudrais revenir sur deux questions. Les représentants du ministère des Finances qui ont comparu devant nous nous ont expliqué qu'en gardant des critères de caractère raisonnable, on donnait une certaine latitude aux entreprises qui ne satisfaisaient pas aux critères de ligne de démarcation nette.

Pensez-vous que ce soit logique? Vous a-t-on laissé entendre que le gouvernement, l'ARC ou le ministère des Finances allaient vous donner d'autres consignes dans les prochains mois, afin que vous en sachiez plus pour conseiller vos clients?

Mme Drever : Je serais d'accord pour dire qu'ils confèrent une certaine latitude. C'est pourquoi notre cabinet souhaite que ces critères soient maintenus. Nous voulons simplement plus de consignes.

À ce que je me souvienne, nous n'avons rien reçu de l'ARC annonçant que l'agence allait nous fournir d'autres consignes. Nous aimerions vraiment qu'elle travaille en concertation avec le ministère des Finances.

Le ministère des Finances a rédigé le projet de loi. Nous aimerions savoir ce qui est raisonnable selon lui et voudrions voir une concertation avec l'ARC parce que c'est elle qui applique la loi.

Nous ne voyons encore rien venir, et nous aimerions beaucoup qu'il se passe quelque chose sur ces points. Nous souhaitons conserver le critère du caractère raisonnable. Il est supposé aider lorsque nous ne satisfaisons pas à une des conditions des portes de sortie ou à un des critères de ligne de démarcation nette.

Le sénateur Pratte : Vous préconisez tous une réforme fiscale majeure, pas seulement une réforme de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement trouve tellement difficile de réformer l'impôt sur le revenu, étant donné son expérience des tout derniers mois, qu'il ne tentera plus jamais rien en matière de réforme fiscale.

Bref, si vous pouviez changer une chose en matière de réforme fiscale, ce serait quoi?

Ms. Gervais: I will take this one first as I am very passionate about this one.

I completely agree with the reaction that things haven't gone very smoothly, but I think it's the approach. They're releasing draft legislation and then asking for consultation and comment from the taxpayers and the stakeholders who are impacted.

If you want to approach tax reform and new legislation in a better fashion, you bring all stakeholders to the table at the time the legislation is first being drafted. You include government officials, taxpayers and tax practitioners, as well as policy, government and education, and you put them altogether in a room to come up with the right solutions, rather than launch very complicated legislation, wait for the reaction by tax practitioners and taxpayers, and then have to make changes down the road.

Mr. Weissman: I can give you my comments quite easily and quite quickly. They echo Ms. Gervais'.

In October, I wrote an article for *The Globe and Mail*. My main message to the government was to collaborate with us. We're not the enemy. We actually know what goes on in the trenches. We can actually help the government achieve its objectives. My main message was: "Slow down and get this right." That's an exact quote.

I have heard from the minister and other people that they are trying to get this right. Maybe they adopted part of my message, but they didn't adopt the slow down part, and that's what I would suggest.

Ms. Drever: I would echo the comments that have already been made. We need certainty, predictability and fairness in the tax system. That will lead to confidence, to a growing Canada and to a growing economy. It's imperative for a strong Canada, especially when we see what has happened globally.

I would echo that it came top-down instead of collaboratively. If we do something very collaboratively and look at all tax and all systems, we would discover what would give us the best results and then build from that. We need to know what it is we're trying to accomplish before we can get a very good tax system that works in Canada.

Senator Eaton: I think at night about the pipeline fiasco right now which is on the horizon, Trump's controversial tax cuts, and our passive income which has been changed. It worries me a bit in that people can't save for a decent old age, can't expand their businesses, and all kinds of things.

Mme Gervais : Je répondrai en premier, car le sujet me passionne.

Je conviens tout à fait que tout ne se déroule pas sans encombre, mais je crois que c'est une question d'approche. Le gouvernement publie un projet de loi, puis il lance des consultations pour demander l'avis des contribuables et des intervenants concernés.

Si on veut mieux s'y prendre en matière de réforme fiscale et quand on propose une nouvelle loi, on réunit toutes les parties concernées au moment de la préparation du projet de loi. On inclut des représentants du gouvernement, des contribuables et des fiscalistes, ainsi que les politiques, l'administration et l'éducation, et on met tout le monde dans une salle avec pour instruction de trouver les bonnes solutions, au lieu de lancer un projet de loi très compliqué, d'attendre la réaction des fiscalistes et des contribuables, et d'avoir à apporter des changements par la suite.

M. Weissman : Je peux vous dire ce que j'en pense en quelques mots. Je suis du même avis que Mme Gervais.

En octobre, j'ai écrit un article pour le *Globe and Mail*. Mon principal message au gouvernement était de collaborer avec nous. Nous ne sommes pas l'ennemi. Nous savons ce qui se passe sur le terrain. Nous pouvons aider le gouvernement à atteindre ses objectifs. Mon principal message était le suivant, mot pour mot : « Ralentissez et faites bien les choses. »

J'ai entendu le ministre et d'autres personnes dire qu'ils essayaient de régler ce qui n'allait pas. Peut-être ont-ils entendu en partie mon message, mais pas la partie où je leur demandais de ralentir, et c'est ce que je recommanderais pourtant.

Mme Drever : Je ferais écho aux observations qui ont déjà été faites. Nous avons besoin de certitude, de prévisibilité et d'équité dans le régime fiscal. Ce sera propice à la confiance, à la prospérité du Canada et à la croissance économique. C'est impératif pour un Canada fort, surtout quand nous voyons ce qui se passe dans le monde.

Je dirais aussi qu'on a adopté une approche descendante, au lieu d'opter pour la collaboration. Si nous faisons quelque chose en réelle concertation et que nous examinions tous les régimes fiscaux et autres, nous découvririons ce qui donnerait les meilleurs résultats et partirions de là. Nous devons savoir ce que nous cherchons à accomplir avant de pouvoir instaurer un très bon régime fiscal qui fonctionne au Canada.

La sénatrice Eaton : Je pense la nuit au fiasco des pipelines qui pointe à l'horizon, aux réductions d'impôt controversées de Trump et à notre revenu passif qui a été changé. Cela m'inquiète un peu, en ceci que les gens ne peuvent pas épargner pour vivre une retraite décente, développer les activités de leurs entreprises et toutes sortes de choses.

We seem to be losing our sense of competitiveness. Certainly the minister has talked about thinking very carefully about what being tax competitive could be with the United States.

I am more concerned with small business, which has always been a big employer and a good backbone of the Canadian economy. Lowering the threshold for how much a small business can make or put aside for either pensions, expansion or renewal is sad.

Could all of you comment on that? I think it's very dangerous. We don't talk about competitiveness in this country right now or encouraging people to be more productive and take more risks. These tax proposals don't seem to be doing that.

Ms. Gervais: I completely agree. On the passive income tax proposals in particular, in July and October when they were talking about what they didn't like it didn't seem to be that they would be going after small businesses in particular.

When the legislation came through in the budget, it ended up being a sort of different path that the government took on how they were to attack passive income. They ended up hitting small businesses in particular.

They don't hit businesses that are paying the general corporate tax rate. They're unimpacted by these passive income proposals. They're basically in the same position as they were before the budget came out.

I completely agree it's small businesses in particular that are definitely impacted by those changes. I would say on the TOSI side of things, that large multinational and large Canadian-controlled private Corporations have the ability to hire significant advisers to help them through understanding very complex legislation.

I don't find it reasonable to say that the very small business owners and the general advisers they may have will be able to look through the TOSI proposals. The flow charts that Mr. Weissman mentioned are giant, full pages of yes or no answers that you have to work through. There are nine basic questions and definitions. They're all interconnected. You have to walk through them to even figure out if these rules apply to you or not.

From a small business community perspective, there's definitely a significant impact on them.

On dirait que nous perdons notre esprit compétitif. Certes, le ministre a déclaré réfléchir très soigneusement à ce qui nous rendrait concurrentiels par rapport aux États-Unis sur le plan fiscal.

Je suis plus préoccupée pour les petites entreprises, qui ont toujours employé beaucoup de monde et qui sont des piliers de l'économie canadienne. Il est regrettable d'abaisser le seuil de ce qu'une petite entreprise peut gagner ou mettre de côté pour des pensions, une expansion ou un renouvellement.

Qu'en pensez-vous tous? Je pense, pour ma part, que c'est très dangereux. Nous ne parlons pas de compétitivité dans ce pays à l'heure actuelle ou d'encourager les Canadiens à être plus productifs et à prendre plus de risques. Ces propositions fiscales ne semblent pas le faire.

Mme Gervais : Je suis tout à fait d'accord. À propos des propositions relatives à l'imposition du revenu passif notamment, en juillet et en octobre, quand le gouvernement parlait de ce qu'il n'aimait pas, on n'aurait pas pensé qu'il allait s'en prendre aux petites entreprises en particulier.

Lorsque le projet de loi s'est précisé dans le budget, on s'est aperçu que le gouvernement s'engageait dans une autre voie pour s'attaquer au revenu passif. Pour finir, ce sont les petites entreprises en particulier qui se sont retrouvées dans le collimateur.

Il ne touche pas aux entreprises qui paient le taux général d'imposition des sociétés. Elles ne sont pas visées par ces propositions relatives au revenu passif. Elles se trouvent fondamentalement dans la même position qu'avant la présentation du budget.

Je suis tout à fait d'accord que ce sont les petites entreprises en particulier qui sont assurément touchées par ces changements. Je dirais, pour ce qui est de l'IRF, que les grandes multinationales ou les grosses sociétés privées sous contrôle canadien ont les moyens d'engager des conseillers solides pour les aider à comprendre une loi très complexe.

Je ne trouve pas qu'il soit raisonnable de dire que les propriétaires de très petites entreprises et leurs conseillers généraux éventuels seront en mesure d'examiner les propositions relatives à l'IRF. Les organigrammes que mentionnait M. Weissman sont géants, des pages pleines de réponses oui ou non qu'il faut éplucher. Il y a neuf questions et définitions de base, toutes étroitement liées. Il faut les parcourir ne serait-ce que pour savoir si ces règles s'appliquent à vous ou pas.

Du point de vue des petites entreprises, l'impact sur elles est certainement important.

Mr. Weissman: We are dealing with two different tax systems now. None of the proposals that we are talking about apply to public companies, large foreign corporations or foreign corporations, for that matter.

For those companies, Canada is a great place to do business. We have a 26.5 per cent corporate rate. It's not as low as the U.S., but we have a great labour market.

We are incentivizing the kinds of businesses we need in Canada, but they're not the backbone of our economy. We're incentivizing and in fact giving a competitive advantage to multinationals and public corporations. We are attacking small businesses with these complicated rules that they cannot understand.

We are making small businesses less competitive. Some of them are closing up because it's not worth working any more. I know of many companies that are not deploying capital in Canada any more. It's easy to deploy capital in the U.S. It's not hard to do. The multinational companies in Canada will pick up private companies for a bargain.

What we have going on is just terrible for our economy. I am not an economist. This is off the top of my head. It will take us decades to recover from the fallout from these changes when they come in, even as they're proposed now.

Ms. Drever: I would agree with the comments that have been made. The competitiveness issue is another reason why we need the comprehensive tax reform to look at how to make Canada a competitive environment for our private businesses and other businesses coming into our country.

Senator Eaton: The government often talks about putting money into innovation and encouraging start-ups, but I wouldn't think these would do that.

Ms. Drever: Right now, as lots of the small business corporations start to create capital to be able to do something like that, it's taking away their small business deduction. It was in a very interesting way that Finance dealt with the issue of passive income.

We question whether $50,000 is enough as the lower level. If it's $1 million, much like Mr. Weissman was saying earlier, a lot of businesses need more capital available than that to survive economic storms, to expand and to do all kinds of things that are good for the Canadian economy for them to do.

M. Weissman : Nous avons maintenant affaire à deux régimes fiscaux différents. Aucune des propositions dont nous parlons ne s'applique aux sociétés publiques, aux grandes sociétés étrangères ou aux sociétés étrangères tout court.

Pour ces entreprises, il est bon de faire des affaires au Canada. Nous avons un taux d'imposition des sociétés de 26,5 p. 100. Il n'est pas aussi faible que le taux américain, mais notre marché du travail est très intéressant.

Nous offrons des incitatifs aux genres d'entreprises dont nous avons besoin au Canada, mais elles ne sont pas le moteur de notre économie. Nous offrons des incitatifs et, en fait, nous donnons un avantage concurrentiel à des multinationales et à des sociétés ouvertes. Nous nous attaquons aux petites entreprises avec ces règles compliquées qu'elles ne peuvent pas comprendre.

Nous rendons les petites entreprises moins concurrentielles. Certaines d'entre elles ferment parce que cela ne vaut plus la peine de travailler. Je sais que beaucoup d'entreprises n'investissent plus de capitaux au Canada. Il est facile d'investir aux États-Unis. Ce n'est pas difficile. Au Canada, les sociétés multinationales qui reprendront des sociétés privées feront une affaire.

Ce qui se passe n'est pas bon du tout pour notre économie. Je ne suis pas économiste, mais c'est comme cela que je vois les choses. Il nous faudra des décennies pour nous remettre des répercussions de ces changements une fois qu'ils seront appliqués, même tels qu'ils sont proposés maintenant.

Mme Drever : Je serais d'accord avec les commentaires formulés. La question de la compétitivité est une autre raison pour laquelle il nous faut une réforme fiscale globale afin de déterminer comment instaurer un climat concurrentiel au Canada pour nos entreprises privées et pour d'autres entreprises qui viennent dans notre pays.

La sénatrice Eaton : Le gouvernement parle souvent d'investir dans l'innovation et d'encourager les jeunes entreprises, mais je ne penserais pas que ces mesures encourageraient l'innovation ou les jeunes entreprises.

Mme Drever : À l'heure actuelle, comme beaucoup de petites entreprises commencent à constituer un capital pour pouvoir innover, par exemple, elles perdent la déduction qui leur serait accordée autrement. Le ministère des Finances a réglé la question du revenu passif de manière très intéressante.

Nous nous demandons si 50 000 $, c'est assez comme niveau le plus bas. Si c'est 1 million de dollars, comme M. Weissman le disait tout à l'heure, beaucoup d'entreprises ont besoin de disposer de plus de capitaux pour survivre à des crises économiques, pour prendre de l'expansion et pour faire toutes sortes de choses qu'il est bon qu'elles fassent pour l'économie canadienne.

Senator Eaton: The owner of a small radiology company in Gatineau in testifying before us said that if he had to replace his machines it would cost more than $50,000. He would have to put aside more than $50,000.

Ms. Drever: Yes, and we would see that. In the last economic downturn we saw that the businesses with strong balance sheets survived. Businesses that did not have strong balance sheets or were heavily capitalized with debt versus having liquid assets struggled very much. Some of them went under, and some people were laid off.

These new proposals don't really help that situation.

Mr. Weissman: How does that radiology company survive? It becomes acquired by a company that's not subject to these rules. It becomes acquired by a consolidator. That person sort of cashes out and the company is run by a consolidator.

Regarding innovation spending, as a result of these proposals I became part of a very small informal think tank of very successful tax people, someone who is on "Dragons' Den" and number of people from all different areas. The last thing the tech people want is handouts from the government.

We're seeing money being thrown at companies. They're handing money to companies that don't necessarily even have a plan to spend it.

I have been intimately involved with the R&D tax credit expenses for a long time. They are potentially very good, but they're administered in the Income Tax Act. The Income Tax Act is a revenue collector, not a money giver.

There have been talks about maybe moving the R&D incentives to another area like Innovation Canada or somewhere else. That would be more helpful because it incentivizes companies that are actually spending the money. Writing big cheques to certain companies that are able to lobby to get those funds and don't even have the money to spend will not develop our tax incentive.

Senator Marwah: I have two questions for Mr. Weissman, but all of you can jump in. It's hard to disagree with the policy intent of the income sprinkling rules. I think you said you were supportive of that. Though I agree with you completely, the way they have the new rules written is unnecessarily complex.

Between the exclusion, the bright-line tests, the greater than 65 years, the greater than 18 years and the greater than 25 years, it is complex. It increases uncertainty. It increases disputes with the CRA, compliance costs and so on.

La sénatrice Eaton : Dans son témoignage devant le comité, le propriétaire d'une petite entreprise de radiologie de Gatineau a déclaré que s'il devait remplacer ses machines, cela lui coûterait plus de 50 000 $. Il devrait mettre de côté plus de 50 000 $.

Mme Drever : En effet, et nous le comprenons. À la dernière récession, nous avons vu que les entreprises dont le bilan était solide ont survécu. Les autres et celles qui étaient lourdement capitalisées, c'est-à-dire qui avaient des emprunts par opposition à des liquidités, ont connu de grosses difficultés. Certaines ont fait faillite et des emplois ont disparu.

Ces nouvelles propositions n'aident pas vraiment sur ce plan.

M. Weissman : Comment cette entreprise de radiologie survivra-t-elle? Elle sera rachetée par une autre qui n'est pas assujettie à ces règles ou par quelqu'un qui regroupe des entreprises, qui la rachètera au propriétaire puis l'exploitera.

En ce qui concerne les dépenses d'innovation, ces propositions m'ont amené à faire partie d'un très petit groupe de réflexion informel qui réunit des fiscalistes qui ont très bien réussi, quelqu'un qui est dans l'émission *Dragons' Den* et plusieurs personnes venant de différents domaines. La dernière chose dont veuille le secteur de la technologie, ce sont des cadeaux du gouvernement.

On donne des subventions aux entreprises. On leur donne de l'argent qu'elles ne savent même pas nécessairement comment dépenser.

Je connais bien depuis longtemps la question des dépenses donnant droit à un crédit d'impôt à la R-D. Ce crédit d'impôt est une très bonne idée, mais il est administré dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Or, la Loi de l'impôt sur le revenu est là pour percevoir des recettes, pas pour donner de l'argent.

Il a été question de peut-être déplacer ailleurs les incitations à la R-D, de les confier à Innovation Canada, par exemple. Ce serait plus pratique parce que le ministère offre des incitatifs aux entreprises qui dépensent en fait. Signer de gros chèques à certaines entreprises capables d'exercer des pressions pour obtenir ces fonds et qui n'ont même pas l'argent à dépenser ne permettra pas de développer nos incitations fiscales.

Le sénateur Marwah : J'ai deux questions pour M. Weissman, mais vous pouvez tous répondre. Il est difficile d'être opposé à l'intention de principe des règles relatives à l'impôt sur le fractionnement du revenu. Vous avez vous-même dit y être favorable, je crois. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais les nouvelles règles sont inutilement complexes.

Entre l'exclusion, les critères de ligne de démarcation nette, les personnes de plus de 65 ans, de plus de 18 ans ou de plus de 25 ans, c'est compliqué. L'incertitude est plus grande, les litiges avec l'ARC sont plus nombreux et les coûts de conformité augmentent.

I also agree with you that if they made the one-line change to change the kiddie age from 18 to 25, you would not pick up all the revenue but a vast majority of it. If they did that one change as opposed to the whole range, how much of the tax would be picked up? Would it be 70 per cent, 80 per cent, 90 per cent or 10 per cent?

Mr. Weissman: Obviously I haven't crunched the numbers, but I would guess 60 per cent to 70 per cent, in that range.

Senator Marwah: With the increasing complexity, about 30 per cent to 40 per cent, basically.

Mr. Weissman: Yes, and it's increasing costs to companies to fight this stuff. It's increasing the burden on the administration.

Ms. Gervais: A lot of practitioners have said the same thing even when the July proposals were first released. By simply changing the kiddie tax to expand it to anyone 25 and under is a simpler solution.

Senator Marwah: We all agree with that. How much of the tax would be picked up and how much would still be left on the table?

Ms. Gervais: I don't have any numbers in front of me and I haven't crunched those, but I agree with Mr. Weissman. I think it would be close to the 50 per cent, 60 per cent or 70 per cent of what they suggested is being collected.

Senator Marwah: I have another question for you. You mentioned that the small business reduction is a positive, but you seem to dismiss that reduction because you say the dividend tax rate is going up, which offsets that. The dividend tax rate going up is applicable to all Canadians, so why is that unfair?

Mr. Weissman: In fact, that explains why perhaps it's even more unfair because it's going up for all Canadians on dividends from Canadian corporations.

Senator Marwah: Everybody is affected. They're affected but they're at least getting something in return. They're getting a reduction in the small business rate, so I think they should be better off.

Mr. Weissman: They're not because the amount of reduction in the small business rate and the benefit they're getting from that is very small compared to the immediate tax increase that's imposed.

Let's say we have a 1.5 per cent decrease in the corporate rate, which translates because of integration to about 1.5 per cent increase in the dividend rate. The 1.5 percentage decrease in the corporate rate is only from the income I earned from January 19

Je suis également d'accord avec vous que si on changeait une ligne pour faire passer l'âge des enfants de 18 à 25 ans, on ne ramasserait pas tout le revenu, mais l'immense majorité. En faisant ce changement-là, au lieu de toute la gamme, quelle proportion de l'impôt serait perçue? Est-ce que ce serait 70, 80, 90 ou 10 p. 100?

M. Weissman : Je n'ai pas fait le calcul, évidemment, mais je dirais de 60 à 70 p. 100, de cet ordre-là.

Le sénateur Marwah : Étant donné la complexité croissante, de 30 à 40 p. 100, grosso modo.

M. Weissman : Oui, et cela fait augmenter les coûts pour les entreprises qui contestent ces mesures. Cela augmente le fardeau administratif.

Mme Gervais : Beaucoup de professionnels disent la même chose et le disaient déjà à la publication des propositions en juillet. Il est plus simple de modifier l'impôt des enfants pour qu'il s'applique à toute personne âgée de 25 ans et moins.

Le sénateur Marwah : Nous sommes tous d'accord sur ce point. Quelle proportion de l'impôt serait perçue et quelle proportion ne le serait pas?

Mme Gervais : Je n'ai aucun chiffre devant moi et je n'ai pas fait le calcul, mais je serais d'accord avec M. Weissman. À mon avis, ce serait proche de 50, 60 ou 70 p. 100 de ce qu'on laisse entendre qu'on collecte actuellement.

Le sénateur Marwah : J'ai une autre question pour vous. Vous avez mentionné que la réduction pour les petites entreprises est un bon point, mais vous semblez l'écarter parce que, dites-vous, le taux d'imposition des dividendes augmente, ce qui en annule l'effet. L'augmentation du taux d'imposition des dividendes s'applique à tous les Canadiens, pourquoi considérez-vous, alors, qu'elle est injuste?

M. Weissman : En fait, cela explique pourquoi elle est sans doute encore plus injuste parce que le taux augmente pour tous les Canadiens sur les dividendes versés par les sociétés canadiennes.

Le sénateur Marwah : Tout le monde est touché. Les petites entreprises sont touchées, mais elles obtiennent au moins quelque chose en contrepartie. Elles bénéficient d'une réduction de taux et seraient donc, selon moi, mieux loties.

M. Weissman : Ce n'est pas le cas parce que le montant de la réduction du taux des petites entreprises et l'avantage qu'elles en retirent est minime en comparaison de l'augmentation immédiate de l'impôt qui les frappe.

Disons que nous avons une baisse de 1,5 p. 100 du taux d'imposition des sociétés qui se traduit, à cause de l'intégration, par une augmentation d'environ 1,5 p. 100 du taux sur les dividendes. La baisse de 1,5 p. 100 du taux sur les sociétés

on. The 1.5 per cent increase on the dividends that I take out applies to all my accumulated earnings, even what I've earned over the last 20 years. When I take money out of my company I have tax on a really big amount, and I am only saving tax on a relatively small amount on a go-forward basis.

concerne uniquement le revenu que j'ai gagné à partir du 1er janvier. L'augmentation de 1,5 p. 100 du taux sur les dividendes que je perçois s'applique à tous mes gains accumulés, même ceux que j'ai gagnés au cours des 20 dernières années. Quand je sors de l'argent de mon entreprise, je suis imposé sur un très gros montant et je ne le serai pas que sur un montant relativement faible à l'avenir.

Senator Marwah: You can't compare the 1.5 and the 1.5. The 1.5 per cent is really a 10 per cent to 15 per cent decrease, whereas 1.5 per cent increase in your dividend rate is on 30 per cent. It's 2 per cent, so it's totally incomparable. They're far better off getting the small business rate. You're comparing 1.5 to 1.5 on a totally different basis.

Le sénateur Marwah : On ne peut pas comparer les deux 1,5 p. 100. La baisse de 1,5 p. 100 représente, en fait, une baisse de 10 à 15 p. 100, alors que l'augmentation de 1,5 p. 100 du taux sur les dividendes s'applique sur 30 p. 100. On parle de 2 p. 100. Il n'y a donc pas de comparaison possible. Elles sont bien mieux loties avec le taux des petites entreprises. Vous comparez les deux taux de 1,5 p. 100 sur une base totalement différente.

Mr. Weissman: No, I understand what you're saying, and in particular I did not do that. Let me reiterate the numbers I gave you. I gave you an example of a company that earned $100,000 a year over the last 10 years and paid the 15.5 per cent small business rate. They had 84.5 per cent to pay out as a dividend, and they now earn $100,000 under the new low rate. They save $1,500 on their new income, but on that $854,000 that they take out, they will pay 1.5 per cent, which is $13,500, to get the money out.

M. Weissman : Non, je comprends ce que vous dites et, surtout, ce n'est pas ce que j'ai fait. Permettez-moi de rappeler les chiffres que je vous ai donnés. Je vous ai donné l'exemple d'une entreprise qui a dégagé un bénéfice de 100 000 $ par an au cours des 10 dernières années et payé le taux de 15,5 p. 100 des petites entreprises. Il lui restait 84,5 p. 100 pour verser un dividende, et elle dégage aujourd'hui 100 000 $ de bénéfices auxquels s'applique le nouveau taux plus faible. Elle économise 1 500 $ sur son nouveau bénéfice, mais sur ces 854 000 $ qui lui restent, elle paiera 1,5 p. 100, c'est-à-dire 13 500 $, pour sortir l'argent.

Senator Marwah: When they take it out that increase in the dividend rate is applicable to every Canadian that receives a dividend tax.

Le sénateur Marwah : Quand elle le sort, cette augmentation du taux sur les dividendes s'applique à tout Canadien qui perçoit des dividendes.

Ms. Drever: It doesn't impact all people receiving dividends. It only impacts people receiving dividends that the company has a small business deduction rate on. If you own portfolio dividends, let's say, or you have shares in companies that are paying dividends that are not getting the small business deduction rate, your dividend is not going up. It's staying the same.

Mme Drever : Toutes les personnes qui perçoivent des dividendes ne sont pas concernées. Ce sont seulement celles qui perçoivent des dividendes pour lesquels l'entreprise a bénéficié du taux de la déduction pour petite entreprise. Si vous détenez des dividendes de portefeuille, par exemple, ou des actions dans des entreprises qui versent des dividendes et qui ne bénéficient pas du taux de la déduction pour petite entreprise, votre dividende n'augmente pas. Il reste le même.

It's only from the company that got the small business deduction. Those are the ones that the dividend is changing.

Cela ne concerne que les dividendes versés par les entreprises qui bénéficient de la déduction pour petite entreprise. Dans leur cas, le dividende change.

Senator Marwah: Because that's a much bigger base.

Le sénateur Marwah : Parce que la base est beaucoup plus importante.

Mr. Weissman: The shareholder of Loblaws, for example, is not going to pay a higher dividend rate.

M. Weissman : L'actionnaire de Loblaws, par exemple, ne se verra pas appliquer un taux plus élevé sur ses dividendes.

Ms. Drever: Anyone receiving a public company dividend.

Mme Drever : Comme quiconque perçoit des dividendes d'une société publique.

Ms. Gervais: It doesn't treat all taxpayers the same.

Mme Gervais : Tous les contribuables ne sont pas logés à la même enseigne.

Senator Marwah: I have a question for you, Ms. Drever. You mentioned that service businesses should be excluded.

Could you elaborate why? Is it only because the definition of the reasonability is unclear? If you got a better definition and clarification of how you would do the reasonableness test, would that do it? Why would they be exempted or excluded?

Ms. Drever: Right now, they're specifically saying that if you have more than 90 per cent revenue from service or if you're a professional corporation you will not meet the condition of an excluded share, which is one of the outs.

We questioned why the service company. What is wrong with a service company, the trucking business or the hotel? These are very capital intensive businesses. It's not PC-like. The owners have real risk in the business. It's different. It's not like an amount of capital that's low or there's a very low barrier to entry. There are service businesses like that with maybe low barriers to entry, but there is also are very capital intensive businesses.

I come from Alberta. There's a strong amount of oil and gas businesses out there. Most of them provide services. Most of them are doing a service for the oil company. All of those businesses will not meet the condition of an excluded share. A trucking company will not meet the condition. If instead of a trucking company, they manufactured or sold widgets, they would be fine.

Senator Marwah: Not being allowed the exclusion because they're not deemed to be capital intensive, is that the policy? I am trying to understand the policy intent of not excluding them. What's the policy intent of the government in your judgment?

Ms. Drever: I don't really know what their policy intent is because they didn't share that, but we believe they're trying to use service as a way of saying not a lot of capital is involved in building that business.

Mr. Weissman: All we can do is think because these thoughts have not been shared with us. Initially these proposals were really aimed at professional corporations, people like myself who can incorporate. One day I am a self-employed paying 53 per cent tax and I incorporate myself and start paying 26.5 per cent. I understand that. I think that's initially where this started.

That then expanded to: We will attack professional corporations because we are caught automatically under these rules, but we will extend it to other service companies because it's not just professionals; it's computer consultants. At some

Le sénateur Marwah : J'ai une question pour vous, madame Drever. Vous avez dit que les entreprises de services devraient être exclues.

Pourriez-vous préciser pourquoi? Est-ce uniquement parce que la définition du caractère raisonnable n'est pas claire? Avez-vous une meilleure définition et une clarification du critère du caractère raisonnable à proposer? Pourquoi ces entreprises devraient-elles être exemptées ou exclues?

Mme Drever : À l'heure actuelle, le texte dit que si on retire plus de 90 p. 100 des revenus de services ou si on est une société professionnelle, on ne répond pas à la condition relative aux actions exclues, qui font partie des exemptions.

Nous avons demandé pourquoi les entreprises de services. Que reproche-t-on aux entreprises de services, aux entreprises de camionnage ou aux hôtels? Ce sont des entreprises très capitalistiques. Ce n'est pas comme un ordinateur. Les propriétaires prennent de vrais risques. C'est différent. Ce n'est pas comme d'avoir un faible capital ou un très peu d'obstacles à l'entrée. Il existe des entreprises de services pour lesquelles il y a peu d'obstacles à l'entrée, mais il y a aussi des entreprises très capitalistiques.

Je viens de l'Alberta, où les entreprises sont nombreuses dans le secteur gazier et pétrolier. La plupart d'entre elles fournissent des services. La plupart offrent un service aux sociétés pétrolières. Toutes ces entreprises ne satisferont pas à la condition relative aux actions exclues. Une entreprise de camionnage n'y satisfera pas. Si au lieu de faire du transport, elle fabriquait et vendait des gadgets, elle n'aurait pas de problème.

Le sénateur Marwah : Ne pas autoriser l'exclusion parce qu'elles ne sont pas considérées comme capitalistiques, est-ce la politique? J'essaie de comprendre l'intention de la politique en ne les excluant pas. À votre avis, quelle est l'intention de la politique du gouvernement?

Mme Drever : Je n'en ai aucune idée parce qu'il ne l'a pas précisé, mais nous croyons qu'il essaie d'utiliser les services pour dire qu'il ne faut pas beaucoup de capital pour créer ce type d'entreprise.

M. Weissman : Tout ce que nous pouvons faire, c'est réfléchir parce qu'on ne nous a pas éclairés sur le sujet. Au début, ces propositions visaient vraiment les sociétés professionnelles, des gens comme moi qui se constituent en société. Un jour, je suis indépendant et je suis imposé à 53 p. 100, puis je me constitue en société et je commence à payer 26,5 p. 100. Je le comprends. À mon avis, c'est le point de départ.

Ce point de départ s'est ensuite élargi à ceci : nous allons nous attaquer aux sociétés professionnelles parce que nous sommes automatiquement visés par ces règles, mais nous allons élargir la mesure à d'autres entreprises de services parce que

point it became a broader base that they started wanting to apply this to, but by doing that they created a lot of uncertainty.

nous n'avons pas seulement affaire à des professionnels; il y a aussi les consultants en informatique. À un moment donné, on a voulu appliquer le nouveau taux à bien plus de monde, mais ce faisant, on a créé beaucoup d'incertitude.

A mechanic, is that a service business? Probably. Is it capital intensive? Very. A hotel has rooms and banquet facilities. What part of that is service and what part of that is not service? To take an extreme example, if I have a hairdresser client, I now carve out the shampoos and everything they sell and put them in a separate business because that's not service. Hairdressing is.

Un mécanicien, est-ce une entreprise de services? Probablement. Est-ce qu'elle est capitalistique? Très. Un hôtel a des chambres et des salles de banquet. Quelle partie doit-on considérer comme de service et quelle autre pas? Pour prendre un exemple extrême, si j'ai un client qui est coiffeur, j'enlève maintenant les shampoings et tout ce qu'il vend et le compte dans une activité séparée parce qu'il ne s'agit pas d'un service, contrairement à la coiffure.

They've created an unnecessary and difficult game to play.

On a créé un jeu inutile et difficile à jouer.

Ms. Gervais: If the government wants to target professional corporations and other specific services businesses, they could do so by defining a specific group of service businesses they want to catch rather than saying service business because it's a catch-all and everything is in that net. It would be easier for the government to specifically target the particular service businesses that they're after.

Mme Gervais : Si le gouvernement veut cibler les sociétés professionnelles et d'autres entreprises de services en particulier, il peut le faire en définissant un groupe précis d'entreprises de services, au lieu de dire les entreprises de services parce que c'est un fourre-tout où on ne fait aucune distinction. Il serait plus facile pour le gouvernement de cibler spécifiquement les entreprises de services qu'il veut imposer.

Mr. Weissman: Even professionals like myself, we actually do have capital invested in our companies. For me to incorporate just for me to get the benefit, I understand that. If I have a professional corporation that has 100 employees, which is quite possible and is how many companies operate, and if I have payroll to meet, rent to pay, computers to buy, and conferences to send people to, I have a real professional corporation. It's not there just to get the 26.5 per cent rate. That professional corporation is caught by these rules, and I don't think that's appropriate.

M. Weissman : Même les professionnels comme moi ont des capitaux investis dans leur entreprise. Je me suis constitué en société juste pour bénéficier de l'avantage, soit. Si j'ai une société professionnelle qui emploie 100 personnes, ce qui est très possible et c'est ainsi que beaucoup d'entreprises fonctionnent, et si j'ai des salaires à verser, un loyer à payer, des ordinateurs à acheter et des conférences auxquelles je dois envoyer des gens, j'ai une vraie société professionnelle. Elle ne se contente pas de bénéficier du taux de 26,5 p. 100. Cette société professionnelle est visée par ces règles et je ne crois pas que ce soit juste.

Senator Mitchell: Thanks very much for your very interesting analysis. I have a number of questions. I think what I am gathering from all of you, as sort of a baseline, is that you don't think anybody who isn't actually doing work for a company should be paid a salary. You don't think that anybody who hasn't invested money or sweat equity in the company to build the company should be paid dividends. Is that right? You wouldn't argue with that.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup de votre analyse fort intéressante. J'ai plusieurs questions. Si je comprends bien ce que vous dites tous, au fond, c'est qu'à votre avis, une entreprise ne devrait pas verser de salaire à quelqu'un qui n'y travaille pas. Pour vous, quelqu'un qui n'a pas investi d'argent ou d'énergie dans l'entreprise pour la bâtir ne devrait pas percevoir de dividendes. Est-ce bien cela? Vous ne le contesterez pas.

If my son is in Harvard and I am paying him $35,000 a year to do the accounting, which he clearly isn't doing, he shouldn't be getting paid. Are we disagreeing about that?

Si mon fils est à Harvard et que je lui verse 35 000 $ par an pour faire la comptabilité, ce qu'il ne fait évidemment pas, il ne devrait pas être payé. Sommes-nous en désaccord sur ce point?

Ms. Drever: Just so I understand your question, if the individuals are doing nothing in the business they shouldn't receive any remuneration from the business.

Mme Drever : Pour bien comprendre votre question, si les personnes ne font rien dans l'entreprise, elles ne devraient recevoir aucune rémunération de sa part.

Senator Mitchell: No. If they're doing nothing in the business, they shouldn't receive a salary. If they invest in the business but are doing nothing, or if they did sweat equity for 10 years and built the business and are doing nothing, they should be paid, absolutely. I am saying if they didn't do those two

Le sénateur Mitchell : Non. Si elles ne font rien dans l'entreprise, elles ne devraient pas recevoir de salaire. Si elles investissent dans l'entreprise, mais n'y font rien ou si elles y ont consacré des efforts pendant 10 ans pour la bâtir et n'y font rien, elles devraient être payées, certainement. Ce que je dis, c'est que

things and they're not working, they shouldn't be paid a salary and they shouldn't be paid dividends. It shouldn't be sprinkled if they haven't earned it.

Ms. Drever: It depends. I would agree with you in part, but I think there are people involved in a business that maybe don't work in the trenches day to day, but the risk or the capital has been contributed. Maybe they're not in that business every day, but they should get a return on their investment.

Senator Mitchell: Sure, but if they contributed capital there's a problem. They will get a return on investment. We're not arguing that. These features don't argue that, if they made a real investment. The problem is if they didn't make a real investment.

If they're 18 years old, at Harvard, never had the money to invest and are not working, why should they be paid?

Ms. Drever: This is a bit of semantics, but one of the tests in there is a definition of what the capital can be if you are under 24. You can't even go to the bank and get a loan to invest in a company and receive a dividend.

Senator Mitchell: Between 18 and 24.

Mr. Weissman: I'll give you a very honest answer. I agree with you. I've said that from the beginning. If my child is in university and is not involved in my business, no. Should I be able to pay them tax saved money? I agree. I am hurting myself, but I agree.

Senator Mitchell: If you leave money in your CPC for real investment back into your business to expand your business, it is very good for the economy, for your business and for creating jobs. That would therefore be a pretty significant, acceptable and understandable public policy objective for the Government of Canada, and you will get a reasonable taxation rate. In fact, it will be 9 per cent if you leave it in and reinvest it.

I am interested in your argument about complexity. I get that. Setting that aside for one brief moment, these rules say that when you take it out you should be taxed like every other Canadian either as a dividend or as a salary. It has the public policy end of saying leave it in there, invest and expand. It's good for your company. It is also good for jobs and for the Canadian economy. What's wrong with that? Then it says we will tax you like everybody else if you take it out. What's wrong with that?

si elles n'ont fait ni l'un ni l'autre et qu'elles n'y travaillent pas, elles ne devraient pas toucher de salaire ni de dividendes. Elles ne devraient rien toucher si elles ne l'ont pas gagné.

Mme Drever : Cela dépend. Je serais d'accord avec vous en partie, mais je crois que certaines personnes participent à une entreprise sans forcément y travailler tous les jours, mais elles prennent une part des risques ou apportent des capitaux. Elles ne sont peut-être pas présentes tous les jours sur place, mais leur investissement devrait leur rapporter.

Le sénateur Mitchell : Certes, mais si elles ont apporté des capitaux, il y a un problème. Leur investissement leur rapportera. Nous sommes d'accord là-dessus. Ce n'est pas ce qui est en cause, si elles ont vraiment investi. Le problème, c'est quand elles n'ont pas vraiment investi dans l'entreprise.

Un jeune de 18 ans, qui étudie à Harvard, n'a jamais eu d'argent à investir et qui ne travaille pas, pourquoi devrait-il être payé?

Mme Drever : C'est un peu jouer sur les mots, mais un des critères est une définition de ce que le capital peut être si on a moins de 24 ans. On ne peut même pas aller emprunter à la banque pour investir dans une entreprise et toucher des dividendes.

Le sénateur Mitchell : Entre 18 et 24 ans.

M. Weissman : Je vous répondrai honnêtement. Je suis d'accord avec vous, je le dis depuis le début. Si mon enfant est à l'université et ne travaille pas dans mon entreprise, non. Est-ce que je devrais pouvoir lui verser de l'argent sur l'économie d'impôt? Je suis d'accord. Je me pénalise moi-même, mais je suis d'accord.

Le sénateur Mitchell : Si vous laissez l'argent dans votre SPCC pour le réinvestir dans l'entreprise pour la faire croître, c'est très bon pour l'économie, pour l'entreprise et pour la création d'emplois. Il s'agirait donc, de la part du gouvernement du Canada, d'un objectif de politique publique très important, acceptable et compréhensible, et vous obtiendrez un taux d'imposition raisonnable. En fait, il sera de 9 p. 100 si vous le laissez et le réinvestissez.

Votre argument sur la complexité m'intéresse. Je le comprends. Si on met cela de côté un instant, ces règles disent que si on sort l'argent, on devrait être imposé comme tout autre Canadien, soit au titre de dividendes ou de salaires. La finalité de la politique publique est d'inciter à le laisser dans l'entreprise pour l'investir et croître. C'est bon pour l'entreprise. C'est bon aussi pour l'emploi et pour l'économie canadienne. Qu'y a-t-il de mal à cela? Ensuite, les règles disent qu'on imposera l'entreprise comme tout autre contribuable si on en sort de l'argent. Qu'y a-t-il de mal à cela?

Mr. Weissman: It says something in between as well. It says if you accumulate too much, and we will arbitrarily tell you what that is, you'll pay tax differently. Capital that's not invested right away earns passive income.

Expanding the business is one thing in terms of creating jobs and helping the economy. Saving the business is also quite important, as is saving money for downturns. I agree that paying tax at the corporate level and paying tax when you take it out is what our system is based on and no one is complaining about that.

Ms. Gervais: I wanted to echo Mr. Weissman's comments as well. The issue we see with our actual clients is, yes, they're saving money for capital improvement, but it might be a five or six year sort of trend where they have to save away because they're working hard. They are not making a whole lot yet, and they have to put everything they have left into that corporation. They are not drawing a salary. They are not paying themselves. They are leaving it in the business. It's growing over a number of years. It's what will happen over the whole time period that's at issue.

Senator Mitchell: My question is for Ms. Drever on the Karen and Bob example. I am being a little aggressive here, but it is really good stuff to hear. I am enjoying this quite a bit, and I admire what you said.

On Karen and Bob, did Karen work for a number of years and build the equity in that trucking firm? If so, she would have no problem. She can receive a dividend even if she never sets another foot in that business.

Ms. Drever: Our issue is more the fact that now I have to support the 20 hours a week on average.

Senator Mitchell: That's not how I read it.

Ms. Drever: I have no evidence to support that.

Mr. Weissman: You have two tests. There is the 20 hours a week bright-line and, if you don't meet that, then you go to reasonability. That's where the problem is.

Senator Mitchell: If she has been paying taxes for the last 20 years as a partner in that firm, it would seem to me to be pretty easy to establish reasonability. She should be getting paid now because she has clearly been active in building that firm.

Ms. Drever: In my example, she was receiving dividends all those years, so she wasn't a T4 employee. You'll see that quite commonly where business owners don't take salaries often because of cash-flow issues. They don't want to have this burden of every month a certain amount of money has to come out

M. Weissman : Elles disent aussi autre chose entre les deux. À savoir que si on accumule trop, ce qui sera déterminé de façon arbitraire, on sera imposé différemment. Le capital qui n'est pas aussitôt investi rapporte un revenu passif.

Faire croître l'entreprise est une chose pour ce qui est de créer des emplois et d'aider l'économie. Il est très important aussi de sauver l'entreprise, tout comme d'épargner en prévision de récessions. Je conviens que notre système repose sur l'imposition des sociétés et sur le paiement d'impôts quand on en sort de l'argent, et personne ne s'en plaint.

Mme Gervais : Je voulais aussi faire écho aux observations de M. Weissman. Ce que nous voyons avec nos clients, c'est qu'en effet, ils économisent de l'argent en vue d'améliorations des immobilisations, mais il peut s'agir d'une tendance sur cinq ou six ans où ils doivent économiser parce qu'ils travaillent d'arrache-pied. Ils ne gagnent pas encore beaucoup et ils doivent mettre tout ce qui leur reste dans la société. Ils ne se versent pas de salaire. Ils ne se paient pas. Ils laissent l'argent dans l'entreprise. La somme augmente au fil des ans. C'est ce qui se passera sur toute la période en question.

Le sénateur Mitchell : Je pose la question à Mme Drever sur l'exemple de Karen et Bob. Je me montre un peu agressif, mais le sujet est très intéressant. J'apprécie beaucoup la discussion et j'admire ce que vous disiez.

À propos de Karen et Bob, est-ce que Karen a travaillé plusieurs années dans cette entreprise de camionnage et contribué à en consolider le capital? Si tel est le cas, elle ne devrait pas avoir de problème. Elle peut recevoir des dividendes, même si elle ne met jamais les pieds dans cette entreprise.

Mme Drever : Notre problème tient plus au fait que je doive maintenant prouver les 20 heures par semaine en moyenne.

Le sénateur Mitchell : Ce n'est pas ce que je lis.

Mme Drever : Je n'en ai aucune preuve à présenter.

M. Weissman : On a deux critères. Il y a le critère de démarcation nette des 20 heures par semaine et, si on n'y satisfait pas, on passe au critère du caractère raisonnable. C'est là que le bât blesse.

Le sénateur Mitchell : Si elle paie des impôts depuis 20 ans comme associée dans cette entreprise, le caractère raisonnable devrait être assez simple à établir, à mon sens. Elle devrait être payée maintenant parce qu'il est évident qu'elle a participé à l'édification de cette entreprise.

Mme Drever : Dans mon exemple, elle a perçu des dividendes toutes ces années. Ce n'était donc pas une employée qui reçoit un T4. Il est très courant que des propriétaires d'entreprise ne se versent pas de salaire, souvent pour des questions de trésorerie. Ils ne veulent pas de ce fardeau où, chaque mois, une certaine somme d'argent doit sortir parce qu'il

because they may need to leave it in this month or they don't pay themselves this month.

A lot of business owners pay themselves by way of a dividend versus a salary. For them now, just because she worked in the business in the past and received dividends doesn't necessarily mean she had laboured.

Senator Mitchell: She did pay less tax on the dividends than she would have on salary, too. That is one of the other reasons they do it. There's nothing wrong with that.

Ms. Drever: You are correct that she personally does, but when you look at her and the business they pay exactly the same amount. When you are a family business and you're looking at your remuneration strategy, you look at the tax you pay at the corporate level and at the tax you pay at the personal level.

The Canadian system is set up where integration works. You will pay the same amount. If I take out a salary, I will have a reduction in my corporate taxes because I get a deduction for the salary. I have less income, and I will pay more personally. If I take a dividend, I will have higher corporation taxes and a bit lower personal ones, but they come to the same number.

Ms. Gervais: I echo the comments that have been made.

The Chair: If, after you go back home and you look at the transcript of our committee and would like to add additional information, please do not hesitate to do so through the clerk.

On the second round, do you have a question, Senator Marshall?

Senator Marshall: No, all my questions have been answered.

The Chair: Are there any other questions, senators?

Senator Andreychuk: One of my questions has been answered.

Forgive me if this was covered before I arrived. After the second round, the government said that they listened. I am not talking about July; I am talking about October. One of the reporters said to me, "You have a year before you have to file your income tax, so what's your problem? Why are you bringing this up all the time when in fact you have a whole year that you can contemplate before you have to file?" My rebuttal to the reporter was, "But I don't know what I have to gather. It's more work," et cetera.

est possible qu'ils doivent la laisser en caisse ce mois-ci ou ils ne se paient pas.

Beaucoup de propriétaires d'entreprise se versent des dividendes plutôt qu'un salaire. Dans notre exemple, le fait qu'elle ait travaillé dans l'entreprise par le passé et qu'elle ait reçu des dividendes ne signifie pas forcément qu'elle ait travaillé dur.

Le sénateur Mitchell : Elle payait moins d'impôt sur les dividendes qu'elle n'en aurait payé sur un salaire, aussi. C'est une des autres raisons pour lesquelles ils ont choisi cette solution. Il n'y a rien de mal à cela.

Mme Drever : Vous avez raison dans son cas, mais si vous regardez les chiffres, elle paie exactement le même montant que l'entreprise. Une entreprise familiale qui examine sa stratégie de rémunération regardera ce qu'elle paie en impôt sur les bénéfices et ce que ses membres paient à titre individuel.

Le régime canadien est configuré de manière à ce que l'intégration fonctionne. On paie le même montant. Si je me verse un salaire, j'aurai une réduction de mon impôt sur les bénéfices parce que j'obtiens une déduction pour le salaire. J'ai moins de revenus, et je paierai plus à titre personnel. Si je me verse des dividendes, mon impôt sur les bénéfices sera plus élevé et mon impôt personnel un peu moins, mais on arrive au même chiffre.

Mme Gervais : Je fais écho des commentaires qui ont été formulés.

Le président : Si, une fois rentrés chez vous, vous lisez la transcription du comité et que vous souhaitez ajouter d'autres renseignements, n'hésitez pas à le faire en vous adressant à la greffière.

Pour le deuxième tour, avez-vous une question, sénatrice Marshall?

La sénatrice Marshall : Non, on a répondu à toutes mes questions.

Le président : Avez-vous d'autres questions, chers collègues?

La sénatrice Andreychuk : On a répondu à une de mes questions.

Pardonnez-moi si le sujet a été traité avant que j'arrive. Après le deuxième tour, le gouvernement a dit avoir entendu. Je ne parle pas de juillet, mais d'octobre. Un des journalistes m'a dit : « Vous avez un an avant de faire votre déclaration de revenus, alors quel est votre problème? Pourquoi soulever la question tout le temps, alors que vous avez toute une année pour y réfléchir avant de faire votre déclaration? » Ce à quoi j'ai répondu que je ne savais pas quelle documentation je devais réunir, que c'était plus de travail et ainsi de suite.

When you're saying that you have to document the 20-hour reasonableness, is one of the problems that you really don't know what you have to get and then you're put in a position, maybe a year from now, there will be case precedents, et cetera, and you will make it up?

Ms. Drever: One of the issues is that we don't want to be making anything up. We want to make sure that our clients have the evidence they need to support what the rules are, absolutely.

One of our issues with the bright-line test of 20 hours is that it's for any prior five years. Those prior five years might have been 1979, 1984 or 1991. Whatever years I go and pick. I have no evidence at all for that. Very few private businesses would have time sheets for their business owners. That means the 20-hour test for the five-year history can help us five years from now when I had been able to collect evidence, but it doesn't help me now. Essentially, in effect, it is retroactive because we are being asked to have evidence for things that we never had to have at the time we would have been collecting evidence.

Mr. Weissman: The comment by the reporter is an understandable inaccuracy. The fact that the tax is to be paid next April 2019 when you file your 2018 tax return is not the issue. The fact that we're now subject to the rules without even knowing what the rules are is the issue.

It's not the matter of the timing of when the taxes are to be paid. It's the timing of when the rules are actually to take effect. There is nothing you can do now. We don't understand the rules. We just don't understand them.

Ms. Gervais: I could add that taxpayers and the owners of these businesses want some certainty in remunerating themselves or their family members during 2018, not don't worry about that, Mr. X; we'll figure out what tax you will pay in April 2019.

Senator Andreychuk: On another area, I sit on a committee that I hope will produce a report on gender-based analysis and how it should be applied. We also did another report in the Senate about trying to encourage women into business, and small business is how they often start.

Before these rules, they were already saying how complex it was trying to manage a family and grow a business. With all of the red tape, bureaucracy and the justifications it was too overwhelming. Women were somewhat more adversely affected by every change the government makes.

Quand vous dites qu'il faut prouver qu'on a travaillé plus de 20 heures par semaine dans l'entreprise, pour le critère du caractère raisonnable, est-ce qu'un des problèmes est qu'on ne sait pas quel genre de preuves il faut fournir et qu'on se retrouve dans une situation où, peut-être dans un an, des précédents auront été établis, et cetera, et on inventera?

Mme Drever : Un des problèmes est que nous ne voulons rien inventer. Nous voulons nous assurer que nos clients ont les preuves nécessaires à l'appui des règles, tout à fait.

Un de nos problèmes par rapport au critère de ligne de démarcation nette de 20 heures est qu'il s'applique à n'importe quelle période précédente de cinq ans. Ces cinq années antérieures peuvent être par rapport à 1979, à 1984 ou à 1991. Il suffit de choisir. Or, je n'ai aucune preuve pour cette période. Très peu d'entreprises privées tiennent des relevés horaires de leurs propriétaires. Autrement dit, le critère des 20 heures sur cinq années peut nous aider dans cinq ans, quand nous aurons été en mesure de collecter des données, mais il ne m'aide pas maintenant. En fait, il est rétroactif parce qu'on nous demande des éléments de preuve que nous n'avons jamais eu à recueillir auparavant.

M. Weissman : Le commentaire du journaliste est une erreur compréhensible. Le fait que l'impôt doive être payé en avril 2019 au moment de la déclaration de revenus de 2018 n'est pas le problème. Le problème, c'est que nous soyons maintenant assujettis à des règles sans même savoir quelles sont les règles.

Ce n'est pas la question du moment où l'impôt doit être payé, mais du moment où les règles entrent en fait en vigueur. On ne peut rien faire maintenant. On ne comprend pas les règles. Nous ne les comprenons tout simplement pas.

Mme Gervais : J'ajouterais que les contribuables et les propriétaires de ces entreprises veulent un semblant de certitude quand ils se rémunèrent ou qu'ils rémunèrent des membres de leur famille en 2018, pas qu'on leur dise de ne pas s'inquiéter, qu'on déterminera le montant de l'impôt qu'ils devront payer en avril 2019.

La sénatrice Andreychuk : Par ailleurs, je siège à un comité qui, je l'espère, produira un rapport sur l'analyse comparative entre les sexes et sur la façon dont elle devrait être appliquée. Nous avons également produit un rapport au Sénat où il était question d'encourager les femmes à se lancer en affaires et, souvent, elles commencent par une petite entreprise.

Avant ces règles, elles disaient déjà combien il était difficile de s'occuper d'une famille tout en essayant de faire croître une entreprise. Avec toutes les formalités administratives, la bureaucratie et les justifications, c'était trop stressant. Tout changement apporté par le gouvernement semblait avoir plus de répercussions négatives sur les femmes.

Have you heard anything from women entrepreneurs about this being another hurdle they don't need? Do you know whether a gender lens was put on it?

Des entrepreneures vous ont-elles dit que c'est un obstacle de plus dont elles n'ont pas besoin? Savez-vous si on s'est préoccupé de l'équité entre les sexes dans l'élaboration de ces règles?

Ms. Drever: I do know that the paper released with the legislation mentioned that 68 per cent of the people in receipt of the split income dividends were women. not all the dividends but the split income dividends. To me, this causes some concern, and it causes concern for a lot of women that they would be the ones having to defend the reasonability a lot more.

Mme Drever : Ce que je sais, c'est que le document publié en même temps que le projet de loi mentionnait que 68 p. 100 des personnes recevant les dividendes du fractionnement du revenu étaient des femmes, pas tous les dividendes, mais ceux du fractionnement du revenu. Pour moi, c'est préoccupant et beaucoup de femmes craignent d'être celles qui auront bien plus à défendre le caractère raisonnable.

Ms. Gervais: We've heard the same comments from our clients on the reasonability test and the defence that female business owners and/or spouses of business owners will have to apply.

Mme Gervais : C'est aussi ce que nous disent nos clients à propos du critère du caractère raisonnable et du fait que les femmes propriétaires d'entreprise et les conjointes de propriétaires d'entreprise devront se défendre.

Senator Mitchell: You make a very strong case for clarification and the problems of uncertainty that come with this. It seems to me that any time you change the tax system you want to make a comprehensive change. On one hand, you are saying there is too much uncertainty. On the other hand, it seems to me any time you change the tax system there will be uncertainty and questions will need to be asked for clarification. There are ways the government can do that, and they have probably done that in the past.

Le sénateur Mitchell : Vous présentez des arguments très convaincants en faveur d'une clarification et au sujet des problèmes d'incertitude que suscitent les règles. Il me semble que chaque fois qu'on modifie le régime fiscal, on veut opérer un changement global. D'une part, vous dites qu'il y a trop d'incertitude. D'autre part, il me semble que chaque fois qu'on modifie le régime fiscal, il y aura une incertitude et on devra poser des questions pour obtenir des clarifications. Le gouvernement peut procéder de différentes façons à cet égard, et il l'a déjà fait dans le passé.

The fact of the matter is that it's not unreasonable to encounter some uncertainty, some of these kinds of questions and the requirement for guidance when you're changing the tax system as this does. It would be inevitable with any change, wouldn't it?

Le fait est qu'il n'est pas déraisonnable de se trouver confronté à une certaine incertitude, à ce type de questions et à la nécessité de consignes quand on modifie ainsi le régime fiscal. C'est inévitable avec tout changement, n'est-ce pas?

Mr. Weissman: I've seen a lot of tax changes in almost 30 years. I don't want to go to 30 yet. I don't complain about most of them. This series of changes is the first time I've been as passionate and vocal about changes. The reason is the uncertainty that's being imposed and the targeting of private companies.

M. Weissman : J'ai vu beaucoup de modifications fiscales en près de 30 ans. Déjà 30. Je ne me plains pas de la plupart. Cette série de modifications est la première pour laquelle je me passionne et dont je parle autant. La raison en est l'incertitude qui est imposée et le fait qu'on cible les entreprises privées.

First of all, there is no need for the uncertainty. I can tell you that unnecessary uncertainty should not be built into the Income Tax Act. Nothing good can come from it; just litigation. I can make a lot of fees defending my clients and taking them to the CRA. That's not what I want to do and that's not what should happen.

Tout d'abord, l'incertitude n'est pas nécessaire. Je peux vous dire qu'il ne devrait pas y avoir d'incertitude inutile dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle n'amène rien de bon. Elle ne peut qu'être source de litiges. Je peux facturer beaucoup d'honoraires à mes clients pour les défendre et les emmener à l'ARC. Ce n'est pas ce que je veux faire et ce n'est pas ce qui devrait arriver.

Yes, there is uncertainty with tax changes. Not all tax changes people like. We have had a capital gains exemption that used to apply to all property taken away and only applied to small businesses. We had kiddie tax. It only came around in year 2000. I was around before that. I started wanting to use kiddie tax, and then suddenly, boom, I lost it.

En effet, les modifications fiscales s'accompagnent d'incertitude. Les gens n'aiment pas toutes les modifications fiscales. On a supprimé une exonération des gains en capital qui s'appliquait à tous les biens et qui ne s'appliquait qu'aux petites entreprises. Nous avions l'impôt des enfants. Il n'a été créé qu'en 2000. J'étais là avant cela. Je me suis mis à l'utiliser et, tout à coup, il n'existait plus.

That happens. That's life in tax, and that's fine. The reason the uncertainty is unnecessary is that there has been no collaboration.

Senator Moncion: Why like this and why now?

Mr. Weissman: I am not going to pull any punches. This is a reaction to irresponsible and ill-conceived policies that were developed, quite honestly, by people who have never been in business and by academics without consultation with people who are in business and represent the people in business.

The approach that has been taken has villainized small businesses and tax advisers when in fact we're really part of the team. If I help a client save tax, that means I have to pay more. We're all in the same boat. We want Canada to be successful. We want our clients to be successful. We want to be successful.

Why now? It's because of the approach that the government has taken.

Senator Moncion: This is not a new measure. This measure was on the drawing board for a number of years and this government brought it in. It has been there. It is not new.

Mr. Weissman: Which measure?

Senator Moncion: Income splitting.

Mr. Weissman: Income splitting has been in the act, targeted income splitting. With the government we have now, slowly over the past couple of years they've taken away small business deductions for professional corporations. They've been tightening it up. They've taken away the work in process reserve which I spoke to this committee about on Bill C-63.

Things have been taken away, and you didn't hear us complaining. It's the extent, the magnitude and the irresponsible manner in which these provisions have been drafted that has us angry and has us saying, "Let's get it right."

You as a committee have done an excellent job of reigning in the government, to be quite honest. It's a majority government. You've made headway and we've made headway. It's because people are passionate and this is just not totally right. It is not totally wrong. It's just not being done right.

Ms. Gervais: I don't think any of us here think it's totally wrong. We all have issues with the very broad pool it impacts and the complexity of the drafted legislation.

Ce sont des choses qui arrivent. C'est la vie dans la fiscalité et c'est bien ainsi. La raison pour laquelle l'incertitude est inutile est qu'il n'y a pas eu de collaboration.

La sénatrice Moncion : Pourquoi de cette façon et pourquoi maintenant?

M. Weissman : Je vais parler franchement. C'est une réaction à des politiques irresponsables et mal conçues qui ont été élaborées, pour tout dire, par des personnes qui n'ont jamais été en affaires et par des universitaires, sans consulter les personnes qui sont en affaires et qui représentent des personnes en affaires.

L'approche adoptée traite avec mépris les petites entreprises et les conseillers fiscaux, alors qu'ils font partie de l'équipe. Si j'aide un client à payer moins d'impôt, cela veut dire que je dois en payer plus. Nous sommes tous dans le même bateau. Nous voulons que le Canada prospère. Nous voulons que nos clients prospèrent. Nous voulons prospérer.

Pourquoi maintenant? C'est à cause de l'approche adoptée par le gouvernement.

La sénatrice Moncion : Ce n'est pas une nouvelle mesure. Cette mesure était à l'étude depuis un certain nombre d'années déjà et le présent gouvernement l'a mise en œuvre. Elle était là, ce n'est rien de nouveau.

M. Weissman : Quelle mesure?

La sénatrice Moncion : Le fractionnement du revenu.

M. Weissman : Le fractionnement du revenu était dans la loi, un fractionnement du revenu ciblé. Avec le gouvernement actuel, il y a eu graduellement, au cours des deux ou trois dernières années, un retrait des déductions accordées aux petites entreprises pour les sociétés professionnelles. On a resserré la vis. On a retiré la réserve des travaux en cours dont j'ai parlé à ce comité au sujet du projet de loi C-63.

Des choses ont été retirées, et vous ne nous avez pas entendus nous plaindre. C'est l'étendue et l'ampleur de ces dispositions et la façon irresponsable dont elles ont été produites qui nous mettent en colère et nous incitent à demander que les choses soient faites correctement.

Votre comité a fait un excellent travail pour retenir le gouvernement et l'inciter à être honnête. C'est un gouvernement majoritaire. Vous avez fait quelques progrès et nous avons fait quelques progrès. C'est parce que les gens sont passionnés et que ce n'est pas tout à fait correct. Ce n'est pas tout à fait faux non plus. C'est simplement que les choses n'ont pas été faites correctement.

Mme Gervais : Je doute qu'il y en ait parmi nous ici qui pensent que c'est faux. Cependant, nous sommes tous préoccupés par l'énorme bassin qui est touché et la complexité de l'avant-projet de loi.

There is uncertainty and it's gigantic legislation where there is too much complexity for small businesses. That's probably why you have so many practitioners standing up for small businesses to say small businesses can't deal with these rules. They don't possibly have the capacity to be able to understand all of this.

Mr. Weissman: I decided to come here in person as opposed to by video conference because this is so important. I would do the same if the government had a bit of humility and said, "Do you know what? We have good objectives, but I think we've gone about them in the wrong way. Come and help us figure it out." I'd be on a flight the next day. We're not getting that.

We're getting: "You guys are crazy. You guys are just complaining. You just represent the rich."

Senator Moncion: No, I think we've heard that.

Mr. Weissman: We haven't heard those exact words. You're right.

Ms. Drever: I would like to add that what we have today is a significant improvement from what we had last July. That's why we didn't hear anyone on budget day being disappointed with what was in there with respect to passive income. Most people were pleasantly surprised with what we got compared to what was floated prior to that.

We're not saying that this is all wrong. We're just saying there are little tweaks we still think should be made to it.

Ms. Gervais: There is room for improvements in these rules. That's what we're looking for.

The Chair: The uncertainty has prompted me to ask questions of the professionals. Yes, there is uncertainty. We've been told this. With what we're witnessing tonight in the way you're saying it, I think there is cause to be concerned. However, we have a report to make to the Senate of Canada, and we will.

With your experience on the ground and working jointly with CRA, do you believe the measures we're faced with now could increase the use of tax avoidance by businesses or even move on to look at including tax havens?

Ms. Gervais: I can speak to the reactions of clients I've heard from in the last number of months: "Rachel, they've gone too far with all of these proposals and all of this complexity. I want you

Il y a incertitude, et c'est une loi immense dans laquelle il y a trop de complexité pour les petites entreprises. C'est probablement la raison pour laquelle il y a tant de fiscalistes qui se soulèvent pour les petites entreprises, disant qu'elles ne peuvent gérer de telles règles. Elles n'ont tout simplement pas la capacité de comprendre tout ceci.

M. Weissman : J'ai décidé de venir ici en personne plutôt que par vidéoconférence parce que c'est très important. J'en ferais autant si le gouvernement avait un peu d'humilité et nous disait : « Vous savez, nous avons de bons objectifs, mais nous pensons que nous nous y sommes mal pris. Venez nous aider à défricher tout cela. » Je sauterais dans un avion le lendemain. Mais ce n'est pas ce que nous entendons.

Nous entendons : « Vous êtes fous. Vous ne faites que vous plaindre. Vous représentez les riches. »

La sénatrice Moncion : Non, je crois que nous avons entendu cela.

M. Weissman : Nous n'avons pas entendu ces mots exacts. Vous avez raison.

Mme Drever : J'aimerais préciser que ce que nous avons devant nous aujourd'hui est une amélioration considérable par rapport à ce qu'il y avait en juillet. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas entendu, le jour du budget, quiconque se déclarer déçu par ce qu'il y avait dedans concernant le revenu passif. La plupart des gens ont été agréablement surpris de ce que nous avons obtenu par rapport à ce qui avait été avancé précédemment.

Nous ne disons pas que tout cela est faux. Nous disons simplement qu'il y a de petits rajustements qui doivent encore être faits.

Mme Gervais : Ces règles peuvent être améliorées. C'est ce que nous souhaitons.

Le président : L'incertitude m'a motivé à poser des questions aux fiscalistes. Oui, il y a incertitude. On nous l'a dit. Si l'on en juge par ce que nous avons entendu ce soir et la façon dont vous l'exprimez, il y a matière à inquiétude. Cependant, il nous faut produire un rapport à l'intention du Sénat du Canada, et nous le ferons.

D'après votre expérience sur le terrain et votre collaboration avec l'ARC, estimez-vous que les mesures auxquelles nous sommes confrontés maintenant puissent donner lieu à une augmentation de l'évitement fiscal de la part des entreprises ou que celles-ci puissent même envisager de sortir du pays ou penser à des paradis fiscaux?

Mme Gervais : Je peux parler des réactions que j'ai entendues de clients ces derniers mois : « Rachel, ils sont allés trop loin avec ces propositions et toute cette complexité. Parle-

to talk to me about strategies that exist for taking my business out of Canada or taking my business offshore."

With all of the latest changes, I would suggest to you that taxpayers are definitely more interested in hearing about more aggressive strategies than they were interested in hearing about a number of years ago.

Mr. Weissman: I don't hear clients and I won't listen to clients talk about tax evasion. I won't listen to them talk about using tax havens for the wrong reasons. I do have clients who are willing to become more aggressive in how they do their planning. I definitely have clients who want to leave. When they leave Canada, there is a tax to leave but the tax savings afterward more than make up for it. I have clients who are deciding to expand their businesses outside of Canada instead of in Canada.

Ms. Drever: I would concur with that. We have had more requests from people looking at how to leave the country than we had prior to these rules. Tax changes behaviour. When tax rates get to a level where people feel overly burdened, it changes their behaviour.

I would concur with Mr. Weissman. I am not interested in any tax evasion strategies, but people are looking for them.

The Chair: To the three witnesses, thank you for your professionalism and your comments.

(The committee adjourned.)

moi des stratégies qui me permettront de sortir mon entreprise du Canada et de mener des activités à l'étranger. »

Avec tous ces derniers changements, je peux vous dire que les contribuables sont assurément plus enclins à s'informer davantage au sujet de stratégies agressives qu'ils ne l'étaient il y a quelques années.

M. Weissman : Je n'entends pas de clients parler de fraude fiscale et je ne les écouterais pas. Je ne les écouterais pas parler du recours aux paradis fiscaux pour les mauvaises raisons. J'ai effectivement des clients qui sont disposés à faire preuve de plus d'agressivité dans leur planification. J'ai certainement des clients qui veulent partir. Quand ils quittent le Canada, il y a un impôt, mais les épargnes fiscales subséquentes compensent cela largement. J'ai des clients qui ont décidé d'agrandir leur entreprise à l'extérieur du Canada au lieu de le faire au Canada.

Mme Drever : Je suis d'accord. Nous avons eu plus de demandes de la part de personnes cherchant à savoir comment quitter le pays que nous n'en avions avant ces règles. L'impôt change le comportement. Quand les taux d'imposition atteignent un niveau où les gens se sentent crouler sous le fardeau, leur comportement change.

Je suis d'accord avec M. Weissman. Je ne veux pas entendre parler de stratégies de fraude fiscale, mais les gens les recherchent.

Le président : Aux trois témoins, merci de votre professionnalisme et de vos observations.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 3, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, met this day at 1:33 p.m., to continue its study of the subject matter of the bill.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

I wish to welcome all those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online. My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and chair of the committee.

Now, honourable senators, I would like to ask you to introduce yourselves.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Thank you.

This afternoon we continue our consideration of the subject matter of all of Bill C-74 with officials from the Department of Finance Canada and other departments. Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, is what we call a budget implementation act.

Today we will focus our study on the divisions of Part 6 that were referred to our committee, which are Divisions 1, 3, 10, 11, 13, 14, 17 and 18. As you know, the other divisions of Part 6 were referred to a number of other Senate committees for pre-study exactly seven other committees.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 13 h 33, pour poursuivre l'étude de la teneur complète du projet de loi

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, honorables sénatrices, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à toutes les personnes présentes dans la salle ainsi qu'aux membres du public qui pourraient nous écouter à la télévision ou en ligne. Je m'appelle Percy Mockler. Je représente le Nouveau-Brunswick au Sénat, et je suis président du comité.

Maintenant, honorables sénateurs, je voudrais vous demander de vous présenter.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Je vous remercie.

Nous poursuivons cet après-midi notre étude de la teneur du projet de loi C-74 de concert avec des fonctionnaires de Finances Canada et d'autres ministères. Le projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, est ce qu'on appelle un projet de loi d'exécution du budget.

Nous nous concentrerons aujourd'hui sur les sections de la partie 6 qui ont été renvoyées à notre comité, à savoir les sections 1, 3, 10, 11, 13, 14, 17 et 18. Comme vous le savez, les autres sections de la partie 6 ont été renvoyées pour étude préliminaire à sept autres comités sénatoriaux.

To start the review of Part 6, Division 1, which pertains to the Financial Administration Act, we have before us, from Treasury Board of Canada Secretariat, Sonya Read, Senior Director, Digital Policy. Ms. Read, thank you very much for accepting our invitation and sharing your comments and information with us.

And from the Department of Finance Canada, we have with us Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency, Financial Sector Policy Branch.

Thank you both for accepting our invitation and sharing your comments and information with us.

Honourable senators, we will ask Ms. Read and Ms. Lambert to make short presentations, to be followed by questions from senators. Then, other public servants will give us additional information on Division 3 after we finish with Division 1, and this will keep going until we complete up to Division 18.

So on Division 1, Ms. Read or Ms. Lambert, the floor is yours.

[*Translation*]

Sonya Read, Senior Director, Digital Policy, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you. This proposal is to amend the Financial Administration Act to establish the office of the Chief Information Officer of Canada.

[*English*]

Recognizing the fundamental importance of information management and information technology to government operations and ongoing service delivery improvement, the proposal supports strengthened government-wide governance much in the same way that the establishment of the role of the Comptroller General has done for financial management and the role of the Chief Human Resources Officer has done in respect of human resources management.

The amendments establish the role of the Chief Information Officer of Canada as a deputy head within the Treasury Board Secretariat and provide authority for the Treasury Board to delegate powers and functions to that office. It is expected that these amendments will support improvements to the general management of information technology across the Government of Canada as well as support the improved delivery of projects that are aligned on information technology for their success.

The Chair: Thank you.

Ms. Lambert, please.

Pour entreprendre l'étude de la section 1 de la partie 6 portant sur la Loi sur la gestion des finances publiques, nous accueillons, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Sonya Read, directrice principale, Politique numérique. Madame Read, merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation. Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos renseignements et observations.

Nous accueillons également, de Finances Canada, Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, Direction de la politique du secteur financier.

Je vous remercie toutes deux d'avoir accepté de comparaître devant le comité et de nous faire profiter de vos renseignements et observations.

Honorables sénateurs, nous allons demander à Mme Read et Mme Lambert de nous présenter de brefs exposés, puis de répondre aux questions des sénateurs. Ensuite, d'autres fonctionnaires nous donneront des détails sur la section 3, après que nous en aurons fini avec la section 1. Nous continuerons ainsi jusqu'à la section 18.

Nous en sommes donc à la section 1. Madame Read et madame Lambert, la parole est à vous.

[*Français*]

Sonya Read, directrice principale, Politique numérique, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci. Cette proposition vise à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques pour officialiser le rôle de dirigeant principal de l'information du Canada.

[*Traduction*]

Pour reconnaître l'importance fondamentale de la gestion de l'information et des technologies de l'information dans les opérations du gouvernement et l'amélioration constante des services offerts, cette section appuie une gouvernance pangouvernementale renforcée, de la même façon que la fonction de contrôleur général a appuyé la gestion financière et la fonction de dirigeant principal des ressources humaines l'a fait en matière de gestion des ressources humaines.

Les modifications proposées créent le poste de dirigeant principal de l'information du Canada, qui aura le statut d'administrateur général au Secrétariat du Conseil du Trésor, et autorisent le Conseil du Trésor à lui déléguer des pouvoirs et des attributions. On s'attend à ce que ces modifications favorisent l'amélioration de la gestion générale des technologies de l'information partout dans l'administration fédérale et appuient une meilleure mise en œuvre des projets fondés sur ces technologies.

Le président : Je vous remercie.

À vous, madame Lambert.

[*Translation*]

Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: The proposed legislative amendments are technical in nature and will have no impact on the government's debt or deficit. The government is proposing amendments to the Financial Administration Act to ensure that Crown corporations are able to implement the accounting changes associated with the new international financial reporting standard, IFRS 16, for leases without exceeding their legislative authority or their borrowing limit.

[*English*]

These legislative amendments will ensure that Crown corporations with no borrowing authority are able to enter into lease agreements to run their day-to-day operations. They will require the Minister of Finance's approval before entering into leases over a certain threshold. Statutory borrowing limits exclude lease transactions. Thank you.

Senator Marshall: I have some questions on the position of Chief Information Officer. Isn't there already a Chief Information Officer? We're doing a study of Phoenix and in some of the documents we've been provided with there is a reference to Chief Information Officer. Is there one already?

Ms. Read: Yes, there is a Chief Information Officer within the Treasury Board. This legislative proposal just formalizes the role within the Financial Administration Act, the same as the Comptroller General is formalized and the Chief Human Resources Officer is formalized, and allows for the delegation of powers from Treasury Board to the Chief Information Officer.

Senator Marshall: So the person in the current Chief Information Officer's position, will that employee stay in the position once the Financial Administration Act is amended?

Ms. Read: I think that would be a decision pursuant to the appointment process.

Senator Marshall: In the material we were given, we were told that this position will be a senior leadership position within the government for the management of information technology and information management. Is that to address issues like Phoenix and Shared Services, where there have been some problems the last couple of years?

Ms. Read: Yes. One of the original instruments or reports suggesting this was required was the independent review of Shared Services Canada, which took place over 2016. The idea is that this strengthened leadership will help to support the

[*Français*]

Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Les modifications législatives proposées sont de nature technique et n'auront pas d'incidence sur la dette du gouvernement ou sur son déficit. Le gouvernement propose des modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques afin de veiller à ce que les sociétés d'État soient en mesure de mettre en place les modifications comptables associées à la nouvelle norme internationale d'information financière, l'IFRS 16, pour les contrats de location sans excéder leur pouvoir législatif ou leur limite d'emprunt.

[*Traduction*]

Ces modifications législatives permettront aux sociétés d'État sans pouvoir d'emprunt de conclure des contrats de location dans le cadre de leurs opérations courantes. Elles auront besoin de l'approbation du ministre des Finances avant de signer un bail allant au-delà d'un certain seuil. Les limites d'emprunt fixées dans la loi excluent les baux. Je vous remercie.

La sénatrice Marshall : J'ai quelques questions à poser au sujet du poste de dirigeant principal de l'information. N'y a-t-il pas déjà un dirigeant principal de l'information? Nous faisons actuellement une étude de Phénix et avons constaté que certains des documents qui nous ont été fournis mentionnent un dirigeant principal de l'information. Y en a-t-il un déjà?

Mme Read : Oui, il y a un dirigeant principal de l'information au Conseil du Trésor. Les modifications législatives proposées ne font que rendre officielle cette fonction dans la Loi sur la gestion des finances publiques, à l'instar des fonctions de contrôleur général et de dirigeant principal des ressources humaines. Elles permettent au Conseil du Trésor de déléguer des pouvoirs au dirigeant principal de l'information.

La sénatrice Marshall : Est-ce que le titulaire actuel du poste sera maintenu dans ses fonctions une fois que la Loi sur la gestion des finances publiques aura été modifiée?

Mme Read : Je crois que c'est une décision faisant partie du processus de nomination.

La sénatrice Marshall : La documentation que nous avons reçue dit qu'il s'agira d'un poste supérieur dont le titulaire sera chargé de la gestion de l'information et des technologies de l'information. Ces attributions s'étendent-elles à des systèmes tels que Phénix et Services partagés, qui ont connu des problèmes dans les deux dernières années?

Mme Read : Oui. L'un des premiers rapports à le proposer est celui de l'examen indépendant de Services partagés Canada, qui avait eu lieu en 2016. Le motif invoqué est qu'un leadership renforcé contribuerait à une meilleure mise en œuvre des projets futurs dans le domaine des technologies de l'information.

improved delivery of information technology enabled projects in the future.

Senator Marshall: So this is a position at the deputy minister level position, and it's equivalent to the Chief Human Resources Officer; is that correct?

Ms. Read: Yes, it would be in the same level as the Chief Human Resources Officer and the Comptroller General, as a deputy head position.

Senator Marshall: Thank you very much.

Senator Pratte: I'd like to follow up on this. What is the authority of the Chief Information Officer in relation to Shared Services Canada?

Ms. Read: Shared Services Canada is responsible for the provision of infrastructure, so information technology infrastructure services. The Chief Information Officer is responsible for supporting the Treasury Board in respect of the prioritization of priorities for investment and advice in terms of standardization of information technology and information management, among other things.

Senator Pratte: My understanding of Shared Services Canada's role is to encourage departments to have a uniform approach to technology. Is that it, in part?

Ms. Read: It was the consolidation of a lot of the infrastructure aspects of technology, so the data centres. However, responsibility for the applications that run on the large mainframe computers, the software, the investments they make in terms of the programs and service delivery are still all within departmental mandates. The role of the Chief Information Officer is to help with the prioritization of those types of investments and to help improve standardization across departments.

Senator Pratte: So will the Chief Information Officer have staff? I suppose so.

Ms. Read: There is an existing Chief Information Officer branch within the Treasury Board Secretariat.

Senator Pratte: Is it a large staff?

Ms. Read: I don't actually have the number of staff right now, but I could provide that information.

Senator Pratte: I would appreciate that, yes. Thank you.

The Chair: Are there questions from other senators?

La sénatrice Marshall : Il s'agirait donc d'un poste au niveau de sous-ministre, qui serait l'équivalent de celui de dirigeant principal des ressources humaines. Est-ce exact?

Mme Read : Oui, il serait au même niveau que le dirigeant principal des ressources humaines et le contrôleur général, avec statut d'administrateur général.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

Le sénateur Pratte : J'aimerais poursuivre dans la même veine. Quels pouvoirs seraient conférés au dirigeant principal de l'information à l'égard de Services partagés Canada?

Mme Read : Services partagés Canada est responsable de l'établissement d'infrastructures et de services en technologies de l'information. Le dirigeant principal de l'information est chargé d'appuyer le Conseil du Trésor dans la définition des priorités d'investissement et de donner des conseils, notamment en matière de normalisation des technologies de l'information et de gestion de l'information.

Le sénateur Pratte : À ma connaissance, Services partagés Canada a pour rôle d'encourager les ministères à adopter une approche uniforme de la technologie. Est-ce bien cela, du moins en partie?

Mme Read : Il s'agissait de regrouper beaucoup d'aspects de la technologie liés à l'infrastructure, de même que les centres de données. Toutefois, les applications qui tournent sur les grands ordinateurs, les logiciels ainsi que les investissements en programmes et en services relèvent toujours des ministères. Le rôle du dirigeant principal de l'information est d'aider à définir l'ordre de priorité de ces genres d'investissements et de contribuer à la normalisation dans l'administration fédérale.

Le sénateur Pratte : Est-ce que le dirigeant principal de l'information aura des employés? J'imagine que ce sera le cas.

Mme Read : Il y a déjà une Direction du dirigeant principal de l'information au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le sénateur Pratte : Compte-t-elle un important effectif?

Mme Read : Je ne connais pas l'effectif exact, mais je peux vous transmettre ce renseignement.

Le sénateur Pratte : Je vous en serais reconnaissant. Merci.

Le président : Les sénateurs ont-ils d'autres questions à poser?

[*Translation*]

Senator Moncion: Can you tell us a bit more about how the IFRS 16 will impact the government's financial statements?

Ms. Lambert: The changes are technical in nature and will have no impact on the government's debt or deficit.

Senator Moncion: How will they appear in the financial statements?

Ms. Lambert: It is simply a way of classifying Crown corporation leases. It does not affect the government's financial statements.

Senator Moncion: So there will be no financial impact —

Ms. Lambert: No.

Senator Moncion: — because I have seen other international financial reporting standards that had major financial consequences.

Ms. Lambert: In this case, there will be none. What we want to do is to slightly amend the laws affecting Crown corporations so that IFRS 16 does not affect their daily operations, but this has no impact whatsoever on the government's financial statements.

Senator Moncion: Thank you.

[*English*]

Senator Andreychuk: I want to go back to the Chief Information Officer. We're supposed to scrutinize this, and the definitions and the operations are puzzling. I thought I understood what was happening, that there is some sort of coordination. But what you're saying is the department still will have the differences. They will still operate the systems, I guess. So what does the Chief Information Officer do? Make sure the equipment is the same? Is that what's being standardized? What are they looking at there that would be helpful to our cybersecurity, et cetera, when it's none of the programming and it doesn't seem to be even what they're doing within each department. So what is their role?

Ms. Read: The Chief Information Officer would have a role in respect of the development of standards around business process technologies and applications, which would impact how some of the decisions are made within departments to align with those standards. This would allow for greater connectivity between departments and allow for greater economies of scale in ensuring there is that standardization across departments, where it's suitable. It's not going to be 100 per cent standardization, but

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Pourriez-vous nous parler un peu plus des impacts que l'IFRS 16 aura sur les états financiers du gouvernement?

Mme Lambert : Les changements sont de nature technique et n'auront aucune incidence sur la dette du gouvernement ou sur son déficit.

La sénatrice Moncion : De quelle façon allons-nous les voir à l'intérieur des états financiers?

Mme Lambert : C'est simplement une façon de catégoriser les baux de location des sociétés d'État. Cela n'affecte pas les états financiers du gouvernement.

La sénatrice Moncion : Il n'y a donc aucune incidence monétaire...

Mme Lambert : Non.

La sénatrice Moncion : ...parce que j'ai vécu d'autres IFRS qui ont eu de très grandes conséquences financières.

Mme Lambert : Dans ce cas-ci, il n'y en aura pas. Ce qu'on propose de faire, c'est d'ajuster légèrement les lois qui touchent les sociétés d'État afin que l'IFRS 16 ne nuise pas à leurs opérations quotidiennes, mais cela n'affecte aucunement les états financiers du gouvernement.

La sénatrice Moncion : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Andreychuk : Je voudrais revenir sur la question du dirigeant principal de l'information. Nous sommes censés examiner minutieusement ces dispositions, mais les définitions et les opérations sont vraiment déroutantes. Je croyais comprendre ce qui se passait. J'avais l'impression qu'il y avait une certaine forme de coordination. Toutefois, vous dites qu'il y a encore des différences entre les ministères. J'imagine qu'ils exploiteront encore des systèmes. Dans ce cas, que fait le dirigeant principal de l'information? Doit-il s'assurer que le matériel utilisé est le même? Est-ce cela qu'il faut normaliser? Que fera-t-il qui puisse renforcer la cybersécurité, et cetera, s'il ne s'occupe ni des programmes ni de ce que font les ministères? Quel est donc son rôle?

Mme Read : Le dirigeant principal de l'information s'occupe de l'élaboration de normes relativement aux technologies et aux applications liées aux processus opérationnels. Cela aurait des incidences sur certaines décisions prises dans les ministères au sujet de la conformité avec ces normes. Son action favoriserait une meilleure connectivité entre les ministères ainsi que de plus grandes économies d'échelle grâce à la normalisation dans l'ensemble de l'administration fédérale, lorsqu'elle est possible.

I think the idea is it will support more improved integration, better information sharing and increased alignment of the investments made by departments with Government of Canada priorities.

La normalisation ne se fera pas à 100 p. 100, mais je crois que l'idée est de promouvoir l'intégration, l'échange d'information et un meilleur alignement des investissements ministériels sur les priorités du gouvernement du Canada.

Senator Andreychuk: But is this officer at all involved in the policy development of information sharing? The problem with most of the security difficulties looking back is they've never connected the dots because they haven't shared the information and they're working on different systems, even in our criminal system, trying to coordinate between provinces and federal.

La sénatrice Andreychuk : Mais qu'est-ce que ce dirigeant principal a à voir avec l'élaboration de politiques sur l'échange d'information? En rétrospective, on se rend compte que la plupart des problèmes de sécurité sont dus au fait qu'on n'a pas fait les liens néca 'a voiessaires, qu'on n'a pas fait les échanges d'information voulus et qu'on a travaillé sur des systèmes différents, même dans le système de justice pénale, lorsqu'une concertation est nécessaire entre les autorités fédérales et les provinces.

Does this office have any responsibility for that kind of policy coordination to ensure that we don't have the gaps, or is he looking strictly at the machinery?

Le dirigeant principal de l'information est-il chargé d'une façon quelconque de cette coordination des politiques destinée à prévenir les lacunes ou bien son rôle est-il strictement limité au matériel?

Ms. Read: The Chief Information Officer branch right now has the responsibility for information technology policy, the information management policy within the Government of Canada, so the Treasury Board administrative policies. The security policy, privacy policy and access to information are also within the Chief Information Officer branch and the service policy. So there is a policy function and a coordination function there in terms of some of the roles and standardization of data management and information management, as well as to ensure the interoperability of data.

Mme Read : La Direction du dirigeant principal de l'information est maintenant responsable de la politique des technologies de l'information et de la gestion de l'information au sein du gouvernement du Canada, autrement dit des politiques administratives du Conseil du Trésor. Il s'occupe aussi de la politique sur la sécurité, de la politique sur la protection de la vie privée et de l'accès à l'information. Il a donc des fonctions ayant trait aux politiques et à la coordination dans le cadre de la normalisation de la gestion des données et de la gestion de l'information, ainsi qu'à l'interopérabilité des données.

There is also a role in respect of cybersecurity in coordination with the Communications Security Establishment and Shared Services Canada.

Il a aussi un rôle touchant la cybersécurité, de concert avec le Centre de la sécurité des télécommunications et Services partagés Canada.

Senator Andreychuk: Who does this officer report to?

La sénatrice Andreychuk : De qui relève le dirigeant principal de l'information?

Ms. Read: He will report through the secretary to the Treasury Board, to the President of the Treasury Board.

Mme Read : Il rendra compte de ses activités au président du Conseil du Trésor par l'entremise du secrétaire du Conseil du Trésor.

Senator Andreychuk: Through the secretary?

La sénatrice Andreychuk : Par l'entremise du secrétaire?

Ms. Read: Yes.

Mme Read : Oui.

Senator Marshall: I'm a bit confused now about the Chief Information Officer. If it's a deputy minister position, would it report through the secretary to the Treasury Board or would it be on the same level?

La sénatrice Marshall : Je ne suis pas trop sûre de comprendre. Si le dirigeant principal de l'information a un statut de sous-ministre, va-t-il rendre compte de son activité par l'entremise du secrétaire du Conseil du Trésor, qui est du même niveau?

Ms. Read: It would operate the same way as the Comptroller General and the Chief Human Resources Officer within the Treasury Board Secretariat.

Mme Read : Ce serait la même chose que pour le contrôleur général et le dirigeant principal des ressources humaines au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Senator Marshall: They report to the secretary?

La sénatrice Marshall : Relèvent-ils aussi du secrétaire?

Ms. Read: Yes, the secretary is responsible for the coordination of operations of the Treasury Board Secretariat.

Senator Marshall: I mentioned that this committee was looking at the Phoenix system. We've been given a lot of material on it. In something I read, it was somewhat critical of the Chief Information Officer — that's why I thought there was already a position there — that the Chief Information Officer wasn't more involved in the Phoenix system.

So the question I had asked earlier, how actively would this position be involved in the development of these large systems? Is it just a matter of policy, or will they be actively involved to make sure the project is evolving as it should evolve? What would the role be? Just clarify that for me.

Ms. Read: The role would be enhanced, I guess, engagement with departments early in the onset of IT-enabled projects.

Senator Marshall: So there would be involvement?

Ms. Read: Yes. There would be an enhanced and strengthened role in terms of involvement, oversight and guidance around those enterprise-wide projects.

Senator Marshall: Okay. That's what I would expect. Thank you very much.

The Chair: To Ms. Read and Ms. Lambert, thank you very much for your presentations.

Now we will move to tab 3 in the binder, Division 3, which is the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act. I will ask the following people to come to the table: from Health Canada, Gigi Mandy, Executive Director, Strategic Policy Branch, Canada Health Act Division; and from the Department of Finance Canada, Galen Countryman, Director, Social Policy Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

Thank you very much to both of you for being present. I will ask Ms. Mandy to please provide us with her comments to then be followed by Mr. Countryman.

Gigi Mandy, Executive Director, Strategic Policy Branch, Canada Health Act Division, Health Canada: Actually, Mr. Countryman is going to do all the opening remarks.

The Chair: Okay. Mr. Countryman, the floor is yours.

Mme Read : Oui, le secrétaire est responsable de la coordination des opérations du Secrétariat du Conseil du Trésor.

La sénatrice Marshall : J'ai mentionné le fait que notre comité examine le système Phénix. Nous avons reçu beaucoup de documentation à son sujet. J'ai lu un document qui critiquait plus ou moins le dirigeant principal de l'information parce qu'il ne s'occupait pas suffisamment de Phénix. C'est pour cette raison que j'ai demandé si le poste existait déjà.

Je reprends donc la question que j'ai posée plus tôt. Dans quelle mesure le titulaire de ce poste s'occupe-t-il de l'élaboration de ces grands systèmes? Est-ce une simple question de politique, ou bien participe-t-il activement en veillant à ce que le projet progresse dans la bonne direction? Quel serait le rôle du titulaire? Éclairez-moi, je vous prie.

Mme Read : Le rôle serait renforcé, je pense. Le titulaire serait en contact avec les ministères assez tôt dans le processus d'élaboration des projets de TI.

La sénatrice Marshall : Ainsi, il participerait vraiment?

Mme Read : Oui. Le rôle serait renforcé au chapitre de la participation, de la supervision et de l'orientation de ces grands projets.

La sénatrice Marshall : D'accord. C'est à cela que je m'attendais. Merci beaucoup.

Le président : Madame Read et madame Lambert, merci beaucoup pour ces exposés.

Nous passons maintenant à l'onglet 3 du classeur. C'est la section 3 concernant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je demande aux personnes suivantes de venir s'asseoir à la table : de Santé Canada, Gigi Mandy, directrice exécutive, Direction générale de la politique stratégique, Division de la Loi canadienne sur la santé et, de Finances Canada, Galen Countryman, directeur, Division de la politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

Je vous remercie tous deux de votre présence. Je demande à Mme Mandy de présenter ses observations. M. Countryman suivra.

Gigi Mandy, directrice exécutive, Direction générale de la politique stratégique, Division de la Loi canadienne sur la santé, Santé Canada : En fait, c'est M. Countryman qui présentera tout l'exposé préliminaire.

Le président : D'accord. Monsieur Countryman, la parole est à vous.

Galen Countryman, Director General, Social Policy Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you. I will also open with a correction on my job title. It seems like the GEDS listing is clearly out of date on a number of fronts. I'm the Director General of the Federal-Provincial Relations Division, in the same branch at Finance Canada, so the Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

With that introduction, I am pleased to be here today to discuss two parts to Division 3 and Part 6 of Bill C-74.

The first part is provisions that renew the equalization and Territorial Formula Financing program for the next five years. The second is provisions that will legislate a new reimbursement policy for deductions made from the Canada Health Transfer with respect to extra billing and user chart provisions of the Canada Health Act.

The minister's authority to make equalization and Territorial Formula Financing payments is set to expire on March 31, 2019. Accordingly, this bill proposes to renew those two programs for a five-year period beginning April 1, 2019, and therefore ending March 31, 2024.

[*Translation*]

Equalization payments are the Government of Canada's main transfer program for addressing fiscal disparities among provinces. Equalization payments enable less prosperous provincial governments to provide their residents with public services that are reasonably comparable to those in other provinces, at relatively comparable levels of taxation.

Similarly, the funding formula for the territories provides funding to enable territorial governments to offer a range of public services comparable to those offered by provincial governments, at comparable levels of taxation, in recognition of the higher cost of providing programs and services in the North.

[*English*]

Following consultations with provincial and territorial governments, the government is proposing to renew the Territorial Formula Financing for a five-year period beginning April 1, 2019. Technical changes will be made to improve the accuracy and efficiency of the calculation of entitlements through regulatory amendments.

Galen Countryman, directeur général, Division de la politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada : Je vous remercie. Je vais commencer par corriger le titre de mon poste. Il semble bien que les listes des Services d'annuaires gouvernementaux ne soient pas à jour. Je suis en fait directeur général de la Division des relations fédérales-provinciales à la Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale de Finances Canada.

Cela dit, je suis heureux de comparaître aujourd'hui pour vous parler des deux volets de la section 3 de la partie 6 du projet de loi C-74.

Le premier volet comprend des dispositions de renouvellement de la péréquation et de la formule de financement des territoires pour les cinq prochaines années. Le second inscrit dans la loi une nouvelle politique de remboursement des déductions du Transfert canadien en matière de santé effectuées en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur la santé relatives à la surfacturation et aux frais modérateurs.

Le pouvoir ministériel de versement des paiements de la péréquation et de la formule de financement des territoires arrive à expiration le 31 mars 2019. Le projet de loi propose de reconduire les deux programmes pour une période de cinq ans allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2024.

[*Français*]

La péréquation est le principal programme de transfert du gouvernement du Canada visant à réduire les disparités fiscales entre les provinces. La péréquation permet aux gouvernements provinciaux moins prospères d'offrir à leurs résidents des services publics qui sont raisonnablement comparables à ceux des autres provinces à des niveaux d'imposition relativement comparables.

De même, la formule de financement des territoires prévoit un financement pour permettre aux gouvernements territoriaux d'offrir une gamme de services publics comparables à ceux offerts par les gouvernements provinciaux à des niveaux d'imposition comparables, compte tenu des coûts plus élevés de la prestation de programmes et de services dans le Nord.

[*Traduction*]

Après avoir consulté les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement propose de reconduire la formule de financement des territoires pour une période de cinq ans commençant le 1er avril 2019. Des modifications techniques seront apportées par voie réglementaire pour améliorer la précision et l'efficacité du calcul des montants dus.

The government is also proposing to make transition payments to Yukon and the Northwest Territories over the renewal period to offset projected negative impacts of the changes on Territorial Formula Financing entitlements.

With respect to the reimbursement policy, this proposal proposes to recommend that the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act be amended to permit reimbursement of amounts that were previously deducted as directed by the Minister of Health from a province's or territory's Canada Health Transfer payment due to violations of the Canada Health Act provisions for extra billing and user fees.

Under current legislation, the Minister of Health may direct the Minister of Finance to make deductions from a province's or territory's Canada Health Transfer payments if it permits extra billing, user fees and delivery of public health care. This amendment will enable the Minister of Health to direct the reimbursement of the CHT deduction when a province or territory has taken corrective action to align their public health care system with the principles of the Canada Health Act. This proposal creates a fiscal incentive that recognizes jurisdictions that have taken the necessary steps to address issues of non-compliance.

My colleague and I would be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you. Before I recognize Senator Marshall, permit me to ask Senator Jaffer and Senator Cools to introduce themselves, please.

Senator Jaffer: Thank you, chair. My name is Mobina Jaffer and I'm from British Columbia.

Senator Cools: Hello. My name is Anne Cools. I'm a senator from Toronto. I apologize for being a little late. Very busy here; over busy.

Senator Marshall: Thank you for being here.

Our briefing notes say there was consultation with the provincial and territorial governments. Does that mean that all the provinces would have agreed to the changes, or does it just mean there has been consultation and that their agreement isn't really an issue there?

Mr. Countryman: Fair question. Yes, at the officials level, we've had consultations over a number of years on the development of the technical changes we will be proposing through regulation. These changes were discussed at the

Le gouvernement propose également de verser un paiement annuel de transition au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest pendant la même période afin de compenser les effets négatifs prévus des changements apportés à la formule de financement des territoires.

En ce qui concerne la politique de remboursement, le gouvernement propose de modifier la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces pour autoriser le remboursement de montants déduits du Transfert canadien en matière de santé d'une province ou d'un territoire, conformément aux directives de la ministre de la Santé, par suite de violations des dispositions de la Loi canadienne sur la santé liées à la surfacturation et aux frais modérateurs.

En vertu de la loi actuelle, la ministre de la Santé peut demander au ministre des Finances de déduire certains montants du Transfert canadien en matière de santé d'une province ou d'un territoire qui permet la surfacturation et les frais modérateurs dans la prestation de soins de santé publique. Cette modification permettra à la ministre de la Santé d'ordonner le remboursement de la déduction effectuée sur le TCS lorsqu'une province ou un territoire a pris des mesures pour aligner son système public de soins de santé sur les principes de la Loi canadienne sur la santé. Les dispositions proposées représentent un incitatif fiscal pour les administrations qui ont adopté les mesures nécessaires afin de régler des problèmes de non-conformité.

Ma collègue et moi serons maintenant heureux de répondre aux questions.

Le président : Merci. Avant de donner la parole à la sénatrice Marshall, je voudrais demander à la sénatrice Jaffer et à la sénatrice Cools de se présenter.

La sénatrice Jaffer : Merci, monsieur le président. Je suis Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Cools : Bonjour. Je suis Anne Cools, sénatrice de Toronto. Je m'excuse d'être un peu en retard. Je suis très occupée, beaucoup trop occupée.

La sénatrice Marshall : Je remercie les témoins de leur présence au comité.

D'après les notes d'information que nous avons reçues, il y a eu des consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cela signifie-t-il que toutes les provinces ont accepté les changements, ou simplement que des consultations ont eu lieu et que leur agrément n'est pas vraiment nécessaire?

M. Countryman : C'est une bonne question. Oui, nous avons eu des consultations au niveau des fonctionnaires pendant un certain nombre d'années, lors de l'élaboration des modifications techniques que nous proposerons par voie réglementaire. Les changements ont fait l'objet de discussions au niveau ministériel

ministerial level at the federal-provincial finance ministers' meeting in December 2017.

I would say there was no objection by the provinces and territories to any of the technical changes being proposed.

Senator Marshall: Would the changes all be favourable to the provinces or would they be mixed?

Mr. Countryman: They would be mixed. The equalization program is a fixed envelope that grows in line with gross domestic product; so it's a fixed envelope in total. As you tinker with the elements of the equalization formula, as one province's entitlement may go up, another province's entitlement may go down. So there will be a mixed impact depending on the province.

The trend has been that Ontario has been receiving less and less equalization, and when you combine that with the growth in the program, it's hard to say overall whether a province would see from one year to another year a decline.

Senator Marshall: Well, I represent Newfoundland and Labrador. Are you able to tell us the impact?

Mr. Countryman: Newfoundland and Labrador currently does not receive equalization.

Senator Marshall: Right.

Mr. Countryman: And with these changes, we do not foresee Newfoundland and Labrador — they don't qualify.

Senator Marshall: It won't have any impact on them?

Mr. Countryman: It will not have any impact on the fact that Newfoundland and Labrador does not receive equalization today, no.

Senator Marshall: Okay. Thank you very much.

Senator Pratte: On equalization, the territories will receive transition payments because equalization is a large part of their budget. That's the logic, I understand.

Would you provide to the committee the impact of the technical changes on the provinces?

Mr. Countryman: I think the issue that we would have with providing — obviously we've done estimates on what we think the impact would be based on current data. These changes will not take effect until the 2019-20 fiscal year. So we won't actually know what the impact would be on the provinces until the time we actually have the data and the calculations done for the 2019-20 fiscal year.

à la réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances de décembre 2017.

Je dirais que les provinces et les territoires n'ont pas formulé d'objections aux modifications techniques proposées.

La sénatrice Marshall : Les modifications sont-elles toutes favorables aux provinces ou bien ont-elles des effets variés?

M. Countryman : Les effets seraient variés. Le programme de la péréquation a une enveloppe fixe qui augmente avec le produit intérieur brut, mais l'enveloppe est fixe au total. Quand on apporte de petits rajustements aux éléments de la formule de péréquation, la part d'une province peut augmenter tandis que celle d'une autre diminue. Les effets sont donc variés selon la province.

La tendance générale est que l'Ontario reçoit de moins en moins de paiements de péréquation. Quand on combine ce facteur à la croissance du programme, il est difficile de dire si, dans l'ensemble, une province verra ses paiements augmenter ou diminuer d'une année à l'autre.

La sénatrice Marshall : Je représente Terre-Neuve-et-Labrador. Pouvez-vous me dire quels seront les effets sur cette province?

M. Countryman : À l'heure actuelle, Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoit pas de paiements de péréquation.

La sénatrice Marshall : C'est exact.

M. Countryman : Avec ces modifications, nous ne prévoyons pas de changement de la situation de la province.

La sénatrice Marshall : Elle ne subira donc aucun effet?

M. Countryman : Non, les modifications ne changeront rien au fait que Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoit aujourd'hui aucun paiement de péréquation.

La sénatrice Marshall : D'accord. Merci beaucoup.

Le sénateur Pratte : Au chapitre de la péréquation, les territoires recevront des paiements de transition parce que la péréquation représente une importante part de leur budget. Je crois que c'est le motif des modifications.

Pourriez-vous fournir au comité un relevé des effets des modifications techniques sur les provinces?

M. Countryman : Cela pourrait être difficile. Bien entendu, nous avons établi des estimations de ces effets en fonction des données actuelles. Ces modifications n'entreront pas en vigueur avant l'exercice 2019-2020. Par conséquent, nous ne connaîtrons pas les effets précis sur les provinces avant d'avoir les données et d'avoir fait les calculs pour cet exercice.

Senator Pratte: But you already know because equalization is a smaller part of their budget.

Mr. Countryman: Yes, we do know that. As I said, we've obviously had estimates. I can undertake to provide the calculations we had for the fiscal year, but it would be an estimate. It would not be the actual impact.

Senator Pratte: Still, I'd appreciate that. Thank you.

On the Canada Health Transfer, there have been cases where Canada has reduced the transfer because some provinces have allowed overbilling. In the past, have there been cases where the government has decided to reimburse the province after the practice has stopped?

Ms. Mandy: Yes, there have been. There were penalties taken against Quebec for the last two fiscal years because of extra billing and user charges that were occurring in the province and roughly amounted to $10 million. So the federal Minister of Health, being aware of that, was forced to take a deduction from the CHT transfers.

However, because of the fact that the deductions are always taken on something that has happened two years previously, Quebec had already taken corrective action and eliminated the charges by the time the deduction was taken. In recognition of that fact, they were reimbursed the money that had been deducted.

That has happened two years in a row and is one of the main reasons we're proposing that under the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act it be formalized that when a province has taken corrective action, they can be reimbursed, because these two payments to Quebec had to be done through another mechanism.

Senator Pratte: You're formalizing something that already happened.

Ms. Mandy: That's correct.

Senator Pratte: Nothing has changed in section 25. It remains that it is an option for the federal government to reduce the transfer payment. It is not mandatory for the government to do it.

Ms. Mandy: That is right. The Minister of Finance reduces payments upon receipt of a certificate from the Minister of Health directing them to do so.

Le sénateur Pratte : Mais vous les connaissez déjà, parce que la péréquation ne constitue pas une très grande part de leur budget.

M. Countryman : Oui, nous savons cela. Comme je l'ai dit, nous avons évidemment fait des estimations. Je peux vous fournir les résultats de nos calculs pour l'exercice, mais il ne s'agira que de chiffres estimatifs. Ce ne seront pas les effets réels.

Le sénateur Pratte : Cela nous serait quand même utile. Je vous remercie.

Au sujet du Transfert canadien en matière de santé, il y a eu des cas où le Canada a déduit des montants parce que certaines provinces ont permis la surfacturation. Dans le passé, y a-t-il eu des cas où le gouvernement a décidé de rembourser les provinces en cause une fois qu'elles ont cessé de le faire?

Mme Mandy : Oui, cela est déjà arrivé. Des sanctions avaient été prises contre le Québec pendant les deux derniers exercices à cause de la surfacturation et des frais modérateurs. Les déductions s'étaient alors élevées à environ 10 millions de dollars. Une fois au courant des faits, la ministre fédérale de la Santé a été obligée d'ordonner un prélèvement sur le Transfert canadien en matière de santé.

Toutefois, comme les déductions sont effectuées à l'égard de faits remontant à deux ans plus tôt, le Québec avait déjà pris des mesures correctives et éliminé les frais en cause lorsque la déduction a été faite. Compte tenu de la situation, les montants déduits ont été remboursés à la province.

Cela s'est produit deux années de suite. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous proposons de prévoir officiellement ce remboursement dans la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces : lorsqu'une province prend des mesures correctives, elle peut être remboursée. Je dois dire que, dans le cas des remboursements accordés au Québec, il a fallu recourir à un autre mécanisme.

Le sénateur Pratte : Vous rendez donc officielle une chose qui est déjà faite.

Mme Mandy : C'est exact.

Le sénateur Pratte : Rien n'a changé à l'article 25. La réduction du paiement de transfert demeure facultative pour le gouvernement fédéral. Il n'est pas obligé d'agir dans ce cas.

Mme Mandy : C'est exact. Le ministre des Finances réduit les paiements sur réception d'un certificat de la ministre de la Santé lui demandant de le faire.

Senator Pratte: So it's still the word "may." The minister may reduce the payments.

Mr. Countryman: I don't recollect the wording, but I don't believe that wording has changed. The act to make the deductions and the wording has not changed.

Senator Jaffer: Were these technical changes made in consultation with the provinces?

Mr. Countryman: We did consult with the provincial officials on all of those technical changes.

Senator Jaffer: Was there any input from them?

Mr. Countryman: We received feedback on all those technical changes and whether they supported them, and indicated no objection. At the finance ministers' meeting, there was no significant concern with any of those four changes we plan to make.

Senator Jaffer: Is there a province that is not following the Canada Health Transfer?

Ms. Mandy: There are always issues that come up. Sometimes they're easily resolved and they don't result in deductions. This past year there were deductions taken against two provinces for failure to comply totally with the Canada Health Act.

Senator Jaffer: And you have not been able to resolve the issues?

Ms. Mandy: We have in one of the provinces, and we are well along the way of resolving it in the other province.

Senator Jaffer: With this amendment, you will be able to reimburse the province later on.

Ms. Mandy: That's correct, once they have taken corrective action to eliminate the problem that led to the deduction in the first place.

Senator Jaffer: Is that just within the fiscal year or can they do it later?

Ms. Mandy: It can happen either within the fiscal year in which the deduction was taken or two fiscal years after.

The Chair: Thank you, Mr. Countryman and Ms. Mandy.

We will proceed, senators, to invite Mr. Christian Sylvain to discuss, at tab 10, Division 10, clauses 250 to 256, Canadian Institutes of Health Research Act.

Le sénateur Pratte : Le mot clé reste donc « peut ». La ministre peut réduire les paiements.

M. Countryman : Je ne me souviens pas du libellé exact, mais je ne crois pas qu'il ait été modifié. Les dispositions de la loi concernant les déductions sont restées les mêmes.

La sénatrice Jaffer : Ces modifications techniques ont-elles fait l'objet de consultations avec les provinces?

M. Countryman : Nous avons tenu des consultations avec les fonctionnaires provinciaux sur toutes ces modifications techniques.

La sénatrice Jaffer : Avez-vous reçu des réactions officielles des provinces?

M. Countryman : Nous avons reçu des réactions à toutes les modifications techniques nous disant si les provinces les appuyaient ou si elles n'y voyaient pas d'inconvénients. À la réunion des ministres des Finances, les quatre changements proposés n'ont pas suscité de préoccupations importantes.

La sénatrice Jaffer : Y a-t-il une province qui ne se conforme pas aux dispositions relatives au Transfert canadien en matière de santé?

Mme Mandy : Il y a toujours des questions qui se posent. Il est parfois facile de les régler sans recourir à des déductions. L'année dernière, des montants ont été prélevés sur le transfert de deux provinces qui ne s'étaient pas parfaitement conformées aux dispositions de la Loi canadienne sur la santé.

La sénatrice Jaffer : Avez-vous réussi à régler les problèmes?

Mme Mandy : Nous l'avons fait dans le cas d'une province, et nous sommes en bonne voie de le faire dans le cas de l'autre.

La sénatrice Jaffer : Grâce à cette modification, vous pourrez rembourser la province plus tard.

Mme Mandy : C'est exact. Une fois que la province a pris des mesures correctives pour éliminer le problème qui a entraîné la déduction, elle reçoit un remboursement.

La sénatrice Jaffer : Cela est-il limité à l'exercice courant, ou bien peut-on le faire plus tard?

Mme Mandy : Cela peut se faire dans l'exercice au cours duquel la déduction a été effectuée ou dans les deux exercices suivants.

Le président : Je vous remercie, monsieur Countryman et madame Mandy.

Sénateurs, nous allons maintenant inviter M. Christian Sylvain à nous parler de la section 10, articles 250 à 256, concernant les Instituts de recherche en santé du Canada. C'est à l'onglet 10.

[*Translation*]

Christian Sylvain is the Director General of Corporate and Government Affairs.

Christian Sylvain, Director General, Corporate and Government Affairs, Canadian Institutes of Health Research (CIHR): We have just one representative here today.

The Chair: Mr. Sylvain, please go ahead.

Mr. Sylvain: I will be fairly brief. For those of you who are less familiar with the Canadian Institutes of Health Research, as the name suggests, it is a federal agency that funds research at universities and university hospitals in Canada. It is a government agency with an annual budget of $1.1 billion dollars.

[*English*]

There are three amendments to the Canadian Institutes of Health Research Act proposed in Bill C-74. I will describe them to you very briefly.

The first one is to separate the roles of president and chairperson of the Governing Council. Currently these roles are combined and held by the same person. These are clauses 250 and 251 in the act.

The second is to simplify the language to describe the responsibility of council to establish policies and to clarify to whom certain powers of the board can be delegated. These are clauses 253, 254 and 255.

The third is to ensure that the French version of the act is easier to follow. The word "president" is used interchangeably to refer to the CEO and the chair of the board, so in the French portion of the act this has to be clarified. This is done in clauses 252 and 256.

We think these changes will help enhance and modernize the governance of our agency. I will be happy to answer questions about these changes.

Senator Marshall: Thank you. Which position will be vacated?

Mr. Sylvain: The position of chairperson of the board is currently vacant. That is the new one that's being created. The President of CIHR is both the CEO and chair of the board.

Senator Marshall: He or she remains CEO, so you're looking for a new chair?

Mr. Sylvain: That's correct.

[*Français*]

Christian Sylvain est directeur général, Affaires générales et gouvernementales.

Christian Sylvain, directeur général, Affaires générales et gouvernementales, Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) : Nous n'avons qu'un seul représentant aujourd'hui.

Le président : Monsieur Sylvain, la parole est à vous.

M. Sylvain : Je serai assez bref. Pour ceux qui connaissent moins les Instituts de recherche en santé du Canada, comme le nom l'indique, il s'agit d'un organisme fédéral qui finance la recherche dans les universités et les hôpitaux universitaires du Canada. C'est une agence gouvernementale. Elle est dotée d'un budget de 1,1 milliard de dollars par année.

[*Traduction*]

Trois modifications de la Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada sont proposées dans le projet de loi C-74. Je vais vous les décrire très brièvement.

La première établit une nette distinction entre les rôles du président et du président du conseil d'administration. À l'heure actuelle, les deux fonctions sont combinées et sont remplies par la même personne. Je parle des articles 250 et 251 de la loi.

La deuxième modification vise à simplifier la description des attributions du conseil en matière de définition des politiques et à préciser à qui certains pouvoirs du conseil d'administration peuvent être délégués. Ce sont les articles 253, 254 et 255.

La troisième modification vise à faciliter la compréhension de la version française de la loi. Le mot « président » est utilisé pour désigner tant le premier dirigeant que le président du conseil d'administration. Il fallait donc préciser le sens de la version française de la loi. Cela est réalisé dans les articles 252 et 256.

Je crois que ces changements contribueront à l'amélioration et à la modernisation de la gouvernance des IRSC. Je serais maintenant heureux de répondre à des questions concernant ces modifications.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie. Quel poste deviendra vacant?

M. Sylvain : Le poste de président du conseil d'administration est actuellement vacant. C'est le nouveau poste qui doit être créé. À l'heure actuelle, le président des IRSC est à la fois premier dirigeant et président du conseil d'administration.

La sénatrice Marshall : Le président garde les fonctions de premier dirigeant. Ainsi, vous êtes à la recherche d'un nouveau président du conseil d'administration?

M. Sylvain : C'est exact.

Senator Marshall: That's what I wanted to know. Thank you.

Senator Jaffer: Senator Marshall asked this question. If I understand it, this bill seeks to separate the roles of the President of the Canadian Institutes of Health Research and chairperson of the Governing Council. Would this change affect the compensation at all? Why is there this change?

Mr. Sylvain: Because when CIHR was created in 2000, these two roles were combined to help the leader of the organization, which was new at the time, be effective in a fairly big community of health researchers in the country. In 2018, it is no longer considered best practice to have a CEO report to himself or herself as the chair of the board. So, we're splitting the roles to align with best practices that are known in public sector organizations and other organizations.

Senator Jaffer: The functions in section 14 suggest a broader scope of policy making?

Mr. Sylvain: No, it's just that the word "policies" appear twice in section 14 under (a) and (g), and it's confusing for the organization as to what is meant. So they are being combined to empower the board to have authority on all policies generated by the agency, to simplify the language.

Senator Jaffer: The appointments are made by —

Mr. Sylvain: Appointments to chair of the board? The Governor-in-Council appoints.

Senator Andreychuk: You're separating them. The government appoints; the government funds. I think there are external sources for funds also. I'm not sure about that now. Do they set their own policies? With the separation, who would initiate their research? Is it independent of the government in that sense on the research that they choose and how they conduct it?

Mr. Sylvain: All research funded by our agency is determined by peer reviewers, so other scientists in the country will make recommendations to our agency as to what should be funded. The board members, or the governors, do not have access to this information and are not privy to these decisions. The Governor-in-Council is responsible for setting the broad strategy for the organization and providing proper oversight to the agency.

La sénatrice Marshall : C'est ce que je voulais savoir. Je vous remercie.

La sénatrice Jaffer : La sénatrice Marshall a posé cette question. Si j'ai bien compris, le projet de loi vise à séparer les fonctions de président des Instituts de recherche en santé du Canada de celles de président du conseil d'administration. Ce changement aurait-il des effets sur la rémunération? Pourquoi le fait-on?

M. Sylvain : Lorsque les IRSC ont été créés en 2000, les deux rôles avaient été combinés pour aider le dirigeant de l'organisation, qui était nouveau à l'époque, à agir efficacement au sein de la grande communauté des chercheurs en santé du Canada. En 2018, on estime qu'il ne convient plus d'avoir un premier dirigeant qui n'a de comptes à rendre qu'à lui-même à titre de président du conseil d'administration. Nous avons donc séparé les deux fonctions pour nous aligner sur les pratiques exemplaires des agences du secteur public et d'autres organismes.

La sénatrice Jaffer : Les fonctions prévues à l'article 14 prévoient-elles un plus grand rôle en matière de définition des politiques?

M. Sylvain : Non, c'est juste que le mot « politiques » apparaissait deux fois à l'article 14, aux alinéas a) et g), ce qui pouvait occasionner une certaine confusion. Les deux dispositions ont été combinées, dans le but de simplifier le libellé, afin d'autoriser le conseil d'administration à s'occuper de toutes les politiques produites par les instituts.

La sénatrice Jaffer : Les nominations sont faites par…

M. Sylvain : Parlez-vous de la nomination du président du conseil d'administration? Elle relève du gouverneur en conseil.

La sénatrice Andreychuk : Vous séparez les deux fonctions. Le gouvernement fait les nominations et assure le financement. Je crois qu'il y a aussi des sources de financement extérieures, mais je n'en suis pas tout à fait sûre. Établissent-ils leurs propres politiques? Une fois les fonctions séparées, qui prendra l'initiative des recherches? Les recherches à effectuer et les méthodes correspondantes sont-elles choisies indépendamment du gouvernement?

M. Sylvain : Toutes les recherches financées par les instituts sont choisies par des pairs. Autrement dit, d'autres scientifiques du pays recommandent aux instituts les études à financer. Les membres du conseil d'administration n'ont accès ni à ces renseignements ni aux décisions prises. Le gouverneur en conseil définit la stratégie générale de l'organisation et veille à une supervision adéquate de ses activités.

Without that split, at the moment, you have the CEO of the organization that also chairs that board, so we feel that oversight role is weakened in the modern governance we would like to see in 2018. Hence, the need to split this role.

Senator Andreychuk: But my question is this: Is there any direction from the government on the policy, or are there rules in place? I realize it's peer evaluations and all that, but is the initiation of any research independent of what the government may or may not want or is doing?

Mr. Sylvain: I would say absolutely independent from government decisions. That doesn't preclude our agency from trying to find ways to harness the capacity of our research community to serve the greater good through arrangements with a government agency.

I will give an example. We know that PTSD is a big issue among veterans, and so we are working with Veterans Affairs to try to make sure that our research capacity is harnessed to serve that need. That doesn't mean someone has asked us from a political standpoint to do this — there's a relationship that exists there — but all decisions made by our agency are independent of the government and the Minister of Health, through whom we report to Parliament.

[*Translation*]

Senator Moncion: I looked on your website to see how many people were on your Governing Council.

Mr. Sylvain: There are 18.

Senator Moncion: Your director general was also the president and chairperson?

Mr. Sylvain: Exactly.

Senator Moncion: He is the acting president and you are looking for a chairperson. Is the position of chairperson a paid position?

Mr. Sylvain: The chairperson of the Governing Council is not a paid position.

The Chair: Thank you, Mr. Sylvain.

I now invite Ms. Jeannine Ritchot to take a seat.

[*English*]

From Treasury Board of Canada Secretariat, Jeannine Ritchot, Executive Director, Regulatory Cooperation, Regulatory Affairs Secretariat.

Le cumul actuel des deux fonctions permet au premier dirigeant de l'organisation d'être aussi le président du conseil d'administration, ce qui affaiblit ce rôle de supervision dans le mode moderne de gouvernance que nous souhaitons voir en 2018. C'est le motif de la séparation recommandée.

La sénatrice Andreychuk : Ma question était la suivante : le gouvernement a-t-il son mot à dire sur l'orientation de l'organisation, ou bien y a-t-il des règles à suivre à cet égard? Je comprends bien qu'il y a des évaluations par les pairs et ainsi de suite, mais la décision de financer une recherche est-elle prise en toute indépendance par rapport au gouvernement?

M. Sylvain : Je dirais que les décisions sont absolument indépendantes de la volonté du gouvernement. Cela n'empêche pas l'organisation de chercher des moyens de contrôler la capacité de la communauté des chercheurs de servir l'intérêt public grâce à des arrangements avec un organisme gouvernemental.

Je vais vous donner un exemple. Nous savons que beaucoup d'anciens combattants souffrent du trouble de stress post-traumatique. Nous travaillons donc de concert avec Anciens Combattants Canada pour essayer d'orienter nos capacités de recherche dans cette direction. Cela ne signifie pas que des politiciens nous ont demandé de le faire, même s'il y a un lien à cet égard. De toute façon, toutes les décisions prises par les IRSC sont indépendantes du gouvernement et de la ministre de la Santé, par l'entremise de laquelle nous rendons compte de nos activités au Parlement.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : J'ai cherché sur le site pour savoir combien de personnes siégeaient au conseil d'administration.

M. Sylvain : Il y en a 18.

La sénatrice Moncion : Votre directeur général était aussi président et chef de la direction?

M. Sylvain : Exactement.

La sénatrice Moncion : Il occupe maintenant le poste de chef de la direction, et vous cherchez un président. Est-ce que le poste de président est rémunéré?

M. Sylvain : Le président du conseil d'administration n'est pas rémunéré.

Le président : Merci, monsieur sylvain.

J'invite maintenant Mme Jeannine Ritchot à prendre place.

[*Traduction*]

Du Secrétariat du Conseil du Trésor, nous avons Jeannine Ritchot, directrice exécutive, Coopération en matière de réglementation, Secrétariat des affaires réglementaires.

Ms. Ritchot is here to explain tab 11, honourable senators, clauses 257 to 264, Division 11, Red Tape Reduction Act.

[*Translation*]

Ms. Ritchot, you have the floor.

Jeannine Ritchot, Executive Director, Regulatory Cooperation, Regulatory Affairs Secretariat, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you, Mr. Chair. Twenty years ago, I was a page in the Senate, so it is a great pleasure to be back here in this lovely Aboriginal Peoples room.

Today, I would like to talk to you about the Red Tape Reduction Act, the purpose of which is to reduce the administrative burden on businesses in Canada. Implemented in 2015, this act established a "one-for-one" rule.

[*English*]

We call it the "one-for-one" rule in English.

There are two aspects to this rule and both are meant to control administrative burden. The first aspect is that every time a regulator brings a regulation in that has administrative burden, which is paperwork burden for small business, they have to bring a title out; so they have to take one regulation off their stock. They also have to take a corresponding amount of administrative burden out of their overall regulatory stock. It's both a title out and also an administrative monetary burden out.

[*Translation*]

Since 2015, we have seen a $30.1 million reduction in red tape and we have withdrawn 120 regulations from Canada's regulatory stock.

[*English*]

This has had a significant impact on small businesses.

Currently, the law only applies to regulations that are put in place in Canada. However, Canada has entered into regulatory cooperation initiatives with a number of its trading partners formally, including the United States. CETA has us operating a regulatory cooperation initiative with Europe, and also with provinces and territories under the Canadian Free Trade Agreement.

Honorables sénateurs, Mme Ritchot va nous donner des explications au sujet de l'onglet 11, concernant la section 11, relative à la Loi sur la réduction de la paperasse, articles 257 à 264.

[*Français*]

Madame Ritchot, la parole est à vous.

Jeannine Ritchot, directrice exécutive, Coopération en matière de réglementation, Secrétariat des Affaires réglementaires, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci, monsieur le président. Je peux vous dire qu'il y a 20 ans, j'étais page, ici au Sénat. C'est un grand plaisir pour moi d'être de retour dans la magnifique salle des Peuples autochtones.

Aujourd'hui, j'aimerais vous parler de la Loi sur la réduction de la paperasse, dont le but est de contrôler le fardeau administratif des entreprises du Canada. Cette loi, mise en œuvre en 2015, applique une règle que nous appelons la règle du « un pour un ».

[*Traduction*]

En anglais, c'est la règle du « *one-for-one* ».

Cette règle a deux aspects, conçus tous deux pour réduire le fardeau administratif. Le premier aspect, c'est que chaque fois qu'un organisme de réglementation adopte un règlement imposant une charge administrative, c'est-à-dire de la paperasse pour les petites entreprises, il doit en éliminer un autre. Autrement dit, chaque fois qu'un organisme adopte un nouveau règlement, il doit supprimer un autre de ses propres règlements et alléger d'autant le fardeau administratif de l'ensemble de son stock réglementaire. Il doit donc à la fois supprimer un titre et réduire la charge administrative qui occasionne des frais.

[*Français*]

Depuis 2015, nous avons vu une réduction du fardeau administratif de 30,1 millions de dollars et nous avons retiré 120 règlements de la réglementation canadienne.

[*Traduction*]

Ces mesures ont eu des effets sensibles sur les petites entreprises.

À l'heure actuelle, la loi ne s'applique qu'aux règlements adoptés au Canada. Toutefois, le gouvernement a mis en place des initiatives officielles de coopération réglementaire avec un certain nombre de partenaires commerciaux, dont les États-Unis. Nous avons en outre une initiative de coopération réglementaire avec l'Europe dans le cadre de l'AECG et une autre avec les provinces et les territoires en vertu de l'Accord de libre-échange canadien.

The amendments we're seeking would allow Canadian regulators to count any administrative savings to Canadian businesses that might result from regulatory changes made in another jurisdiction as a result of a regulatory cooperation work plan. The real goal here is to encourage departments to look for opportunities for regulatory cooperation.

Les modifications proposées permettraient aux organismes de réglementation canadiens de prendre en compte toute réduction du fardeau administratif des entreprises canadiennes résultant de modifications réglementaires faites par une autre autorité dans le cadre d'une entente de coopération réglementaire. L'objectif réel de cette initiative est d'encourager les ministères à rechercher les occasions de coopération dans ce domaine.

I will leave it there and see if there are any further questions.

Je vais m'en tenir à cela en attendant les questions des sénateurs.

The Chair: Thank you.

Le président : Je vous remercie.

Senator Marshall: I will start with the one-for-one rule. That really depends, doesn't it, on the complexity of the regulation? It's possible that a very simple regulation could be eliminated and a very complex one could be put in its place, yet be deemed a success. Is that possible?

La sénatrice Marshall : Je vais commencer par la règle du « un pour un ». Elle dépend en réalité du degré de complexité de chaque règlement, n'est-ce pas? Il est possible qu'on puisse éliminer un règlement très simple pour le remplacer par un autre beaucoup plus complexe. Cela est-il possible?

Ms. Ritchot: That's why there are two aspects to the one-for-one rule, senator. There is the title. In the case of the title,it doesn't really matter on the complexity of the regulation itself; you just have to demonstrate that if you're bringing one title in, another title has to come out. Often what departments will do is take out a regulation that is really no longer being used because it's quite old and ineffective.

Mme Ritchot : C'est pour cette raison que la règle du « un pour un » comporte deux aspects. Il y a d'abord le titre : dans ce cas, la complexité du règlement importe peu; il suffit de démontrer qu'on a éliminé un titre avant de le remplacer par un autre. Il arrive souvent que les ministères se débarrassent ainsi de règlements qui ne servent plus parce qu'ils sont désuets et inefficaces.

The second aspect is what prevents the concern you are raising, which is you have to quantify the administrative burden you're bringing in with a new regulation, and then you have to open up your stock and find the same amount of administrative burden so there is an equality there in terms of the burden you're bringing in and the burden you're taking out.

Le second aspect est là pour prévenir le cas que vous venez d'évoquer. Il faut en effet quantifier le fardeau administratif introduit par un nouveau règlement, puis en éliminer un représentant une charge administrative équivalente.

We use a standardized costing methodology. All departments must use the same costing methodology, and it's an internationally recognized methodology. That keeps the playing field more equal in that sense.

Nous utilisons une méthodologie normalisée de calcul des coûts. Tous les ministères s'en servent, et elle est reconnue à l'échelle internationale. Cela permet d'assurer une certaine équité.

Senator Marshall: To me the $30.1 million doesn't sound like a lot. It sounds like $30.1 million, when you think about the federal government and the regulations that they're imposing on businesses and individuals, isn't that significant.

La sénatrice Marshall : Je trouve le chiffre de 30,1 millions de dollars un peu faible. Une réduction de 30 millions par rapport à tous les règlements que le gouvernement fédéral impose aux entreprises et aux particuliers me semble relativement négligeable.

Ms. Ritchot: It only takes into account administrative burden and that's an important qualifier. Compliance burden, which would be the costs for inspections, for example, or every time Health Canada inspects a drug manufacturing facility there are significant costs to business that arise from that, but those are considered compliance costs.

Mme Ritchot : Cela ne tient compte que du fardeau administratif. C'est une nuance importante. Il y a aussi le fardeau de la conformité, qui comprend le coût des inspections, comme celui qui est assumé chaque fois que Santé Canada inspecte un établissement de fabrication de médicaments. Ces inspections entraînent d'importants frais pour les entreprises, mais ce sont des frais de conformité.

[*Translation*]

In French, it is called "*réduction de la paperasse*," —

[*Français*]

En français, il s'agit de la « réduction de la paperasse »...

[English]

In English it's red tape reduction. It's only targeting the paperwork burden. So the $30 million is only about the paperwork, the forms that you have to fill in.

We're certainly looking for ways to improve the one-for-one rule. There will be a mandatory review of the Red Tape Reduction Act in 2020, and that will give us an opportunity to see if there are ways to strengthen and improve it.

Senator Marshall: This information, both the net reduction of the regulations and the dollar amount of the annual burden, is being reported. Who checks the validity of what's being reported?

Ms. Ritchot: We do at the Treasury Board Secretariat. The Regulatory Affairs Sector plays a challenge function role vis-à-vis the regulatory department. When they provide cost-benefit analysis, we have a centre of expertise that works with departments to help them do it so they understand how to do it and how to apply the costing methodologies, but also challenge functions as well. The one-for-one, all of that is published in the regulatory impact analysis statement that accompanies the draft of the regulatory text, and all of that is consulted on publicly as well. So it's done in a very transparent and open manner. Then the President of the Treasury Board submits a yearly report to Parliament that documents how much cost has been saved to the system and how much has been brought in.

Senator Marshall: Does the report to Parliament indicate which regulation has been eliminated and what the new regulation does?

Ms. Ritchot: Yes, it does.

Senator Marshall: In our briefing notes, there is a question:

> Have stakeholders have been consulted?
>
> Business stakeholders (i.e., the Chamber of Commerce, Canadian Manufacturers & Exporters, and the Canadian Federation of Independent Business) did not raise any significant concerns . . . .

But it sounds like they weren't very enthusiastic either.

Ms. Ritchot: There are some stakeholders, like the Canadian Federation of Independent Business, that represents smaller businesses and have often raised concerns that they would like to

[Traduction]

En anglais, on parle de « *red tape reduction* », mais cela ne s'applique qu'à la paperasse. Par conséquent, les 30 millions ne concernent que les réductions réalisées sur les documents et les formulaires à remplir.

Nous cherchons évidemment des moyens d'améliorer la règle du « un pour un ». Il y aura un examen obligatoire de la Loi sur la réduction de la paperasse en 2020. Ce sera pour nous l'occasion de trouver des moyens de la renforcer et de l'améliorer.

La sénatrice Marshall : Cette information, qui comprend tant la réduction nette du nombre de règlements que la valeur en dollars de la réduction du fardeau administratif, fait l'objet de rapports. Qui en vérifie l'exactitude?

Mme Ritchot : Nous le faisons au Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Secteur des Affaires réglementaires fait une analyse critique du travail du ministère auteur de la réglementation. Lorsque le ministère produit une analyse coûts-avantages, il bénéficie de l'aide de notre centre d'expertise qui aide les organismes fédéraux à s'y prendre de la bonne façon et à appliquer correctement la méthodologie de calcul des coûts, mais qui fait en même temps un examen critique de leur travail. Un compte rendu de l'application de la règle du « un pour un » et de tout le reste paraît dans le résumé de l'étude d'impact de la réglementation qui accompagne le projet de règlement, et le tout est soumis à un examen public. Par conséquent, cela se fait d'une manière très transparente et très ouverte. Ensuite, le président du Conseil du Trésor présente au Parlement un rapport annuel sur les économies réalisées et le nouveau fardeau administratif introduit.

La sénatrice Marshall : Le rapport au Parlement donne-t-il la liste des règlements éliminés et des nouveaux règlements qui les ont remplacés?

Mme Ritchot : Oui.

La sénatrice Marshall : Dans nos notes d'information, nous avons la question suivante :

> Les intervenants ont-ils été consultés?
>
> Les intervenants du monde des affaires (par exemple la Chambre de commerce, Manufacturiers et Exportateurs du Canada et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) n'ont fait part d'aucune préoccupation importante [...]

Mais on n'a pas l'impression, par ailleurs, qu'ils ont montré beaucoup d'enthousiasme.

Mme Ritchot : Certains intervenants, comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui représente les entreprises les plus petites, ont souvent exprimé des

see the one-for-one rule go further. For example, we talked a moment ago about administrative burden versus compliance burden. When we review the rule in 2020, that will be an opportunity to take a deep dive into those matters.

There are other stakeholders, like the Chamber of Commerce, that are more enthusiastic about this one because they are enthusiastic supporters of regulatory cooperation. Ultimately, regulatory cooperation does reduce the burden on business. If you have a common marketplace but two sets of regulations, one in Canada and one in the U.S. for a drug approval, for example, it can be quite burdensome for business. We've made sure that it is understood that regulatory cooperation is also a way to reduce unnecessary and duplicative requirements.

Senator Marshall: Thank you very much.

Senator Jaffer: Welcome to the Senate again. It will be interesting to hear from you regarding the changes you see. You are always welcome here.

I want an example as to how these amendments will apply.

Ms. Ritchot: I'll take the Canada-U.S. Regulatory Cooperation Council because it's our longest-standing formalized regulatory cooperation initiative. Regulators in both jurisdictions will get ideas from stakeholders about areas of regulatory misalignment that are not working well for them because they're creating two separate rules for the marketplace, and it's too costly for business to do business in both countries as a result.

Let's take an example of something that happens at the border, where you have to fill out forms in Canada and in the United States. If Canada has proceeded with an amendment that removes the need for paper forms but doesn't remove the need for forms entirely, they've reduced the burden and they can count that in the one or one. If the U.S. were to do the same thing, that would have a burden decrease on Canadian businesses as well that would no longer have to fill out those paper forms on the U.S. side, but we could not count that.

As a result, what this regulation will let us do is if the cost of business from the U.S. implementing that same — let's say, and I'm just making up a number here, removing paperwork at the border or the need for paper forms at the border will save Canadian businesses $50 million a year, and that's a very high number, but it will save $50 million to the Canadian economy, then the regulator in Canada can count that and put it in their bank. So when they do want to bring in a regulation in another area that has administrative burden, they have that money sitting

préoccupations parce qu'ils auraient souhaité que la règle du « un pour un » aille plus loin. Par exemple, nous avons parlé tout à l'heure du fardeau administratif par rapport au fardeau de conformité. Quand nous reverrons la règle en 2020, nous aurons la possibilité de faire une étude approfondie de ces questions.

D'autres intervenants, comme la Chambre de commerce, sont plus enthousiastes parce qu'ils sont très favorables à la coopération réglementaire. En définitive, cette coopération réduit effectivement le fardeau des entreprises. Si on a un marché commun, mais deux ensembles de règlements — un pour le Canada et un autre pour les États-Unis dans le cas de l'agrément des médicaments, par exemple —, le fardeau administratif des entreprises peut être très lourd. Nous avons pris des mesures pour que chacun comprenne bien que la coopération réglementaire constitue toujours un moyen de réduire les exigences qui ne sont pas nécessaires ou qui font double emploi.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

La sénatrice Jaffer : Nous sommes heureux de vous revoir au Sénat. Il sera intéressant de vous entendre parler des changements que vous avez constatés. Quoi qu'il en soit, vous êtes toujours la bienvenue ici.

J'aimerais que vous nous donniez un exemple de la façon dont ces modifications seront appliquées.

Mme Ritchot : Je prendrai l'exemple du Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis, parce qu'il s'agit de notre initiative officielle de coopération réglementaire la plus ancienne. Les organismes de réglementation des deux pays sont informés par les intervenants des domaines où la réglementation leur crée des difficultés à cause de l'existence de deux ensembles distincts de règles régissant le même marché, ce qui occasionne des coûts excessifs pour les entreprises des deux pays.

Prenons l'exemple d'une chose qui se passe à la frontière et qui impose de remplir des formules, tant au Canada qu'aux États-Unis. Si le Canada adopte une modification qui supprime l'obligation de remplir les formules canadiennes, il aura réduit le fardeau administratif et pourra compter cela dans le cadre de la règle du « un pour un ». Si les États-Unis font la même chose, le fardeau administratif est réduit pour les entreprises canadiennes qui n'ont plus à remplir les formules américaines, mais cela ne peut pas être pris en compte au Canada.

Les modifications proposées dans le projet de loi nous permettraient de le faire si l'initiative américaine a permis de réduire les coûts administratifs à la frontière — mettons — de 50 millions de dollars par an pour les entreprises canadiennes. Ce chiffre est très élevé, mais supposons que l'initiative permette à l'économie canadienne d'épargner 50 millions. Dans ce cas, les organismes de réglementation canadiens peuvent inscrire ce montant dans leurs réserves. Par la suite, s'ils adoptent, dans un autre domaine, un règlement qui impose un fardeau

in their bank. That's practically how it would work, but only if they have a regulatory cooperation relationship, those two departments together.

Senator Jaffer: We went across the country, and one of the constant refrains was the tremendous amount of paperwork and that businesses have to do more and more. I was very disillusioned the other day when I was listening to people from Finance about all the other paperwork that now has to be done. This is a good step, but do you have an idea as to whether it really reduces the paperwork? How effective will this be?

Ms. Ritchot: I don't know that I can give you a quantifiable idea, but I can give you an example of some of the benefits we've seen through regulatory cooperation. I will get the exact figures for you because I do have some quantifiable numbers. I unfortunately don't have them with me, but I will get them to the clerk.

Health Canada and the Food and Drug Administration a few years ago worked together on the Common Electronic Submissions Gateway for drug submissions. This has established a common IT infrastructure database. If I'm a drug manufacturer, I used to have to provide an application to the FDA in the U.S. and a separate application to Health Canada here in Canada, and it was extremely burdensome. There were minor differences in the applications, so you always had to adjust them for which country you were applying in. Both Health Canada and FDA realized we have similar requests, so why not create one common gateway so companies can apply once to two markets? Now companies can come in using this gateway and apply once. They don't have to apply in Canada and the U.S. They apply through their gateway and it automatically goes.

I do not have the quantifiable numbers with me, but we calculated the reduced burden for drug manufacturers. There are a number of examples I can provide that will demonstrate some of the early wins we've seen with regulatory cooperation and the impact it can have.

Senator Jaffer: Thank you very much.

Senator Andreychuk: I am following up on what Senator Jaffer was asking about. I understand that you get credits if you're in cooperation with another country. I think you have here $30 million in annual burden removed. How much of that is from cooperation agreements, or is this all internal Canadian?

administratif, ils pourront utiliser le montant placé dans les réserves. Voilà comment cela fonctionne en pratique, mais seulement si les deux administrations ont une entente de coopération réglementaire.

La sénatrice Jaffer : Nous avons parcouru le pays, et la plainte que nous entendons constamment concerne la charge imposée par la paperasse que les entreprises sont de plus en plus tenues de remplir. J'ai été très déçue l'autre jour lorsque j'ai entendu des représentants du ministère des Finances parler de tous les autres papiers qu'il y a maintenant à remplir. Les mesures proposées constituent un bon premier pas, mais savez-vous si elles réduisent vraiment la quantité de paperasse nécessaire? Dans quelle mesure ces modifications seront-elles efficaces?

Mme Ritchot : Je ne suis pas sûre de pouvoir citer des chiffres, mais je peux vous donner un exemple des avantages de la coopération réglementaire que nous avons pu constater. Je vous transmettrai les quelques chiffres exacts dont nous disposons. Malheureusement, je ne les ai pas tout de suite, mais je les communiquerai à la greffière du comité.

Il y a quelques années, Santé Canada et la Food and Drug Administration des États-Unis ont travaillé ensemble sur le portail commun de demandes électroniques relatives aux médicaments. Cela a permis d'établir une base de données électronique commune. Auparavant, les fabricants de produits pharmaceutiques devaient présenter des demandes distinctes à la FDA des États-Unis et à Santé Canada, ce qui était extrêmement lourd. Les demandes des deux pays présentaient des différences mineures, de sorte qu'il fallait toujours modifier les demandes selon le pays destinataire. Tant Santé Canada que la FDA se sont rendu compte que les demandes étaient similaires et ont décidé de créer un portail commun permettant aux sociétés des deux pays de présenter une seule demande aux deux organismes. C'est ce qui se produit actuellement. Les fabricants n'ont plus à présenter des demandes distinctes. Ils présentent une seule demande par l'entremise du portail, et cela suffit.

Je n'ai pas les nombres exacts, mais nous avons calculé la réduction du fardeau administratif des fabricants de produits pharmaceutiques découlant de cette initiative. J'ai un certain nombre d'exemples que je peux vous donner pour illustrer les premiers résultats positifs de la coopération réglementaire que nous avons pu constater.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup.

La sénatrice Andreychuk : Mes questions font suite à celle de la sénatrice Jaffer. Je comprends que vous accumulez des crédits en cas de coopération avec un autre pays. Vous avez parlé d'économies annuelles de 30 millions de dollars attribuables à la réduction du fardeau administratif. Est-ce qu'une part de ce montant est due à des accords de coopération ou bien s'agit-il entièrement d'économies réalisées au Canada?

Ms. Ritchot: The $30 million now is all internal Canadian. The amendments we're seeking would allow us to, moving forward, count any administrative burden reductions that result in changes to regulation in another jurisdiction.

Senator Andreychuk: What interests me is the fact that this is a good initiative, but it's a minor one. What we see is all the new regulations coming in. While we're reducing some red tape, we're adding because there are new programs and each one of them, we're told, will be dealt with in regulations. Do we have any idea of the regulation burden on businesses? And is this a success story or a minor success story?

Ms. Ritchot: We have never been able to fully quantify the existing burden of the regulatory stock. To be quite honest, senator, that would be a very important task, but it's a very resource-intensive task and monumental.

The baseline was zero when this rule came in 2015, and we counted since then. But to answer the question as to whether we know the total cost of the regulatory system in Canada, unfortunately we don't.

This is but one piece of a larger regulatory reform agenda currently being undertaken. In Budget 2018, aside from announcing that we would look at legislative changes such as this, the government also announced that there are three other regulatory reform elements aimed at making the system more agile.

The first was the development of an electronic platform to allow for consultations to take place in a more modern and transparent way.

The second was to put in place a regulatory cooperation table domestically with the provinces and territories under the Canadian Free Trade Agreement.

The third, which I suspect will be the most interesting, is they announced funding for a regulatory stock review in three key sectors, which are very big ones: aquaculture and agricultural and agri-food, health and biosciences, and transportation and infrastructure. From those reviews, we're expecting to look at the efficiency of those regulatory frameworks to see what is out there that should not be out there any more, and how we can do things more effectively in a more agile way.

I would say that this is a very important success story, but it's one piece of a broader regulatory reform agenda which is meant at creating a more agile framework for small businesses that, as you have all heard from, really do feel the burden of regulation.

Mme Ritchot : Les économies de 30 millions sont entièrement intérieures. Les modifications proposées nous permettraient, à l'avenir, de compter les réductions du fardeau administratif attribuables à des changements de la réglementation d'une autre administration.

La sénatrice Andreychuk : Je trouve que c'est une bonne initiative, mais elle ne peut avoir que des effets mineurs. Ce sont tous les nouveaux règlements qui nous inquiètent. Si nous réduisons le fardeau administratif d'un côté, nous l'augmentons constamment de l'autre, parce que nous avons de nouveaux programmes et, d'après ce qu'on nous dit, chacun fait l'objet de règlements. Avez-vous vraiment une idée de la charge réglementaire des entreprises? Est-ce là un véritable exemple de réussite ou bien une réalisation mineure?

Mme Ritchot : Nous n'avons jamais réussi à quantifier pleinement le fardeau existant du stock réglementaire. En toute franchise, sénatrice, ce serait là une tâche monumentale qui nécessiterait d'énormes ressources.

Nous avions établi à zéro la ligne de base lorsque la règle a été mise en vigueur en 2015. Depuis, nous avons tenu le compte. Toutefois, pour répondre à la question de savoir si nous connaissons le coût total du système réglementaire du Canada, je dois dire que nous ne pouvons malheureusement pas le mesurer.

Ce n'est là qu'un élément d'un important programme de réforme réglementaire qui est actuellement en cours. Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé, à part les modifications législatives que nous examinons maintenant, qu'il y aurait trois autres éléments de réforme visant à simplifier le système.

Le premier consiste à élaborer une plateforme électronique permettant de tenir des consultations d'une façon plus moderne et plus transparente.

Le deuxième est de mettre en place un mécanisme intérieur de coopération réglementaire avec les provinces et les territoires, dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien.

Le troisième élément, qui devrait être le plus intéressant, est le financement d'un examen de l'ensemble des règlements dans trois secteurs clés : l'aquaculture, l'agriculture et l'agroalimentaire, la santé et les biosciences ainsi que les transports et l'infrastructure. Dans le cadre de ces examens, nous nous attendons à étudier l'efficacité des cadres réglementaires existants pour déterminer ce qu'il conviendrait d'éliminer et à chercher des moyens de travailler d'une manière plus efficace et plus souple.

Je dirais que ce que nous faisons est un très important exemple de réussite, mais ce n'est qu'un élément d'un important programme de réforme réglementaire destiné à créer un cadre plus léger pour les petites entreprises qui, comme vous le savez, ressentent fortement le poids de la réglementation.

Senator Andreychuk: It comes from the fact that we are adding more issues that they have to address in a more complex way, whether it is the tax system or applications for subsidies or just doing business, and then laid on the provinces and municipalities.

Ms. Ritchot: Absolutely. Unfortunately, we can only help at the one level, which is the federal, but there are also the provincial and municipal aspects as well.

[*Translation*]

The Chair: On that note, Ms. Ritchot, I would like to thank you for your presentation. Your presentation and the information you provided cannot have made any parliamentarian uncomfortable, especially since you once served as a page.

We thank you very much for your presentation and wish you good luck in your career.

Ms. Ritchot: Thank you. I appreciate the opportunity.

[*English*]

The Chair: The following witnesses to give information to the committee will be Mr. Pirthipal Singh and Ms. Julie Lalonde-Goldenberg. They will be explaining tab 13, clauses 268 to 283, Division 13, with regard to the Department of Employment and Social Development Act.

[*Translation*]

Mr. Singh is the Director of Tier 1 Partnerships and Services Offerings for Federal Partners, Partnerships Development and Management Directorate. Thank you for being here. Also from Employment and Social Development Canada, we welcome Ms. Julie Lalonde-Goldenberg, Director General, Partnerships Development and Management.

[*English*]

Thank you for being here. I have been informed that you have a presentation to make to be followed by questions.

[*Translation*]

Please go ahead.

Julie Lalonde-Goldenberg, Director General, Partnerships Development and Management Directorate, Employment and Social Development Canada: I want to thank the committee for welcoming us today. As you said, we are here to talk about amendments to our departmental act.

La sénatrice Andreychuk : C'est parce que nous ajoutons des éléments qui imposent aux entreprises des démarches plus complexes, qu'il s'agisse du régime fiscal, des demandes de subventions ou des opérations commerciales ordinaires et qui touchent aussi les provinces et les municipalités.

Mme Ritchot : Absolument. Malheureusement, nous ne pouvons agir qu'au seul niveau fédéral. Bien entendu, il y a aussi les provinces et les municipalités.

[*Français*]

Le président : Sur ce, madame Ritchot, je dois vous remercier de votre présentation. Aucun parlementaire ne peut être gêné de votre présentation et de l'information que vous nous avez donnée, surtout compte tenu de votre carrière comme page.

Nous vous remercions beaucoup de votre présentation, et je vous souhaite bonne chance dans votre carrière.

Mme Ritchot : Merci. Je vous suis reconnaissante de m'avoir donné cette occasion.

[*Traduction*]

Le président : Les témoins suivants qui comparaissent devant le comité sont M. Pirthipal Singh et Mme Julie Lalonde-Goldenberg. Ils nous expliqueront ce qui figure à l'onglet 13, c'est-à-dire la section 13, articles 268 à 283, concernant la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social.

[*Français*]

M. Singh est directeur des Partenariats de premier palier et des services offerts aux partenaires fédéraux, Développement et gestion des partenariats. Merci de votre présence. Également d'Emploi et Développement social Canada, nous recevons Mme Julie Lalonde-Goldenberg, directrice générale, Développement et Gestion des Partenariats.

[*Traduction*]

Je vous remercie de votre présence au comité. On m'a dit que vous avez un exposé à présenter. Les sénateurs vous poseront ensuite des questions.

[*Français*]

Je vous en prie, la parole est à vous.

Julie Lalonde-Goldenberg, directrice générale, Développement et Gestion des Partenariats, Emploi et Développement social Canada : Je remercie le comité de nous recevoir aujourd'hui. Comme vous l'avez mentionné, nous sommes ici pour parler des modifications à apporter à notre loi ministérielle.

[English]

Today, we are here to talk about proposed amendments to the Department of Employment and Social Development Act and to support the budget commitment to improve services to the public, with partners, including e-service delivery.

As you probably all know, the Department of Employment and Social Development is responsible for the delivery of various social and employment programs to the public, including the Canada Pension Plan, Employment Insurance and Old Age Security, just to name a few. The department has an extensive service delivery network, online, by phone and in person, with up to 550 points of service in person across the country.

Like other federal institutions, the mandate of the department allows for the delivery of the programs of our department. A lot of infrastructure has been created for the delivery of those programs.

Over the years, the department has received and has entered into partnerships with other federal institutions and jurisdictions to leverage our service delivery experience and infrastructure to help in the assistance of the delivery of their programs. Our department does not have a specific authority to deliver those programs, so each time a new partnership is formed, a specific authority is provided on a case-by-case basis. It's a machinery decision. It can be time-consuming and has prevented sometimes nimble response to partners who want to use our offices or our service delivery infrastructure for including urgent things where there is a fire or a flood, for instance.

Regarding the specific authorities that we've received over the years, I can look to 2006, where our department got a mandate to run the 1 800 O-Canada call centre, which you probably know about, and, more recently, the delivery of domestic passports in our offices and the existing passport offices as well. We are also responsible now for Canada.ca and running the infrastructure for that online service.

As I have mentioned, that case-by-case approach has prevented better services to Canadians by not allowing us to react as quickly or to be as proactive in the partnerships that we can deliver for partners. These proposed amendments are to broaden the department's mandate to include service delivery and to allow partnerships to do service delivery for partners.

The types of services that this would allow us to do are help deliver the services of other departments, do things online for them, and also use our offices to do things like appeal hearings, interviews and so on.

[Traduction]

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler des modifications proposées de la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et de mesures destinées à appuyer l'engagement pris dans le budget d'améliorer les services offerts au public et aux partenaires, y compris les services électroniques.

Comme vous le savez sans doute, le ministère de l'Emploi et du Développement social est chargé de la mise en œuvre de différents programmes sociaux et d'emploi, dont le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et la Sécurité de la vieillesse. Le ministère dispose d'un important réseau de prestation de services en ligne, par téléphone et en personne. Le réseau comprend quelque 550 points de service où les citoyens peuvent se présenter en personne partout dans le pays.

Comme dans le cas des autres organismes fédéraux, le mandat du ministère lui permet de mettre en œuvre ses programmes. Beaucoup d'infrastructures ont été créées à cette fin.

Au fil des ans, le ministère a conclu des partenariats avec d'autres organismes fédéraux et d'autres administrations qui souhaitaient profiter de notre expérience et de notre infrastructure de prestation de services pour mettre en œuvre leurs propres programmes. Le ministère n'a cependant pas des pouvoirs précis lui permettant de le faire, de sorte que, chaque fois qu'un partenariat est formé, des pouvoirs particuliers sont prévus au cas par cas. Cette décision administrative occasionne des délais et nous empêche parfois de servir rapidement des partenaires qui veulent profiter de nos locaux ou de notre infrastructure de prestation de services pour prendre des mesures urgentes, par exemple en cas d'incendie ou d'inondation.

En ce qui concerne les pouvoirs particuliers que nous avons obtenus au fil des ans, je peux penser au mandat que nous avons reçu en 2006 pour mettre en place le centre d'appel 1-800 O-Canada, que vous connaissez probablement et, plus récemment, à la livraison des passeports dans nos locaux, parallèlement à leur livraison aux bureaux des passeports. De plus, nous sommes maintenant responsables de Canada.ca et de l'infrastructure faisant partie de ce service en ligne.

Comme je l'ai mentionné, l'approche au cas par cas nous a empêchés d'offrir de meilleurs services aux Canadiens en ne nous permettant pas de réagir d'une manière aussi rapide ou aussi proactive que nous l'aurions voulu dans le cadre de nos partenariats. Les modifications proposées visent à élargir le mandat du ministère afin d'y inclure la prestation de services et la formation de partenariats permettant d'offrir des services au nom de nos partenaires.

Il s'agit de contribuer à la prestation des services d'autres ministères et organismes, de prendre des mesures en ligne pour leur compte et aussi d'utiliser nos locaux pour des choses telles que des audiences d'appel, des entrevues, et cetera

The partners that this contemplates service delivery for are other federal institutions, provinces, territories, and specified Indigenous organizations. The proposed amendments also allow the department to cost recover for those incremental expenses for the service delivery that we would provide.

The amendments also ensure the safeguard of the personal information and clarify who is responsible for making sure the personal information that's collected in the service delivery continuum is protected. ESDC, our department, would have the authority to collect the personal information that is necessary to provide the service delivery and then give it back to the partner and not use it for anything else. So there are clear provisions for safeguarding personal information.

Another thing the provisions would allow is for the department to provide all its service delivery, including for partners, electronically, which is something that is not there right now.

Finally, it would allow the department to use CRA's business number in its dealings with businesses.

Overall, that is what these provisions do. They're machinery-like in nature, and a lot of our partners already think we have those authorities. I should note that this proposal is not seeking funding. It's not a funding proposal. It's authorities to deliver those services. It's not our mandate to say that every partner has to use Service Canada or ESDC services; it's just to allow the department to do the services if the partners would like to leverage our infrastructure to do that.

The partners continue to be responsible for their programs. For instance, IRCC, the immigration department, is responsible for the passport program. ESDC delivers it the way that the partner wants it. They're in charge of the entitlement rules, identity and what kinds of identity documents they want us to collect. It's really an administrative role and not taking over anybody else's mandate for the programs that they have the mandate to deliver.

We were asked the question whether these authorities are connected to any other budget initiative. They are not connected specifically to any other budget initiative, but they will provide the department with the ability to enter into partnerships that will facilitate the implementation of other initiatives such as increasing access to service in the North for Indigenous communities. That may require us to partner with provinces, territories and other federal institutions, and this would provide the authorities to do that.

I think I will stop there and see if you have any questions.

Les partenaires envisagés sont d'autres organismes fédéraux, les provinces, les territoires et certaines organisations autochtones. Les modifications proposées nous permettraient aussi de recouvrer les dépenses que le ministère engagerait pour la prestation de services au nom de nos partenaires.

Les modifications garantissent en outre la sauvegarde des renseignements personnels et précisent les responsabilités des différents intervenants relativement aux renseignements personnels recueillis au cours de la prestation des services. Notre ministère, EDSC, serait habilité à recueillir les renseignements personnels nécessaires pour offrir les services en cause et à les restituer aux partenaires concernés, mais ne serait autorisé à les utiliser à aucune autre fin. Il y a donc des dispositions claires de protection des renseignements personnels.

Les modifications permettent aussi au ministère de fournir ses services, y compris ceux des partenaires, par des moyens électroniques, ce qui n'est pas prévu dans les dispositions actuelles.

Enfin, elles donneraient à EDSC la possibilité d'utiliser le numéro d'entreprise de l'ARC dans ses rapports avec ses clients.

C'est essentiellement l'objet des dispositions figurant dans le projet de loi. Ces dispositions sont de nature administrative. Beaucoup de nos partenaires croient que nous sommes déjà investis des pouvoirs proposés. Je dois noter que les modifications ne prévoient aucun financement. Elles ne traitent que du pouvoir de prestation de ces services. Il ne nous appartient pas de dire que tous les partenaires doivent utiliser les services d'EDSC ou de Service Canada. Les modifications nous permettent simplement d'offrir des services quand des partenaires souhaitent profiter de notre infrastructure.

Les partenaires conservent la responsabilité de leurs programmes. Par exemple, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada demeure responsable du programme des passeports. EDSC met en œuvre ce service selon les modalités définies par le partenaire, qui est responsable des règles à appliquer, des questions d'identité et des documents qu'il nous demande de recueillir. Notre rôle est donc de nature administrative et ne diminue en rien la responsabilité des partenaires quant à la façon dont ils doivent s'acquitter de leur mandat.

On nous a demandé si ces pouvoirs sont liés à n'importe quelle autre initiative budgétaire. Il n'y a pas de lien spécifique : les pouvoirs permettent simplement au ministère de former des partenariats qui faciliteront la mise en œuvre d'autres initiatives, comme l'amélioration de l'accès aux services pour les collectivités autochtones du Nord. Cela peut nous imposer de conclure des partenariats avec les provinces, les territoires et d'autres organismes fédéraux. Les modifications proposées nous donnent le pouvoir de le faire.

Je m'arrête là pour vous laisser poser des questions.

Senator Marshall: Thank you very much. I don't think I quite understand what the legislation is supposed to do. Is your department going to be providing personal information to other organizations so they can deliver services on behalf of your department? Is that one part of it?

Ms. Lalonde-Goldenberg: No. These provisions are to enable the department to provide services for partners. So when I speak about the personal information, provisions that we're proposing to add to our departmental legislation are to say that when we provide a service for another department —

Senator Marshall: When your department provides a service for another department?

Ms. Lalonde-Goldenberg: Yes. We have the authority to collect it because we have the authority to provide that service delivery. Then when we give it back to the department, we do not use it for anything else. So it clarifies —

Senator Marshall: So this is an exchange of personal information between departments so there can be a crossover with regard to delivery of service.

Ms. Lalonde-Goldenberg: Absolutely.

Senator Marshall: When you were going through your opening remarks, you talked about the federal government, the provincial, territorial, other governments, and then you referred to Aboriginal organizations. But our briefing note also refers to other non-profit bodies or public bodies. What non-profit bodies would that be?

Ms. Lalonde-Goldenberg: These are non-profit bodies that are providing services for the federal-provincial-territorial partners that we could be providing services for.

Senator Marshall: What are some names of the organizations? Can you give me an example so I can relate to what the legislation means?

Pirthipal Singh, Director, Tier 1 Partnerships and Services Offerings for Federal Partners, Partnerships Development and Management Directorate, Employment and Social Development Canada: There is no specific example. The way the legislation is written is that in the future there could be entities created that we could rely on to deliver combined services both from the provinces and the federal organizations.

So right now, there is not a specific name, but it enables the legislation to allow for future ways of delivering services.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup. Je n'ai pas bien compris l'objet des modifications. Votre ministère sera-t-il chargé de communiquer des renseignements personnels à d'autres organismes pour qu'ils puissent offrir des services en son nom? Est-ce l'un des objets de ces modifications?

Mme Lalonde-Goldenberg : Non. Ces dispositions ont pour but de permettre au ministère d'offrir des services au nom de partenaires. Par conséquent, lorsque je parle de renseignements personnels, les modifications proposées visent à préciser que lorsque nous offrons des services pour le compte d'un autre ministère...

La sénatrice Marshall : Lorsque votre ministère offre des services à un autre ministère?

Mme Lalonde-Goldenberg : Oui. Nous avons le pouvoir de recueillir les renseignements parce que nous sommes autorisés à donner les services. Lorsque nous les restituons au ministère en cause, nous ne pouvons les utiliser à aucune autre fin. Par conséquent, le texte établit clairement...

La sénatrice Marshall : Il s'agit donc d'un échange de renseignements personnels entre ministères pour que l'un puisse offrir des services au nom de l'autre.

Mme Lalonde-Goldenberg : Exactement.

La sénatrice Marshall : Dans votre exposé préliminaire, vous avez parlé du gouvernement fédéral, puis des provinces, des territoires, d'autres gouvernements et aussi d'organisations autochtones. Nos notes d'information mentionnent également des organismes publics ou à but non lucratif. De quels organismes à but non lucratif s'agirait-il?

Mme Lalonde-Goldenberg : Ce sont des organismes à but non lucratif qui offrent des services au nom de partenaires fédéraux, provinciaux ou territoriaux avec lesquels nous avons des ententes de partenariat.

La sénatrice Marshall : Pouvez-vous me citer quelques-uns de ces organismes? Pouvez-vous me donner un exemple pour que je puisse correctement interpréter ces dispositions législatives?

Pirthipal Singh, directeur, Partenariats de premier palier et des services offerts aux partenaires fédéraux, Développement et gestion des partenariats, Emploi et Développement social Canada : Il n'y a pas d'exemples précis. Les modifications prévoient que des entités pourraient être créées à l'avenir et que nous pourrions compter sur elles pour offrir des services combinés au nom tant des provinces que des organismes fédéraux.

Bref, il n'y a pas d'exemples précis pour le moment. Les modifications prévoient simplement des moyens futurs de prestation de services.

Senator Marshall: So if this legislation goes through, it will allow your department, if you can come up with an arrangement with a non-profit organization, to provide confidential information on people to this non-profit organization so they can deliver services on behalf of the department?

Mr. Singh: If a non-profit corporation approaches, let's say, the federal government and the provinces and territories and states that they can reach certain populations better or they can do certain things better, then departments and whichever entities they approach would agree to that and would ask us to do something for them, a small portion for which they have gotten the mandate from whichever entities they're supporting.

Senator Marshall: So this could be like a seniors organization if there are seniors that aren't receiving benefits they're entitled to. You could really delegate it out to the seniors organization.

Mr. Singh: Exactly.

Senator Marshall: In the briefing note, it says that this has been shared with the Privacy Commissioner. Could you tell us what the response was? It says that the Office of the Privacy Commissioner has been consulted during the drafting of the bill. Can you tell us what the Privacy Commissioner had to say about the legislation?

Ms. Lalonde-Goldenberg: Sure.

I just want to clarify from the exchange that we just had that this is about ESDC providing services on behalf of a partner. So the partner would ask us to do a portion — to take applications in our offices for their program.

Senator Marshall: Who would a partner be? Give me an example of a partner.

Ms. Lalonde-Goldenberg: The partner could be Veterans Affairs Canada. They have a new program and you need to go and apply in an office. We have offices across the country and we would say, "Sure, your clients can come to our office and we'll take their application for them, that you've created, and we'll make sure they have all the documents and send you the application so you can process it and see if they're entitled." That's the service delivery partnership.

The information that we're seeing is information that we will then share with Veterans Affairs. So this is allowing us to collect that information to do the service delivery, give it back to Veterans Affairs, who owns the information. What it's saying is we can't do anything else with it.

La sénatrice Marshall : Ainsi, si ces modifications sont adoptées, elles permettraient à votre ministère de communiquer des renseignements personnels confidentiels à un organisme à but non lucratif avec lequel vous auriez conclu un arrangement afin qu'il puisse offrir des services pour votre compte?

M. Singh : Un organisme à but non lucratif pourrait, par exemple, approcher le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour leur dire qu'il peut toucher plus efficacement certaines populations. Dans ce cas, les ministères pourraient accepter la proposition et nous demander de les aider à l'égard d'une petite partie des services qu'ils ont le mandat de fournir.

La sénatrice Marshall : Ainsi, il pourrait s'agir d'un organisme qui s'occupe d'aînés qui ne recevraient pas les prestations auxquelles ils ont droit. Vous pourriez alors déléguer certains pouvoirs à cet organisme.

M. Singh : Exactement.

La sénatrice Marshall : D'après nos notes d'information, ces dispositions ont été communiquées au commissaire à la protection de la vie privée. Pouvez-vous nous parler de sa réaction? Nos notes disent que le commissariat a été consulté au cours de la rédaction du projet de loi. Pouvez-vous nous parler de ce que le commissaire à la protection de la vie privée a eu à dire au sujet de ces mesures législatives?

Mme Lalonde-Goldenberg : Bien sûr.

Je voudrais simplement préciser, au sujet de l'échange que nous venons d'avoir, que nous parlons de services qu'EDSC fournirait au nom d'un partenaire. Le partenaire nous demanderait donc de nous occuper d'une partie des fonctions dont il est responsable, par exemple de recevoir dans nos locaux des demandes qui lui sont adressées.

La sénatrice Marshall : Qui serait ce partenaire? Donnez-moi un exemple.

Mme Lalonde-Goldenberg : Il pourrait s'agir d'Anciens Combattants Canada. Le ministère a un nouveau programme pour lequel les gens doivent présenter des demandes. Comme nous avons des bureaux partout dans le pays, nous pourrions dire : « Oui, vos clients peuvent remettre à notre bureau la formule de demande que vous avez créée. Nous nous assurerons qu'elle est accompagnée de tous les documents nécessaires, puis nous vous la transmettrons pour que vous puissiez la traiter et déterminer si le client est admissible. » C'est en cela que consisterait le partenariat de prestation de services.

Les renseignements auxquels nous aurions alors accès seraient envoyés à Anciens Combattants Canada. Les modifications proposées nous permettraient de recueillir ces renseignements aux fins de la prestation des services, puis de les communiquer à Anciens Combattants Canada, qui en est propriétaire. Les

modifications précisent aussi que nous ne pouvons pas utiliser ces renseignements à d'autres fins.

When we consulted the Privacy Commissioner's office about this legislation, they were supportive that we were putting in these measures that protect the personal information and making it clear that that will not be further used by our department for anything else but the purpose for which it was selected.

Lorsque nous avons consulté le Commissariat à la protection de la vie privée au sujet du projet de loi, il s'est montré favorable aux dispositions de protection des renseignements personnels prévoyant que notre ministère n'utiliserait les renseignements à aucune autre fin.

Senator Marshall: But the examples you give relate to other federal departments. The briefing note also talks about other non-profit bodies. That's the area that raises a red flag for me.

La sénatrice Marshall : Par contre, les exemples que vous donnez portent sur des ministères fédéraux. Nos notes d'information parlent d'organismes à but non lucratif. C'est à ce sujet que je m'inquiète.

Ms. Lalonde-Goldenberg: The non-profit bodies are the ones that would be acting on behalf of the partners. That's what the legislation defines in terms of partners. So if a provincial entity wants us to do a service for them would like us to partner with that entity because they work with that entity, we would be doing that work for that entity.

Mme Lalonde-Goldenberg : Les organismes à but non lucratif agiraient au nom des partenaires. C'est ce que prévoit le projet de loi. Si une entité provinciale qui nous demande d'offrir un service en son nom souhaite nous voir collaborer avec un tel organisme parce qu'elle est en rapport avec lui, nous serions autorisés à le faire.

Senator Marshall: Well, it raises concerns. When you talk about sharing personal information, it does raise a question. When you think about it from a personal perspective, do you want your own personal information going from here to — like, where exactly is it going?

La sénatrice Marshall : Eh bien, cela suscite des préoccupations. Quand on parle de communiquer des renseignements personnels, on est fondé à se poser des questions. Quand on y pense d'un point de vue personnel, veut-on vraiment voir des renseignements personnels aller d'un point à... Mais pouvez-vous me dire où exactement iraient ces renseignements?

But thank you for your comments.

De toute façon, je vous remercie.

Senator Jaffer: Thank you for being here.

La sénatrice Jaffer : Merci de votre présence au comité.

Can you further expand on why you felt there was a need to have more powers?

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez eu l'impression que le ministère avait besoin de plus de pouvoirs?

Ms. Lalonde-Goldenberg: Sure. For instance, I talked about the in-person network that our department has. ESDC is one of the only federal presences across the country that serves Canadians.

Mme Lalonde-Goldenberg : Oui. Je vous ai parlé du réseau de points de service de notre ministère. EDSC est l'un des rares organismes fédéraux qui sont présents partout dans le pays pour servir les Canadiens.

I'll give another example of immigration, who is implementing a collection of domestic biometrics in Canada for permanent and temporary residents. They need to go and get biometrics information collection. They're an in-person office. Our network is the only network. That prevents that department from having to build an infrastructure across the country to respond to those services. That's one example.

Je vais vous donner un autre exemple. Les services d'immigration sont en train d'adopter une série de caractéristiques biométriques à l'intention des résidents temporaires et permanents du Canada. Ils ont besoin de recueillir de l'information biométrique à cette fin, et cela ne peut se faire qu'en personne. Notre réseau est le seul qui puisse s'en charger. Ainsi le ministère de l'Immigration n'a pas à créer des bureaux partout dans le pays pour obtenir les renseignements nécessaires. Voilà un exemple.

We also, as I mentioned, have an online presence. Our department runs Canada.ca, where there is a lot of information about government departments. We are developing our capacity to do things online. Instead of having other partners having to develop that capacity as well, they can just leverage ours at that incremental cost.

Comme je l'ai mentionné, nous sommes également présents en ligne. Notre ministère s'occupe du site Canada.ca qui contient une foule de renseignements sur les ministères et organismes fédéraux. Nous développons notre capacité d'agir en ligne. Nos partenaires n'ont donc pas besoin de développer les mêmes capacités puisqu'ils peuvent recourir aux nôtres en payant notre coût marginal.

This is really about that kind of thing, saying for each new program or existing program that federal or provincial departments or jurisdictions have, if it can be better for the clients to have a common place to go or leveraging of that infrastructure so more things can happen in a seamless say, this will allow us to get into that partnership.

Senator Jaffer: With the additional resources and the expansion that you may be doing, will that mean increased bilingual services?

Ms. Lalonde-Goldenberg: It could. We have many bilingual offices across the country, so our partners could leverage our experience and expertise in providing that bilingual service in areas where they may not have that capacity.

Senator Jaffer: Thank you.

[*Translation*]

Senator Pratte: If I understand correctly, essentially these amendments formalize something that was already been done, is that correct? Because there were already partnerships. You simply want to add something to the act that already existed?

Ms. Lalonde-Goldenberg: The idea is to codify the authorities that we have been receiving on a case-by-case basis. So we want to legislate authorities in order to offer services for which we had to obtain the authorities one by one in the past. Our department's mandate did not include the authority to provide these services, but, as I said, we have established various partnerships on a case-by-case basis. So this gives us the flexibility to establish these partnerships more seamlessly.

Senator Pratte: I would like to talk about cost recovery. I would like to know how it works exactly, because I am sure that, in order to maintain good quality infrastructure, such as your website, you have to make investments every year and so forth. How do you calculate the costs you request from your partners in order to offer them the service? Does your price include part of what you have to invest to maintain your infrastructures? How do you calculate that?

Ms. Lalonde-Goldenberg: Right now, there is a formula to determine the cost of a partnership which includes direct costs and partnership development costs. We are working on a model for the future that will be more inclusive and that will cover investment costs on a shared basis. You have to remember that the new partnership services are just a small part of the other services the department offers. The model that will be established once the authorities are in place will include the additional costs for the delivery of services. We will also have to determine what portion of long-term investment costs the partners will have to cover.

C'est le genre de choses que nous voulons pouvoir faire. Lors de la mise en place de nouveaux programmes, les modifications proposées nous permettraient de former un partenariat avec l'organisme responsable s'il peut être avantageux pour les clients du programme d'utiliser nos services et notre infrastructure.

La sénatrice Jaffer : Avec des ressources accrues et l'expansion que vous envisagez, votre ministère pourra-t-il augmenter ses services bilingues?

Mme Lalonde-Goldenberg : Ce serait possible. Nous avons de nombreux bureaux bilingues dans le pays, de sorte que nos partenaires pourraient profiter de notre expérience et de notre expertise pour offrir des services bilingues là où ils n'auraient pas eux-mêmes les moyens de le faire.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Si je comprends bien, essentiellement, ces amendements officialisent une chose qui se faisait déjà d'une certaine façon, non? Parce qu'il y avait déjà des partenariats. Il s'agit simplement d'insérer dans la loi ce qui existait déjà?

Mme Lalonde-Goldenberg : Il s'agit de codifier des autorités que nous obtenions au cas par cas. Donc, nous voulons légiférer des autorités afin d'offrir des services qu'il fallait traiter au cas par cas auparavant pour en obtenir les autorités. Il n'était pas inscrit dans le mandat de notre ministère d'avoir l'autorité de livrer ces services, mais, comme je l'ai expliqué, nous avons établi plusieurs partenariats au cas par cas. Donc, cela nous donne la flexibilité de faire ces partenariats de façon plus fluide.

Le sénateur Pratte : J'aimerais parler de la question du recouvrement des coûts. J'aimerais savoir comment cela fonctionne exactement, parce que je suis sûr que pour maintenir une infrastructure de bon calibre, par exemple en ce qui a trait à votre site web, vous devez faire chaque année des investissements, et ainsi de suite. Comment est-ce que vous calculez les coûts que vous demandez à vos partenaires pour leur offrir le service? Est-ce que vous incluez dans votre prix une partie de ce que vous devez investir pour maintenir vos infrastructures? Comment est-ce que vous calculez cela?

Mme Lalonde-Goldenberg : En ce moment, il y a une formule pour déterminer les coûts d'un partenariat qui inclut les coûts directs et les coûts de développement du partenariat. Pour l'avenir, on travaille sur un modèle qui sera un peu plus inclusif et qui couvrira les coûts d'investissements d'une façon partagée. Il faut comprendre que, en comparaison des services offerts par le ministère, les nouveaux services de partenariat ne représentent qu'une petite partie. Le modèle qui sera établi lorsque les autorités seront en place inclura les coûts additionnels liés à la prestation des services. Il faudra également déterminer quelle

Senator Pratte: The financial model has not been finalized?

Ms. Lalonde-Goldenberg: Exactly. There is still a lot of work to flesh it out before new partnerships are formed.

Senator Pratte: Okay. Thank you.

[*English*]

The Chair: Thank you, Ms. Lalonde-Goldenberg and Mr. Singh, for your presentation.

We will next move to Division 14.

Senator Marshall: Could I just mention something? I'm always concerned when we talk about moving personnel or sharing personal information. The department saw fit to consult the Office of the Privacy Commissioner, so could the steering committee take under advisement whether we should have the Privacy Commissioner come and testify?

The sharing of personal information, I know sometimes people think it's not an issue; you share and you keep it to yourselves. But if the department thought it was relevant enough to have the Privacy Commissioner take a look at what they're planning, I think it would be interesting for us to know what his views are on this. Could the steering committee take that under consideration?

The Chair: Yes. There will be a steering committee next week and it will be an item on the agenda.

Senator Marshall: Thank you.

The Chair: On this, Ms. Lalonde-Goldenberg and Mr. Singh, thank you.

Division 14 will be at tab 14, clauses 284 to 296. The two individuals from Employment and Social Development Canada are Andrew Brown, Acting Director General, Employment Insurance Policy; and Cara Scales, Director, Policy Analysis and Initiatives, Employment and Insurance Policy.

To both public servants, thank you for accepting our invitation to share with us the changes in Division 14.

The floor is yours for comments, please.

portion des coûts d'investissement à long terme les partenaires devront couvrir.

Le sénateur Pratte : Le modèle financier n'est-il pas tout à fait déterminé?

Mme Lalonde-Goldenberg : Exactement. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour l'étoffer avant de former de nouveaux partenariats.

Le sénateur Pratte : D'accord. Merci.

[*Traduction*]

Le président : Merci, pour l'information que vous nous avez présentée.

Nous passons maintenant à la section 14.

La sénatrice Marshall : Puis-je mentionner quelque chose? Je m'inquiète toujours quand on parle de déplacer du personnel ou de communiquer des renseignements personnels. Le ministère a jugé bon de consulter le Commissariat à la protection de la vie privée. Pouvons-nous, de notre côté, demander à notre comité de direction d'envisager de convoquer le commissaire à la protection de la vie privée comme témoin?

Je sais qu'il y a des gens qui croient que la communication de renseignements personnels n'est pas un problème. L'information est communiquée et chacun la garde pour soi. Toutefois, si le ministère a jugé qu'il convenait de consulter le commissaire à la protection de la vie privée sur ce qu'il souhaitait faire, je crois qu'il serait intéressant pour nous de connaître le point de vue du commissaire. Le comité de direction peut-il étudier la question?

Le président : Oui. Le comité de direction tiendra une réunion la semaine prochaine. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie.

Le président : Sur ce, merci, madame Lalonde-Goldenberg et monsieur Singh.

La section 14, articles 284 à 296, figure à l'onglet 14. Deux représentants d'Emploi et Développement social Canada vont nous en parler : Andrew Brown, directeur général par intérim, Politique de l'assurance-emploi, et Cara Scales, directrice, Initiatives et analyse de politiques, Politique de l'assurance-emploi.

Je vous remercie tous deux d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant le comité pour nous parler des modifications prévues dans la section 14.

La parole est à vous.

Andrew Brown, Acting Director General, Employment Insurance Policy, Employment and Social Development Canada: Thank you, chair. Good afternoon, honourable senators. I'm pleased to be here before you this afternoon to speak about changes to the Employment Insurance Act that have been proposed in Bill C-74.

[*Translation*]

As you may know, employment insurance is the largest labour market program in Canada. It provides temporary income support to individuals who have lost their jobs in the form of regular benefits, as well as special employment insurance benefits under specific circumstances that may arise during a person's working life.

I am here to talk to you about proposed amendments to the Employment Insurance Act that determine how benefits are modified when a claimant earns income while collecting employment insurance benefits.

[*English*]

In other words, the working-while-on-claim provisions.

[*Translation*]

These provisions pertain to work done while a person is receiving benefits. The provisions are intended to encourage claimants to accept work while they are receiving benefits.

[*English*]

Each year, about 800,000 Employment Insurance claimants do some work while receiving EI benefits, with women more likely than men to work at least one week while on claim.

The current legislated provisions have been in place since 1971, and a series of pilot projects over the last 12 years have tested different approaches to adjusting EI benefits when a claimant earns some income while receiving their EI benefits.

Budget 2018 now proposes to make one of these approaches permanent. First, the amendments proposed in the budget would make the default rule of the current pilot project permanent. Under these rules, workers retain all of their employment earnings and EI benefits are reduced 50 cents for each dollar, up to 90 per cent of their pre-claim earnings.

Andrew Brown, directeur général par intérim, Politique de l'assurance-emploi, Emploi et Développement social Canada : Merci, monsieur le président. Bon après-midi, honorables sénateurs. Je suis heureux de cette occasion de vous parler des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi proposées dans le projet de loi C-74.

[*Français*]

Comme vous le savez peut-être, le régime de l'assurance-emploi est le plus important programme du marché du travail au Canada. Il offre un soutien aux revenus temporaires des travailleurs ayant perdu leur emploi, soit les prestations régulières, et dans des circonstances précises qui peuvent survenir au cours de la carrière d'une personne, soit les prestations spéciales de l'assurance-emploi.

Je suis ici pour vous parler des modifications proposées à la Loi sur l'assurance-emploi qui déterminent la façon dont les prestations sont adaptées lorsqu'un travailleur gagne un revenu tout en touchant des prestations d'assurance-emploi.

[*Traduction*]

Autrement, ce sont les dispositions concernant le travail en période de prestations.

[*Français*]

Il s'agit de dispositions visant le travail pendant une période de prestation. Les dispositions ont pour but d'encourager les prestataires à accepter du travail alors qu'ils touchent des prestations.

[*Traduction*]

Chaque année, près de 800 000 prestataires d'assurance-emploi travaillent pendant qu'ils reçoivent des prestations. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler au moins une semaine pendant leur période de prestations.

Les dispositions législatives actuelles remontent à 1971. Au cours des 12 dernières années, une série de projets pilotes ont permis de mettre à l'épreuve différentes approches de rajustement des prestations des personnes qui gagnent un certain revenu pendant qu'elles reçoivent des prestations d'assurance-emploi.

Le budget de 2018 propose de rendre permanente l'une de ces approches. Tout d'abord, les modifications proposées dans le budget rendraient permanente la règle par défaut du projet pilote actuel. D'après cette règle, les travailleurs gardent toute la rémunération gagnée, mais leurs prestations sont réduites de 50 p. 100 de cette rémunération jusqu'à concurrence de 90 p. 100 de leur rémunération antérieure.

Secondly, the Budget 2018 proposals would for a time-limited period allow EI claimants that opted for the alternative treatment of earnings to continue to do so. This three-year period would provide time for this small group of claimants — about 0.5 per cent of all claimants — that are working while receiving EI benefits to have three years to adapt to the permanent 50-cent rule.

Deuxièmement, les dispositions proposées dans le budget de 2018 permettraient aux prestataires qui ont opté pour l'autre méthode de traitement de la rémunération de conserver cette méthode pour une période limitée. Cette période de trois ans laisserait aux membres de ce petit groupe de prestataires — représentant environ 0,5 p. 100 du nombre total de personnes qui travaillent tout en recevant des prestations — le temps de s'adapter à la règle permanente de 50 p. 100.

The third change proposed is that the working-while-on claim rules would be extended to sickness and maternity claimants for the first time. Extending these rules to maternity and sickness claimants is not intended to encourage work. Rather, this change would allow workers to benefit from the same treatment as other claimants if they choose to stage their return to work and would be allowed to retain some additional income.

Le troisième changement proposé étendrait pour la première fois les règles applicables au travail en période de prestations aux bénéficiaires des prestations de maternité et de maladie. Ces dispositions n'ont pas pour objet d'encourager le travail. Elles ont plutôt pour but de permettre aux travailleurs de bénéficier du même traitement que d'autres prestataires s'ils décident d'échelonner leur retour au travail, ce qui leur donnerait la possibilité de garder une partie de leur rémunération.

Lastly, there are some technical amendments included to ensure that the changes to the working-while-on-claim rules do not result in unintended consequences on other aspects of the program, such as the waiting period and the EI Premium Reduction Program.

Enfin, il y a quelques modifications techniques destinées à s'assurer que le changement des règles applicables au travail en période de prestations n'entraîne pas de conséquences imprévues dans d'autres aspects du programme, comme la période de carence et le Programme de réduction du taux de cotisation de l'assurance-emploi.

As indicated in the budget, these measures are estimated to cost $351.9 million over five years starting in 2018-19 and $80.1 million annually ongoing. The measures would be expected to come into force on August 12, 2018, later this year, to avoid disruption with the old rules under a pilot that will be expiring on August 11 of this year.

Comme on peut le voir dans le budget, ces mesures ont un coût estimatif de 351,9 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2018-2019, puis un coût annuel de 80,1 millions. Elle devrait entrer en vigueur le 12 août 2018 afin d'éviter de perturber l'application des anciennes règles dans le cadre d'un projet pilote qui prend fin le 11 août de cette année.

There has not been significant stakeholder reaction to the budget announcement on this particular measure, which is not particularly surprising in that it is largely a continuation of the current measures in regulations being made permanent under legislation. The Canadian Union of Public Employees has indicated that it was pleased to see that the working-while-on claim rules would now apply to sickness and maternity claimants.

Il n'y a pas eu de réactions importantes de la part des intervenants lors de l'annonce de cette mesure particulière dans le budget. Cela n'est pas surprenant parce qu'il s'agit essentiellement du maintien par voie législative de mesures actuellement appliquées en vertu d'un règlement. Le Syndicat canadien de la fonction publique a fait savoir qu'il était heureux de l'extension des règles applicables au travail en période de prestations aux bénéficiaires de prestations de maternité et de maladie.

I will leave it there and open it up to questions.

Je vais m'arrêter là pour donner aux sénateurs la possibilité de poser des questions.

Senator Marshall: Thank you very much.

What is the objective? Is it to encourage people to form an attachment to the labour force? Is that the main objective?

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

Quel est l'objectif de ces mesures? Souhaitez-vous encourager la participation au marché du travail? Est-ce là le principal objectif?

Mr. Brown: Yes, it is. In the EI program, since almost the very beginning, there have been rules to encourage people receiving benefits for job loss to accept work. There has been a series of different rules which have allowed people to combine some of their EI benefits with earnings.

M. Brown : Oui. Depuis le tout début de l'assurance-emploi, il y a eu des règles pour encourager les prestataires qui avaient perdu leur emploi à accepter du travail. Différentes règles avaient été mises en œuvre pour permettre aux gens de recevoir à la fois une rémunération et une partie de leurs prestations d'assurance-emploi.

The purpose of the pilot projects over the last 12 years has been to test which of those approaches seem to have the greatest impact in terms of encouraging people to stay attached to the labour force; in other words, to seek out some work even while they are receiving EI benefits.

Senator Marshall: Can claimants go back and forth between two options?

Mr. Brown: Between the two options they cannot go back and forth. They do need to make a choice. So with the current pilot that is in place, we apply the default rule — in other words 50 cents on the dollar. The advantage it has is that as you're earning money, you're always better off in terms of your total income, because you've now earned some money. Suppose you've earned $200 that week, we will have reduced your EI benefits by only $100 because of the 50 cents on the dollar rule. There is a sustained incentive to accept work.

What we call the alternative rule is one where a claimant can earn up to a certain threshold without any reduction in their EI benefits. Beyond that threshold, there is a dollar-for-dollar reduction. At that point, if you're continuing to work, you're not better off in the sense of that additional $50, $100, $150 you earn — we're reducing your EI benefits by that same amount.

Senator Marshall: So which option is most commonly used, given the choice?

Mr. Brown: Everyone has the ability to choose. The choice that you make applies to your entire Employment Insurance claim. So we encourage people to make a choice towards the end of the claim, because once you make that choice you are locked in. That allows the claimant to know which treatment will be more beneficial. We encourage them to do that at the end.

Notwithstanding the ability to choose, for the current pilot we're seeing that 99.5 per cent of people are sticking with the default approach. It's only about 0.5 per cent that are opting for the alternative treatment.

The rules are allowing that proportion. The people who have opted for the alternative treatment on the current pilot, the two-year period, if you access that over the two-year period you can continue to do so for a three-year period. That's the grandfathering provision.

Senator Pratte: Since you've chosen to make this pilot permanent, what makes you think that you have found the perfect formula?

Au cours des 12 dernières années, le ministère a réalisé des projets pilotes pour déterminer l'approche qui semble inciter le plus les gens à maintenir leur participation à la population active, c'est-à-dire à essayer de trouver du travail même s'ils reçoivent des prestations d'assurance-emploi.

La sénatrice Marshall : Les prestataires peuvent-ils passer d'une option à l'autre à leur gré?

M. Brown : Non, ils doivent faire un choix entre les deux options. Ainsi, le projet pilote actuel étant en place, nous appliquons l'option par défaut, c'est-à-dire la règle de 50 p. 100. Elle a l'avantage d'assurer un plus grand revenu total quand on gagne une rémunération. Si un travailleur gagne 200 $ par semaine, ses prestations d'assurance-emploi ne seront réduites que de 100 $. Il y a donc une incitation constante à accepter du travail.

Aux termes de ce que nous appelons l'autre règle, le prestataire peut gagner n'importe quel montant en deçà d'un certain seuil sans réduction de ses prestations. Au-delà du seuil, la réduction est égale au montant excédentaire de la rémunération. À partir de ce point, si on continue à travailler, le revenu total ne change pas, toute rémunération supplémentaire, qu'il s'agisse de 50 $, 100 $ ou 150 $, est intégralement déduite des prestations.

La sénatrice Marshall : Si les gens ont le choix, pour laquelle des deux options optent-ils le plus souvent?

M. Brown : Chacun a la possibilité de choisir, et l'option choisie s'applique à toute la demande d'assurance-emploi. Nous encourageons donc les gens à faire leur choix à la fin de la période de validité de leur demande, car, une fois le choix fait, ils ne peuvent plus changer d'avis. Cela permet aux prestataires de déterminer par eux-mêmes laquelle des options est la plus avantageuse. Nous les encourageons donc à attendre la fin de la période.

Indépendamment de cette possibilité de choisir, nous constatons, dans le cadre du projet pilote actuel, que 99,5 p. 100 des gens s'en tiennent à l'option par défaut. Seuls 0,5 p. 100 des gens choisissent l'autre option.

Les règles permettent de maintenir cette proportion. Les personnes qui optent pour l'autre option dans le cadre du projet pilote actuel de deux ans peuvent continuer à le faire pendant trois ans. C'est la disposition de maintien des droits acquis.

Le sénateur Pratte : Puisque vous avez décidé de rendre permanente la règle appliquée dans le cadre du projet pilote, croyez-vous que vous avez trouvé la formule parfaite?

Mr. Brown: I wouldn't dare to say that we've found the perfect formula. I would say that we have learned from the pilots over the last 12 years, and we believe that this is a solid approach to encouraging work.

What I can say is that over that period there have been a number of different pilots. Some of those were regional and did not apply across the whole country. The most recent pilots have been national, just as what we're proposing here.

I also mentioned under the current pilot there is the 50 cents on the dollar approach, or alternatively up to a certain threshold and then dollar for dollar. That's where a lot of our analysis has focused, to try to understand which of those two is better in terms of creating an incentive to work. I would say that the broad conclusion has been that the sustained incentive of 50 cents on the dollar has been a better approach and that's the reason it is being taken forward.

Senator Pratte: Do you have any indications or data that will indicate that the program produces results? That is that it encourages people to find work and to stay in the labour market?

Cara Scales, Director, Policy Analysis and Initiatives, Employment and Insurance Policy, Employment and Social Development Canada: We do have evidence. We report on the performance of these rules in our annual Employment Insurance Monitoring and Assessment Report, which is presented to Parliament.

Senator Pratte: This data indicates that the pilot projects do produce results?

Ms. Scales: That is right.

Senator Pratte: We're in a period where the unemployment rate is very low, so people could find work very easily. Do you have any indication that what you see in this data goes beyond the fact that the unemployment rate is extremely low?

Mr. Brown: Perhaps there is one thing that I can add in terms of the effectiveness. In terms of the working-while-on-claim provisions, we know that about 50 per cent of claimants are doing some work while on claim, while receiving EI benefits. We've looked at whether they were working for the same employer before or after, or in fact if they are now working for a new employer. One of the things we've been able to see is that claimants who do some work while on claim, I'm going to say 16 per cent, actually found a new job through essentially testing a job working while on claim.

M. Brown : Je n'aurais pas l'audace de dire que nous avons trouvé la formule parfaite. Je dirais seulement que nous avons tiré des enseignements des projets pilotes réalisés dans les 12 dernières années et que nous croyons que c'est une approche utile pour encourager le travail.

Au cours de cette période, nous avons eu plusieurs projets pilotes différents. Certains étaient régionaux et ne s'appliquaient donc pas à l'ensemble du pays. Les plus récents étaient d'envergure nationale, tout comme le régime que nous proposons.

J'ai également mentionné que, dans le projet pilote actuel, c'est soit la règle de 50 p. 100 qui s'applique soit la règle du seuil au-delà duquel la déduction est de 100 p. 100. Une grande part de notre analyse était centrée sur ce projet parce que nous voulions déterminer laquelle des deux options était préférable comme moyen d'inciter les gens à travailler. Je dirais que, d'une façon générale, notre conclusion appuie l'option de 50 p. 100. C'est la raison pour laquelle elle est proposée.

Le sénateur Pratte : Disposez-vous d'indices ou de données établissant que le programme donne des résultats, c'est-à-dire encourage les gens à trouver un emploi et à maintenir leur participation au marché du travail?

Cara Scales, directrice, Initiatives et analyse de politiques, Politique de l'assurance-emploi, Emploi et Développement social Canada : Nous disposons de preuves. Nous rendons compte des résultats de ces règles dans notre Rapport annuel de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, qui est présenté au Parlement.

Le sénateur Pratte : Ces données indiquent que les projets pilotes produisent des résultats?

Mme Scales : Oui, c'est exact.

Le sénateur Pratte : Nous connaissons une période de très bas chômage. Les gens trouvent très facilement du travail. Disposez-vous d'indices établissant que les tendances que vous notez dans ces données vont au-delà du fait que le taux de chômage est extrêmement bas?

M. Brown : Il y a peut-être une chose que je devrais ajouter au sujet de l'efficacité. Dans le cas des dispositions concernant le travail en période de prestations, nous savons qu'environ 50 p. 100 des prestataires travaillent pendant qu'ils reçoivent des prestations. Nous avons cherché à savoir s'ils travaillent pour le même employeur ou pour un nouvel employeur. Nous avons pu constater que parmi les prestataires qui travaillent, 16 p. 100 ont trouvé un nouvel emploi en essayant — pour ainsi dire — un travail tout en recevant leurs prestations.

We have workers in different sorts of situations. The idea is for them to try out a new job, which could become a permanent job. We know that a good proportion of workers do so. In the meantime, for anyone who is working while on claim, that's additional income for them, and in fact it is reducing the draw on the EI Operating Account because of that reduction. If they earned $400, and because of the 50 cents on the dollar rule, we reduced the benefits by $200. That's $200 that stays in the EI Operating Account. The act of encouraging people could have benefits for them but also benefits for the program itself.

Senator Pratte: Thank you.

Senator Andreychuk: I'm not that familiar with EI, but I'm certainly familiar with social assistance programs where you try to find ways to move people off social assistance and into a paying job. That clientele is somewhat different than this clientele — EI as opposed to social assistance.

You used the term that you're picking this model because it is more conducive as an incentive to work. Can you tell me, is that what you're aiming for? Because that term is a loaded term — incentive to work. What kind of incentive to work, what kind of principle is behind that? Are you saying that people find themselves in EI and can't get out of that? Or are you saying that they're utilizing EI benefits for a longer time before they start to look for a job? What is the public policy behind the phrase "incentive to work"?

Mr. Brown: I'll just recall the broad objective of the Employment Insurance program, which is to ensure an efficient labour market. It is to provide support to Canadians in terms of income support when they lose their job, or in other situations such as maternity, parental and sickness benefits. Through the second part the EI program that's delivered by provinces and territories, it provides employment supports to workers, to help them with skills training, being able to look for a new job and to get back into employment. That really is the objective behind the entire Employment Insurance program.

The working-while-on-claim measures are, I would say, consistent with that objective. It's an element which is encouraging people to look for work even while they are eligible for EI benefits.

The second thing I was going to say about the work incentives is if we look at what's happening with job loss benefits, what we refer to as EI regular benefits, we know that roughly 65 per cent of Canadians that receive EI regular benefits are returning to work or finding a job, perhaps, before their EI benefits run out. We know that because they don't go right up to the end of their EI benefits. A good proportion of people receiving EI benefits are already returning to work.

Les travailleurs ont des circonstances très différentes. L'idée est de les encourager à essayer un nouveau travail, qui peut devenir un emploi permanent. Nous savons que beaucoup de travailleurs le font. Entretemps, la règle de 50 p. 100 permet à la fois de leur assurer un revenu supplémentaire et de réduire les débourśés du Compte des opérations de l'assurance-emploi. Par exemple, si un travailleur a gagné 400 $ et que, en conséquence de la règle de 50 p. 100, ses prestations sont réduites de 200 $, ces 200 $ restent dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi. Bref, lorsque nous encourageons les gens à travailler, ils en profitent eux-mêmes, et le programme en profite aussi.

Le sénateur Pratte : Je vous remercie.

La sénatrice Andreychuk : Je ne connais pas très bien l'assurance-emploi, mais je connais bien les caractéristiques des programmes d'aide sociale dont on se sert pour inciter les assistés sociaux à faire la transition vers un emploi rémunéré. La clientèle de l'assurance-emploi est quelque peu différente de celle de l'aide sociale.

Vous avez dit que vous avez choisi ce modèle parce qu'il est plus susceptible d'inciter les gens à trouver du travail. Est-ce là ce que vous cherchez? C'est parce que l'« incitation au travail » est une expression lourde de sens. De quel genre d'incitation s'agit-il? Sur quels principes repose-t-elle? Êtes-vous d'avis que les gens se trouvent pris au piège de l'assurance-emploi et sont incapables d'en sortir? Ou bien dites-vous qu'ils profitent des prestations pendant assez longtemps avant de commencer à chercher du travail? Quelle est la politique publique sur laquelle s'appuie l'« incitation au travail »?

M. Brown : Je vais juste rappeler l'objectif général du programme d'assurance-emploi : il vise à assurer l'efficacité du marché du travail. Il a pour but d'offrir aux Canadiens un soutien du revenu lorsqu'ils perdent leur emploi ou sont en congé de maternité, en congé parental ou en congé de maladie. Grâce à la deuxième partie du programme dont s'occupent les provinces et les territoires, l'assurance-emploi aide les travailleurs en leur donnant une formation axée sur les compétences et en leur fournissant les moyens de chercher un nouvel emploi et de réintégrer le marché du travail. C'est vraiment là l'objectif de tout le programme.

À mon avis, les mesures concernant le travail en période de prestations sont compatibles avec cet objectif. Elles encouragent les gens à chercher du travail même lorsqu'ils sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi.

Il y a une deuxième chose que je voudrais dire au sujet de l'incitation au travail. Examinons ce qui se passe dans le cas des prestations de chômage, que nous appelons prestations régulières d'assurance-emploi. Nous savons qu'environ 65 p. 100 des Canadiens qui reçoivent ces prestations régulières recommencent à travailler ou trouver un emploi, parfois avant l'expiration de leur période de prestations. Nous le savons parce que, dans une proportion assez élevée, les prestataires de l'assurance-emploi

recommencent à travailler sans aller jusqu'au bout de cette période.

I've used the term "work incentive," but I would say it's an encouragement in that without the working-while-on-claim provisions, for someone who decides they'd like to try a job, takes that job and is earning $500 a week, without these rules we would reduce their EI benefits by that same $500. The rationale under the program would be that they don't require that because they just earned $500.

J'ai parlé d'« incitation au travail », mais je dirais que c'est plutôt un encouragement. Prenons le cas d'une personne qui décide d'essayer un emploi et qui, l'ayant obtenu, gagne 500 $ par semaine. En l'absence des règles relatives au travail en période de prestations, cette personne verrait ses prestations amputées de 500 $. Le programme a donc pour but d'éviter cette conséquence si l'intéressé ne gagne que 500 $.

This has been a measure to ensure there is some encouragement to take jobs, that we wouldn't entirely reduce their benefits dollar for dollar. What we have now landed upon is this 50 per cent rule.

C'est une mesure destinée à encourager les gens à accepter un emploi parce que leurs prestations ne seraient pas réduites du plein montant de leur rémunération. En effet, nous avons maintenant la règle de 50 p. 100.

There have been a variety of different rules in the past that have taken different approaches. In fact, the legislated rule, the one I spoke about from 1971 — it's in the law, but it hasn't been applied now for about 12 years — is one where people are able to earn about $50, after which they would see their benefits reduced dollar for dollar. This is moving on from then.

Il y a eu dans le passé toute une série de règles différentes fondées sur diverses approches. En fait, la règle qui figure dans la loi depuis 1971 — et qui n'est pas appliquée depuis une douzaine d'années — permet aux prestataires de gagner environ 50 $ sans pénalité, après quoi les prestations sont réduites de 100 p. 100 de la rémunération excédentaire. Le programme actuel représente un progrès par rapport à cette situation.

I wouldn't say this is the end of the road forever in terms of the working-while-on-claim provisions, but it is recognition that it has been piloted for quite a long time, and we believe it is now time to move forward in a permanent way rather than continuing to test.

Je ne dirais pas que les nouvelles dispositions proposées concernant le travail en période de prestations resteront à jamais dans la loi, mais il faut reconnaître que la formule a fait l'objet de projets pilotes pendant une longue période et qu'il est maintenant temps de l'adopter en permanence plutôt que de continuer à l'essayer.

Senator Andreychuk: From the point of view of the employee who goes EI on, it's how much money they have to subsist on. Are you saying that more people chose the model that you are proposing now than other models, or was it a public policy decision that it's in the best interest nationally to do this? In other words, was it national-interest focused, or was it focused on the individual who finds themselves on EI?

La sénatrice Andreychuk : Du point de vue du salarié qui s'inscrit à l'assurance-emploi, l'important, c'est le montant dont il dispose pour vivre. Dites-vous que beaucoup de gens ont préféré le modèle que vous proposez à d'autres modèles, ou bien est-ce une décision de politique publique que cette formule est la meilleure à appliquer partout dans le pays dans l'intérêt public? Autrement dit, la décision se fonde-t-elle sur l'intérêt public ou sur les personnes qui doivent recourir à l'assurance-emploi?

Mr. Brown: I would say it is focused on the objective of attachment to the labour force, which is the objective of the EI program. That's where we found that this 50-cents-on-the-dollar rule seems to be the approach to follow.

M. Brown : Je dirais qu'elle se fonde sur l'objectif de participation au marché du travail, c'est-à-dire l'objectif du programme d'assurance-emploi. C'est à cet égard que nous avons constaté que la règle de 50 p. 100 semble être la meilleure à appliquer.

Senator Andreychuk: Before you came to this recommendation, what kind of consultations did you do with provinces that are involved in job creation, et cetera, and with the people receiving EI benefits themselves? Is there some process, by way of consultation outside of government, to come up with that?

La sénatrice Andreychuk : Avant d'en arriver à cette recommandation, quelles consultations avez-vous tenues avec les provinces qui s'occupent de création d'emplois, et cetera, ainsi qu'avec les prestataires eux-mêmes? Y a-t-il un processus de consultation extérieur à l'administration qui ait servi à cette fin?

Mr. Brown: There was what I would describe as more informal consultations with business and labour stakeholders. These were undertaken by the EI Commissioner for Workers and the EI Commissioner for Employers. The departments provided

M. Brown : Il y a eu des consultations — que je qualifierais d'informelles — avec les entreprises et les intervenants du monde syndical. Elles ont été faites par le commissaire de l'AE pour les travailleurs et travailleuses et par la commissaire de

support and participated in the engagement sessions that the commissioners led. That information was then taken into account and considered prior to moving forward with the proposed legislative changes.

Senator Andreychuk: These commissioners are provincial?

Mr. Brown: They are GIC appointees responsible to represent the views of workers and employers who are the funders of the EI Operating Account.

Senator Andreychuk: You said they were stakeholders and businesses. Were any of the recipients of EI included in those consultations, or were there separate ones, or were there none?

Mr. Brown: There were separate informal consultations. The EI Commissioner for Workers held a couple of sessions, one in Ottawa and one in Montreal. The Commissioner for Employers also held a session. So those were two separate sessions. The department supported each of those, and it was taking away from them information that was relayed to the minister as part of the decision-making process.

Senator Andreychuk: Do we have access to those reports?

Mr. Brown: Those are consultations which I have been speaking to because I was present at those particular sessions, but they were led by the EI commissioners. I don't want to speak on behalf of the two EI commissioners. I'm not sure there is a written report, per se, from those sessions.

Senator Andreychuk: Those were the only two sessions?

Mr. Brown: Those are the only sessions that I can think of that were specifically focused on the working-while-on-claim provisions.

Senator Andreychuk: Thank you.

The Chair: Thank you. I believe, honourable senators, that we have given this due process.

Mr. Brown and Ms. Scales, thank you very much.

We will proceed to tab 17, Division 17. We now have with us, from Western Economic Diversification Canada, Mr. David Dewar, Director, Strategic Policy and Government Affairs, Policy and Strategic Direction.

Mr. Dewar, I have been informed that you have a few comments, and then we will proceed to questions.

l'AE pour les employeurs. Les ministères ont participé aux séances dirigées par les commissaires et ont fourni du soutien à cet égard. L'information qui en a découlé a été prise en compte avant l'élaboration des modifications législatives proposées.

La sénatrice Andreychuk : Ces commissaires relèvent-ils des provinces?

M. Brown : Ils sont nommés par le gouverneur en conseil pour représenter le point de vue des travailleurs et des employeurs, qui financent le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

La sénatrice Andreychuk : Vous avez dit qu'il s'agit d'entreprises et d'intervenants. Est-ce que des prestataires de l'assurance-emploi ont participé à ces consultations ou à des consultations distinctes ou bien n'ont-ils pas participé du tout?

M. Brown : Il y a eu des consultations informelles distinctes. Le commissaire des travailleurs et travailleuses a tenu deux réunions, l'une à Ottawa et l'autre à Montréal. La commissaire des employeurs a également tenu une réunion distincte. Le ministère a donné du soutien dans tous les cas et a recueilli l'information qui a découlé des réunions pour en faire part à la ministre dans le cadre du processus de décision.

La sénatrice Andreychuk : Pouvons-nous voir ces rapports?

M. Brown : J'ai parlé de ces consultations parce que j'étais présent aux réunions, mais elles étaient dirigées par les commissaires de l'assurance-emploi. Je ne veux pas parler en leur nom, mais je ne suis pas sûr que les réunions aient donné lieu à des rapports écrits.

La sénatrice Andreychuk : Ce sont les deux seules réunions qui ont eu lieu?

M. Brown : Ce sont les seules réunions auxquelles je peux penser qui étaient particulièrement axées sur les dispositions relatives au travail en période de prestations.

La sénatrice Andreychuk : Je vous remercie.

Le président : Merci. Je crois, honorables sénateurs, que nous avons bien examiné ces dispositions.

Monsieur Brown et madame Scales, nous vous sommes très reconnaissants.

Nous allons maintenant passer à l'onglet 17, concernant la section 17. Nous accueillons à cette fin, de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, M. David Dewar, directeur, Politique stratégique et Affaires gouvernementales, Politiques et Orientation.

Monsieur Dewar, on m'a dit que vous avez un exposé à présenter. Ensuite, les membres du comité auront des questions à vous poser.

David Dewar, Director, Strategic Policy and Government Affairs, Policy and Strategic Direction, Western Economic Diversification Canada: The Department of Western Economic Diversification is a regional development agency within the Innovation, Science and Economic Development portfolio. Our mandate is to promote the development and diversification of the economy of Western Canada; that is, the four Western provinces.

Through the budget implementation act, we're seeking a minor amendment to our enabling legislation, the Western Economic Diversification Act. Our act currently requires the minister to obtain Governor-in-Council approval — essentially cabinet plus the Governor General — before Western Economic Diversification can enter into agreements with provincial governments. This requirement can add months to the process, which can delay the implementation of Western Economic Diversification's initiatives, as well as those of the provinces that we're partnering with. We're seeking to amend the Western Economic Diversification Act to eliminate this requirement. This change would allow Western Economic Diversification to respond more quickly to opportunities and to collaborate with provinces in areas of shared priorities.

Thank you. I'm happy to take questions.

Senator Marshall: Thank you very much.

Bill C-24 is currently in the Senate awaiting third reading, and it's going to eliminate the position of Minister of Western Economic Diversification. What will happen to this? Will another amendment be required? Because once Bill C-24 goes through, it won't be the Minister of Western Economic Diversification; I think it will be the Minister of Innovation. I think it's Minister Bains.

Mr. Dewar: That's right. Minister Bains is the Minister responsible for Western Economic Diversification.

Senator Marshall: It refers here to removing the requirement that the Minister of Western Economic Diversification obtain GIC approval. But if there's going to be no Minister of Western Economic Diversification, then —

Mr. Dewar: This is Minister Bains in his capacity as the Minister responsible for Western Economic Diversification. When he wishes to enter into an agreement with a province on areas of shared priority, all this change in the budget implementation act does is it says that he doesn't have to go through the Governor-in-Council process to get approval before he can sign off on that.

David Dewar, directeur, Politique stratégique et Affaires gouvernementales, Politiques et Orientation stratégique, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada : Diversification de l'économie de l'Ouest Canada est une agence de développement régional relevant du portefeuille de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Nous avons pour mandat de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, c'est-à-dire des quatre provinces de l'Ouest.

Dans le cadre du projet de loi d'exécution du budget, nous voudrions apporter une modification mineure à notre loi organique, la Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Cette loi impose actuellement au ministre d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil — essentiellement du Cabinet et de la gouverneure générale — avant que Diversification de l'économie de l'Ouest puisse conclure des accords avec les gouvernements provinciaux. Cette exigence peut ajouter des mois à la durée du processus, ce qui peut retarder la mise en œuvre des initiatives de l'agence ainsi que des provinces partenaires. Nous proposons de modifier la Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien pour supprimer cette exigence. Ainsi, l'agence pourra réagir plus rapidement aux occasions qui se présentent et pourra mieux collaborer avec les provinces dans les domaines d'intérêt commun.

Je vous remercie. Je suis maintenant prêt à répondre aux questions.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

Le projet de loi C-24 est actuellement au Sénat, attendant l'étape de la troisième lecture. Ce projet de loi élimine le poste de ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Qu'arrivera-t-il donc? Faudra-t-il apporter une autre modification? Une fois le projet de loi C-24 adopté, il n'y aura plus de ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Je crois qu'il n'y aura plus que le ministre de l'Innovation, M. Bains.

M. Dewar : C'est exact. Le ministre Bains est responsable de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

La sénatrice Marshall : Les modifications proposées ici recommandent de supprimer l'exigence d'approbation par le gouverneur en conseil. Toutefois, s'il n'y a plus de ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest…

M. Dewar : Il s'agirait alors du ministre Bains en sa qualité de ministre responsable de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada. Lorsqu'il souhaite conclure un accord avec une province dans un domaine d'intérêt commun, cette modification proposée dans le projet de loi d'exécution du budget ne fait que l'exempter de l'obligation d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil.

Senator Marshall: Are you going to change the name "Minister of Western Economic Diversification"? Because that's not the right minister; it's going to be the Minister of Innovation.

Mr. Dewar: That's a good question, senator. I will have to get back to you on that.

Senator Andreychuk: Why would it be Minister responsible for Western Economic Diversification? Because we know it's Minister Bains. I have some comments about the shift and whether it's working for Saskatchewan, but that's another story.

It may be the innovation minister, but tomorrow it will be someone else. But it's the person who holds the responsibility, so why wouldn't it say "minister responsible for"?

Mr. Dewar: If I were a lawyer, senator, I would probably have a good legal answer to that question, but I'm not.

Senator Andreychuk: You might want to get back to us.

The Chair: Mr. Dewar, you will get back to us on that?

Mr. Dewar: Yes, senator.

Senator Moncion: I'm curious about the budget that you work with.

Mr. Dewar: Yes. In the Main Estimates, it was approximately $150 million for fiscal year 2018-19.

Senator Moncion: Is there the same kind of program for Eastern Canada or for elsewhere?

Mr. Dewar: Yes. There are regional development agencies that cover all the country. There is a Regional Development Agency for the regions of Quebec as well.

Senator Moncion: And Ontario?

Mr. Dewar: There are two for Ontario: one for northern Ontario and one for southern Ontario.

[*Translation*]

The Chair: You also have the Atlantic Canada Opportunities Agency, or ACOA?

La sénatrice Marshall : Comptez-vous changer le titre « ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest »? Ce n'est pas le bon ministre. Ce sera bientôt le ministre de l'Innovation.

M. Dewar : C'est une bonne question, sénatrice. Il faudra que j'aille aux renseignements pour pouvoir vous donner une réponse.

La sénatrice Andreychuk : Pourquoi faut-il que ce soit le ministre responsable de Diversification de l'économie de l'Ouest? Nous savons que c'est le ministre Bains. J'ai des observations à formuler au sujet de la transition et de ses effets sur la Saskatchewan, mais c'est une autre histoire.

C'est peut-être le ministre de l'Innovation, mais ce sera peut-être quelqu'un d'autre demain. Si c'est le ministre de qui relève l'agence, pourquoi ne dit-on pas simplement le ministre responsable?

M. Dewar : Sénatrice, si j'avais été avocat, j'aurais probablement eu une bonne réponse juridique à vous donner, mais ce n'est pas le cas.

La sénatrice Andreychuk : Vous voudrez peut-être aller aux renseignements et nous communiquer une réponse plus tard.

Le président : Monsieur Dewar, nous communiquerez-vous des renseignements plus tard à ce sujet?

M. Dewar : Oui, sénateur.

La sénatrice Moncion : Je suis curieuse de connaître le budget dont vous disposez.

M. Dewar : Oui. Dans le Budget principal des dépenses, des crédits d'environ 150 millions de dollars sont prévus pour l'exercice 2018-2019.

La sénatrice Moncion : Y a-t-il un programme équivalent pour l'Est ou pour d'autres régions?

M. Dewar : Oui. Nous avons des agences de développement régional couvrant l'ensemble du pays. Il y a aussi l'Agence de développement économique pour les régions du Québec.

La sénatrice Moncion : Et pour l'Ontario?

M. Dewar : Il y en a deux pour l'Ontario, une pour le nord et l'autre pour le sud de la province.

[*Français*]

Le président : Vous avez aussi l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA?

[*English*]

Mr. Dewar: The Atlantic Canada Opportunities Agency; that's right.

[*Translation*]

The Chair: On that note, Mr. Dewar, we thank you for your presentation.

[*English*]

Senator Andreychuk: That was a supplementary. May I have a question?

The Chair: Please. Senator Andreychuk.

Senator Andreychuk: In making this change, do any of the duties and responsibilities of the minister change? And those who want to participate from a provincial basis, does this change any of the discretions, responsibilities and procedures that are in the present act? Are they changed by virtue of this amendment?

Mr. Dewar: Not at all.

Senator Andreychuk: So everything will stay the same; it's a question of who is responsible?

Mr. Dewar: It's a question of whether the minister has the authority to, on his own, sign these agreements with the provinces, as opposed to having to get the approval of the Governor-in-Council first. It really is quite a minor housekeeping amendment, in my opinion.

Senator Andreychuk: It will be if your answer is correct to this point, if you answer the designation.

Mr. Dewar: Yes, senator, which we will.

The Chair: Thank you, Mr. Dewar.

Now we will move to tab 18. We will call the following public servants: Ms. Selena Beattie and Ms. Anne Burgess. The division title is "Parliament of Canada Act," clause 360.From the Privy Council Office, thank you, Ms. Beattie and Ms. Burgess, for being here. Would you please make your comments, and then we will proceed to questions.

[*Translation*]

Selena Beattie, Director of Operations, Cabinet Affairs, Legislation and House Planning, Privy Council Office: Thank you, Mr. Chair. As you surely know, there is currently no legislation or policy on parental leave for parliamentarians. Parliamentarians do not contribute to employment insurance and

[*Traduction*]

M. Dewar : L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, c'est exact.

[*Français*]

Le président : Sur ce, monsieur Dewar, nous vous remercions de votre présentation.

[*Traduction*]

La sénatrice Andreychuk : C'était une question complémentaire. Puis-je poser une question?

Le président : Je vous en prie, sénatrice Andreychuk.

La sénatrice Andreychuk : Est-ce que ces modifications changent d'une façon quelconque les attributions du ministre? Du côté des participants provinciaux, y a-t-il un changement quelconque des pouvoirs discrétionnaires, des responsabilités et des procédures figurant dans la présente loi? Les nouvelles dispositions ne les changent pas?

M. Dewar : Pas du tout.

La sénatrice Andreychuk : Ainsi, tout restera tel quel et il ne s'agit que de préciser qui est responsable?

M. Dewar : Il s'agit de déterminer si le ministre est autorisé à conclure des ententes avec les provinces de sa propre initiative, sans obtenir l'approbation préalable du gouverneur en conseil. À mon avis, c'est vraiment une modification administrative mineure.

La sénatrice Andreychuk : Ce sera le cas si votre réponse est exacte et si vous nous communiquez les renseignements demandés.

M. Dewar : Oui, sénatrice, nous le ferons.

Le président : Merci, monsieur Dewar.

Nous passons maintenant à l'onglet 18. Nous entendrons à cet effet, du Bureau du Conseil privé, Mme Selena Beattie et Mme Anne Burgess. La section a pour titre « Loi sur le Parlement du Canada », article 360. Merci, mesdames Beattie et Burgess, de votre présence au comité. Je vous prie de présenter vos observations, après quoi nous aurons des questions à vous poser.

[*Français*]

Selena Beattie, directrice des opérations, Affaires du cabinet, Législation et planification parlementaire, Bureau du Conseil privé : Merci, monsieur le président. Comme vous le savez sans doute, il n'existe actuellement aucune loi ou politique sur les congés parentaux pour les parlementaires. Les parlementaires ne cotisent pas à l'assurance-emploi et n'ont pas

are not entitled to employment insurance maternity or parental benefits.

le droit de recevoir des prestations d'assurance-emploi parentales ou de maternité.

[English]

So, senators, you don't contribute to Employment Insurance, and neither do your counterparts in the House of Commons. You do not have access to maternity or parental benefits through EI.

What's more, as you may very well be aware, under the Parliament of Canada Act, if you are missing sittings of Parliament, then your salary can be cut, even if it is for reasons of maternity or parental leave.

The government, as part of its priorities, wanted to take a look at making Parliament in both chambers more family-friendly. One of the measures that has been identified is creating the ability for senators and members of Parliament to have access to maternity and parental leave.

Under the Parliament of Canada Act, there are three reasons why the salary cut of a senator or a parliamentarian can be exempted. The first is if the Senate or the house is not sitting on the day that they're absent. So your salaries are only cut if you're missing a sitting day. The two other reasons are for public or official business and for reason of illness, neither of which dovetails very nicely with maternity or parental reasons.

The proposal is to amend the Parliament of Canada Act to enable the Senate and the House of Commons to adopt maternity and parental leave provisions for their own members.

There exists currently in the Parliament of Canada Act a provision that allows the Senate and the House of Commons to respectively make regulations for their own members. Most of the time when we're talking about regulations, we're thinking of something that the Governor-in-Council is doing that's applying to all Canadians. There is a provision in the Parliament of Canada Act that allows the Senate to make regulations making the attendance and deduction rules more stringent for its own senators, and for the House of Commons to do the same.

Looking at that model, the budget implementation act would create a similar regulatory power that would enable the Senate and the House of Commons to establish maternity and parental leave programs, or initiatives, for their own members. The parameters of that would be set by the Senate, for senators, and by the House of Commons for members of the House of Commons.

[Traduction]

Ainsi, sénateurs, vous ne cotisez pas à l'assurance-emploi, pas plus que vos homologues de la Chambre des communes. Vous n'avez donc pas accès aux prestations de maternité et aux prestations parentales de l'assurance-emploi.

De plus, comme vous le savez sûrement, la Loi sur le Parlement du Canada exige que des déductions soient faites sur votre indemnité de session si vous manquez des séances du Parlement, même si c'est en raison d'un congé de maternité ou d'un congé parental.

Dans le cadre de ses priorités, le gouvernement a cherché à rendre les dispositions régissant les deux Chambres du Parlement un peu plus favorables à la vie familiale. L'une des mesures retenues consiste à permettre aux sénateurs et aux députés d'accéder au congé de maternité et au congé parental.

En vertu de la Loi sur le Parlement du Canada, il y a trois raisons pour lesquelles aucune déduction n'est faite sur l'indemnité de session d'un parlementaire en cas d'absence. Premièrement, si le Sénat ou la Chambre ne siège pas le jour de l'absence. Autrement dit, le traitement ne diminue que si vous manquez un jour de séance. Les deux autres raisons sont les absences attribuables à un engagement public ou officiel ou à une maladie. Aucune de ces raisons ne se prête au congé de maternité ou au congé parental.

Il est donc proposé de modifier la Loi sur le Parlement du Canada pour permettre au Sénat et à la Chambre des communes d'adopter des dispositions relatives au congé de maternité et au congé parental à l'intention de leurs propres membres.

La Loi sur le Parlement du Canada permet actuellement au Sénat et à la Chambre des communes de prendre des règlements touchant leurs propres membres. La plupart du temps, lorsque nous parlons de règlements, les gens pensent à des documents adoptés par le gouverneur en conseil et qui s'appliquent à l'ensemble de la population. Toutefois, la Loi sur le Parlement du Canada contient une disposition qui permet au Sénat d'adopter un règlement destiné à rendre plus sévères les règles régissant les déductions faites en cas d'absence des sénateurs. La Chambre des communes a la même possibilité.

Se basant sur ce modèle, le projet de loi d'exécution du budget propose de créer un pouvoir réglementaire analogue qui permettrait au Sénat et à la Chambre des communes d'établir des programmes ou des initiatives de congé de maternité et de congé parental pour leurs propres membres. Les paramètres de ces programmes ou initiatives seraient définis par le Sénat pour les sénateurs et par la Chambre des communes pour les députés.

The regulation-making power can be done by way of an order of the Senate or of the House of Commons, and those orders of each chamber would be done under those chambers' own rules. So each chamber would establish the rules that would apply to its own members, and each chamber would have the opportunity at that point to consider the details of the application. Is it a specific number of days? Is it a portion of the salary, et cetera? That would be established in those regulations.

The final point I would add is that the regulation-making power would enable the Senate or the House of Commons to make provisions both for what is equivalent to maternity — so to deal with the impact of a pregnancy for the pregnant person, usually a woman; it is still a woman, as far as I can tell these days — and also for parental-type leave. So that would apply to any parent, both in the case of a natural birth or an adoption.

We'd be pleased to answer any questions you may have.

Senator Marshall: Thank you very much. I just have one question.

You talked about the regulations. What will be the process for the regulations? Will they come back to the Senate and to the House of Commons for approval? Is there going to be a committee struck? Is there anything you can tell us about that?

Ms. Beattie: The Senate and the House of Commons have their own rules for how they can make orders. I can speak to the example we have under the existing regulation-making power.

The Senate has done this twice in the past, in 1998. In those cases, there was a report of the equivalent of the Senate Rules Committee now, which was then adopted by the Senate, which constituted the order. That is the way we have seen that type of regulation-making power adopted in the past. We have only those two examples from the Senate in 1998, but that was the way that this similar power, on which the new power is modelled, operated in the past. The development of those regulations, or whatever was going to go into the order, would be developed under the Senate's own rules.

Senator Marshall: Thank you very much.

Senator Andreychuk: You said there were two examples in 1998 in the Senate.

Ms. Beattie: Yes.

Senator Andreychuk: Where the Senate utilized I think what is now our Internal Economy Committee to establish rules pursuant to —

Ms. Beattie: The similar provision, that's correct.

Les règlements prendraient la forme d'ordres du Sénat ou de la Chambre des communes, ordres qui seraient adoptés conformément aux règles de chacune des deux Chambres. Ainsi, chaque Chambre établirait les règles s'appliquant à ses propres membres et aurait donc la possibilité de décider des détails de l'application : nombre de jours de congé, pourcentage du traitement, et cetera. Ces détails seraient arrêtés dans les règlements.

J'ajouterai enfin que le pouvoir de prendre des règlements permettrait au Sénat et à la Chambre des communes d'établir des dispositions distinctes définissant l'équivalent du congé de maternité, par exemple en déterminant les effets de la grossesse sur la personne enceinte, qui est habituellement une femme — dans la mesure où on peut le dire ces temps-ci, c'est encore une femme — ainsi que l'équivalent du congé parental. Bref, cela s'appliquerait à n'importe quel parent, qu'il s'agisse d'un parent biologique ou d'un parent adoptif.

Nous serons maintenant heureuses de répondre à vos questions.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup. Je n'ai qu'une seule question.

Vous avez parlé de règlements. Quel est le processus à suivre? Reviendront-ils au Sénat et à la Chambre des communes pour approbation? Faudra-t-il former un comité? Pouvez-vous nous donner des détails à ce sujet?

Mme Beattie : Le Sénat et la Chambre des communes appliquent leurs propres règles pour adopter des ordres. Je peux vous parler de l'exemple que nous avons dans le cadre du pouvoir réglementaire existant.

Le Sénat l'a fait deux fois par le passé, en 1998. Dans les deux cas, l'équivalent de l'actuel Comité du Règlement avait produit un rapport que le Sénat a adopté et qui a constitué un ordre. C'est ainsi que s'est exercé le pouvoir réglementaire dans le passé. Nous n'avons que ces deux exemples de 1998 pour le Sénat. Le pouvoir réglementaire proposé est conçu sur le même modèle. L'élaboration des règlements ou des dispositions prévues dans l'ordre se ferait conformément aux règles du Sénat.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

La sénatrice Andreychuk : Vous avez parlé de deux exemples de 1998 relatifs au Sénat.

Mme Beattie : Oui.

La sénatrice Andreychuk : Je crois que, dans ces cas, le Sénat avait utilisé ce qui est actuellement notre Comité de la régie interne pour établir des règles conformément au...

Mme Beattie : La disposition similaire. C'est exact.

Senator Andreychuk: Yes, within the Parliament of Canada Act. You mentioned there were three ways now in the Parliament of Canada Act that could lead to establishing regulations pursuant to Internal Economy. Which one of the three?

Ms. Beattie: Perhaps I can clarify. There is currently in the Parliament of Canada Act only one provision to establish regulations, which has been used twice in the past. The current section 59 establishes the power for the Senate or the House of Commons to make regulations regarding the payment, and that was used twice by the Senate in 1998. One was to deal with deductions if a member is suspended from the Senate, and the other was to increase the penalty for absence for senators to $250 per day from what is set out in the Parliament of Canada Act, which if I'm not mistaken is $120. In those two cases, it was a report of the Senate Rules Committee, which was then adopted by the Senate Chamber as an order.

Senator Andreychuk: But going back to your other point, you said that presently there is power within the Parliament of Canada Act for the House of Commons or the Senate to make regulations, but they're restricted to three —

Ms. Beattie: That's right. Section 57 is what establishes the deductions for non-attendance. The Parliament of Canada Act sets out three times when the deduction is exempted. Those three times are, and I can read to you from the statute, if a member did not attend a sitting by reason of public or official business. Your income is not cut if you are on public or official business. If there was no sitting of the house on that day, so you can't be absent if you had no sitting to be absent from. The third is being unable to attend by reason of being ill.

Senator Andreychuk: So this would add a fourth?

Ms. Beattie: This would not add a fourth right into the act itself. It would allow the Senate to make rules to create an ability to have a maternity and a parental absence. The reason the structure had to be done a little differently than just adding a fourth reason is really so that the Senate and the House of Commons each have time to develop the parameters of the scheme. If there was a fourth reason simply added, you can imagine that it might take a little time for there to be a consensus and the ability to adopt an order in the Senate and the House of Commons. What would be the agreed-upon number of days? What would be the agreed-upon level of whether there will be 100 per cent income for those days or a smaller percentage? There would be a need for senators and the house to reach some consensus on what would apply to their own members.

If the current Parliament of Canada Act was amended to add that as a fourth reason right away, before senators and members of the house had time to consider those regulations, then it would

La sénatrice Andreychuk : Oui, dans le cadre de la Loi sur le Parlement du Canada. Vous avez mentionné que cette loi prévoit trois moyens d'établir des règlements aux termes du Comité de la régie interne. Duquel de ces trois parlons-nous?

Mme Beattie : Permettez-moi de donner quelques éclaircissements à ce sujet. La Loi sur le Parlement du Canada ne contient actuellement qu'une seule disposition permettant de prendre des règlements, qui a servi deux fois dans le passé. L'article 59 actuel définit le pouvoir du Sénat et de la Chambre des communes de prendre des règlements concernant l'indemnité de session. Le Sénat a utilisé cet article deux fois en 1998. Le premier cas traitait de la déduction imposée si un membre est suspendu, et le second visait à porter à 250 $ par jour la pénalité imposée en cas d'absence d'un sénateur, au lieu des 120 $ prévus, je crois, dans la Loi sur le Parlement du Canada. Dans les deux cas, le Sénat avait adopté un ordre après avoir reçu un rapport du Comité du Règlement.

La sénatrice Andreychuk : Pour revenir à votre autre point, vous avez dit que la Loi sur le Parlement du Canada permet actuellement à la Chambre des communes ou au Sénat de prendre des règlements, mais que ce pouvoir est limité à trois...

Mme Beattie : C'est exact. L'article 57 établit la déduction pour absence. La Loi sur le Parlement du Canada prévoit trois cas d'exemption de la déduction. Je vais vous lire le texte correspondant de la loi : si le parlementaire n'a pas assisté à une séance de la Chambre dont il fait partie en raison d'un engagement public ou officiel. Par conséquent, une absence occasionnée par des affaires officielles n'est pas sanctionnée. Il y a aussi le cas où il n'y a pas de séance pour cause d'ajournement. On ne peut donc pas être considéré absent un jour où il n'y a pas eu de séance. Le troisième cas porte sur l'absence pour cause de maladie.

La sénatrice Andreychuk : Les nouvelles dispositions ajouteraient donc un quatrième cas?

Mme Beattie : Non, il n'y aurait pas de quatrième cas dans la loi même. Les nouvelles dispositions permettraient au Sénat de prendre un règlement établissant un congé de maternité et un congé parental. Nous procédons d'une façon un peu différente parce que nous voulons que le Sénat et la Chambre des communes aient chacun le temps de définir les paramètres de son régime. Si on se limitait à ajouter un quatrième motif, vous comprendrez qu'il faudrait du temps pour en arriver à un consensus et adopter un ordre tant au Sénat qu'à la Chambre des communes. Quel serait le nombre convenu de jours de congés? Quel serait le niveau convenu de rémunération, 100 p. 100 du revenu ou une proportion moindre? Il serait nécessaire que les sénateurs et les députés s'entendent sur les modalités relatives à leurs propres membres.

Si on modifiait l'actuelle Loi sur le Parlement du Canada pour ajouter immédiatement un quatrième motif, avant que les sénateurs et les députés n'aient eu le temps d'étudier les

have been an unlimited number of days and 100 per cent income until such time as the Senate and the House of Commons organized themselves to adopt the regulations.

There would also have been a rather complex sequencing challenge in terms of making things come into effect at the time. Establishing a separate power for the Senate and the House of Commons to create their regulations enables senators and members of the house to first decide what are going to be the parameters of this new availability for maternity and parental leave and then have it come into effect. It's not putting the availability before the parameters of the leave can be established and agreed to by the Senate and the House of Commons.

Senator Andreychuk: But in effect this will be a new power for the chamber to govern itself in the issue of maternity or parental leave?

Ms. Beattie: That is correct, a new power for each chamber, for its own members.

Senator Andreychuk: So you're saying this was not a power that could be dealt with today within the confines of the Senate and the House of Commons; it required an act.

Ms. Beattie: That's correct. The Parliament of Canada Act does not currently foresee enabling the Senate or the House of Commons to make such a decision.

Senator Andreychuk: It's very prescriptive in the Parliament of Canada Act.

Ms. Beattie: That's correct.

The Chair: Thank you, Senator Andreychuk.

To Ms. Beattie and Ms. Burgess, thank you for appearing.

Senators, this completes our discussion with public servants on the pre-study that was given to us by order of reference from the Senate of Canada.

(The committee adjourned.)

règlements, il faudrait prévoir un nombre illimité de jours et 100 p. 100 du revenu jusqu'à ce que le Sénat et la Chambre des communes s'organisent pour adopter leurs règlements.

Il y aurait aussi à prévoir un ordonnancement plutôt complexe pour la mise en vigueur des dispositions. En prévoyant plutôt un pouvoir distinct permettant au Sénat et à la Chambre des communes d'établir leurs propres règlements, nous laissons aux sénateurs et aux députés la possibilité de décider en premier des paramètres de leur régime de congé de maternité et de congé parental et des modalités d'entrée en vigueur. Ainsi, nous évitons d'établir les congés avant que les paramètres ne soient arrêtés par le Sénat et la Chambre des communes.

La sénatrice Andreychuk : Il s'agirait donc d'un nouveau pouvoir permettant à la Chambre de se gouverner elle-même en matière de congé de maternité et de congé parental?

Mme Beattie : C'est exact : un nouveau pouvoir pour chaque Chambre à l'intention de ses propres membres.

La sénatrice Andreychuk : Vous dites donc que ce n'est pas un pouvoir que le Sénat et la Chambre des communes auraient pu s'attribuer aujourd'hui de leur propre initiative. Des mesures législatives sont nécessaires.

Mme Beattie : C'est bien cela. La Loi sur le Parlement du Canada ne permet pas actuellement au Sénat et à la Chambre des communes de prendre une telle décision.

La sénatrice Andreychuk : La Loi sur le Parlement du Canada est très rigoureuse.

Mme Beattie : C'est exact.

Le président : Merci, sénatrice Andreychuk.

Mesdames Beattie et Burgess, merci de votre comparution devant le comité.

Mesdaes et messieurs les sénateurs, cela met fin à nos discussions avec les fonctionnaires dans le cadre de l'étude préliminaire que nous devions mener aux termes de l'ordre de renvoi du Sénat.

(La séance est levée.)

Health Canada:

Gigi Mandy, Executive Director, Strategic Policy Branch, Canada Health Act Division.

Canadian Institutes of Health Research (CIHR):

Christian Sylvain, Director General, Corporate and Government Affairs.

Employment and Social Development Canada:

Pirthipal Singh, Director, Tier 1 Partnerships and Services Offerings for Federal Partners, Partnerships Development and Management Directorate;

Julie Lalonde-Goldenberg, Director General, Partnerships Development and Management Directorate;

Andrew Brown, Acting Director General, Employment Insurance Policy;

Cara Scales, Director, Policy Analysis and Initiatives, Employment and Insurance Policy.

Western Economic Diversification Canada:

David Dewar, Director, Strategic Policy and Government Affairs, Policy and Strategic Direction.

Privy Council Office:

Selena Beattie, Director of Operations, Cabinet Affairs, Legislation and House Planning;

Anne Burgess, Legal Counsel.

Santé Canada :

Gigi Mandy, directrice exécutive, Direction générale de la politique stratégique, Division de la Loi canadienne sur la santé.

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) :

Christian Sylvain, directeur général, Affaires générales et gouvernementales.

Emploi et Développement social Canada :

Pirthipal Singh, directeur, Partenariats de premier palier et des services offerts aux partenaires fédéraux, Développement et Gestion des Partenariats;

Julie Lalonde-Goldenberg, directrice générale, Développement et Gestion des Partenariats;

Andrew Brown, directeur général par intérim, Politique de l'assurance-emploi;

Cara Scales, directrice, Initiatives et analyse de politiques, Politique de l'assurance-emploi.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada :

David Dewar, directeur, Politique stratégique et Affaires gouvernementales, Politiques et Orientation stratégique.

Bureau du Conseil privé :

Selena Beattie, directrice des opérations, Affaires du cabinet, Législation et planification parlementaire;

Anne Burgess, conseillère juridique.

WITNESSES

Tuesday, May 1, 2018 (morning)

Department of Finance Canada:

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Maude Lavoie, Director, Business Income Tax Division;

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

Tuesday, May 1, 2018 (afternoon)

Department of Finance Canada:

Gervais Coulombe, Director, Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Pierre Mercille, Director General (Legislation), Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Shane Baddeley, Policy Analyst, Sales Tax Division, Tax Policy Branch.

Wednesday, May 2, 2018 (afternoon)

Treasury Board of Canada Secretariat:

Sonya Read, Senior Director, Digital Policy.

Department of Finance Canada:

Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency, Financial Sector Policy Branch.

Wednesday, May 2, 2018 (evening)

MNP LLP:

Jennifer Kim Drever, Partner, Tax .

As an individual:

Peter Weissman, Partner, Cadesky Tax.

BDO Canada LLP:

Rachel Gervais, Partner, GTA Group Tax Service Line Leader.

Thursday, May 3, 2018 (afternoon)

Treasury Board of Canada Secretariat:

Sonya Read, Senior Director, Digital Policy;

Jeannine Ritchot, Executive Director, Regulatory Cooperation, Regulatory Affairs Secretariat.

Department of Finance Canada:

Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency, Financial Sector Policy Branch;

Galen Countryman, Director General, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

(*Continued on previous page.*)

TÉMOINS

Le mardi 1er mai 2018 (matin)

Ministère des Finances Canada :

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Maude Lavoie, directrice, Division de l'impôt des entreprises;

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

Le mardi 1er mai 2018 (après-midi)

Ministère des Finances Canada :

Gervais Coulombe, directeur, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, directeur général (Législation), Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Shane Baddeley, analyste de politique, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt.

Le mercredi 2 mai 2018 (après-midi)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Sonya Read, directrice principale, Politique numérique.

Ministère des Finances Canada :

Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, Direction de la politique du secteur financier.

Le mercredi 2 mai 2018 (soirée)

MNP s.r.l. :

Jennifer Kim Drever, associée, Fiscalité.

À titre personnel :

Peter Weissman, associé, Cadesky Tax.

BDO Canada LLP :

Rachel Gervais, associée, chef des services en fiscalité du groupe de la RGT.

Le jeudi 3 mai 2018 (après-midi)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Sonya Read, directrice principale, Politique numérique;

Jeannine Ritchot, directrice exécutive, Coopération en matière de réglementation, Secrétariat des Affaires réglementaires.

Ministère des Finances Canada :

Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, Direction de la politique du secteur financier;

Galen Countryman, directeur général, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

(*Suite à la page précédente.*)

Available on the Internet: http://sencanada.ca

Disponible sur internet : http://sencanada.ca